

MAI 2008 – Bulletin des séances du Grand Conseil

Mai 2008 – Memorial des Grossen Rates

Abgottspon Beat (CVPO)

Loi sur les expropriations (II), (Enteignungsgesetz (II), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Développement postulat 3.139 (Entwicklung des Postulates 3.139), MAI 2008 (07.05.2008)

Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2007 (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2007), MAI 2008, discussion générale (08.05.2008)

Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (I), (Gesetz über die politischen Rechte (Abänderung von Art. 200 Abs. 2 lit. b) (I), MAI 2008, débat final (08.05.2008)

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (I) et loi d'adhésion du canton du Valais à la convention scolaire romande (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Développement interpellation 2.122, MAI 2008 (07.05.2008)

Bagnoud Charles-André (PDCC)

Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2007, MAI 2008, discussion générale (08.05.2008)

Bérod Patrick (suppl.), (GRL)

Développement motion 3.138 Marc Kalbermatter (suppl.), MAI 2008 (07.05.2008)

Bourgeois Gaël (suppl.), (PS/AdG)

Développement motions 1.192 et 1.209, MAI 2008 (07.05.2008)

Bridy Pascal (PDCC)

Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Bruchez Jean-Daniel (PDCB)

Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2007, MAI 2008, discussion générale (08.05.2008)

Développement motions 1.192 et 1.209 Gaël Bourgeois (suppl.), MAI 2008 (07.05.2008)

Brunner Thomas (CSPO)

Loi sur les expropriations (II), (Enteignungsgesetz (II)), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Election du premier vice-président du Grand Conseil (Wahl des ersten Vizepräsidenten des Grossen Rates), MAI 2008 (09.05.2008)

Buttet Jérôme (PDCB)

Développement motions 1.192 et 1.209 Gaël Bourgeois (suppl.), MAI 2008 (07.05.2008)

Caillet Alexandre (UDC/SVP)

Développement postulat 1.211 Alexis Turin, MAI 2008 (08.05.2008)

Carraux Antoine (suppl.), (UDC/SVP)

Naturalisations, MAI 2008 (08.05.2008)

Carrupt Yves (suppl.), (PDCC)

Loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (I) et loi d'adhésion du canton du Valais à la convention scolaire romande (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Casays Patricia (PDCB)

Modification de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale et des ordonnances concernant le traitement des fonctionnaires et du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré, MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Chappot Florian (suppl.), (PS/AdG)

Développement motion 1.214 Philippe de Preux, MAI 2008 (08.05.2008)

Claivaz Christophe (suppl.), (GRL)

Développement postulat 1.212 Marc Kalbermatter (suppl.), MAI 2008 (08.05.2008)

Constantin René (GRL)

Loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (I) et loi d'adhésion du canton du Valais à la convention scolaire romande (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Développement postulat 1.213, MAI 2008 (08.05.2008)

Election du deuxième vice-président du Grand Conseil, MAI 2008 (09.05.2008)

Copt Jean-François (GRL)

Election du deuxième vice-président du Grand Conseil, MAI 2008 (09.05.2008)

Crettol Camille (PS/AdG)

Loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (I) et loi d'adhésion du canton du Valais à la convention scolaire romande (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Darbellay Pierre-Jean (suppl.), (PDCB)

Loi sur les expropriations (II), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

D'Avila Mittaz Roxanne (suppl.), (GRL)

Modification de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale et des ordonnances concernant le traitement des fonctionnaires et du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré, MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Desponds Sandrine (suppl.), (PS/AdG)

Modification de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale et des ordonnances concernant le traitement des fonctionnaires et du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré, MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

De Preux Alain (PDCC)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Gampel et de Bratsch, MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

De Preux Philippe (GRL),

Développement motion 1.214, MAI 2008 (08.05.2008)

Dumont Jean-Henri (PS/AdG)

Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (I), MAI 2008, débat final (08.05.2008)

Dussex Grégoire (PDCC)

Développement motions 1.192 et 1.209 Gaël Bourgeois (suppl.), MAI 2008 (07.05.2008)

Eggel Rolf (Suppl.), (SPO)

Loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (I), (Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur interkantonalen Vereinbarung über die Harmonisierung der obligatorischen Schule (I) et loi d'adhésion du canton du Valais à la convention scolaire romande (I), (Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur Westschweizer Schulvereinbarung (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Eyer German (SPO)

Développement postulat 1.211 Alexis Turin (Entwicklung des Postulates 1.211 Alexis Turin), MAI 2008 (08.05.2008)

Ferrez Jean-Albert (PDCB)

Rapport d'activité de la Commission cantonale de protection des données, MAI 2008, discussion générale (08.05.2008)

Föhn Christoph (Suppl.), (GRL)

Loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (I), (Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur interkantonalen Vereinbarung über die Harmonisierung der obligatorischen Schule (I) et loi d'adhésion du canton du Valais à la convention scolaire romande (I), (Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur Westschweizer Schulvereinbarung (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Gaillard Joël (PDCB)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Gampel et de Bratsch, MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Giroud Willy (GRL)

Loi sur les expropriations (II), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Grand Erno (CVPO)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Gampel et de Bratsch (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Gampel und Bratsch), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (I), (Gesetz über die politischen Rechte (Abänderung von Art. 200 Abs. 2 lit. b) (I)), MAI 2008, discussion de détail (08.05.2008)

Grandjean Böhm Michelle (PS/AdG)

Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Gampel et de Bratsch, MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Hugo-Lötscher Susanne (SPO)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Gampel et de Bratsch (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Gampel und Bratsch), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Modification de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale et des ordonnances concernant le traitement des fonctionnaires et du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré (Änderung der Verordnung betreffend die Besoldung der Mitglieder des Kantonspolizei und der Verordnungen über die Besoldung der Beamten und des Lehrpersonals der Primar, Orientierungs- und Mittelschulen), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Développement postulat 3.137 (Entwicklung des Postulates 3.137), MAI 2008 (07.05.2008)

Rapport d'activité de la Commission cantonale de protection des données (Tätigkeitsbericht der Kantonalen Datenschutzkommission), MAI 2008, discussion générale (08.05.2008)

Imboden Ignaz (CSPO)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Gampel et de Bratsch (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Gampel und Bratsch), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), (CSPO)

Loi d'adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales (modification) (I), (Gesetz über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung für soziale Einrichtungen (Änderung) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Kalbermatter Marc (Suppl.), (SPO)

Développement motion 3.138 (Entwicklung der Motion 3.138), MAI 2008 (07.05.2008)

Loi d'adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales (modification) (I), (Gesetz über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung für soziale Einrichtungen (Änderung) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Léger Laurent (PDCB)

Développement motion 3.140, MAI 2008 (07.05.2008)

Lehner Thomas (CVPO)

Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (I), Gesetz über die politischen Rechte (Abänderung von Art. 200 Abs. 2 lit. b) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Loretan Gilbert, premier vice-président (CSPO)

Allocution (Ansprache), MAI 2008 (09.05.2008)

Maire Roland (suppl.), (PDCB)

Loi d'adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales (modification) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Mangisch Marcel (CVPO)

Loi sur les expropriations (II), (Enteignungsgesetz (II), MAI 2008, discussion de détail (08.05.2008)

Mariétan Georges, président sortant (PDCB)

Allocution inaugurale, MAI 2008 (07.05.2008)

Divers, séance du mercredi 7 mai 2008 / séance du jeudi 8 mai 2008 / séance du vendredi 9 mai 2008

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mercredi 7 mai 2008 / séance du jeudi 8 mai 2008

Election du nouveau président du Grand Conseil, MAI 2008 (09.05.2008)

Martig Konrad (CVPO)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Gampel et de Bratsch (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Gampel und Bratsch), MAI 2008, débat final (07.05.2008)

Massy Laetitia (GRL)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Gampel et de Bratsch, MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008) / débat final (07.05.2008)

Massy Mittaz Marie-Noëlle (PDCC)

Loi d'adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales (modification) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Maytain Antoine (PDCC)

Loi sur les expropriations (II), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008) / débat final (08.05.2008)

Melly Jacques (PDCC)

Election du président du Grand Conseil, MAI 2008 (09.05.2008)

Métraiier Sonia (GRL)

Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2007, MAI 2008, discussion générale (08.05.2008)

Mivelaz Frédéric (GRL)

Développement motion 1.216, MAI 2008 (08.05.2008)

Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)

Loi sur les expropriations (II), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2007, MAI 2008, discussion générale (08.05.2008)

Election du deuxième vice-président du Grand Conseil, MAI 2008 (09.05.2008)

Oester-Ammann Maria (CSPO)

Loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (I), (*Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur interkantonalen Vereinbarung über die Harmonisierung der obligatorischen Schule (I)*) et *loi d'adhésion du canton du Valais à la convention scolaire romande (I)*, (*Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur Westschweizer Schulvereinbarung (I)*), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Penon Jean-Pierre (GRL)

Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Perruchoud Christophe (GRL)

Loi sur les expropriations (II), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008) / débat final (08.05.2008)

Développement résolution 4.111, MAI 2008 (08.05.2008)

Perruchoud Edmond (UDC/SVP)

Naturalisations, MAI 2008 (08.05.2008)

Développement postulat 1.213 René Constantin, MAI 2008 (08.05.2008)

Philippoz Freddy (PDCC)

Développement motion 3.140 Laurent Léger, MAI 2008 (07.05.2008)

Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2007, MAI 2008, discussion générale (08.05.2008)

Picon-Furrer Margrit (PDCB)

Loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (I) et *loi d'adhésion du canton du Valais à la convention scolaire romande (I)*, MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008) / débat final (07.05.2008)

Loi d'adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales (modification) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008) / débat final (07.05.2008) p.

Porcellana Daniel (PDCC)

Développement postulat 3.136, MAI 2008 (07.05.2008)

Resenterra Aldo (GRL):

Développement motions 1.192 et 1.209 Gaël Bourgeois (suppl.), MAI 2008 (07.05.2008)

Rothen Michel (PDCC)

Développement postulat 1.211 Alexis Turin, MAI 2008 (08.05.2008)

Roux Paul-André, nouveau président (PDCC)

Allocution, MAI 2008 (09.05.2008)

Election du premier vice-président du Grand Conseil, MAI 2008 (09.05.2008)

Election du deuxième vice-président du Grand Conseil, MAI 2008 (09.05.2008)

Election de la présidente et du vice-président du Tribunal cantonal, MAI 2008 (09.05.2008)

Intervention finale, MAI 2008 (09.05.2008)

Ruppen Felix (CVPO)

Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (I), Gesetz über die politischen Rechte (Abänderung von Art. 200 Abs. 2 lit. b) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Loi d'adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales (modification) (I), (Gesetz über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung für soziale Einrichtungen (Änderung) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Sarbach Robert (SPO)

Développement postulat 1.212 Marc Kalbermatter (suppl.), (Entwicklung des Postulates 1.212 Marc Kalbermatter (Suppl.), MAI 2008 (08.05.2008)

Sarbach-Bodenmüller Verena (CVPO)

Loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (I), (Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur interkantonalen Vereinbarung über die Harmonisierung der obligatorischen Schule (I) et loi d'adhésion du canton du Valais à la convention scolaire romande (I), (Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur Westschweizer Schulvereinbarung (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Développement postulat 3.136 Daniel Porcellana (Entwicklung des Postulates 3.136 Daniel Porcellana), MAI 2008 (07.05.2008)

Sauthier-Luyet Anne-Marie (GRL)

Recours en grâce, MAI 2008 (08.05.2008)

Naturalisations, MAI 2008 (08.05.2008)

Schmidhalter Claude-Alain (CVPO)

Développement motion 4.112 (Entwicklung der Motion 4.112), MAI 2008 (08.05.2008)

Schnyder Philipp (Suppl.), (CSPO)

Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (I), Gesetz über die politischen Rechte (Abänderung von Art. 200 Abs. 2 lit. b) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Gampel et de Bratsch (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Gampel und Bratsch), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Modification de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale et des ordonnances concernant le traitement des fonctionnaires et du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré (Änderung der Verordnung betreffend die Besoldung der Mitglieder des Kantonspolizei und der Verordnungen über die Besoldung der Beamten und des Lehrpersonals der Primar, Orientierungs- und Mittelschulen), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Schröter Marc (suppl.), (GRL)

Loi d'adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales (modification) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Troillet Emmanuel (suppl.), (PDCB)

Développement motion 3.138 Marc Kalbermatter (suppl.), MAI 2008 (07.05.2008)

Truffer Markus (CVPO)

Modification de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale et des ordonnances concernant le traitement des fonctionnaires et du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré (Änderung der Verordnung betreffend die Besoldung der Mitglieder des Kantonspolizei und der Verordnungen über die Besoldung der Beamten und des Lehrpersonals der Primar, Orientierungs- und Mittelschulen), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Turin Alexis (GRL)

Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (I), MAI 2008, débat final (08.05.2008)

Développement postulat 1.211, MAI 2008 (08.05.2008)

Développement et traitement interpellation urgente 1.229, MAI 2008 (09.05.2008)

Varone Gérald (PS/AdG)

Loi d'adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales (modification) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Election du deuxième vice-président du Grand Conseil, MAI 2008 (09.05.2008)

Voide Nicolas (PDCB)

Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008) / discussion de détail (08.05.2008)

Walker Salzmann Graziella (CSPO)

Développement interpellation 2.123 (Entwicklung der Interpellation 2.123), MAI 2008 (07.05.2008)

Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2007 (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2007), MAI 2008, discussion générale (08.05.2008)

Rapport d'activité de la Commission cantonale de protection des données (Tätigkeitsbericht der Kantonalen Datenschutzkommission), MAI 2008, discussion générale (08.05.2008)

Développement postulat 1.210 (Entwicklung des Postulates 1.210), MAI 2008 (08.05.2008)

Willa Stefan (Suppl.), (UDC/SVP)

Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (I), (Gesetz über die politischen Rechte (Abänderung von Art. 200 Abs. 2 lit. b) (I), MAI 2008, discussion de détail (08.05.2008) / débat final (08.05.2008)

Développement motions 1.192 et 1.209 Gaël Bourgeois (suppl.), (Entwicklung der Motionen 1.192 et 1.209 Gaël Bourgeois (Suppl.), MAI 2008 (07.05.2008)

Zurbriggen Felix (CSPO)

Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (I), Gesetz über die politischen Rechte (Abänderung von Art. 200 Abs. 2 lit. b) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008) / débat final (08.05.2008)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Gampel et de Bratsch (Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Gampel und Bratsch), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008) / débat final (07.05.2008)

Modification de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale et des ordonnances concernant le traitement des fonctionnaires et du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré (Änderung der Verordnung betreffend die Besoldung der Mitglieder des Kantonspolizei und der Verordnungen über die Besoldung der Beamten und des Lehrpersonals der Primar, Orientierungs- und Mittelschulen), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie

Loi d'adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales (modification) (I), (Gesetz über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung für soziale Einrichtungen (Änderung) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Développement interpellation 2.122 Jean-Luc Addor, MAI 2008 (07.05.2008)

Développement interpellation 2.123 Graziella Walker Salzmänn (Entwicklung der Interpellation 2.123 Graziella Walker Salzmänn), MAI 2008 (07.05.2008)

Heure des questions, MAI 2008 (09.05.2008)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement

Rapport d'activité de la Commission cantonale de protection des données (Tätigkeitsbericht der Kantonalen Datenschutzkommission), MAI 2008, discussion générale (08.05.2008)

Développement interpellation 4.108 Susanne Hugo-Lötscher, MAI 2008 (08.05.2008)

Développement interpellation 4.109 Alexandre Caillet, MAI 2008 (08.05.2008)

Développement interpellation 4.110 Graziella Walker Salzmann, MAI 2008 (08.05.2008)

Développement résolution 4.111 Christophe Perruchoud, MAI 2008 (08.05.2008)

Allocution, MAI 2008 (09.05.2008)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité

Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008) / débat final (08.05.2008)

Loi sur les expropriations (II), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008) / débat final (08.05.2008)

Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Gampel et de Bratsch, MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008) / débat final (07.05.2008)

Modification de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale et des ordonnances concernant le traitement des fonctionnaires et du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré, MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008)

Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2007, MAI 2008, discussion générale (08.05.2008)

Heure des questions, MAI 2008 (09.05.2008)

Développement et traitement interpellation urgente 1.229 Alexis Turin, MAI 2008 (09.05.2008)

Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Heure des questions, MAI 2008 (09.05.2008)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport

Loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (I) et loi d'adhésion du canton du Valais à la convention scolaire romande (I), MAI 2008, entrée en matière (07.05.2008) / débat final (07.05.2008)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de mai 2008

Séances des 7, 8 et 9 mai 2008

Séance du mercredi 7 mai 2008

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mercredi 7 mai 2008, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Georges Mariétan, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Monsieur le nouveau président du Gouvernement Jean-Michel Cina, que je félicite chaleureusement au passage,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés,

Monsieur le chef du Service parlementaire,

Chères collaboratrices et Chers collaborateurs du service, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Chères téléspectatrices et Chers téléspectateurs,

J'ai le plaisir de vous accueillir pour la neuvième et dernière session de l'année parlementaire 2007/2008, à moins qu'il ne s'agisse plutôt de la première session de l'année 2008/2009 puisque nous avons désormais considéré que la session de mai était à la charnière de la passation d'un exercice à l'autre.

Ce moment charnière n'est pas banal, car il est constitué de certaines transmissions de pouvoir, de certains rites de passage et, inévitablement, de certaines montées de température..., si vous voyez ce que je veux dire!

Tout d'abord, le Bureau du Grand Conseil a tenu à établir un plan de travail qui doit permettre de réserver la journée de vendredi uniquement aux élections, à l'Heure des questions

et aux urgences éventuelles, afin d'offrir à notre futur grand baillif – n'est-ce pas, mon Cher voisin? – et à nous-mêmes bien sûr un temps suffisant pour les réjouissances qui nous attendent. Les lectures de détail de nos projets de loi se dérouleront donc demain jeudi. Je remercie ainsi d'ores et déjà les commissions qui devront, cet après-midi, travailler dans des conditions particulières ainsi que le Service parlementaire qui devra, une fois de plus, accomplir des prouesses, mais nous savons qu'ils en sont capables.

Mesdames et Messieurs les députés, la conjoncture est bonne. Les finances de nos collectivités publiques sont bonnes. La météo, aujourd'hui en particulier, est bonne, excellente. Mais, ne baissons pas la garde! Un Parlement qui se satisfait est un Parlement qui s'oublie, et un Parlement qui s'oublie, Messieurs les membres du Gouvernement, fait la part trop belle au Gouvernement qui a besoin de sentir, pour donner la pleine mesure de ses moyens, que s'exerce sans relâche un devoir de contrôle et de surveillance.

Je vous invite ainsi à vous mettre à l'œuvre en suivant l'ordre du jour fixé.

Ordre du jour

Entrée en matière

1. Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über die politischen Rechte (Abänderung von Art. 200 Abs. 2 lit. b) (*erste Lesung*)

Entrée en matière

2. Loi sur les expropriations (*deuxième lecture*)

Eintretensdebatte

Enteignungsgesetz (*zweite Lesung*)

Entrée en matière

3. Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Gampel et de Bratsch

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Gampel und Bratsch

Entrée en matière et décision

4. Modification:
de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la Police cantonale et
des ordonnances concernant le traitement des fonctionnaires et du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré

Eintretensdebatte und Beschluss

Änderung:
der Verordnung betreffend die Besoldung der Mitglieder der Kantonspolizei und
der Verordnungen über die Besoldung der Beamten und des Lehrpersonals der Primar-, Orientierungs- und Mittelschulen

Entrée en matière et première lecture

5. Loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
Loi d'adhésion du canton du Valais à la convention scolaire romande

Eintretensdebatte und erste Lesung

Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur interkantonalen Vereinbarung über die Harmonisierung der obligatorischen Schule
Gesetz über den Beitritt des Kantons Wallis zur Westschweizer Schulvereinbarung

Développements / Entwicklungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

6. Postulat de la députation PDC des districts Hérens et Conthey, par le député Daniel **PORCELLANA**, concernant les vacances en février en adéquation avec notre tourisme (12.02.2008) (3.136)
Postulat der PDC-Abgeordneten der Bezirke Hérens und Conthey, durch Grossrat Daniel **PORCELLANA**, betreffend tourismusgerechte Fasnachtsferien (12.02.2008) (3.136)
7. Postulat de la députée Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) concernant la reconnaissance, le vécu et la commercialisation du bilinguisme (12.02.2008) (3.137)
Postulat von Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) betreffend Zweisprachigkeit anerkennen, leben und vermarkten (12.02.2008) (3.137)
8. Postulat du député Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) et cosignataires concernant la promotion du bilinguisme (14.02.2008) (3.139)
Postulat von Grossrat Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Förderung der Zweisprachigkeit (14.02.2008) (3.139)

9. Motion des députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.) et Laura **KRONIG** (suppl.) concernant: Stop à la fuite des cerveaux I - remise partielle de prêts de formation pour des personnes qui reviennent en Valais ou restent en Valais au terme de leur formation (13.02.2008) (3.138)
Motion von Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER** und Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG** betreffend Stopp Braindrain I - Teilerlass von Ausbildungsdarlehen für Personen, die nach ihrer Ausbildung ins Wallis zurückkehren bzw. im Wallis bleiben (13.02.2008) (3.138)
10. Motion de la commission thématique EFCS, par son président Laurent **LEGER** et le député Freddy **PHILIPPOZ**, concernant la création d'une loi cantonale sur le sport (14.02.2008) (3.140)
Motion der thematischen Kommission EBKS, durch den Präsidenten Laurent **LEGER**, und Grossrat Freddy **PHILIPPOZ**, betreffend Erarbeitung eines kantonalen Sportgesetzes (14.02.2008) (3.140)

Entrée en matière et première lecture

11. Loi d'adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales (modification)

Eintretensdebatte und erste Lesung

Gesetz über den Beitritt zur interkantonalen Vereinbarung für soziale Einrichtungen (Änderung)

Développements / Entwicklungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

12. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant sans-papiers: pas en Valais! (12.02.2008) (2.122) (*en collaboration avec le DFIS*)
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Sans-Papiers: nicht im Wallis! (12.02.2008) (2.122) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
13. Interpellation de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant le droit Tbc (12.02.2008) (2.123)
Interpellation von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend TBC Gebühr (12.02.2008) (2.123)

Entrée en matière

1. LOI SUR LES DROITS POLITIQUES
(modification de l'art. 200 al. 2 lit. b)
(première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ ÜBER DIE POLITISCHEN RECHTE
(Abänderung von Art. 200 Abs. 2 lit. b)
(erste Lesung)

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Thomas Lehner (CVPO):

Die CVPO-Fraktion hat mit Befremden davon Kenntnis genommen, dass der Abänderungsentwurf zum Gesetz über die politischen Rechte vom Büro zur Behandlung weitergeleitet wurde. Artikel 127 des Reglements des Grossen Rates besagt, dass Vorstösse an den Urheber zurückzuweisen sind, wenn der Gegenstand bereits während der laufenden Legislatur vom Grossen Rat behandelt wurde. Im vergangenen Dezember hat der Grosse Rat eine Revision des Gesetzes in Zusammenhang mit den Gemeinderatswahlen angenommen. Ein halbes Jahr später liegt genau zu diesem Thema ein Abänderungsantrag vor. Wir sind der Meinung, dass sich der Grosse Rat hier im Bereich der Illegalität bewegt. Von Bürgern verlangen wir, dass die Gesetze eingehalten werden und nun ist es gerade der Grosse Rat, der sich darüber hinwegsetzt. Was passiert bei einer Einsprache? Es hat uns schon überrascht, dass ein ehemaliger Präsident der Justizkommission mit seiner Motion den Grossen Rat in den Bereich der Illegalität manövrieren will.

Abgesehen von den rechtlichen Problemen bringt die verlangte Abänderung auch praktische Nachteile mit sich. Der Staatsrat wollte es den Gemeinden überlassen, das Datum für die Wahl des Präsidenten und Vizepräsidenten selber zu bestimmen, sei es am 2. November oder sei es am 30. November. Mit der verlangten Verschiebung der Listenhinterlegung um eine Woche ist eine mögliche Wahl am 2. November nicht mehr möglich. Die Zeit zwischen den Gemeinderatswahlen und der Wahl des Präsidenten und Vizepräsidenten würde nach der Annahme der verlangten Abänderung für alle Gemeinden sieben Wochen betragen, was wir als unvernünftig betrachten. Der Wahlkampf wird künstlich in die Länge gezogen, was für die Kandidaten nicht angenehm sein wird und zu unnötigen politischen Ränkespielen führen kann. Für die meisten Walliser Gemeinden war die Wahl der Gemeindegipfeln sogar am gleichen Sonntag wie die Gemeinderatswahlen bis jetzt kein Problem.

Die CVPO-Fraktion ist der Ansicht, dass die diesjährigen Wahlen mit der bestehenden Gesetzgebung über die Bühne gehen sollen. Falls eine Abänderung notwendig ist, sollte dies nach den gemachten Erfahrungen erfolgen und zwar im Bereich der Legalität.

Die CVPO-Fraktion ist nicht bereit sich in der Illegalität zu bewegen und ist daher gegen Eintreten. Ich danke.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG):

Les groupes PS/AdG et SPO, tout comme la majorité de ce Parlement, souhaitent permettre un déroulement le plus démocratique possible des élections communales.

Un engagement pour une candidature à la présidence ne se prend pas à la légère. Et même s'il est vrai que, dans la plupart des cas, la réflexion a été menée bien en amont, il peut arriver qu'au soir de l'élection du conseil communal, les cartes soient redistribuées. En effet, la non-élection d'un candidat à la présidence s'est déjà produite. De même, un conseiller communal ayant réussi une excellente élection peut être amené à se présenter à la présidence. Une telle décision demande du temps et c'est le propos de cette modification de l'article 200 alinéa 2.

Nos deux groupes se sont ralliés à la proposition Turin qui offre encore plus de temps à la démocratie.

Pour cet automne, nous regrettons le décalage entre les élections du conseil général et des présidence et vice-présidence. Pour la dizaine de communes concernées, nous espérons que les électeurs n'hésiteront pas à user de leur droit de vote au début novembre. Peut-être que le Conseil d'Etat aurait pu éviter cet état de fait en attendant la décision de ce jour. Mais, nous pouvons faire confiance aux électeurs qui sauront s'adapter pour cette fois. A l'avenir, le problème ne devrait plus se représenter et l'élection du conseil général coïncidera avec celle de la présidence.

Nous remercions le Conseil d'Etat et toutes les personnes qui ont travaillé rapidement pour la mise en place de cette modification.

Pour plus de démocratie, les groupes PS/AdG et SPO entrent donc en matière et soutiennent la décision de la commission.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Die SVP-Fraktion ist für Eintreten auf den Abänderungsentwurf zum Gesetz über die politischen Rechte. Wir werden jedoch einen Abänderungsantrag hinterlegen, gemäss welchem die Frist zur Hinterlegung der Kandidaturen für das Gemeinde- und Bürgerpräsidium auf den ersten Dienstag nach den Gemeinderatswahlen festgelegt werden soll.

In vielen Gemeinden wurde bis heute das Präsidium sogar am gleichen Sonntag wie der Gemeinderat gewählt. Die bisherige Praxis hat sich weitgehend bewährt. Die Festlegung der Frist für die Hinterlegung der Kandidatur für das Präsidium auf den zweiten Montag nach den Gemeinderatswahlen verlängert das gesamte Wahlprozedere unnötig und schafft zusätzliche Probleme.

Wird diese Frist – wie von uns vorgeschlagen – auf den ersten Dienstag nach den Gemeinderatswahlen festgelegt, so bleibt den Parteien und Kandidaten genügend Zeit, um betreffend Präsidentenwahl einen Entscheid zu treffen.

Die SVP-Fraktion behält sich jedoch vor, in der Schlussabstimmung den vorliegenden Abänderungsentwurf abzulehnen, sollte unser Abänderungsantrag nicht angenommen werden und die Frist zur Hinterlegung der Kandidaturen für das Präsidium auf den zweiten Montag nach den Gemeinderatswahlen festgesetzt werden.

Ich danke Ihnen.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Comme il est mentionné dans le message du Conseil d'Etat, le Parlement a fait une erreur, mais cependant pas en acceptant la motion. Le Parlement a fait une erreur lors de l'adoption de cette loi le 21 octobre 2007. Comme le mentionne le rapport de la commission, de manière bien cavalière d'ailleurs, la procédure standard a été édulcorée et la procédure adoptée ne respecte pas les règles usuelles, mais à une situation particulière et urgente, on répond par des conditions particulières à l'urgence.

De plus, si le message, de même que le rapport de la commission mentionnent des doutes quant à l'opportunité, j'ose rappeler que le Parlement a donné son avis et voté, et qu'il a reconnu que cette loi, traitée dans l'urgence (cf. message), ne convient pas à un bon déroulement des élections communales.

En outre, je me plais à relever que les arguments du département reflètent une vision maladroite et tronquée, notamment que celui-ci prétend que, sous l'ancien régime, les deux tiers des communes procédaient à l'élection du président et du vice-président le jour même. Il omet, par la même occasion, de rappeler que, pour le dernier tiers des communes, il n'en était pas ainsi.

Nous devons faire amende honorable, tant nous, parlementaires, qui n'avons pas décelé plus vite le problème que les membres des commissions qui ont planché sur le sujet sans apercevoir non plus les inconvénients des délais proposés, ainsi que le Conseil d'Etat qui n'a pas non plus évalué justement la portée de sa proposition initiale. Nous osons penser que si le Conseil d'Etat n'a pas promulgué de décret pour régler ce problème, c'est bien pour permettre au Parlement ces réflexions et non par timidité ou par frilosité.

Il est vrai que le report d'une semaine du dépôt des listes entraînera autant d'inconvénients que d'avantages. Nous nous interrogeons sur les raisons qui ont poussé la commission à ne pas étudier les données de la deuxième motion, qui n'a pas été abandonnée, mais qui a été ralliée à la motion radicale dans le but de simplifier le vote du Parlement, l'intention des motionnaires et du Parlement étant bien de revoir ces délais.

Cette proposition de repousser le délai au premier mardi qui suit l'élection de l'exécutif communal permet aux différents partis d'organiser une véritable assemblée générale pour déterminer leurs candidats et ne compromet pas le bon déroulement des élections en repoussant trop le délai pour l'envoi des documents.

Quant aux craintes du Conseil d'Etat pour l'impression des bulletins, nous ne les partageons pas. Si les serviteurs de l'Etat ne sont pas habitués à des horaires fluctuants, nous n'imaginons pas qu'un imprimeur refuserait son concours à une administration communale sous ce prétexte, au risque de perdre un client intéressant, et je ne vois aucun indépendant dans ce Parlement qui prétendra le contraire.

Au vu de ces considérations, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière et propose un amendement déterminant le délai de dépôt des listes au premier mardi qui suit l'élection à l'exécutif, non sans remarquer que quand c'est le Conseil d'Etat qui fait une erreur, on compte les millions et le Parlement passe l'éponge alors que quand c'est le Parlement qui tente de corriger une erreur, le Conseil d'Etat le fustige et se proclame garant du bon sens et du respect de la procédure.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Ich habe hier etwas vorbereitet gehabt, aber ich kann mich da kürzer fassen.

Es ist ganz klar. Artikel 127 unseres Reglements besagt, dass Vorlagen und Vorstösse, welche in der gleichen Legislatur behandelt worden sind, vom Parlament in der gleichen Legislatur nicht mehr behandelt werden dürfen. Das Präsidium hat dies übersehen und uns trotzdem die dringliche Motion aufgebracht und der Grosse Rat hat dem sogar zugestimmt.

Ich glaube, meine Damen und Herren, wir haben es heute hier nun in der Hand, diesen Fauxpas zu korrigieren, indem wir ganz klar sagen, dass wir auf diese Vorlage nicht eintreten. Sie ist aber nicht nur aus diesem Grund nicht mehr gerechtfertigt. Es gibt verschiedene Gründe warum es nicht notwendig ist, das nun zu behandeln.

Erstens einmal konnten ja mit der neuen Regelung, die ja eigentlich identisch ist mit der alten, keine Erfahrungen gesammelt werden (wir haben noch keine Wahlen mit dieser neuen Gesetzgebung gemacht). Mit dieser kurzen Frist, die ja bis anhin auch bestand, konnten die Parteien sowohl in grösseren Gemeinden als auch in kleineren gut leben.

Wenn man diese Frist nun um eine Woche verschiebt, hätte das auch zur Folge, dass zwischen den Gemeinderatswahlen und der Präsidentenwahl praktisch anderthalb Monate Zeit verstreicht, eine Zeit in der dann wiederum neue politische Ränkespiele geschmiedet werden können.

Die CSPO, welche mit der CVPO zusammen praktisch sämtliche Gemeindepräsidenten und ebenso Gemeinderäte im Oberwallis stellt, masst sich an, die politische Befindlichkeit in dieser Sache im Oberwallis zu kennen. Die Oberwalliserinnen und Oberwalliser wollen einen kurzen und fairen Wahlkampf und wir sind daher gegen Eintreten auf diese Vorlage.

Selbstverständlich sollte wider Erwarten Eintreten beschlossen werden, so behält sich auch die CSPO vor, entsprechende Abänderungsanträge einzubringen, insbesondere was das Datum betrifft – und darüber reden wir hier – dass die Hinterlegungsfrist auf den ersten Dienstag nach dem ersten Wahlgang vorverschoben wird, resp. angesetzt wird.

In diesem Sinne ist die CSPO gegen Eintreten. Ich danke.

Le président:

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Peut-être apporter une précision:

Vous avez évoqué la responsabilité de la présidence, voire du grand baillif sur le fait que nous traitons cet objet pour la deuxième fois au cours de cette législature.

Je précise que la motion avait été déposée en urgence et que cette décision d'urgence a été acceptée par le Bureau du Grand Conseil et puis ensuite bien sûr la motion a été acceptée par la majorité du Parlement.

Que les choses soient claires!

Mais, évidemment, nous sommes là pour en débattre.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Le groupe PDCB, ayant soutenu les motions urgentes déposées et développées en avril dernier, vous ne vous étonnerez pas qu'il accepte ce jour l'entrée en matière.

Le débat relatif à l'attitude qu'aurait dû adopter le Bureau du Grand Conseil est obsolète depuis l'acceptation de la motion par le plenum.

L'exercice de modification se révèle finalement possible pour les élections communales de l'automne 2008 déjà. Nous en voulons pour preuve la dernière publication dans le Bulletin Officiel relative aux dates de ces élections.

A ce sujet, nous ignorons si la non-concordance des dates d'élections du conseil général et des président et vice-président des communes municipales est une conséquence directe du projet que le Conseil d'Etat nous soumet aujourd'hui.

Nous partons du principe que oui et proposerons donc, pour permettre à nouveau cette concordance dans le futur, que le délai prévu à l'article 200 alinéa 2 lettre b de la loi sur les droits politiques soit reporté au mardi qui suit l'élection du conseil communal à 18 heures au plus tard.

Il s'agit d'ailleurs de l'idée de la motion cosignée par notre groupe en avril.

Dans ce sens et je le répète, les députés DC du Bas acceptent d'entrer en matière.

M. le député Jean-Pierre Penon (GRL):

Voilà que le Parlement doit remettre l'ouvrage sur le métier!

Cette loi sur les droits politiques, qui a instauré le vote par correspondance généralisé dans notre canton, n'a pas encore été mise en application pour les élections communales que déjà elle appelle à des modifications à deux reprises.

Faut-il en déduire que le Parlement ne s'accorde plus le temps nécessaire à l'élaboration des lois qui découlent de ses nombreux postulats, motions ou autres interventions que l'on pourrait qualifier d'abondants?

Se pose aujourd'hui la question de la recevabilité de cette modification de la loi en vertu de l'article 127 du règlement du Grand Conseil. Le groupe radical-libéral est majoritairement pour l'entrée en matière, dans la mesure où le critère de nécessité peut être admis sans entraver l'aspect juridique.

La commission thématique des institutions et de la famille ne laisse pas apparaître une grande conviction dans son rapport du 23 avril 2008, tout comme le message du Conseil d'Etat, la précipitation étant, semble-t-il, mauvaise conseillère. Et, pourtant, les communes souhaitent, au vu du temps qui passe, être fixées et rassurées en vue des prochaines échéances du mois d'octobre.

Certes, le délai actuel pour le dépôt des listes concernant l'élection au premier tour des présidents et vice-présidents des communes n'est guère convenable dans une loi qui sort de révision. Les motions, acceptées à une très grande majorité par le Grand Conseil en avril dernier, proposent de différer cette échéance de dépôt des listes. Le groupe radical-libéral est favorable à cette proposition de modification de la loi en repoussant le délai de dépôt des listes pour l'élection des président et vice-président de commune d'une semaine. La repousser au mardi semble quand même diminuer le temps disponible pour l'impression et l'envoi du matériel, de manière à respecter les 15 jours avant le scrutin.

Le Conseil d'Etat, dans son message du 15 avril 2008, proposait que, sans cette modification, il pourrait être laissé aux communes le choix entre le 30 et le 2 novembre pour l'élection du président et du vice-président afin de coordonner avec celle du conseil général par souci d'économies. Le groupe radical-libéral, toujours dans une grande majorité, dans la mesure où la loi est modifiée, invite le Conseil d'Etat à modifier l'arrêté du 15 avril 2008 concernant l'élection des autorités communales en laissant la liberté aux communes entre le 2 et le 30 novembre pour fixer l'élection du conseil général. Ainsi, l'élection des conseillers généraux aurait lieu en même temps que la votation fédérale. Dans l'hypothèse que la plupart des communes ne soient pas appelées à organiser un scrutin, ni pour les présidents et les vice-présidents ni pour les juges et les vice-juges, deuxième tour, cette liberté aux communes quant au choix pour l'élection du conseil général permettrait des économies réelles, comme l'avait envisagé le Conseil d'Etat dans son message du 15 avril dernier, et diminuerait le risque de démobilitation de l'électorat par des scrutins successifs.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous avons entendu les porte-parole de sept des huit groupes.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Die Änderung des Gesetzes über die politischen Rechte ist in der Tat eine Feuerwehrrübung. Obwohl das diesbezügliche Gesetz gerade geändert wurde, hat der Grosse

Rat mit der Annahme der Motion GRL beschlossen, diesen Gesetzesänderungsprozess in Gang zu setzen. Auch die Kommission war überrascht, dass das Geschäft traktandiert wird – entgegen dem Reglement, wie dies hier auch erwähnt wurde – aber es geht jetzt hier nicht darum irgendwie Schuldige zu suchen, sei es das Präsidium, das Büro oder auch der Grosse Rat. Das ändert an der Tatsache nichts, dass wir im Prinzip entgegen dem Reglement handeln, aber die Kommission selbst hatte sich nicht über die Gesetzmässigkeit des Vorgehens auszusprechen.

Nebst diesem formalen Aspekt wurden in der Kommission zwei Standpunkte vertreten. Den einen geht diese Anpassung zu schnell vor sich. Man will mit dem neuen Gesetz zuerst Erfahrungen machen und dann die Abänderungen vornehmen. Andererseits wurden die Bedenken geäussert, dass vor allem in den grösseren Gemeinden und Städten, der dem Wahlwochenende folgende Montag als Frist zur Hinterlegung der Präsidenten- und Vizepräsidentenliste zu kurz bemessen sei.

Die Kommission hat diese Fragen diskutiert und hat anschliessend den vom Grossen Rat und vom Staatsrat vorgeschlagenen Änderungsantrag des Gesetzes über die politischen Rechte beschlossen. Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais d'entrée, d'abord, faire une remarque sur la forme pour vous dire et vous rendre attentifs au fait que, quelle que soit la décision que le Parlement va prendre (entrée en matière/non-entrée en matière et, ensuite, est-ce que l'on maintient le texte de loi tel qu'il a été décidé en décembre 2007 ou est-ce qu'on le modifie, on le renvoie ou on donne un délai supplémentaire d'une semaine au dépôt des listes pour l'élection des président et vice-président de commune?), on doit le faire, vous devez le faire en une seule lecture, sinon cela ne sera pas applicable pour les élections communales qui arrivent. Il faudra donc absolument que, cette semaine, la décision définitive tombe, de manière à ce que, comme l'a dit le député Jean-Pierre Penon, d'abord, les autorités communales soient au courant du sort réservé à cette question importante et puis, ensuite, qu'elle soit applicable tout simplement d'une façon concrète lors des prochaines élections.

Je ne veux pas revenir sur cet article. J'ai été moi-même très étonné de voir que le Parlement lui-même transgressait les règles qu'il s'était données de fonctionnement en admettant cette motion alors que la discussion était déjà arrêtée en 2007.

J'aimerais rappeler ici quand même que lorsque l'on a élaboré cette loi en 2007, devant le Parlement et dans les discussions faites en commission, on avait débattu d'une façon claire et non précipitée de la problématique des échéances. On avait retenu clairement le fait que, dans d'autres élections aussi, on avait des délais aussi courts, mais que l'on avait constaté que les partis politiques ou les partis en présence avaient une forte capacité d'anticipation et que, finalement, le délai qui paraissait très court entre l'élection du dimanche et l'assemblée du lundi et le dépôt des listes, finalement, c'était une apparence dans le texte légal, mais, dans la réalité des faits, les choses étaient anticipées.

Mais la volonté du Parlement reste la volonté du Parlement!

Si, dans sa majorité, le Parlement décide de renvoyer tout cela d'une semaine ou d'un jour, il faudra faire avec..., mais je répète ici quand même les inconvénients: donner une semaine supplémentaire, c'est aussi donner une semaine supplémentaire pour les intrigues politiques et les grandes discussions sur le tapis bien souvent dans le dos des citoyens pour, finalement, arriver à proposer des candidatures à la présidence ou à la vice-présidence qui, en général, peut-être ne sont pas aussi réfléchies qu'on aimerait qu'elles le soient.

Ensuite, lorsqu'il faudra procéder, en novembre, à cette élection, eh bien!, on renvoie tout cela de quatre semaines finalement puisqu'il faut respecter les délais d'envoi aux citoyens des documents. C'est bien le vote par correspondance que l'on a décidé dans cette salle. Et, par conséquent, cela prolonge l'exercice des élections communales qui pourrait devenir certainement un peu plus pénible pour tout le monde. Ce n'est pas une question de parti ou pas de parti, c'est tout simplement la réalité des faits.

Alors, le Gouvernement maintient sa position qu'il a déjà eue lors du traitement de la motion.

J'aimerais tout simplement dire à l'attention du député Pascal Bridy, vous avez entendu le président du Grand Conseil, tout à l'heure, dire que lorsque tout va bien, il faut faire attention et il faut que le Parlement continue à maintenir sa pression sur le Gouvernement, de manière à ce que l'on ait toujours des décisions politiques de la meilleure qualité qui soit. Je résume un peu en tout cas l'esprit. Monsieur le député Pascal Bridy, il y a pression et pression, mais déjà donner une mauvaise intention prêtée au Gouvernement lors du traitement en décembre! On n'a rien caché à personne. On a expliqué en commission et devant le Parlement d'une façon ouverte et, maintenant, dire que c'est précipité, eh bien!, oui, le Gouvernement dit que c'est précipité si le Parlement devait changer de décision et il peut arriver, Monsieur le député Pascal Bridy, et vous devez accepter cela, que même un chef de département ne partage pas le même avis que son groupe politique. Ma foi, c'est aussi le jeu de la démocratie et c'est le jeu entre le législatif et l'exécutif. C'est le cas qui se présente aujourd'hui.

Moi, je vous accorde la meilleure des bonnes fois; essayez de le rendre aussi à mes collègues et à moi-même!

Alors, sur ces propos, je remercie, ma foi, ceux qui ne veulent pas entrer en matière parce qu'ils ont la rigueur du traitement des affaires et puis, pour ceux qui veulent entrer en matière, je me réjouis de débattre avec vous, si cela est accepté, dans le détail. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département, pour vos explications complètes.

Nous allons donc devoir voter puisque l'entrée en matière est combattue notamment par deux groupes.

Par 94 voix contre 31, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de modification.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 8 mai 2008.*)

Entrée en matière

2. LOI SUR LES EXPROPRIATIONS
(deuxième lecture)

Eintretensdebatte

ENTEIGNUNGSGESETZ
(zweite Lesung)

Président: Christophe Perruchoud / Berichterstatter: Sascha Jäger (Suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Willy Giroud (GRL):

Après avoir pris connaissance du rapport de la commission, le groupe radical-libéral constate que toutes les propositions faites par notre fraction lors du débat d'entrée en matière en première lecture ont été prises en compte par la deuxième commission et cela nous satisfait pleinement, propositions qui portaient notamment sur l'harmonisation des délais avant l'ouverture d'une procédure d'expropriation (art. 10), autre proposition à l'article 21 où l'on parle désormais à tous les alinéas de personne touchée par l'expropriation et non plus de l'intéressé, tout comme à l'article 7 où les termes "futur proche" nous paraissent mieux appropriés, car ils nous donnent une notion de limitation dans le temps par rapport à l'expression "futur" qui, elle, peut se prolonger éternellement. A l'article 26, la suppression de la notion d'entente entre toutes les parties permettra d'éviter d'interminables pourparlers lors d'un cas de refus d'acceptation du contrat d'expropriation par une seule partie concernée. Quant à l'ajout à l'article 38 des termes "à titre exceptionnel", il semble évident, cela afin de ne pas avoir recours systématiquement à un consultant externe.

Enfin, le dépôt par la commission d'une motion concernant l'aspect de l'impôt sur les gains immobiliers, initié par notre collègue François Gianadda, a également reçu l'assentiment de notre groupe.

C'est donc unanimement et sans aucune proposition d'amendement que le groupe radical-libéral entre en matière sur ce projet de loi sur les expropriations en deuxième lecture.

Merci pour votre attention.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Mit der heutigen zweiten Lesung des Enteignungsgesetzes (Eintretensdebatte) schliesst sich für den Sprechenden ein Kreis. Als ehemaliger Gemeindepräsident einer kleinen Berggemeinde war ich nämlich involviert in einen Enteignungsfall, der vom Enteigneten an

das Bundesgericht weiter gezogen wurde. Die Gemeinde bekam damals Recht, so dass die Praxis des Viertelzuschlags im Kanton Wallis durch Bundesgerichtssprechung aufgegeben werden musste. Eine Motion für die Schaffung eines neuen Enteignungsgesetzes war dann die logische Folge.

Die Forderungen der CVPO in der ersten Lesung sind durch die zweite Kommission erfüllt worden. Mit der Neuformulierung von Artikel 26, Enteignungsvertrag, kann nämlich verhindert werden, dass sich ein einziger Querschläger gegen das Zustandekommen einer Vereinbarung über die Entschädigung stemmen kann.

Artikel 29 und 30 weisen dem Kantonsgericht und dem zuständigen Departement gewisse Funktionen im Zusammenhang mit den Schätzungsexperten zu. Das Kantonsgericht ernennt das Expertenkollegium, so dass die Zusammensetzung eher dem politischen Magnetfeld entzogen wird. Andererseits kann das Kantonsgericht dem zuständigen Departement die Aus- und Weiterbildung der Experten delegieren, sodass die Gerichtsbehörde nicht mit zusätzlichen administrativen Aufgaben belastet wird.

Die CVPO ist für Eintreten auf das Enteignungsgesetz, da es gegenüber dem geltenden Gesetz erhebliche Verbesserungen bringt.

Ich danke Ihnen.

M. le député Antoine Maytain (PDCC):

Finalement, que faut-il pour qu'un projet de loi qui se dit pourtant de très haute technicité et qui concerne bon nombre de Valaisans, car pratiquement presque tous propriétaires terriens et donc proches concernés par le projet qui nous est soumis aujourd'hui, car futurs expropriés potentiels en puissance?

Eh bien!, il y a, tout d'abord, le travail de fond du Gouvernement dans la désignation des membres d'une commission extraparlamentaire qui, par son travail proche du terrain et donc par voie de conséquence proche de la réalité, a été, dans ce cas précis, d'un professionnalisme et d'une efficacité hautement appréciés.

Peut-être à méditer pour d'autres projets de loi en cours ou à venir.

De ce fait et sans vouloir minimiser le travail du Parlement ainsi que celui des deux commissions parlementaires nommées pour cet objet, les modifications et les compléments apportés sont donc essentiellement d'ordre purement rédactionnel.

Cet état de fait n'a, toutefois, pas empêché notre groupe de se replonger dans le détail sur ce projet de loi. Preuve en est l'amendement purement rédactionnel déposé par notre groupe et qui complète le travail du Service parlementaire à l'article 12 alinéa 1.

A l'article 15 alinéa 1 concernant la date d'établissement de la valeur vénale de l'objet à exproprier en cas de prise de possession anticipée, notre groupe s'interroge. Pour nous et à l'heure actuelle où le marché de l'immobilier est en plein mouvement fluctuant, cette date ne doit pas être purement spéculative, mais doit être prise dans le contexte d'une utilisation de l'objet exproprié dans un délai raisonnable. C'est donc dans ce sens que nous attendons la confirmation du Conseil d'Etat.

Pour le reste, notre groupe appuie entièrement les décisions prises par la deuxième commission parlementaire, à savoir:

- uniformisation des délais à 20 jours pour les mesures préparatoires de l'article 10;
- analyse de l'article 13 dans le contexte de la loi à décider aujourd'hui sur les expropriations;
- maintien de la nomination des experts par le Tribunal cantonal à l'article 29.

Fort de ces considérations, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière de ce projet de loi en deuxième lecture.

Merci pour votre écoute.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Die CSPO-Fraktion hat in der ersten Lesung sehr aktiv mitgearbeitet und mehrere Abänderungsvorschläge eingebracht. Einige Änderungen wurden angenommen und einige Vorschläge wurden an die zweite Kommission verwiesen. Diese Vorschläge haben wir in der Kommissionssitzung nochmals aufgegriffen und eingehend besprochen.

Natürlich sind wir für Eintreten.

Ein über hundertjähriges Gesetz wird durch eine zeitgemässe Regelung ersetzt. Die Revision ist notwendig und schliesst Lücken. Stichworte wie Professionalität und Unabhängigkeit der Experten, Gleichbehandlung und Rechtsicherheit, Abschaffung des Unfreiwilligkeitszuschlags und Transparenz der Entschädigungen stehen im Vordergrund.

Die CSPO-Fraktion unterstützt die neuen Regelungen.

Wir begrüssen die Vereinheitlichung der Fristen in Artikel 10 und 21. Wir begrüssen die Annahme des Vorschlags in Artikel 26, dass Enteignungsverträge nicht mit sämtlichen Parteien abgeschlossen werden müssen, sondern dass partielle Lösungen möglich sind. Es geht nicht an, dass einzelne Verhinderer Werke im öffentlichen Interesse für längere Zeit blockieren. Hier ist doch eine wesentliche Änderung, Herr Kollege Maytain.

Zu Artikel 44 haben wir bereits in der ersten Lesung den Vorschlag eingebracht, dass bei vorzeitiger Besitznahme der Verzugszins ab dem Zeitpunkt der effektiven Nutzungsentziehung geschuldet sein soll. Es kann nämlich vorkommen, dass zwischen dem Entscheid des Staatsrats und dem Beginn des Werkes, d.h. ab effektiver Besitznahme, einige Zeit verstreichen kann. Während dieser Zeit ist es möglich, dass der Eigentümer noch eine Ernte einbringen kann, Flächenbeiträge erhält und nun sogar die Entschädigung verzinst werden soll. In diesem Fall ist der Eigentümer unseres Erachtens ungerechtfertigt bereichert. Angesichts des klaren Resultats in der Kommission (12 zu 1) bringen wir hier keinen Abänderungsantrag mehr ein. Sollte sich dieser krasse Fall in der Zukunft einstellen, müssten dann wohl die Bestimmungen geändert werden. Vielleicht noch in dieser Session, d.h. während dieser Periode.

Zu bezweifeln ist auch, ob die Abschaffung der zweiten oder der Revisionskommission eine gute Lösung ist. Die Gerichte werden in Zukunft mehr Fälle zu bearbeiten haben.

Die CSPO-Fraktion ist für Eintreten. Ich danke.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

La deuxième commission qui a traité de la loi sur les expropriations n'a apporté que des changements mineurs par rapport au texte de la première commission discuté au Grand Conseil à la session de février.

Les modifications proposées sont plutôt d'ordre rédactionnel, à part l'article 10 qui propose l'unification des délais de préavis auprès des propriétaires lors des mesures préparatoires nécessaires à l'exécution d'un ouvrage pouvant donner lieu à une expropriation. Cette uniformité du délai de 20 jours pour les travaux de peu d'importance comme le piquetage ou la levée de plans ou de travaux plus importants comme l'abattage et l'élagage d'arbres ou un examen du sous-sol ne pose aucun problème à notre groupe.

Moderniser cette loi qui date de 1887, même si elle a été modifiée en 1990, est une nécessité.

C'est pourquoi les groupes socialistes et alliance de gauche acceptent bien volontiers cette entrée en matière et ne feront aucune proposition de modification du projet de loi proposé par la deuxième commission.

Merci.

M. le député (suppl.) Pierre-Jean Darbellay (PDCB):

Le groupe DC du Bas a analysé ce texte de loi qui nous est présenté en deuxième lecture.

C'est avec émotion que nous avons débattu sur la modification d'une loi datant du XIX^e siècle. Malgré nos racines conservatrices, nous estimons que ce texte datant de 1887 méritait cette mise à jour.

Le groupe DC du Bas relève que, lors de la session de février, le Grand Conseil a approuvé à l'unanimité ce projet. Nous soulignons également que depuis l'arrêt du 30 mai 2001 du Tribunal fédéral, qui supprime la majoration du tiers ou du quart légal lors d'une expropriation, il n'y a plus de raison de surseoir à la révision de cette loi.

Concernant l'article 26, la suppression de "entre toutes les parties et" mérite, selon nous, un éclaircissement. Selon notre interprétation, cet accord vaut entre les signataires et uniquement pour les signataires; en d'autres mots, un accord partiel est possible entre les signataires de cet accord. Nous souhaiterions, Monsieur le chef du département, devant le Parlement, que notre lecture de cet article soit confirmée.

Nous nous sommes également arrêtés sur l'article 29. En raison du principe d'indépendance et prenant comme référence le niveau fédéral, ce collège d'experts est nommé par le Tribunal fédéral. Le groupe DC du Bas se rallie à la proposition de la commission. Nous approuvons donc une nomination par le Tribunal cantonal de ce collège d'experts.

Nous nous prononçons donc en faveur de l'entrée en matière et soutiendrons le texte proposé lors de la lecture de demain. Merci pour votre attention.

Le président:

Nous avons entendu les avis des porte-parole de six groupes.

La discussion est close.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL), président de la deuxième commission:

Lors de l'entrée en matière en première lecture, la majorité des groupes avait salué le fait de réviser une loi datant effectivement de 1887.

Même si, avant le vote final, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier avait souligné que, pour la deuxième lecture, les textes étaient quasi-parfaits, la commission ad hoc a remis l'ouvrage sur le métier et a traité toutes les demandes qui étaient restées en suspens à l'issue de la première lecture.

Les modifications dont vous avez pu prendre connaissance apportent donc quelques précisions complémentaires ainsi qu'une uniformisation des délais pour les mesures préparatoires.

Restait encore le problème du contrat d'expropriation qui exigeait l'accord de toutes les parties. Cette exigence a été jugée disproportionnée par notre commission qui a choisi, à l'unanimité, la voie de la liberté contractuelle des parties, pour éviter notamment de devoir recommencer une procédure avec l'ensemble des propriétaires qui auraient accepté le contrat parce que l'un d'entre eux conteste l'indemnité.

Pour le surplus, cette loi, tout de même très technique, est mise au goût du jour et son application correspondra certainement aux besoins actuels.

Je remercie donc tous les groupes pour leur unanime entrée en matière et prie la commission de se retrouver au troisième étage de ce bâtiment immédiatement après cette séance pour traiter, si j'ai bien compris, de l'amendement déposé.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

En un clin d'œil, j'ai compris que le chef du département ne jugeait pas utile d'intervenir..., si quand même finalement après réflexion!

Donc, je lui donne la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, deux mots pour remercier d'entrer en matière et pour dire quand même aux intervenants qui attendent des réponses qu'ils les auront au moment du traitement des articles, de manière à ce que je puisse aussi en débattre avec la commission parlementaire d'ici là.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Cette entrée en matière n'est pas combattue; elle est donc réputée acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 8 mai 2008.*)

Entrée en matière

3. DECISION

concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de Gampel et de Bratsch

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden Gampel und Bratsch

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Alain de Preux (PDCC):

Plutôt impressionnants les chiffres qui étayent cette proposition de fusion. Tant le message que le rapport de la commission font état d'une situation pour le moins délicate pour l'une des deux communes concernées par le sujet et surtout nous pouvons prendre la dimension des moyens qui doivent être engagés pour soutenir ces finances à la dérive.

Ce constat a d'ailleurs fait dire à un de nos représentants: "Ce n'est pas d'une fusion que cette commune a besoin, mais bien plutôt d'une solide perfusion."

Le groupe PDCC a été particulièrement interpellé par le tableau qui a été présenté et des interrogations fortes ont été posées sur le thème spécifique du jour bien sûr, mais aussi sur la situation générale et les perspectives futures de ces maillons essentiels que sont les collectivités publiques communales:

Combien y a-t-il de communes qui se trouvent encore dans une situation similaire et qui nécessiteraient ou nécessiteront des réaménagements inéluctables?

Disposons-nous véritablement des moyens, notamment législatifs, pour inciter ces collectivités à prendre les mesures adaptées qui s'imposent?

Qu'en sera-t-il lorsque les mesures financières prévues pour ces effets seront épuisées ou tout simplement plus disponibles dans nos comptes?

A l'heure où les finances publiques se portent plutôt bien, notre groupe pense qu'il faut résolument passer à la vitesse supérieure pour trouver des issues à ces situations qui sont dûment inventoriées et dont nous savons pertinemment qu'elles n'ont que peu de chances de s'améliorer dans le futur.

Sans bafouer l'autonomie et les autorités communales qui doivent rester les acteurs convaincus des solutions à trouver, des dispositions impératives devraient être promulguées lorsque les indicateurs virent résolument au rouge avec très peu de perspectives d'amélioration.

Nous disposons bien du double frein à l'endettement pour les finances de l'Etat. Pourquoi ne pas installer des critères objectifs au-delà desquels des mesures plus drastiques que celles de la mise sous tutelle deviendraient effectives?

Nous disposons aujourd'hui des instruments nécessaires pour l'appréciation des situations avec notamment les cinq indicateurs financiers que les communes doivent livrer. Forts de ces éléments comparatifs et des différentes expériences et autres démarches menées, le seuil acceptable pour un bon fonctionnement est connu et le cadre nécessaire peut donc aisément être posé. Alors, sans ingérence, osons suggérer avec une certaine détermination les mesures adaptées.

Enfin, nous nous félicitons ici de la volonté du Gouvernement à faire avancer ces mesures de rationalisation de nos structures communales et les enjoignons à poursuivre sur cette voie. Notre groupe s'inscrit également dans cette vision avec aussi la perspective d'une nouvelle péréquation intercommunale qui devra prendre en compte tous les efforts consentis jusqu'à ce jour par des acteurs communaux.

Même si d'aucuns ont qualifié cette association de "fusionnette", car la nouvelle commune reste avec une certaine modestie, et malgré l'ampleur des montants financiers qui sont octroyés, le groupe PDCC a apprécié le consentement mutuel que se sont adressées les communes de Bratsch et de Gampel, l'une est demanderesse et l'autre accepte, que voilà un excellent signe pour un avenir harmonieux.

Nous sommes donc favorables à l'entrée en matière et soutiendrons ce projet et la volonté de ces deux communautés de s'unir pour être plus fort. Selon la formule consacrée, nous leur souhaitons d'ores et déjà le meilleur des avenir.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Ignaz Imboden (CSPO):

Anlässlich der Debatte über das Organisationsgesetz und das Reglement des Grossen Rates in der vergangenen Aprilsession, hat der Grosse Rat entschieden, dass auch in Zukunft christliche Wertvorstellungen in diesen Gesetzen erhalten bleiben sollen. Das ist gut so.

Daran anknüpfend möchte ich die Fusion der beiden Gemeinden Bratsch und Gampel unter das Bibelwort stellen: "Was Gott verbindet, soll der Mensch nicht trennen". Diese Worte umschreiben trefflich Gegebenheiten und Gefühlslage der betroffenen Bürgerinnen und

Bürger. Wer von Jugend auf in dieser Region verwurzelt ist, weiss um die vielen Gegebenheiten und Gemeinsamkeiten, die diese beiden Gemeinden historisch verbinden. Nur die wichtigsten seien hier aufgezählt.

Das sind einmal die unzähligen familiären und verwandtschaftlichen Bande, die die beiden Ortschaften ganz natürlich verbinden. Die gemeinsamen Alpen, welche heute auch in bescheidenem Rahmen touristisch genutzt werden, aber auch das Arbeitsstellenangebot, früher in den Lonzawerken Gampel, heute in den verschiedenen Gewerbe- und Industriebetrieben im Tal, schweisst die Bewohner der beiden Gemeinden auf natürliche Weise zusammen.

Im übrigen kooperieren die Gemeinden bereits seit Jahren in praktisch allen Infrastrukturbereichen und öffentlichen Dienstleistungen. Erwähnt seien unter anderem das Schulwesen, Feuerwehr und Zivilschutzorganisation, Tourismusregion, Raiffeisenbank, um nur die wichtigsten zu nennen.

Dieses Zusammengehen konnte auch nicht durch den Umstand daran gehindert werden, dass die beiden Gemeinden noch heute nicht direkt über eine Strasse verbunden sind. Aber wo die Liebe treibt, ist bekanntlich kein Weg zu weit!

Und so erlaube ich mir, um den Bogen zum Bibelwort des Anfangs zu spannen, einen ganz persönlichen Wunsch anzubringen. Möge doch nach der von uns zu genehmigenden Fusion, die sich im Bau befindliche Strassenverbindung rasch möglichst verwirklicht und zu Ende geführt werden. Eine Forderung, die auch von der gesamten Bevölkerung Bratsch, Gampel und Niedergampel getragen wird.

Die CSPO wird diesbezüglich noch einen Vorstoss hinterlegen.

Damit – in Abwandlung dieses eingangs genannten Bibelworts – zum guten Schluss gesagt werden kann: Was der Herrgott durch die Topografie trennt, soll der Mensch mit einer Strasse verbinden.

In diesem Sinne ist die CSPO natürlich für Eintreten. Ich danke.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG):

Fidèle à son encouragement aux fusions de communes, le groupe PS/AdG salue la naissance de la nouvelle commune Gampel-Bratsch qui comptera 1'857 habitants.

Nous nous réjouissons également de la collaboration active de la nouvelle commune avec sa sœur aînée et voisine Steg-Hohtenn. Bien sûr, nous aurions souhaité une fusion à quatre sur deux districts comme l'aurait permis l'article 133 de la loi sur les communes.

Nous préférons cependant nous arrêter sur le constat réjouissant de l'entraide entre communes de montagne et de plaine et nous souhaitons plein succès à cette fusion qui donnera un souffle nouveau à Bratsch.

Le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière.

Wir wünschen den 1'857 Einwohnern von Gampel–Bratsch alles Gute und viel Erfolg.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Merci, Madame la députée, pour ce témoignage en deux langues!

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

2008 – das Jahr der Gemeindefusionen. Heute sollten wir den Weg frei machen, um Gampel und Bratsch auf einen gemeinsamen Weg in eine gemeinsame Zukunft zu schicken. Die Sanierung von Bratsch ist Bestandteil der Fusion mit Gampel. Es sind zwei verschiedene Geschäfte, die aber eng verbunden und das eine, Voraussetzung des andern ist.

Die Sanierung der Gemeinde Bratsch ist unumgänglich. Das Dekret von 2003 legt fest, unter welchen Voraussetzungen eine Gemeinde aus dem dafür geschaffenen Fonds saniert werden kann. 2005 – also zu jener Zeit, wo die Sanierungsabklärungen geprüft wurden, waren alle Voraussetzungen dazu erfüllt. Gleichzeitig hielt die Gemeinde Bratsch Ausschau nach einer möglichen Fusion. Diese Abklärungen verzögerten das Einreichen des Sanierungsdossiers. Die gestarteten Fusionsverhandlungen mit der Gemeinde Gampel benötigten naturgemäss Zeit, so dass das Sanierungs- und Fusionsdossier heute gleichzeitig aufgelegt wird.

In den letzten Jahren hat die Gemeinde Bratsch auf Kosten dringlicher Ausgaben grosse Anstrengungen unternommen, Schulden abzubauen. Es ist ihr auch gelungen die Pro-Kopfverschuldung um fünf Prozent und die Bruttoschuldenquote um drei Prozent unter den Sanierungsgrössen von 10'000 Franken bzw. 300 Prozent zu senken. Die zurückgestellten und dringlichen Unterhalts- und Infrastrukturarbeiten sind aber nicht vom Tisch. Bald einmal müssen diese nachgeholt werden, so dass die Schuld der Gemeinde wieder in die Höhe steigen wird. Die gleichzeitige Sanierung und Fusion erlaubt es uns eine langfristige Lösung anzustreben. Die Sanierung ist so gestaltet, dass die Pro-Kopfverschuldung beider Gemeinden bei der Fusion gleich hoch ist. Dies ist eine verständliche Bedingung der Gemeinde Gampel. Langfristig ist die vorgeschlagene Lösung – Sanierung mit Fusion – auch für den Staat die günstigste Lösung und erlaubt der neuen Gemeinde einen guten Start in die Zukunft.

Für den Staat Wallis hat die Fusion insofern keine finanziellen Auswirkungen als der Sanierungs- und Fusionsbetrag aus den dafür speziell geäufteten Fonds stammen.

Wie bereits die Fusion der Gemeinden Steg und Hohtenn, ist auch die Fusion der Talgemeinde Gampel mit der Berggemeinde Bratsch sinnvoll.

Berggemeinden ohne Tourismus haben gegen Abwanderung und Entvölkerung anzukämpfen. Eine Tatsache, die in erster Linie mit fehlenden Arbeitsplätzen und fehlenden Dienstleistungsangeboten zu erklären ist.

Somit ist es zu begrüssen, wenn starke Talgemeinden Nachbar- und Berggemeinden helfen, sei dies durch Kooperation oder wie hier durch eine Fusion. Zusammenarbeit kommt dem Wunsch der Berggemeinden ihre Selbständigkeit möglichst lange zu behalten, am besten entgegen. Und ebenso der Staat wird durch das Zusammengehen entlastet.

Die CVPO ist für Eintreten und gratuliert den Gemeinden. Wir befürworten den Sanierungsbetrag von zwei Millionen Franken sowie den Fusionsbetrag von 2,3 Millionen Franken und wünschen der neuen Gemeinde eine erfolgreiche Zukunft.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Joël Gaillard (PDCB):

Le groupe DC du Bas constate avec satisfaction que les démarches entreprises successivement et conjointement depuis novembre 2004 par les autorités des deux communes de Bratsch et de Gampel sont sur le point de trouver un épilogue favorable.

A nos yeux, et nous le répétons, la volonté première et une participation active des communes concernées sont primordiales pour la réussite d'une fusion.

Le cas qui nous occupe aujourd'hui a la particularité de passer par une première étape: celle de l'assainissement financier de la commune de Bratsch. Sur ce point, nous constatons que l'application des critères de calcul usuels et l'évolution favorable de la dette de la commune ont permis de définir une participation du fonds d'assainissement (2 millions) sensiblement inférieure à celle émanant des prétentions de la première requête (5,5 millions). Cet assainissement, tel que formulé à l'article 9, est indispensable et salutaire; il a notre soutien.

En ce qui concerne le deuxième volet financier de la décision, nous ne remettons pas en question les trois montants proposés pour l'aide à la fusion. Ceux-ci répondent aux critères de calcul figurant dans l'ordonnance et ont notre aval.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière. Il est convaincu du bien-fondé de cette fusion et des bases saines et viables que nous mettons à disposition des futures autorités de Gampel-Bratsch en acceptant cette décision.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Im Gegensatz zu Ignaz Imboden habe ich nicht eine christliche, sondern eine futuristische Einstellung gegenüber diesem Geschäft.

Innert kürzester Zeit besprechen wir hier im Grossen Rat zwei Fusionen, die von den Standorten her näher nicht sein könnten, jene von Steg/Hohtenn und heute jene von Bratsch mit Gampel.

Der vorliegende Beschluss enthält die Sanierung des verschuldeten Bratsch und die Fusion der Einwohner- und Burgergemeinden von Bratsch und Gampel. Wir anerkennen den Fusionswillen beider Gemeinden und die Bestrebungen des Staatsrats, Gemeindefusionen zu fördern und zu unterstützen. Es braucht keine Studien um zu erkennen, dass es für kleine Berggemeinden wie Bratsch längerfristig kein Überleben gibt. Es braucht dazu nur gesunden Menschenverstand und den Blick auf all die Aufgaben, die eine Gemeinde laut Verfassungsauftrag und dem Gemeindegesetz erfüllen muss.

Deshalb hat die SPO/Linke Allianz bereits mehrmals bei Fusionsprojekten mittels Vorstössen, durch Interventionen und Anträge darauf hingewiesen, dass eine Gesamtsicht, Mindestgrössen für Gemeinden und längerfristige und mutigere Planungen nötig wären. Wir haben uns immer wieder gegen die Fusion von Kleinst- und Kleingemeinden ausgesprochen, unabhängig davon ob sie im Ober- oder im Unterwallis liegen. Denn auf längere Sicht sind auch diese neuen Kleingemeinden nicht zukunftstauglich.

Das soll aber nicht heissen – und das ist sicher auch für Herrn Brunner von der CSPO interessant –, dass die Linke gegen Fusionen ist, im Gegenteil. Wir sind dafür, dass fusioniert wird, aber in einer vernünftigen Grösse und zu einem vernünftigen Preis.

Es ist doch absurd, wenn wir innerhalb von zwei Sessionen die Fusion von Steg mit Hohtenn und die Fusion von Bratsch mit Gampel getrennt voneinander absegnen. Alle vier Dörfer zusammen hätten eine sinnvolle Dorfgrösse mit längerfristig garantierter Überlebenschance ergeben.

Durch die Fusion von Bratsch und Gampel alleine entsteht eine Gemeinde mit weniger als 2'000 Einwohnern, was unserer Meinung nach zu klein ist und zu kurz gedacht. So sagen wir von der SPO/Linke Allianz auch zu diesem Fusionsprojekt konsequent und analog zu all den andern vorhergehenden Fusionsprojekten von Kleinstgemeinden zu neuen Kleingemeinden: nein.

Bratsch ist ein klassisches Beispiel einer kleinen Gemeinde, die in Schwierigkeiten kam, weil sie nicht die überlebensfähige Grösse besitzt. Bratsch ist da kein Einzelfall. Immer weniger Steuerzahlerinnen und Steuerzahler, immer mehr ältere Leute, immer weniger Kinder, veraltete Infrastruktur, zunehmende Aufgaben und unter Umständen auch noch Mühe Leute für öffentliche Ämter zu finden und die anfallenden Aufgaben zu erledigen.

Die Aufgaben und Ansprüche an eine Gemeinde sind in den letzten Jahrzehnten ständig gestiegen. Wie lange wird es gehen bis die fusionierten Kleingemeinden wiederum mit anderen Gemeinden fusioniert werden müssen um zu überleben. Und dann braucht es wieder öffentliche Gelder, wieder Fusionsstudien, Sanierungen, Sitzungen, Abstimmungen, Parlamentsdebatten etc.

Nicht über die Fusion von Bratsch und Gampel müssten wir hier debattieren, sondern über die Regionsgestaltung Leuk und die Fusion aller Leuker Gemeinden zum Beispiel zu vier grossen Gemeinden: Gemeinde Sonnenberge, Gemeinde Schattenseite, Gemeinde Leuk und Gemeinde Leukerbad. Das wäre aktive Zukunftsgestaltung im gesunden Verhältnis zwischen Aufwand und Ertrag.

Die jetzige Fusionspraxis greift zu kurz, ist zu teuer und zu wenig nachhaltig. Wir von der SPO/Linke Allianz planen weiter, schauen voraus und setzen uns für zukunftsfähige Fusionslösungen als Teil eines Ganzen ein.

Aus all diesen Gründen lehnt die SPO/Linke Allianz Eintreten auf diesen Fusionsbeschluss ab.

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

En matière de fusions de communes, le groupe radical-libéral a, depuis fort longtemps, pris son bâton de pèlerin et affirmé, n'en déplaise à certains, que la politique cantonale devait être visionnaire, courageuse et ferme.

En effet, à l'heure où les tâches communales sont toujours plus complexes, difficile d'admettre que l'on avance encore à si petits pas, difficile d'accepter les micro fusions proposées jusqu'à aujourd'hui, difficile de ne pas s'interroger sur la politique cantonale à venir en la matière.

Lors de la session de mars, nous avons répété notre position, en affirmant notamment qu'une commune devait bénéficier de 1'500 habitants pour être au minimum viable et que nous souhaitions voir une politique cantonale résolument tournée vers l'avenir. Dépensons mieux, si ce n'est moins, mais décidés à créer des entités communales cohérentes, suffisamment grandes et financièrement saines.

La fusion qui nous est soumise ce matin remplit, certes, la question du nombre. Difficile d'ailleurs d'être en dessous puisque la commune de Gampel compte, à elle seule, 1'300 habitants. Se rapprocher d'une commune plus grande nous paraît d'ailleurs cohérent, même si – une vision peut-être un peu idéaliste de la part des radicaux-libéraux – un rapprochement plus global aurait dû être envisagé.

La situation financière de la commune de Bratsch était donc désastreuse, la demande de subventions pharaoniques, et d'ailleurs revues à la baisse, au moment de l'élaboration du panier de la mariée.

Le groupe radical-libéral espère donc que la fusion, dont la dot cantonale est aujourd'hui soumise à l'approbation, constitue le dernier pas d'une politique que nous jugeons frileuse et financièrement trop généreuse.

Restent, cependant, quelques questions, quelques interrogations au sujet desquelles nous aimerions entendre le chef du département.

Combien de communes se trouvent aujourd'hui encore en situation financière périlleuse?

Lesquelles doivent encore être assainies?

Qu'en est-il de la commune de Salins, dont l'assainissement avait, à l'époque, été conditionné à un rapprochement avec la commune de Sion – laquelle s'est d'ailleurs récemment prononcée contre le mariage? Quelle est la position actuelle du Conseil d'Etat à ce sujet? Comment envisage-t-il l'avenir de la commune de Salins?

Comment la nouvelle politique cantonale en matière de fusions de communes est-elle concrètement préparée?

Le groupe radical-libéral attend des réponses précises et accepte bien entendu l'entrée en matière.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous avons entendu les avis de sept porte-parole de groupe.

Il y a maintenant une demande d'intervention individuelle.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Ich möchte kurz replizieren auf Susanne Hugo-Lötscher.

Ich stelle fest, dass sie anscheinend wieder Mitglied ihrer ehemaligen Fraktion ist weil sie auch für sie geredet hat. Ich stelle auch fest, dass sie eine Breitseite gegen unsere Partei und zumindest gegen meinen Kollegen Thomas Brunner gestellt hat. Uns ist es gleich

wenn die SPO dazu nein sagt, weil anscheinend etwas anderes befürwortet wird. Tatsache ist, dass das Gesetz heute diese Fusionen vorsieht und wenn das auch Kleinfusionen sind. Das Gesetz sieht es vor. Und die Bevölkerung dieser Gemeinden will diese Fusionen. Sie können das ihren Leuten im Bezirk Leuk erzählen, dass sie dagegen sind wenn 90 und mehr Prozent von dieser Bevölkerung eine andere Meinung vertreten.

Was grössere Fusionen anbetrifft, insbesondere was Steg/Hohtenn und Gampel/Bratsch anbetrifft, muss man immerhin sehen, dass sie zwei Bezirke betreffen. Diese Fusion muss zuerst über die Verfassung geregelt werden, über eine Neueinteilung der Bezirke. Diese Fusion geht so nicht, es müssen die Bezirke neu eingeteilt werden. Ansonsten haben wir gegen eine Fusion mit Gampel und Steg auch nichts einzuwenden.

Sie können nun immer wieder sperren mit der Begründung grössere Fusionen seien besser. Wir sind jetzt in einem Gesetz drin wo kleinere Fusionen möglich sind und es gilt nach wie vor der Grundsatz und das Sprichwort, dass eben "das Bessere der Feind des Guten ist".

Danke.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Geschätzter Philipp Schnyder, hier auch noch einige materielle Berichtigungen.

Zum einen bin ich zwar nicht mehr Mitglied der SPO-Partei, war und bin aber immer noch Mitglied der SPO/Linke Allianz-Fraktion.

Zum zweiten, wenn der Fraktionschef Thomas Brunner öffentlich in einem Schreiben aussagt, dass die SPO/Linke Allianz gegen Gemeindefusionen ist, dann habe ich das Recht dies hier richtig zu stellen.

Zum dritten sind bezirksübergreifende Fusionen laut Verfassung möglich. Der Grosse Rat bestimmt wo die Grenzen der Bezirke aufhören oder anfangen. Also können wir hier im Grossen Rat auch Fusionen beschliessen, die über die Bezirksgrenzen sozusagen hinausgehen, d.h. indem wir eine Bezirksgrenze nach oben oder nach unten verschieben würden. Die Möglichkeit hätten wir gehabt, aber leider verpasst.

Danke.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Um die Gemüter zu beruhigen habe ich noch eine Bemerkung zum Recht, dem Gesetz über die politischen Rechte.

Es sind Abänderungsanträge hinterlegt worden und die Kommission trifft sich direkt nach dieser Sitzung hier in diesem Saal in der linken oder rechten Ecke (wie man das anschaut...) zu Füßen dieses schönen Arrangements.

Nun noch zum Gesetz über die politischen Rechte.

Zur Fusion Gampel/Bratsch

Es ist richtig, Frau Lötscher, Sie vertreten hier eine andere Philosophie. Sie sähen gerne grössere Einheiten, die Fusion von Gampel und Steg. Aber wenn die traktandiert wären würde ich in diesem Saal schon Leute hören, die den Bibelspruch von Ignaz Imboden umkehren werden und sagen: "Das was Gott getrennt hat – durch den Fluss Lonza – sollen die Menschen nicht vereinen". Das nur zum Spass.

Gampel/Bratsch

Es geht hier um die Fusion von zwei weiteren Gemeinden im Oberwallis. Die Gemeinde Bratsch – kurz Geschichte – wurde aufgrund der angespannten Lage verpflichtet zusammen mit einem Finanzcoach strukturelle Veränderungen einzuleiten. Und dort stellte sich bald heraus, dass die Fusion mit der Gemeinde Gampel sich als beste Lösung herauskristallisierte. Die Einwohner beider Gemeinden haben diesen Weg der Fusion mit grosser Mehrheit akzeptiert und diesem Weg zugestimmt. Der Beschluss, der uns nun vorliegt, beinhaltet einerseits einen Sanierungsbeitrag, anderseits einen Fusionsbeitrag.

Die Kommission hat sich einstimmig für dieses Vorgehen entschlossen und diesem Beschluss einstimmig zugestimmt, auch im Wissen, dass eine solche Zukunft für beide Gemeinden garantiert ist. Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais, tout d'abord, remercier les groupes parlementaires qui, en pleine cohérence avec la volonté exprimée par le Gouvernement, mais aussi avec les dispositions légales que le Parlement lui-même s'est données en matière d'assainissement et de fusions de communes, veulent bien entrer en matière.

J'irai même jusqu'à remercier la députée Susanne Hugo-Lötscher de ne pas entrer en matière puisqu'elle est pour les fusions, mais votera contre..., ce n'est qu'une incohérence matérielle, mais, sur le fond, vous restez cohérente puisque vous êtes pour les macro fusions. Le dispositif légal, n'est-ce pas, Madame la députée Laetitia Massy – les lois que vous vous êtes vous-mêmes données, Parlement, et que nous appliquons avec un maximum de sérénité – fait que les communes décident elles-mêmes de leurs fusions et que le Grand Conseil et le Gouvernement veillent à ce que les communes se trouvent malgré tout dans une situation financière acceptable, ce qui nous permet de dire ici, Monsieur le député Alain de Preux, qu'il reste actuellement à pratiquer la perfusion avant la fusion, pour reprendre vos termes, à une commune du Haut qui certainement a une situation financière encore très précaire, c'est la commune de Saas Balen. Les autres communes valaisannes, grâce à la bonne conjoncture, mais aussi grâce aux dispositions légales que le Parlement a prises et a inscrites dans la nouvelle loi sur les communes et aussi dans les nouvelles règles d'indices à respecter, notamment en ce qui concerne le bilan pour les communes, se trouvent actuellement dans des situations qui sont parfois très bonnes à excellentes, mais en tout cas sont dans une bonne situation financière en général. La situation que nous avons connue il y a dix ans avec à peu près une quinzaine de communes en situation financière difficile s'est très fortement améliorée puisque que, aujourd'hui, on peut dire qu'une fois la décision pour Bratsch et Gampel, surtout l'assainissement de Bratsch, sera prise, il nous restera le cas de Saas Balen qui nous pose encore quelques soucis et quelques difficultés.

Alors, merci aux autorités communales de Gampel et de Bratsch d'avoir en toute responsabilité vu non seulement cette possibilité, mais cette nécessité de fusionner pour le bien de vos populations respectives et merci aussi aux populations d'avoir accepté par un vote populaire cette volonté dorénavant de fonder une seule et même commune.

Je ne veux pas revenir sur les philosophies différentes sur les fusions de communes. Bien sûr, est-ce que l'on doit être beaucoup plus volontaire, Madame la députée Laetitia Massy? En dix ans, avec l'acceptation de cette fusion, le nombre de communes valaisannes aura baissé de 20 unités. Je suis persuadé que mon successeur fera beaucoup mieux et je lui souhaite bonne chance, mais sur les bases de 1997, sur lesquelles nous sommes partis, où personne dans ce Parlement ne parlait de fusion de communes, ce n'était pas un thème (relisez les mémoriaux), c'est le Gouvernement qui a pris l'initiative de venir avec cette problématique, d'une façon claire et volontaire. Les résistances que nous avons eues au début, soit des autorités communales, soit de ce Parlement, résistances qui ont été drôlement édulcorées et puis, ensuite, qui se sont transformées en actions beaucoup plus volontaires dans cette direction, je dirai, grâce au cas de Loèche-les-Bains, eh bien!, finalement, cela a abouti à la solution d'aujourd'hui. C'est peut-être vrai, nous avançons à petits pas, mais nous avançons à petits pas avec la volonté des populations locales, le respect de ces populations, et puis tout de même un certain résultat.

Cela dit, je le répète encore une fois aujourd'hui, nous sommes généreux. Le canton du Valais, le Parlement valaisan ont été très généreux avec les moyens financiers mis à disposition de ces fusions. Et nous savons, dès aujourd'hui, que dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches et également de la nouvelle péréquation financière qui va découler de cette nouvelle répartition, cette générosité ne sera plus la même parce qu'il faut être aussi cohérent dans les actions que l'on mène. On dit: on vous offre, pendant un certain temps, des possibilités financières exceptionnelles, de manière à vous prendre en charge, à développer les projets et à les réaliser. Mais, on ne va pas offrir *ad vitam æternam* ces possibilités, surtout à ceux qui ne veulent pas envisager autrement l'avenir que la situation dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui peut-être par paresse, par manque d'audace ou par manque de vision.

Voilà la déclaration que je peux faire aujourd'hui, en vous remerciant d'entrer en matière et en me réjouissant avec vous et avec les populations des communes concernées de certainement la bonne issue que vous réserverez à ce dossier. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

J'ai apparemment une demande de parole de la députée Laetitia Massy pour une correction matérielle.

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

Je crois qu'il est évident que le groupe radical-libéral ne peut se satisfaire des réponses données à l'instant par le chef du département, qui a finalement répondu de manière extrêmement partielle ou en tournant un petit peu autour de la question.

Nous souhaitons donc avoir, au moment de la lecture de détail, des réponses plus précises ou, si ce n'était pas le cas, au moins pour la prochaine session. Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous allons voter puisque cette entrée en matière est combattue.

Je vous invite à être attentifs et à prendre place, surtout pour les quelques personnes qui sont encore en mouvement!

Par 112 voix contre 3, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de décision.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi 8 mai 2008.*)

Entrée en matière et décision

4. MODIFICATION:

**de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la
Police cantonale
et
des ordonnances concernant le traitement des fonctionnaires et du
personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des
écoles secondaires du deuxième degré**

Eintretensdebatte und Beschluss

ÄNDERUNG:

**der Verordnung betreffend die Besoldung der Mitglieder der
Kantonspolizei
und
der Verordnungen über die Besoldung der Beamten und des
Lehrpersonals der Primar-, Orientierungs- und Mittelschulen**

*Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und
Familienfragen*

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

*Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für
Institutionen und Familienfragen (IF):*

Ich spreche, Herr Grossratspräsident, sehr geehrte Herren Staatsräte, zu dieser Änderung der Verordnung.

Wir behandeln aber hier nur eine Verordnung und zwar die Verordnung betreffend die Besoldung der Kantonspolizei. Die fällt in die Kompetenz des Grossen Rates.

Die Verordnung betreffend die Besoldung der Beamten und des Lehrpersonals fällt in den Kompetenzbereich des Staatsrats und ist schon seit dem 1. Mai in Kraft.

Dies nur als Vorbemerkung. Danke.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Je crois que c'est une bonne précision parce que nous avons, sur notre ordre du jour, deux éléments et j'avais été intrigué en discutant avec le chef du Service parlementaire. Nous avons donc pu nous assurer qu'il s'agit bien d'un seul point, soit l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale, qui est de la compétence du Grand Conseil.

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée (suppl.) Sandrine Desponds (PS/AdG):

Il y a déjà deux ans, en avril 2006, cette Assemblée a accepté, contre l'avis du Conseil d'Etat, mon postulat qui demandait la modification de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale ainsi que de l'ordonnance concernant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais.

Mon but était simplement de permettre aux futures mamans qui le souhaitent de planifier un congé maternité anticipé de deux semaines avant leur accouchement plutôt que de compter sur d'éventuelles complications médicales pour pouvoir envisager un peu de repos avant un événement qui, bien que très heureux, est, ma foi, rarement très reposant!

Je suis donc satisfaite aujourd'hui de voir que, bien que contraint de remettre rapidement l'ouvrage sur le métier, le groupe de travail a réussi à trouver une solution offrant plus de souplesse que celle proposée en automne 2005 et cela malgré une législation cantonale plus restrictive que celle en vigueur dans la plupart des autres cantons.

Le groupe PS/AdG et moi-même sommes également heureux que le groupe de travail ait proposé l'extension du principe au personnel enseignant des écoles primaires et secondaires, ce qui nous paraît effectivement aller de soi.

C'est donc sans restriction que nous suivrons la proposition du Conseil d'Etat, lequel nous a, au demeurant, devancé en acceptant, en séance du 29 janvier dernier, la modification des deux ordonnances objets de sa compétence, à savoir celle concernant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais et celle concernant le traitement du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré.

Le groupe PS/AdG accepte en conséquence l'entrée en matière et le projet tel que proposé sans aucune demande de modification cette fois-ci.

Nous espérons que, suivant le préavis de la commission des institutions et de la famille, les différents groupes en feront de même et accepteront également que la modification proposée entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} mai de cette année.

Enfin, je terminerai en remerciant le Service du personnel et de l'organisation et plus particulièrement les membres du groupe de travail et sa présidente M^{me} Carine Knubel-Mariéthoz pour leur disponibilité et le travail fouillé qui a été effectué.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO):

Meine Grossmutter, Mutter von 13 Kindern ging morgens früh das Vieh versorgen, gebar nachmittags ein Kind und ging am andern Tag frühmorgens wieder in den Stall. Diese Zustände sind Geschichte. Dass aber eine moderne Gesetzgebung es fertig bringt, die werdenden Mütter zu zwingen, bis zum Tag der Geburt zu arbeiten, ist völlig unverständlich.

Gescheite Ärzte haben vielen Frauen durch Krankschreiben ermöglicht zum Beispiel 14 Tage vor der Geburt mit arbeiten aufzuhören. Die aktuelle Verordnung zwingt Frauen und Ärzte zu lügen, zur Unehrllichkeit. Es ist daher höchste Zeit die entsprechende Verordnung anzupassen. Es ist sinnvoll und zweckmässig es den Frauen zu überlassen, wann sie ihren Schwangerschaftsurlaub antreten möchten. Die Bedürfnisse sind je nach Beruf und Schwangerschaft sehr unterschiedlich.

Ich hoffe auch, dass der Staatsrat für die unterrichtenden werdenden Mütter sobald als möglich den gleichen Entscheid in Richtung der neuen Verordnung fällen wird.

Die CVPO ist für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée (suppl.) Roxanne d'Avila Mittaz (GRL):

Un enfant, c'est un véritable cadeau du Ciel. Afin de savourer pleinement ces grands moments d'allégresse, l'entourage doit se préparer à cette arrivée.

Mais, au-delà de ce bonheur, il existe certaines questions, certains doutes et quelques inconvénients d'ordre physique, auxquels la future maman est confrontée avant son terme.

L'alternative d'avancer son congé maternité peut s'avérer parfois profitable.

C'est pourquoi je salue l'élégant geste de notre Gouvernement d'offrir la possibilité aux fonctionnaires et enseignantes d'entamer leur congé maternité deux semaines avant l'accouchement.

Je profite également de relever son ouverture d'esprit et invite le Parlement à en faire de même concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale puisque celui-ci est de son ressort.

Vous l'aurez compris, le groupe radical-libéral accepte cette modification d'ordonnance et remercie la commission de ses délibérations.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Nächsten Sonntag ist Muttertag. Gerne und viel wird an diesem Fest die Mütterlichkeit gelobt und gewürdigt. Deshalb ist es schön, dass gerade in dieser Session werdenden Müttern bei der Polizei, beim Staat und bei der Lehrerschaft ermöglicht wird, zwei Wochen ihres 16-wöchigen Mutterschaftsurlaubs bereits vor der Niederkunft beziehen zu können.

Diese Regelung ist flexibler und kommt – nach Einführung durch den Staatsrat – insbesondere bei Lehrerinnen, nicht nur den zukünftigen Müttern, sondern auch den Schuldirektionen bei ihrer Organisation entgegen.

Über ein halbes Jahrhundert lang haben vor allem die Frauen für eine Mutterschaftsversicherung gekämpft. Es ist deshalb ein Zeichen der Wertschätzung, wenn der Kanton Wallis 16 Wochen und nicht nur die vom eidgenössischen Gesetz vorgeschriebenen 14 Wochen Mutterschaftsurlaub bezahlt. Denn was einem lieb ist, kann auch etwas kosten – und dies nicht nur schöne Worte am Muttertag.

Die SPO/Linke Allianz unterstützt diese Änderung vorbehaltlos, ruft den Staatsrat aber auf, die Information gegenüber den Leistungsbezieherinnen zu verbessern. Alle sollen wissen wer, wann was und vor allem bei wem Mutterschaftsgeld bezogen werden kann. Die Broschüre auf der Homepage ist zwar gut, sie erreicht aber nicht alle.

Ich wünsche allen Müttern einen schönen Muttertag und ermuntere die Väter, sich für einen echten Vaterschaftsurlaub einzusetzen. Dann feiern wir in ein paar Jahren oder Jahrzehnten gemeinsam Elterntag.

Danke.

M^{me} la députée Patricia Casays (PDCB):

La commission thématique des institutions et de la famille a été mandatée pour donner son avis au sujet de la modification de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale, notamment l'article 21 alinéas 8 et 9 de ladite ordonnance.

Cette modification fait suite à un postulat déposé en son temps par la députée (suppl.) Sandrine Desponds, postulat qui avait été accepté par le Grand Conseil en décembre 2005 déjà.

Jusque-là, les 16 semaines de congé maternité auxquelles avait droit une femme membre du corps de la police ne pouvaient être prises qu'après l'accouchement. Avec cette modification, toute femme membre du corps de la police pourra, si elle le souhaite, anticiper son congé maternité de deux semaines avant son accouchement et cela sans incidence financière pour le canton.

Après discussion, la commission a accepté, à l'unanimité, la modification de cette ordonnance qui devrait entrer en vigueur rétroactivement le 1^{er} mai 2008.

Le groupe PDCB accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Ich möchte nicht künstlich verlängern.

Die CSPO-Fraktion ist selbstverständlich für Eintreten auf diese Vorlage.

Ich erlaube mir nur noch kurz zu duplizieren auf die letzte Äusserung von Frau Susanne Hugo-Lötscher. Damit werden wir dann unseren Disput abschliessen und allenfalls beim Kaffee weiterführen.

Auf jeden Fall habe ich nach der Abstimmung festgestellt, dass drei Grossräte gegen diese Fusion gestimmt haben, also gegen die Eintretensdebatte gestimmt haben. Und ich stelle fest, dass man zwar sagt man sei für Fusionen, aber man stimmt dagegen.

Ich hoffe natürlich jetzt, dass bei dieser Vorlage nicht das Gleiche passiert, dass man zwar dafür ist, aber dann dagegen stimmt. Ich bin aber überzeugt, dass diese Vorlage die Unterstützung von dieser Seite finden wird.

Im übrigen schliesse ich mich ihr an, dass man allen Müttern einen wohlverdienten und schönen Muttertag wünscht.

Danke.

Le président:

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Je vois que le ton est plutôt à la bonne humeur, à la bonne entente!

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Es herrscht hier Einigkeit im Saal. Ich kann es darum kurz machen.

Die Kommission war auch einstimmig für die Abänderung dieser Vorlage und ich hoffe, dass das Parlament es gleich macht.

Danke schön.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

La parole est au chef du département, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, qui en connaît un bout sur la fête des pères!

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil!

Deux mots, tout d'abord, pour vous remercier de cette entrée en matière, mais aussi pour vous dire que les modifications des ordonnances concernant le traitement des fonctionnaires, employés d'Etat et du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré ont été également modifiées dans le même sens que l'ordonnance qui concerne la police cantonale. Ces modifications ont été acceptées par le Conseil d'Etat en date du 29 janvier 2008. Comme elles sont de la compétence du Conseil d'Etat, ces décisions sont déjà prises et entreront en vigueur le 1^{er} mai 2008.

L'ordonnance concernant le personnel de la police cantonale étant de la compétence du Grand Conseil, c'est la raison pour laquelle on vous la présente aujourd'hui avec les remerciements du Gouvernement pour cette entrée en matière.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

L'entrée en matière n'est pas combattue; elle est donc réputée acceptée.

Nous allons voter sur le texte de l'ordonnance.

Il n'est pas nécessaire que le rapporteur vienne sur place puisqu'il n'y a pas de proposition d'amendement.

Je considère donc que c'est le texte qui est sous nos yeux qui va être mis au vote.

La modification de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la Police cantonale est approuvée par 83 voix.

Entrée en matière et première lecture

**5. LOI D'ADHESION DU CANTON DU VALAIS
à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire**

**LOI D'ADHESION DU CANTON DU VALAIS
à la convention scolaire romande**

Eintretensdebatte und erste Lesung

GESETZ ÜBER DEN BEITRITT DES KANTONS WALLIS zur interkantonalen Vereinbarung über die Harmonisierung der obligatorischen Schule

GESETZ ÜBER DEN BEITRITT DES KANTONS WALLIS zur Westschweizer Schulvereinbarung

Présidente: Margrit Picon-Furrer / Rapporteur: Alexandre Caillet

Le président:

Ces deux objets sont traités ensemble en entrée en matière, mais feront l'objet de deux votes séparés sur le texte.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député René Constantin (GRL):

Mais, comment pourrait-on s'opposer à un tel projet?

Nous avons beau nous creuser les méninges, les raisons nous apparaissent inexistantes, si ce n'est le fait que l'on ne puisse modifier le texte qui nous est soumis.

Ainsi, se concrétisent les concordats intercantonaux, mais il demeure une évidence: si chaque canton ajoute son grain de sel, notamment au niveau de l'école, car, dans ce domaine, nombreux sont celles et ceux qui détiennent ou croient détenir la science infuse, il en faudra du temps avant de pouvoir finaliser ce type de projet, un concept d'harmonisation accepté par le peuple suisse à plus de 80%, faut-il le rappeler, puis un projet concret, revu et corrigé à la suite de la phase de consultation par l'ensemble des chefs de l'instruction publique.

En résumé, c'est donc un oui du peuple sur le principe de l'harmonisation, puis un oui unanime des chefs de département sur le projet qui nous est soumis.

Comment peut-on, dès lors, lutter raisonnablement contre une harmonisation? Je fais allusion à l'âge d'entrée à l'école, au développement d'horaires blocs qui éviteront aux parents des allers-retours fastidieux pour amener ou reprendre leurs enfants, ou encore à l'instauration d'un programme de base commun aux cantons qui corrigera, pour le plus grand bonheur des familles contraintes de changer de canton de domicile, le manque actuel de coordination scolaire.

Comment pourrait-on lutter raisonnablement contre ce projet alors que, simultanément, l'on arrive à finaliser la création d'outils, d'instruments d'évaluation communs, tout en maintenant l'autonomie des cantons? Ce projet n'a aucune incidence directe sur le nombre d'années du collège, ni sur l'organisation du cycle d'orientation. Ce projet garantit l'apprentissage des langues, l'allemand et l'anglais pour ce qui nous concerne, soit les outils de base pour faire face à nos enjeux professionnels.

Mais pour atteindre ces objectifs, il faudra se donner les moyens. Des professeurs formés, bilingues ou presque pour l'enseignement de base, puis des stages de plusieurs semaines à promouvoir dans d'autres pays permettront d'atteindre, enfin, les objectifs fixés.

Ce projet assure le développement de plans d'étude par région linguistique. Là aussi, il s'agit d'un atout. Ce n'est qu'au travers d'échanges avec les cantons partenaires que l'on s'améliore. Croire détenir la vérité tout seul dans son coin est l'apanage des sots.

Un seul point mérite une certaine retenue. La promotion des horaires continus avec comme corollaire la mise en place de structures d'accueil représente, il est vrai, un challenge intéressant, une idée intégrée dans le programme de notre parti d'ailleurs, mais il ne faut pas se voiler la face pour autant: les coûts induits seront élevés. Il faudra investir massivement pour répondre à un besoin réel, mais faisons en sorte que l'offre ne crée pas le besoin. La structure d'accueil doit être une offre subsidiaire, réservée avant tout aux parents qui n'ont pas d'autre alternative que de bénéficier de ce soutien pour s'en aller gagner leur pain.

Permettez-nous, pour conclure, d'affirmer qu'HarmoS ne pourra pas conduire à la démission parentale, comme certaines voix le clament. Comment une volonté d'accorder les violons pourrait-elle conduire les musiciens à ne pas vouloir interpréter leur partition? Harmoniser ne signifie pas diluer ou liquéfier. Harmoniser des contenus, des modes de fonctionnement, des systèmes d'évaluation, c'est tout simplement vouloir être meilleur qu'auparavant.

C'est donc un oui unanime des radicaux-libéraux pour ce projet.

C'est aussi un oui unanime au projet de loi d'adhésion du canton du Valais à la convention scolaire romande.

Je vous remercie pour votre attention.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Am 21. Mai 2006 hat das Schweizer Stimmvolk den revidierten Bildungsartikel in der Bundesverfassung mit 86 Prozent – davon der Kanton Wallis mit 82,7 Prozent – sehr deutlich angenommen.

Abgestützt auf den neuen Bildungsartikel der Bundesverfassung legen die kantonalen Erziehungsdirektoren EDK die "Interkantonale Vereinbarung über die Harmonisierung der obligatorischen Schule" vor. Der neue Verfassungsartikel verpflichtet Bund und Kantone, die wichtigen Eckwerte der obligatorischen Schule national einheitlich zu regeln. Mit dem so genannten HarmoS Konkordat lösen die Kantone diese Verpflichtung ein. Es ermöglicht eine schrittweise Harmonisierung über einen Zeitraum von sechs Jahren. Die EDK hat eine einheitliche Vereinbarung verabschiedet, welche nun von den Kantonen angenommen oder abgelehnt werden kann.

Insbesondere die Frage der Umsetzung im Kanton Wallis und die Auswirkungen auf die Erhaltung der Dorfschulen in kleinen Gemeinden interessieren uns. Die CSPO verlangt vom Staatsrat ein klares Bekenntnis zur Walliser Schule, da national nur die wichtigsten Eckwerte harmonisiert werden.

Die häufigsten Kritikpunkte sind unseres Erachtens das obligatorische Einschulungsalter nach dem erfüllten 4. Altersjahr und die Einführung der 2. Fremdsprache in der 5. Primarklasse.

Zum obligatorischen Einschulungsalter mit 4 Jahren

Wir wissen, dass im Unterwallis die Kinder schon heute mit 4 Jahren eingeschult werden. HarmoS bringt somit für den französischen Kantonsteil keine Veränderung. Anders ist dies aber für das Oberwallis, wo zirka 90 Prozent der Kinder erst mit 5 Jahren den Kindergarten besuchen. Hier wird die obligatorische Einschulung nach dem erfüllten 4. Altersjahr eher auf Widerstand stossen. Wir fordern daher vom Departementsvorsteher eine gewisse Flexibilität während der Einführungsphase, sowie die Gewährung von Ausnahmen bei einem Entwicklungsrückstand eines Kindes.

Die Einführung der 2. Fremdsprache

Die Einführung der 2. Fremdsprache, dem Englischunterricht in der 5. Primarstufe steht die CSPO skeptisch gegenüber. Wir zweifeln daran, dass alle Primarschulkinder neben der französischen oder im Unterwallis der deutschen Sprache, auch noch dem Englischunterricht folgen können. Bedenken wir nur, dass es fast in allen Klassen Ausländerkinder gibt, welche zuerst noch die Landessprache des betreffenden Kantonsteils erlernen müssen und zu Hause noch die Muttersprache des Herkunftslandes gesprochen wird. Zudem erwarten wir vom Departement, dass ein klares Konzept vorgelegt wird, wie der Englischunterricht in kleinen Berggemeinden bei Mehrklassenschulen erfolgen soll.

Von grossem Interesse ist für die CSPO bei der Umsetzung von HarmoS auch die Festlegung der Schülerzahlen in kleinen Berggemeinden, vor allem beim Kindergarten oder der neuen Basisstufe. Für die Reduktion der Klassen-Schülerzahlen soll das Departement offen sein.

Erlauben Sie mir eine Klammerbemerkung: Ein grosses Diplomwirrwarr herrscht im Moment bei den Lehrpersonen des Kindergartens und der Primarschule. Die CSPO fordert den Departementsvorsteher auf, mit den entsprechenden Verbänden für Klarheit zu sorgen, damit nicht einzelne Lehrpersonen in berechnete Existenznöte geraten. Diese Situation droht einzelnen Lehrpersonen in kleinen Berggemeinden, Klammer geschlossen.

Der Dachverband der Schweizer Lehrerinnen und Lehrer und der Verband der Kindergärtnerinnen Schweiz spricht sich für das HarmoS Konkordat aus.

Die Realisierung von HarmoS ist nicht zum Nulltarif zu haben. Kinder sind wissbegierig und wachsen heute in einer technisierten Welt auf. Immer nur darüber zu reden, wie wichtig die Bildung für die Zukunft unseres Landes und für die Zukunft unserer Kinder sei, aber das Bildungssystem nicht den veränderten Anforderungen und Familienbedürfnissen anzupassen – das reicht nicht aus.

Die Westschweizer Schulvereinbarung gilt nur für den französischsprachigen Kantonsteil. Die CSPO legt sehr grossen Wert darauf, dass das Oberwallis die Garantie erhält, die Lehrpläne mit der Deutschschweiz koordinieren zu können. Entsprechende regionale, sprachlich getrennte Vereinbarungen sind gefordert.

Die CSPO spricht sich sowohl für den Beitritt zur Interkantonalen Vereinbarung über die Harmonisierung der obligatorischen Schule als auch für die Westschweizer Schulvereinbarung aus. Die CSPO will die Bildungszukunft aktiv mitgestalten. Ich danke.

M. le député (suppl.) Yves Carrupt (PDCC):

L'objectif d'HarmoS étant de faciliter la mobilité scolaire dans tout le pays, nous nous verrons contraints de l'appliquer moyennant des coûts non négligeables.

L'école devra être obligatoire pour tous à partir de quatre ans révolus. Que ferons-nous du programme préscolaire? Quel statut accorderont-nous aux maîtres et maîtresses enfantines si le découpage se fait en huit années primaires et trois secondaires?

L'enseignement d'une deuxième langue: l'anglais, se fera à l'école primaire et générera la modification de la grille horaire cantonale. Devra-t-on former des enseignants généralistes, semi-généralistes ou spécialistes?

Outre l'harmonisation des objectifs, on veut vérifier les résultats globaux atteints, le but étant de développer la qualité de l'école obligatoire. Qui fera de tels tests de référence fiables et pertinents? Combien nous coûtera l'élaboration des profils de connaissances? Combien nous coûtera l'organisation des épreuves romandes communes? Combien nous coûtera la mise sur pied d'une offre de formation commune des directions d'établissement et des cadres de l'enseignement?

Le concordat HarmoS recommande d'aménager le temps scolaire et les structures d'accueil extrascolaires en fonction des besoins concrets des familles et de la société contemporaine. Une certaine souplesse est souhaitée à ce propos puisque les besoins effectifs apparaissent très différents d'une région à l'autre. Quelles en seront les conséquences?

L'école valaisanne se porte bien, même très bien. Nos résultats sont reconnus. Ne risque-t-on pas un nivellement par le bas?

Le groupe PDCC accepte l'entrée en matière et restera vigilant sur l'application de ce concordat et sur la convention scolaire romande. Merci.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

HarmoS hat die Schweizerbevölkerung im 2006 deutlich angenommen und somit muss jetzt der nächste Schritt getan werden. Den beiden Gesetzesentwürfen kann die CVPO zustimmen.

HarmoS bringt für unseren Kanton nur einen wesentlichen Streitpunkt und der auch nur für die Kinder im Oberwallis und das ist das Einschulalter. Eine Übergangsfrist von sechs Jahren zur Umsetzung der Einschulung mit 4 Jahren ist korrekt, aber wird mit Sicherheit im Oberwallis noch hitzige Diskussionen bringen.

HarmoS regelt weder Lehrmittel noch Stundenzahl, Benotungssystem oder Ferien. HarmoS regelt Eckdaten wie Anzahl Schuljahre oder Schuljahresbeginn und sonst nichts. Wir haben aber an ganz anderen Orten Probleme. Das Lehrerstatut, das neue OS Gesetz und ein neues Gesetz für die Primarschule sind dringend nötig.

Herr Staatsrat Roch, wir bitten Sie, jetzt, da HarmoS im Gesetz auf kantonaler Ebene verankert ist, eine andere Gangart, eine schnellere Gangart mit den oben genannten Gesetzen anzuschlagen. Wir brauchen dringend ein neues Schulgesetz für die Orientierungsschule und die Primarschule und das neue Lehrerstatut. Wir wissen, das neue Lehrerstatut ist in Bearbeitung, aber all das geht uns viel zu langsam.

Einen weiteren Punkt, den wir noch ansprechen wollen, ist die Stundenzahl unserer Schüler. Natürlich wollen alle die gute Qualität der Walliser Schulen beibehalten, aber ist es notwendig, dass unsere Kinder fast ein Jahr länger als andere Kinder in die Schule gehen? Nicht nur die Stundenzahl entscheidet über die Qualität des Unterrichts. Hin und wieder ist weniger auch mehr und eine so hohe Stundenzahl für unsere Schüler ist nicht gerechtfertigt.

Dies und noch viele andere Diskussionspunkte müssen wir auf Kantonsebene endlich an die Hand nehmen und lösen. Seitdem E2000 vom Volk verworfen wurde, fehlt der Mut zu Strukturänderungen. Haben wir doch immer noch ein Schulgesetz von 1962 und wenn wir überlegen, was sich in den letzten 45 Jahren alles verändert hat.

Die Bildung unserer Jugend ist unsere Zukunft und daher ist HarmoS als erster Schritt nötig.

Die CVPO ist für Eintreten auf diese beiden Gesetzesentwürfe. Ich danke.

M. le député Camille Crettol (PS/AdG):

Harmoniser, ce n'est pas uniformiser. On le sait et cela a été dit et répété pendant toute la campagne qui a précédé la votation populaire fédérale sur l'article constitutionnel concernant l'harmonisation scolaire. Alors, on peut faire dire aux mots le contraire de ce qu'ils signifient, mais, dans la langue française, chaque mot est lié à un concept précis et pas interchangeable. Harmoniser ne veut donc pas dire uniformiser, démission des parents, etc.

Le peuple suisse d'ailleurs ne s'y est pas trompé. Le résultat a été clair et sans contestation: plus de 80% d'acceptation.

Aujourd'hui, ce qui nous occupe dans cette salle, c'est la ratification cantonale de cet accord et du plan d'études romand. Rien de plus. Nous n'avons ici qu'à respecter une décision populaire et démocratique.

Pour rappel, ce qui va être harmonisé, c'est l'âge de l'entrée à l'école, le nombre d'années de l'école obligatoire, la formation de base, l'enseignement des langues, le contrôle de qualité du système (une sorte de PISA suisse) et les plans d'études, etc. Il faut dire qu'en la matière, le canton du Valais n'a pas grand-chose à adapter pour rendre son école HarmoS-compatible, et c'est très bien ainsi.

Quant à nous, au groupe PS/AdG, nous entrons bien évidemment en matière sur les deux objets en même temps et nous pouvons d'ores et déjà dire que nous soutenons pleinement cet objet et que nous espérons que ce Parlement en fera de même pour suivre la grande vague qui déferle aujourd'hui en Suisse concernant la ratification dans les cantons de l'accord HarmoS.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je fais une petite interruption à nos débats pour saluer à la tribune les apprentis de commerce des administrations communales qui sont en compagnie de leur professeur, M. Olivier Dély.

Je vous adresse, Chers jeunes, le salut le plus cordial du Parlement valaisan, en espérant que vous trouverez, lors de cette brève visite, de l'intérêt, une certaine curiosité même

et pourquoi pas des raisons de vous initier aux affaires cantonales en favorisant de la sorte une future répartition des tâches qui soit judicieuse entre canton et communes.

(Applaudissements)

M^{me} la députée Viviane Zehnder (PDCB):

Le concordat HarmoS et la convention d'adhésion sont deux objets intimement liés, car soit nous les acceptons ou les refusons en bloc n'ayant pas d'autres alternatives.

Certaines oppositions, même publiées dans la presse, ne résistent pas à une analyse un tant soit peu critique et objective.

Un concordat existe depuis 1970. Un article constitutionnel sur l'harmonisation scolaire a été largement plébiscité lors des votations – ce que tous mes préopinants ont déjà dit –, ce qui légitime parfaitement la Conférence des directeurs de l'instruction publique à élaborer un accord intercantonal sur l'harmonisation scolaire obligatoire.

Le concordat HarmoS ne va pas ou peu modifier le système en place dans notre canton, qui a un délai de six ans pour la mise en place. Comment peut-on alors parler d'atteinte à notre souveraineté cantonale?

Les deux commissions respectives du Grand Conseil ont porté une analyse critique et approfondie sur chaque point important et ont accepté à une majorité écrasante l'entrée en matière.

Réduire le Grand Conseil à une chambre d'enregistrement est pour le moins singulier après ces analyses minutieuses et critiques effectuées sur mandat du Grand Conseil. Cette objection relève d'une méconnaissance étonnante du fonctionnement de notre organe législatif.

Le début de la scolarité à l'âge de quatre ans et le critère de référence qui passera du 30 septembre au 30 juillet, en quoi cela relève-t-il d'un régime totalitaire accaparant la vie des enfants? Et disons-le au passage, 99% des enfants en Suisse romande vont déjà à l'école dès quatre ans.

Pour le surplus, d'autres objections sont tout aussi dénuées de fondements objectifs. Notre canton conserve son identité et sa culture. La formation continue des enseignants existe déjà et ne saurait être qualifiée d'endoctrinement, une critique approfondie ayant également eu lieu, comme le mentionne l'abondante documentation remise pour le total des 51 articles.

Pour mémoire, la concrétisation de l'harmonisation relève en priorité de la compétence des cantons et non pas de la Confédération. Il n'y a donc pas 36 autres possibilités pour donner suite aux décisions du peuple.

Notre groupe exprime toutefois un seul bémol, à savoir comment et par qui exactement seront donnés les cours d'anglais, sans pour autant péjorer l'enseignement et les enseignants?

L'enfant pourra avancer selon son rythme, nous dit-on dans le message. Nous sommes d'accord pour autant que cela ne constitue pas un vœu pie et qu'une attention constante soit vouée pour le maintien de la qualité de l'enseignement valaisan.

Ainsi, je ne peux que vous recommander, au nom du groupe DC du Bas, d'entrer en matière sur ces deux objets, d'accepter le préavis des deux commissions qui ont fourni un travail remarquable et approfondi avec un regard critique.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Harmonisierung – welch ein freundliches Wort. Wer möchte sie nicht? Vielleicht zieht die Harmonisierung der obligatorischen Schule deshalb relativ wenig Aufmerksamkeit auf sich. Doch hinter dem freundlichen Wort verbirgt sich eine breite und tiefgreifende Reform der Schweizer Schulen. Sie wird, wenn sie denn in 20 Jahren in allen Bereichen umgesetzt ist, eine kleine Evolution in den Schweizer Schulen bewirkt haben.

HarmoS will eine gesamtschweizerische Vereinheitlichung der Schulstrukturen, eine inhaltliche Vereinheitlichung der Lehrpläne pro Sprachregion und durch die Einführung von nationalen Bildungsstandards eine Verbesserung der Kontrolle der Schulqualität erreichen. All diese Teilaspekte und Teilziele bedingen einander und sind untereinander verbunden.

Politisch ist HarmoS durch das massive Ja zum neuen Bildungsartikel im Mai 2006 gut abgesichert.

Inhaltlich sind das Projekt zur Harmonisierung der obligatorischen Schule und die Westschweizer Schulvereinbarung für die SPO akzeptabel und wir sind für Eintreten auf die Vorlagen.

Nicht in allen Punkten einig sind wir mit dem Staatsrat, was die Umsetzung der Projekte anbelangt.

Die Botschaft des Staatsrates zum HarmoS-Projekt überzeugt unsere Fraktion inhaltlich nicht. Die Botschaft beginnt im ersten Satz mit einem Flüchtigkeitsfehler beim Datum der Ratifizierung durch die EDK. Und ähnlich oberflächlich erscheinen uns auch weitere Aussagen. So schreibt der Staatsrat im ersten Abschnitt der Botschaft, dass starre landesübergreifende Lösungen beim Bildungswesen nicht sinnvoll seien, um dann einen Absatz später die Harmonisierung als bewussten und notwendigen Schritt zu loben. Eine wahrlich flexible Haltung.

Beim Sprachunterricht wird erwähnt, dass die Grundausbildung an der Pädagogischen Hochschule Wallis überdacht werden müsse. Das Departement weiss aber noch nicht in welche Richtung es gehen soll. Darum lässt man offen, ob der Kanton Lehrpersonen nachqualifizieren, d.h. beim Generalisten bleiben oder zur Fächergruppenlehrkraft übergehen will. Lustigerweise nennt man dieses Modell in der deutschen Übersetzung "ein Generalist mit Fächerbeschränkung". Bei einem Pferd müsste man vergleichsweise von einem "schwarzgefleckten Schimmel" sprechen. Ja, selbst die mögliche Anstellung von Englisch-Spezialisten wird offen gelassen. Welche fachlichen Qualifikationen die Lehrpersonen haben sollen, ist leider auch nicht ersichtlich. Der Kanton wäre gefordert, vor der Absegnung solch grosser Projekte die entsprechenden Entscheide zu fällen. Die Kosten für die Ausbildung von Lehrpersonen auf den Level "advanced" werden für die Sprachaufenthalte, Didaktikkurse, Stellvertretungen, Prüfungsgebühren, Praxisbegleitung und Nachzahlungen für vorgezogene Ausbildungen mindestens vier Millionen Franken

betragen. Und wie geht es weiter auf der Sekundarstufe I und II? Wird der Level der Lehrerausbildung angehoben? Auf welche Stufe und zu welchem Preis? Viele Fragen bleiben offen.

Die Einführung der Flexibilisierung der Schulzeit beim Schuleintritt, d.h. die Einführung einer Basisstufe mit 150-Stellenprozenten pro Klasse und die administrativen Doppelspurigkeiten, die unser zweisprachiger Kanton nun mal bedingt, werden weitere Kosten hervorrufen. Die zusätzlichen Posten, die das DEKS für die Qualitätskontrolle schaffen will, werden nicht gratis sein und bei der Einführung von Tagesstrukturen darf und soll man nicht alle Kosten auf Gemeinden und Eltern abwälzen. Wir alle müssen uns darüber im Klaren sein, auch wenn wir unsere Verwaltungsbeamten und unsere Lehrpersonen mit noch mehr unbezahlter Arbeit belasten, die Umsetzung dieser Schulreformen wird Zeit beanspruchen und Geld kosten. Eine realistische Kostenschätzung vermissen wir in beiden Botschaften.

Die beiden Botschaften beinhalten auch Unstimmigkeiten. Obwohl nur die Westschweizer Schulvereinbarung Ausnahmen beim Eintrittsalter von 4 Jahren kennt, wird diese Ausnahme auch HarmoS quasi untergeschoben. In der Botschaft zu HarmoS schreibt der Staatsrat, dass das Gesetz über das öffentliche Unterrichtswesen zahlreiche Anpassungen erfahren wird und auch zusätzliche Bestimmungen aufgenommen werden müssen. Wo und welche? Darüber lässt man uns im Dunkeln. In der Botschaft zum Westschweizer Konkordat sieht man das wieder anders. Anstelle eines neuen Rahmengesetzes soll ein staatsrätliches Dokument die Prinzipien, Werte und Ziele festlegen. Worauf, so frage ich mich, sollen sich die vielen Verordnungen, Weisungen, Reglemente und Bestimmungen mit gesetzlichem Charakter zukünftig stützen? Auf einen staatsrätlichen Text über Prinzipien und Werte der Schule? Da müsste man in der Kantonsverfassung mindestens zwei Artikel, nämlich Artikel 13 und 42 entsprechend anpassen. Wenn man sieht, was für ein Flickwerk das gültige Gesetz aus dem Jahre 1962 heute schon darstellt, wage ich zu bezweifeln, dass ein Überarbeiten des Gesetzes reicht. Unser Vorschlag wäre – und das nicht erst seit heute – einen neuen Gesetzesentwurf zu erarbeiten.

Die geplante Einführung von Bildungsstandards schürt Ängste und Befürchtungen. Werden die Resultate von nationalen Tests für Ranglisten von Schulen oder Lehrpersonen verwendet? Basisstandards sollten vor allem den schwächsten Schülern zugute kommen. Ansonsten gilt es, keine Daten für die Müllhalde zu produzieren.

Baldmöglichst brauchen wir vom Staatsrat einen Bericht darüber, wie er die wichtigsten strukturellen Änderungen, den flexiblen Schuleintritt und den Englischunterricht einführen will. Zudem ist eine zeitliche und finanzielle Planung für das gesamte Projekt vorzulegen. Die Botschaften beinhalten Möglichkeiten und viele Fragen, gewünscht hätten wir uns klare Vorgaben und Lösungen.

Es gibt also noch viel zu tun. Die SPO fordert den Staatsrat zudem auf, die Umsetzung zusammen mit den betroffenen Kreisen, d.h. den Eltern und den Lehrpersonen anzugehen.

Die SPO ist in diesem Sinne für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

On nous a parlé tout à l'heure d'une grande vague; ce que nous espérons, c'est que l'école valaisanne ne va pas être submergée, ne va pas se noyer sous cette grande vague.

Aujourd'hui, ce qu'on nous demande en somme, c'est de boire, jusqu'à la lie, la coupe qui nous a été servie le 21 mai 2006, le jour où le peuple suisse a malheureusement approuvé une révision de la Constitution fédérale dont nous avons dit, alors, à quel point elle portait atteinte à une compétence essentielle des cantons, l'une des dernières qui leur reste, de surcroît dans ce domaine stratégique qu'est l'école pour l'avenir de notre pays et de notre canton.

Malgré tout, un principe demeure, principe auquel ces deux conventions (HarmoS et la convention scolaire romande) portent des atteintes supplémentaires: c'est le principe, toujours consacré dans la Constitution fédérale, selon lequel "l'instruction publique est du ressort des cantons".

Sur ce point, justement (c'est là un premier motif, pour nous, de combattre ces conventions), il est en train de se produire exactement ce que nous avons dénoncé en 2006, à savoir que subrepticement le pouvoir, en matière scolaire, est en train de se déplacer au profit d'entités qui, formellement, constituées d'élus du peuple (il s'agit de la Conférence des directeurs de l'instruction publique en l'occurrence), mais n'ont, en réalité, en elles-mêmes aucune légitimité démocratique. Ces entités, ni vraiment cantonales ni vraiment fédérales, sont d'autant plus dangereuses quand elles commencent à édicter des règles ayant force obligatoire qu'elles ne sont soumises à aucun contrôle démocratique, tel que celui auquel un exécutif cantonal ou fédéral peut être soumis. Nous y voyons de grands risques pour le fédéralisme et, par là, pour le peu qui reste des compétences, c'est-à-dire de la liberté des cantons. Et concrètement, ces entités sont en réalité colonisées par des pédagogues, par des technocrates qui, par ce biais, sont en train entre autres de nous imposer, ici en Valais, ce que 73% des Valaisans avaient pourtant refusé en disant non à "E2000". La preuve que le pouvoir nous échappe, à nous parlementaires, et que nous n'aurons bientôt plus rien à dire en matière scolaire, c'est qu'aujourd'hui, nous ne pouvons dire que oui ou non à ces conventions élaborées sans nous par d'autres, sans aucune possibilité de les amender.

Tout ce processus d'harmonisation, derrière une phraséologie qui paraît séduisante, est mis au service d'une idéologie qui détruit systématiquement, dans tous les domaines et dans celui de l'école en particulier, toute forme d'enracinement, d'enracinement dans un canton particulier, dans une culture particulière (l'objectif d'HarmoS étant de supprimer, je cite, tout, tout ce qui, sur le plan scolaire, fait obstacle à la mobilité nationale et internationale de la population).

Si nous nous opposons à ces formes d'harmonisation scolaire, c'est aussi parce qu'elles marquent une emprise toujours plus grande de l'Etat sur les enfants, au détriment de cette cellule de base de notre société qu'est la famille. Et pourtant, comme notre loi sur l'instruction publique le rappelle opportunément, l'école n'a, par rapport à la famille, dont c'est une compétence primaire, qu'un rôle secondaire dans l'instruction et l'éducation des enfants. Or, justement, HarmoS accapare, plus encore qu'aujourd'hui, nos enfants au détriment de la famille et cela de deux manières au moins que nous ne pouvons pas accepter:

- d'abord en abaissant à quatre ans le début de la scolarité obligatoire (alors qu'aujourd'hui, en Valais, l'école infantile est facultative) et

- également en privilégiant (doux euphémisme) la formule des horaires blocs et son corollaire la mise en place de structures de jour par ailleurs fort coûteuses dans lesquelles l'Etat encadrera nos enfants à des moments où, aujourd'hui, beaucoup d'entre eux sont avec leur famille, par exemple pendant le temps de midi.

Les standards de formation maintenant.

Voilà encore un concept qui, évidemment, paraît intellectuellement séduisant. Mais qu'est-ce qu'on va donc nous imposer sous couvert d'harmonisation de ces standards, notamment, pour nous, par le biais du plan d'études romand? Nous ne le savons que trop, ici en Valais, nous qui avons encore la chance, par rapport à la plupart des cantons romands en tout cas, parce que nous avons résisté mieux et plus longtemps qu'eux aux inepties des idéologues et des technocrates, d'avoir encore une école dont la qualité est reconnue. Ce qui nous attend, sous couvert d'harmonisation, c'est bel et bien une uniformisation qui, évidemment, ne pourra jamais se faire que par le bas, car la nature est ainsi faite (et l'école n'y échappe pas) qu'aucune uniformisation ne se fait jamais que par le plus petit dénominateur commun. Des gens qui ne nous contrediront pas, sur ce point, ce sont tous ces parents qui travaillent dans le canton de Vaud et qui, pourtant, ont choisi de s'établir dans le Chablais valaisan pour permettre à leurs enfants d'échapper à la décadence de l'école vaudoise..., je suis bien placé pour en parler!

Nous aussi, nous sommes très sceptiques au sujet de l'introduction en septième année d'une deuxième langue étrangère, d'autant plus, à côté de motifs qui ont déjà été exposés tout à l'heure, si cela doit conduire à l'introduction de l'anglais avant une deuxième langue nationale.

Pour terminer, HarmoS, c'est encore, pour ces 73% de Valaisans qui avaient dit non à l'époque à "E2000", des concepts pédagogiques qui sont sortis par la porte et qu'on essaie aujourd'hui de faire rentrer par la fenêtre. Il en va ainsi de cette conception que nous pensons erronée de ce que l'on peut appeler la cadence individuelle et de l'enseignement intégratif (on nous dit, dans HarmoS, que le temps nécessaire, à titre individuel, pour parcourir les différents degrés de la scolarité dépend du développement personnel de chaque élève), conception qui, là encore, ne peut conduire qu'à un nivellement par le bas.

Justement, cet espace suisse et romand de la formation, cet espace nivelé comme le plateau suisse, nous n'y croyons pas. Pas comme ça, en tout cas. Nous, UDC, ici en Valais, nous n'aimons guère ce qui est plat. Nous aimons nos montagnes, symboles, si nous parlons d'école, d'exigences qui, comme elles, doivent être élevées dans l'intérêt de nos enfants pour permettre à ceux-ci d'être armés pour affronter les exigences justement et la dureté du monde professionnel. Ce que nous voulons, pour nos enfants, pour notre canton, c'est maintenir la qualité de notre école, une qualité qui n'est pas soluble dans l'harmonisation dans laquelle elle ne peut que se dissoudre.

Pour notre école, pour nos enfants, pour notre canton, nous dirons donc non à HarmoS et à sa petite sœur romande.

Le président:

Merci, Monsieur le député. Vous vous êtes exprimé au nom des Valaisans..., mais je vous rappelle que c'est seulement demain que vous pourrez faire l'objet d'une demande de naturalisation en bonne et due forme!

Voilà, nous avons entendu les porte-parole des huit groupes.

Nous avons maintenant une demande de parole individuelle.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Die FDPO begrüsst den Beitritt des Kantons Wallis zur interkantonalen Vereinbarung über die Harmonisierung der obligatorischen Schule und den Beitritt zur Westschweizer Schulvereinbarung. Wir sind überzeugt, dass durch diese Beitritte der Kanton genügend Einfluss auf das Bildungssystem behält. Gerade im Bereich der Qualitätssicherung wird der Kanton weiterhin gefordert sein. Gegenseitig angepasste Lehrpläne und Ausbildungsstandards sind ja nicht alleine ein Garant für ein hohes Bildungsniveau unserer Jugend.

Das neue Gesetz verpflichtet den Kindergartenbesuch oder anders gesagt, die Vorschule wird nun obligatorisch. Fremdsprachige Kinder werden davon sicher profitieren. Es ist wichtig, dass unsere Kinder früh lernen, sich miteinander auseinanderzusetzen. Die FDPO denkt auch, dass den Eltern genügend Zeitraum bleibt, um sich intensiv ihren Kindern zu widmen. Das harmonisierte Einschulungsalter soll die Kinder nicht aus ihrem familiären Umfeld herausreissen, sondern ist als Bereicherung in der Entwicklung der Kinder zu sehen. Dies wird man hoffentlich auch im Oberwallis so sehen.

In diesem Sinne sehe ich die befürchteten, hitzigen Diskussionen von Kollegin Verena Sarbach als kritische, aber konstruktive Auseinandersetzung mit der heutigen Schule.

Die zweite Fremdsprache bereits ab dem 5. Schuljahr wird eine Herausforderung für unser Schulsystem sein. Dass nicht alle Schüler im gleichen Masse von dieser Entwicklung profitieren werden, liegt zwar auf der Hand, dennoch ist gerade der Englischunterricht in der heutigen Zeit auch in der obligatorischen Schule ein absolutes Muss.

Mit der Harmonisierung wird der Mobilität der Bevölkerung endlich Rechnung getragen und die Schule wird zum verlässlicheren Partner der Berufsbildung und damit auch der Wirtschaft.

Deshalb ist die FDPO selbstverständlich für Eintreten.

Le président:

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

J'ai une demande de parole du député René Constantin..., je ne sais pas si c'est vrai..., oui!

M. le député René Constantin (GRL):

Je me permets d'intervenir à la suite des propos émis par le député Jean-Luc Addor qui a dit: nous, UDC, combattons ce projet. Permettez-moi de répliquer: vous, UDC, devriez étudier le projet, parce qu'il y a deux erreurs fondamentales qui ont été données et il n'est pas acceptable que le peuple valaisan ait ces informations qui sont erronées.

Vous avez d'abord, Monsieur le député Jean-Luc Addor, confondu les horaires blocs et les horaires continus. Je vous prie de bien revoir le projet parce que ce sont deux choses complètement différentes. Les horaires blocs sont une nécessité pour faciliter quand même la vie parentale.

Deuxième erreur manifeste que l'on doit corriger: vous avez dit que l'anglais serait introduit avant la deuxième langue nationale. C'est une erreur, vous pouvez regarder le projet.

Je pense que c'est important. Vous voulez combattre les platitudes, vous dites aimer les montagnes, mais, pour combattre ces platitudes, il faut s'informer et donner un message clair aux gens qui devront, par la suite, en cas de référendum, voter ce projet. Je vous remercie.

La discussion est close.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la commission ad hoc:

A travers ces discussions d'entrée en matière, on voit très bien que c'est un sujet très important qui tient à cœur à tous les députés ici dans cette salle, qui sont certainement aussi parents et qui ont vécu ou qui auront à vivre ce souci de donner une bonne base pour leurs enfants.

L'harmonisation, oui, c'est ce que j'ai ressenti à travers les discussions.

Réduction de la qualité, par contre, non, c'est clair. Je crois que tous les groupes se rallient au maintien de la qualité de notre système scolaire cantonal.

L'harmonisation a donc été largement soutenue même si le député Jean-Luc Addor a dit que la population valaisanne a refusé "E2000" en son temps très massivement, il faut remettre l'église au milieu du village et dire clairement que l'harmonisation a été, en 2006, soutenue par 82,7% de Valaisans. Cela est donc significatif pour nos débats aujourd'hui.

La modification dans le cadre de l'enseignement des langues, c'est vrai, c'est un souci. Je pense que l'on aura des compléments par le chef du département à ce sujet. Ce n'est pas facile d'introduire une deuxième langue et on peut comprendre les soucis de certains députés qui en font part. L'introduction d'une deuxième langue est difficile par rapport à un enfant qui parle déjà une langue étrangère en arrivant à l'école.

Par contre, la scolarité obligatoire à partir de quatre ans devrait aussi donner des impulsions pour mieux régler les arrivées d'étrangers dans notre canton qui ne parlent pas notre langue et qui ont justement le temps de se mettre à l'aise avec notre langue du canton pour mieux apprendre d'autres langues. La scolarité obligatoire à partir de quatre ans, c'est évident que, actuellement, dans la partie romande du canton, elle est largement répartie. J'aimerais juste vous rendre attentifs que jusqu'en 2014/2015, on a encore un peu de temps pour adapter, aussi pour le Haut-Valais, les pratiques, mais je crois que même dans le Haut-Valais, gentiment, cela va entrer dans les mœurs et ne devrait pas poser de problèmes majeurs. Dans ce cadre-là aussi, il y a une certaine souplesse qui est prévue et on pourra toujours intervenir dans le cadre des modifications de la loi sur l'instruction où vous pourrez encore vous déterminer sur les différentes spécificités par rapport à cette adaptation à l'harmonisation de la scolarité dans le cadre suisse.

L'inscription des standards et des portfolios dans le domaine des langues me semble aussi une bonne chose. Il est vrai que vous êtes aussi chefs d'entreprise et l'évaluation fait partie actuellement de la bonne marche d'une entreprise. Dans l'école, c'est certainement aussi une nécessité.

L'adaptation des horaires, en grande souplesse, donc selon les besoins de chaque commune. Il n'y a pas imposition d'un horaire bloc, il n'y a pas imposition d'un horaire continu. J'aimerais rappeler la différence entre les deux expressions. Les horaires blocs: cela veut dire que l'on facilite les heures d'entrée des enfants, pour ne pas avoir, par exemple, un enfant qui rentre à 8 heures moins le quart à l'école, un autre à 8 heures et quart et le troisième à 9 heures moins le quart. Donc, pour la vie familiale, il me semble nécessaire et très utile de faire une réflexion et que chaque commune, selon ses compétences, réfléchisse à cette adaptation. Par contre, les horaires continus, comme ils existent dans le val d'Anniviers, c'est vraiment une spécificité qui doit être accompagnée de mesures qui sont à mettre en place par les communes. C'est une volonté politique aussi, mais qui n'est pas imposée par cet accord intercantonal.

J'aimerais encore relever qu'il y a eu le travail d'une commission interparlementaire dans le cadre de ces accords intercantonaux. Les propositions de la délégation valaisanne ont été largement prises en considération dans les discussions dans le cadre de la conférence des chefs de département.

Voilà, je m'arrêterai-là et je laisse la parole à M. le chef du département; probablement il donnera encore des explications supplémentaires.

Je vous remercie.

Le président:

Merci, Madame la présidente de la commission.

J'ai une demande de parole du député Jean-Luc Addor. J'imagine que c'est pour apporter une correction matérielle... en votre nom propre ou au nom de tous les Valaisans!

Je vous donne la parole.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Vous êtes gentil, mais je ne me suis jamais exprimé au nom de tous les Valaisans, mais seulement de l'UDC. Si vous m'aviez bien écouté avant, vous l'auriez compris.

Maintenant, juste une petite rectification effectivement par rapport à ce qu'a dit le président du groupe radical-libéral tout à l'heure.

Je ne veux pas m'appesantir sur la question de savoir dans quelle mesure les horaires blocs peuvent conduire aux horaires continus. Mais une chose concernant l'ordre d'introduction des langues étrangères dans l'enseignement obligatoire: ce que vient de dire tout à l'heure le député René Constantin me semble faux, ne me semble pas compatible avec le texte de l'accord et puis en tout cas pas compatible avec le commentaire que la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique a fait de cet accord puisqu'on nous dit ceci: l'accord ne comporte, je cite "pas d'indications contraignantes sur l'ordre d'introduction des

langues", mais il prescrit l'enseignement d'une deuxième langue nationale, dimension culturelle incluse, en plus de l'anglais. "Pas d'indications contraignantes sur l'ordre d'introduction des langues", donc les cantons sont bel et bien libres de prévoir cet ordre comme ils l'entendent avec le risque, comme je l'ai dit tout à l'heure, que l'anglais puisse être introduit avant une deuxième langue nationale.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Alors, pour en avoir le cœur net, nous allons poser la question directement au chef du département.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais, tout d'abord, vous remercier pour le débat nourri qui se construit autour de l'harmonisation que nous voulons. Je crois qu'il faut, comme l'a dit le député Camille Crettol, respecter la décision populaire et démocratique. Je crois aussi que le peuple est responsable et il a montré clairement qu'il voulait une harmonisation. C'est donc notre devoir d'aller de l'avant. Le peuple a aussi montré qu'il voulait maintenir la responsabilité cantonale et respecter la Constitution et la loi sur l'école obligatoire. D'ailleurs, le pilotage de la scolarité obligatoire – et ceux qui veulent ce schéma, c'est volontiers que je le leur fournirai – montre que le monitoring se fait au niveau de la Confédération et des cantons, que les tests de référence vont se faire au niveau des régions par groupes linguistiques, avec deux grandes régions: la partie alémanique et la partie francophone, que le monitoring cantonal se fait sous la responsabilité du canton qui permettra d'avoir sa propre évaluation et puis, enfin, l'autoévaluation se fait au niveau de l'école, de l'établissement ou de la commune. On a donc conservé ce respect fédéraliste dans ce dossier.

En ce qui concerne la légitimité, j'aimerais dire deux choses. Tout d'abord, le concordat du 29 octobre 1970 donne cette légitimité, d'autant plus que le concordat sur la coordination scolaire a été approuvé le 14 décembre 1970 par le Conseil fédéral. Ensuite, lorsqu'un concordat se discute à ce niveau et qu'il y a une prise de position, dans ce cas, des chefs de département, une consultation est mise en place. Les cantons ont fait leur consultation. Le canton du Valais a fait sa propre consultation auprès de tous les partenaires (communes, associations professionnelles, de parents, partis politiques). Moi, je regrette, d'après mes renseignements, qu'au moins un parti n'ait pas répondu: l'UDC. Alors, je regrette quand même que l'on se permette de dire qu'on est peu démocratique alors que la consultation a été faite et que les arguments mis par la consultation ont été écrits par le Conseil d'Etat à la CDIP et pratiquement tous les arguments ont été repris dans l'harmonisation, dans les commentaires. Nous sommes satisfaits du résultat de cette consultation. Nous sommes aussi satisfaits du résultat de cette harmonisation telle qu'elle vous est présentée.

Quelques axes de détails, tels qu'ils nous ont été demandés ce matin.

Madame la députée Maria Oester-Ammann, évidemment que pour le Haut-Valais, avec l'âge d'entrée à l'école à quatre ans, nous devons être prudents. Evidemment que nous savons qu'il y a un problème à résoudre dans le Haut-Valais, comme dans la majorité des cantons

alémaniques (d'ailleurs, c'est la grande source des référendums à Lucerne et à Thurgovie), c'est l'âge d'entrée à l'école qui peut poser un problème. Alors, nous avons déjà convenu que nous voulons beaucoup de flexibilité, comme vous le demandez, que nous ne voulons pas utiliser la date du 31 juillet de façon trop brutale les premières années, mais avoir une certaine souplesse, de façon à éviter d'ouvrir des classes et puis, deux ou trois ans plus tard, de les refermer. Nous voulons aussi avoir quelques mesures d'accompagnement et une introduction progressive. Nous allons donc faire un programme et peut-être aussi, pendant que j'y pense, pour répondre au député (suppl.) Rolf Eggel, nous allons faire un calendrier et une planification parce que ce n'était pas l'objectif de ce message d'aller dans le détail. Nous sommes sur les principes aujourd'hui. Les détails doivent se mettre en place; nous avons six ans pour les mettre en place. Nous avons déjà convoqué, le 14 août 2008, l'ensemble des associations pour présenter ce calendrier, la planification et pour présenter aussi, Madame la députée Verena Sarbach-Bodenmüller, le cycle d'orientation, les statuts et ce que nous voulons mettre en place durant cette législature.

Nous pensons donc que la solution est possible, mais nous serons prudents. Merci aussi de nous aider à avancer dans ce dossier, à mettre en place cette situation de façon à ce que l'on puisse avoir un système équilibré après six ans de mise en application.

L'école valaisanne, nous voulons évidemment la garder avec ses qualités. J'ai peur aussi pour le député Jean-Luc Addor parce que lorsqu'on dit qu'on est les meilleurs, c'est un signe qu'on commence à perdre de la qualité. Je préfère maintenir cette qualité valaisanne, cette culture valaisanne avec une harmonisation; d'ailleurs, la définition de l'harmonisation est relativement claire: c'est harmoniser les structures et les objectifs de l'école. Tout le contenu appartient au canton. Les concordats intercantonaux, soit le concordat dont nous discutons aujourd'hui, soit la mise en place pour la Suisse alémanique parce que nous ne passons pas par un concordat, la procédure historique étant différente entre la Suisse alémanique et la Suisse francophone, toute cette procédure se met en place de façon progressive, mais avec une discussion intercantonale et une légitimité cantonale pour résoudre les problèmes culturels de chaque canton et de chaque région. C'est la raison pour laquelle, dans cette planification, nous vous montrons comment nous travaillons avec Pa NW EDK, avec les six cantons notamment qui ont choisi le français comme première langue (les deux Bâle, Berne, Soleure, Fribourg et Valais) et nous travaillons ensemble un programme, un canevas commun; ensuite, la mise en place est sous la responsabilité cantonale. Avec les associations, nous vous présenterons à la fois ce calendrier, une ébauche des coûts, mais l'ébauche des coûts passera aussi par une priorité que nous mettrons notamment sur la formation.

Une question qui a souvent été posée durant cette discussion, c'est la problématique de l'anglais. Alors, effectivement, c'est une chance d'avoir une deuxième langue étrangère, mais c'est un grand défi aussi. Nous aurons au mois de juin à la CDIP une discussion avec les chefs de département pour avoir les premières approches, pour savoir quelle formation nous exigeons des enseignants et puis, dans la deuxième partie de l'année, chaque canton va retourner dans ses bureaux pour analyser le concept et pour le présenter aux associations et à la commission thématique durant l'automne, de façon à ce que nous puissions, dès 2009, avoir une première formation et une première application probablement en 2011, 2010 si possible, mais plutôt 2011. Nous pensons que, dans une première phase, nous aurons des instructions à donner à la HEP pour les nouveaux enseignants. Nous voulons, dans une première phase,

utiliser des semi-généralistes, notamment parce que les semi-généralistes seront plus compétents dans une première phase, avec une formation pédagogique complémentaire, et puis nous aurons une formation pour tous. C'est donc ce concept que nous vous présenterons durant l'automne, de façon à ce que nous soyons sur la même longueur d'onde pour l'anglais.

Concernant la deuxième langue, je crois qu'il est important de dire, et vous avez raison, Monsieur le député Jean-Luc Addor, qu'il y a la liberté des cantons et que cela fait partie de l'autonomie des cantons, mais la solution est déjà décidée puisqu'un certain nombre de cantons ont choisi l'anglais. C'est le canton de Zurich qui a été un peu le leader de cette solution. Tous les cantons romands avec les six cantons que je viens de mentionner ont choisi la langue nationale comme deuxième langue, c'est-à-dire le français pour la partie haut-valaisanne et l'allemand pour la partie francophone. Pour nous, c'est un problème qui est clair; c'est plus facile lorsqu'on est un canton bilingue. Mais je suis assez heureux de constater que Genève et Vaud ont choisi la même solution. La solution est donc claire au niveau des cantons et les programmes se mettent en place sous cette forme.

Pour la convention romande, je crois que plusieurs personnes ont parlé de ce lien, notamment le lien de la convention romande avec les programmes de la Suisse alémanique. Alors, deux solutions se mettent en place. Du côté romand, c'est le PER (plan d'études romand) qui est un outil pour les enseignants. Aujourd'hui, nous avons 15 à 20 enseignants qui travaillent dans cette structure. C'est donc un outil pour l'enseignant. Moi, j'aimerais ici faire un message très fort pour dire que nos enseignants sont bons et c'est peut-être pour cela que nous avons une bonne qualité de l'enseignement. Notre souci, c'est de garder la qualité de l'enseignement et des enseignants qui vont ensuite le divulguer. Je vous rappelle que la formation se fait chez nous dans notre HEP. C'est ce contrôle-là sur les méthodes et sur la qualité de notre HEP que nous devons nous assurer d'une bonne qualité. Le PER est actuellement en discussion. Il sera en consultation au mois d'octobre auprès des partenaires. J'ai la chance de présider, pour la Suisse romande, le comité de pilotage. Je crois que c'est un signe de l'ensemble des cantons: choisir en Fribourg et le Valais des cantons qui ont une bonne réputation au niveau de l'école, mais qui peuvent aussi apporter les freins que nous souhaitons, notamment sur la méthodologie ou sur les concepts.

Pour le Haut-Valais, nous avons un plan qui est en discussion maintenant. Nous avons un petit décalage entre HarmoS et le plan suisse alémanique qui est venu légèrement après celui de la Suisse francophone. Nous pensons donc que, durant l'année 2009, nous aurons le plan en consultation pour le Haut-Valais. Durant cette consultation, nous pourrions discuter avec l'ensemble de nos partenaires quels sont les problèmes puisque la consultation permettra de négocier toutes les corrections que nous souhaitons. Il me semble ainsi que nous avons une certaine cohérence entre l'harmonisation que nous voulons. Cette harmonisation mentionne que, par région linguistique, des plans d'études communs doivent être mis en place. Mais la responsabilité de la grille horaire et du plan d'études appartient et appartiendra demain au canton. Nous aurons des objectifs à attendre.

J'en arrive maintenant à la question des standards. Le standard minimum et un standard pour chaque jeune. Je crois qu'il est écrit à plusieurs reprises "pour chaque jeune". Cela ne signifie pas que ce sera la moyenne cantonale valaisanne. Si vous dites aujourd'hui qu'il faut 4 pour réussir un examen, c'est le standard minimum; si vous n'avez pas 4, vous avez des compléments à faire, mais aucun étudiant n'essaie d'avoir le 4, il essaie plutôt d'atteindre le 6, et surtout les professeurs vont faire en sorte que nous atteignons un taux plus haut de

réussite. Les tests de référence qui seront mis en place, ce sera le contrôle de l'écart entre la moyenne cantonale et le standard. Je crois que nous sommes près de ce que nous cherchons parce que j'ai lu à plusieurs reprises qu'il manque en Valais un système d'évaluation, celui-ci sera mis en place à travers ce système.

Sur les coûts, je n'aimerais pas insister parce que, évidemment, nous aurons, au niveau des coûts, des analyses à faire, mais nous aurons aussi des priorités. Si je prends le problème linguistique, évidemment que nous devons, dans les cours de formation des années prochaines, mettre des priorités sur les langues. Cela nous permettra peut-être d'avoir des coûts supplémentaires qui ne sont pas excessifs.

Il me semble que nous arrivons à maintenir la qualité de l'école, que nous ne voulons pas niveler par le bas, que nous voulons aussi maintenir la responsabilité familiale.

Peut-être encore quelques éléments sur la question du député (suppl.) Yves Carrupt, je crois, au sujet de l'école obligatoire à quatre ans. On change la terminologie, mais à l'âge de quatre ans, on va quand même garder la structure du jardin d'enfants. Par contre, on aura un passage plus facile entre la structure du jardin d'enfants et l'école obligatoire, telle qu'on l'a aujourd'hui à six ans. C'est un passage qui sera relativement souple, sans notes, avec de la souplesse pour les cantons puisque les demi-journées, il n'y a pas d'indications supplémentaires sur la durée de l'école, sur la façon d'organiser. Tout simplement, le standard donnera, après la deuxième année primaire actuelle, c'est-à-dire après la quatrième année de demain, une obligation de résultats minimums.

Concernant la question de la députée Verena Sarbach-Bodenmüller sur les 1'000 heures, évidemment que c'est un problème que nous devons examiner et nous l'examinerons soit à travers la loi sur le cycle d'orientation, soit à travers le statut des enseignants.

Je crois ainsi avoir répondu à l'ensemble des questions.

Quant à la grille horaire, elle sera liée au plan d'études, mais de nouveau ce sera la liberté des cantons. Nous nous sommes battus pour avoir 15% d'autonomie. Etant donné que nous avons la grille la plus chargée de tous les cantons romands, nous avons une marge de discussion à la fois pour diminuer les 1'000 heures supplémentaires, qui sont d'ailleurs discutables – c'est une statistique qui est discutable – pour introduire l'anglais, et pour avoir cette liberté culturelle de 15%.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de soutenir ce projet, qui est un bon projet, qui posera un certain nombre de défis, mais qui nous permettra d'entrer dans un système harmonisé en gardant la qualité, en augmentant si possible la qualité de l'école valaisanne.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

L'entrée en matière est combattue. Je me tourne vers le député Jean-Luc Addor pour m'assurer que l'on interprète les choses de la même façon. Vous combattez donc l'entrée en matière sur les deux lois d'adhésion au même titre et nous ne votons qu'une seule fois.

On est d'accord.

Par 109 voix contre 6 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent l'entrée en matière.

Il est prévu de procéder immédiatement à la lecture de détail.

Nous n'avons pas de proposition d'amendement.

Je ne vais donc pas compliquer les affaires et inviter le rapporteur à venir jusqu'ici.

Première lecture

**LOI D'ADHESION DU CANTON DU VALAIS
à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire**

Erste Lesung

**GESETZ ÜBER DEN BEITRITT DES KANTONS WALLIS
zur interkantonalen Vereinbarung über die Harmonisierung der
obligatorischen Schule**

Présidente: Margrit Picon-Furrer / Rapporteur: Alexandre Caillet

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'adhésion n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La loi d'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire est adoptée par 103 voix contre 6 et 2 abstentions en première lecture.

Première lecture

**LOI D'ADHESION DU CANTON DU VALAIS
à la convention scolaire romande**

Erste Lesung

**GESETZ ÜBER DEN BEITRITT DES KANTONS WALLIS
zur Westschweizer Schulvereinbarung**

Présidente: Margrit Picon-Furrer / Rapporteur: Alexandre Caillet

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'adhésion n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La loi d'adhésion du canton du Valais à la convention scolaire romande est adoptée par 104 voix contre 6 et 2 abstentions en première lecture.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la commission ad hoc:

Je vous remercie pour cette acceptation massive.

J'aimerais tout simplement remercier les membres de la commission bien sûr ainsi que M. le conseiller d'Etat et ses collaborateurs qui nous ont apporté des éclaircissements lors de nos débats.

Je me réjouis aussi de voter demain en faveur de la naturalisation du député Jean-Luc Addor afin qu'il puisse se soucier, en pur Valaisan, de notre système scolaire.

Le canton du Valais n'a que très peu d'adaptations à faire. C'est donc la preuve que notre système est déjà, je ne dirai pas futuriste, mais bien adapté.

Donc, respectons aussi les besoins des parents et faisons confiance à nos enseignants qui, globalement, sont très investis dans leur travail.

Relevons le défi; c'est vrai qu'il est important, mais je fais confiance à tous les partenaires qui sont impliqués dans tout ce projet.

En finalité, j'aimerais proposer une seule et unique lecture vu la grande majorité d'acceptation pour ne pas devoir rediscuter d'un projet qui ne permet pas de faire des modifications ou des adaptations.

Si vous êtes d'accord, Monsieur le président.

Le président:

Merci, Madame la présidente de la commission.

Nous allons voter sur la proposition de s'en tenir à cette seule lecture.

La lecture unique est acceptée par 101 voix et 6 abstentions.

Vous avez ainsi accepté de vous en tenir là, à cette seule première lecture.

Ce point de l'ordre du jour est donc traité, mais je donne encore la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais remercier la présidente de la commission et l'ensemble de la commission pour leur travail et pour leur compréhension, remercier également mesdames et messieurs les députés et m'engager avec le département à maintenir la qualité et la culture valaisanne pour une école et au profit de notre jeunesse.

Développements / Entwicklungen:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

6. POSTULAT

de la députation PDC des districts Hérens et Conthey, par le député Daniel Porcellana, concernant les vacances en février en adéquation avec notre tourisme (12.02.2008) (3.136)

POSTULAT

der PDC-Abgeordneten der Bezirke Hérens und Conthey, durch Grossrat Daniel Porcellana, betreffend tourismusgerechte Fasnachtsferien (12.02.2008) (3.136)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Daniel Porcellana (PDCC):

Le Valais touristique a pu s'enorgueillir de nombreux records de fréquentation dans la plupart des stations valaisannes et d'excellentes conditions d'enneigement durant cette exceptionnelle saison d'hiver 2007/2008 qui vient de s'achever, cela malgré un calendrier de fêtes quelque peu avancé.

Malgré cela, il est encore nécessaire de reparler d'un dossier qui revient chaque année en discussion dans les instances touristiques: la coordination intercantonale des vacances de carnaval ou février. Ce dossier est un véritable serpent de mer qu'il convient de régler moyennant une bonne volonté des différents cantons romands.

Selon les renseignements obtenus, il existerait bel et bien une coordination romande qui serait basée sur trois principes que sont:

- l'étalement des vacances de février sur trois semaines,
- des congés fixes,
- la semaine du Mardi gras prioritairement attribuée aux cantons dits catholiques (Valais et Fribourg).

Dans les faits, il a été constaté qu'en 2005, ces vacances se sont concentrées sur une semaine pour trois cantons. En 2006, ces vacances se sont concentrées sur deux semaines pour cinq cantons. En 2007, ces vacances se sont concentrées sur trois semaines pour cinq cantons. En 2008, ces vacances se sont concentrées sur deux semaines pour quatre cantons.

Le Valais doit maintenant faire preuve d'ouverture, donner un signal clair et montrer l'exemple aux très nombreux adeptes des sports de neige issus des cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel et Jura, en acceptant de renoncer prioritairement, par l'instauration d'un tournus, à la semaine du Mardi gras.

Le canton de Vaud a montré l'exemple en mettant actuellement en consultation auprès des Départements de l'éducation des autres cantons romands sa nouvelle planification des vacances scolaires jusqu'en 2016.

La députation DC du groupe Hérens-Conthey espère que le DECS saisira cette opportunité de montrer que le canton du Valais, avec l'appui du Grand Conseil par le biais du présent postulat, renonce enfin à cette règle de rigidité qui n'a vraiment plus sa raison d'être aujourd'hui.

Ainsi, nous demandons au département compétent, avec l'appui du Service du développement du DET, de renoncer à la planification systématique des vacances scolaires valaisannes sur le Mardi gras en vue de pouvoir obtenir plus facilement, avec l'accord des autres cantons romands, si possible un étalement des vacances de février sur quatre semaines au lieu de trois actuellement, de nouvelles règles favorables à tous les cantons romands par l'instauration de nouvelles règles de tournus permettant à chaque canton romand de bénéficier chacun à son tour de la semaine dite du Mardi gras.

L'intérêt général et la défense d'un secteur aussi important que le tourisme sont des aspects suffisamment défendables pour que le Valais montre prioritairement l'exemple en vue de solutionner au mieux et dans la mesure du possible l'étalement des vacances de février.

Il ne suffit plus de se doter d'une nouvelle loi sur le tourisme et de ponctionner par toutes sortes de taxes les touristes et les propriétaires. Il nous appartient de prendre toutes les dispositions possibles et nécessaires pour améliorer encore le taux d'occupation de nos stations.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat est apparemment combattu.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Die CVPO ist gegen dieses Postulat.

Für die Fasnachtsferien oder wie sie bei uns heissen Sportferien braucht es keinen Turnus. Im Oberwallis haben einige Gemeinden während Jahren schon keine Ferien an der Fasnacht. Für diese Ferien braucht es regionale Lösungen, wie sie zum Beispiel in diesem Jahr die Region Visp, Brig-Glis und Naters und die umliegenden Gemeinden getroffen haben. Dieses Jahr war die Fasnacht ja schon Ende Januar. Die Ferien waren aber erst ab 18. Februar. Diese Lösung begrüsst die Familien, aber auch der Tourismus.

Der Vorschlag, den Sie Herr Staatsrat, uns anlässlich der Sitzung vom 15. Februar machen, ist moderat. In den neuen Richtlinien soll stehen, dass die Region selber entscheidet, wann die Ferien zwischen Weihnachten und Ostern sind. Es braucht keine einheitliche Lösung für die Ferien im Februar/März und schon gar keinen Turnus über den ganzen Kanton.

Dagegen sind wir. Aus Gründen, die wir oben genannt haben sind wir gegen dieses Postulat. Ich danke.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin.

Nous allons donc voter puisqu'il n'y a pas d'autres demandes de parole.

Par 57 voix contre 42 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.136 du député Daniel Porcellana.

Ce postulat est ainsi classé.

7. POSTULAT
de la députée Susanne Hugo-Lötscher (SPO) concernant la
reconnaissance, le vécu et la commercialisation du bilinguisme
(12.02.2008) (3.137)

POSTULAT
von Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) betreffend
Zweisprachigkeit anerkennen, leben und vermarkten (12.02.2008) (3.137)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Die Reaktionen auf die Dachmarke Wallis haben gezeigt, dass dem Grundsatz der Gleichberechtigung beider Kantonssprachen nicht nur im Gesetz, sondern vor allem im Alltag nachgelebt werden soll.

Teilweise wird das beim Staat und den staatlichen Organisationen schon praktiziert. Es muss aber noch mehr Wert darauf gelegt werden.

Zwei Sprachen bedeuten zwei Kulturen, ein Reichtum also, den nicht alle Kantone kennen. Pflegen wir diesen Reichtum überall und wann immer möglich.

Apropos Zweisprachigkeit – und hier richte ich mich vor allem an die Medien. In Luxemburg und in Biel gibt es zweisprachige Zeitungen. Es wäre doch spannend auch hier im Wallis jeweils Beiträge in deutsch und in französisch, zum Beispiel in den Tageszeitungen Nouvelliste und Walliser Bote lesen zu können. Denn durch die Sprache kommt man einander näher ob mit oder ohne Raspille.

Ich danke.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin.

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis sans autre au Conseil d'Etat pour traitement.

8. POSTULAT
du député Beat Abgottspon (CVPO) et cosignataires concernant la
promotion du bilinguisme (14.02.2008) (3.139)

POSTULAT
von Grossrat Beat Abgottspon (CVPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Förderung der Zweisprachigkeit (14.02.2008) (3.139)

TEXTE DEPOSEE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

In der Ausgangslage stimme ich hier – es geschehen manchmal noch Wunder – mit Frau Susanne Hugo-Lötscher einmal überein. Es ist nicht von der Hand zu weisen, dass die Frage der Zweisprachigkeit in jüngerer Vergangenheit gerade im Oberwallis mit sehr grosser Sensibilität wahrgenommen wird. Vielleicht mag dies auch mit einer Art Minderheitsreflex einen Zusammenhang haben. Auf jeden Fall müssen diese Befindlichkeiten unbedingt ernst genommen werden wenn wir nicht Spannungen erleben wollen, die für den Zusammenhalt unseres Kantons gefährlich sein könnten.

Vor dieser Ausgangslage scheint es mir wichtig, dass der Staatsrat einmal eine fundierte Bestandesaufnahme bezüglich der Beziehungen zwischen den beiden Sprachgruppen unseres Kantons erarbeitet. Und auf der Basis dieser Bestandesaufnahme soll dann der Staatsrat eine zukunftsgerichtete Sprachpolitik formulieren.

Kurzfristig fordern wir in unserem Postulat die Einsetzung von Instanzen und Instrumenten, die darüber wachen, dass die Zweisprachigkeit in unserem Kanton respektiert wird. In anderen Kantonen bestehen derartige Instrumente bereits und sie haben sich bewährt. Es braucht keinesfalls einen neuen Verwaltungsapparat, sondern eine sinnvolle Einbettung in bereits bestehende staatliche Organisationsstrukturen.

Ich danke Ihnen.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

9. MOTION

**des députés Marc Kalbermatter (suppl.) et Laura Kronig (suppl.)
concernant: Stop à la fuite des cerveaux I - remise partielle de prêts de
formation pour des personnes qui reviennent en Valais ou restent en
Valais au terme de leur formation (13.02.2008) (3.138)**

MOTION

**von Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter und Grossrätin (Suppl.) Laura
Kronig betreffend Stopp Braindrain I - Teilerlass von
Ausbildungsdarlehen für Personen, die nach ihrer Ausbildung ins Wallis
zurückkehren bzw. im Wallis bleiben (13.02.2008) (3.138)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Das Wallis hat ein Problem mit dem viele Randregionen zu kämpfen haben. Wir verlieren andauernd gut ausgebildete Leute an die Zentren im Mittelland.

Womit hat das zu tun? Hier gibt es sicherlich verschiedene Aspekte die mitspielen und die auch im Text des Vorstosses schon angesprochen wurden. Es sind die Arbeitsgelegenheiten, das soziale Umfeld, Löhne, das kulturelle Angebot, vielleicht auch das politische Umfeld. Dieser Vorstoss beschäftigt sich jedoch mit dem Faktor Löhne.

Die Löhne sind in den Zentren in der Regel teilweise bedeutend höher. Die Aussicht auf Einkommenseinbussen könnte rückkehrwillige Walliserinnen und Walliser davon abhalten, ins Wallis zurückzukehren bzw. Walliserinnen und Walliser zum Wegziehen ermutigen. Klar ist der Lohn wohl nicht der einzige und erste Faktor für den Entscheid ins Wallis zurückzukehren oder dem Wallis gar nicht erst den Rücken zu kehren. Trotzdem kann es aber insbesondere für Personen, welche ein Darlehen abzuzahlen haben, sehr wichtig sein, die Schulden schnellstmöglich tilgen zu können.

Da das Wallis von den Löhnen her wohl nicht mithalten kann, ist das Ziel dieses Vorstosses, einen finanziellen Anreiz zu schaffen, um die Bezügerinnen und Bezüger von Darlehen zu motivieren hier zu bleiben bzw. zurückzukommen. Die Details einer solchen Bestimmung wären noch festzulegen.

Dieser Vorstoss wurde ursprünglich in der Form eines Postulats hinterlegt, um dem auch Rechnung zu tragen.

Wie Sie wissen gibt es ja sehr unterschiedliche Meinungen zu Stipendien und Ausbildungsdarlehen. Die JCVPO will bekanntlich die Stipendien ganz abschaffen und den Staat nur noch Ausbildungsdarlehen ausrichten lassen. Sie forderten uns auf, uns diesem Vorhaben anzuschliessen, damit die Anreizfunktion des eben präsentierten Vorschlags grösser

würde. Diese Idee ist jedoch ein absolut antisozialer Schnellschuss und wird von uns bekämpft werden, falls sie überhaupt einmal in den Grossen Rat kommen sollte. Denn

1. sind Stipendien strikt bedarfsbezogen und folgen somit nicht dem Giesskannenprinzip. Sie kommen jenen Personen zugute, deren Eltern nicht genügend verdienen, um sie beim Studium finanziell unterstützten zu können. Aber solche Situationen kennen die Jung-CVPler wohl nur vom Hörensagen.

In der Realität können leider die meisten nicht auf gutbetuchte Eltern zählen, die es sich leisten können ihren Sprösslingen das Studium zu bezahlen,

2. bei einer Abschaffung von Stipendien stünden die betroffenen Studierenden Ende des Studiums vor einem Schuldenberg von 80'000 Franken und mehr.

Eine solche Aussicht wird wohl niemanden motivieren ein Studium oder eine Weiterbildung anzugehen. Gerade junge Erwachsene aus bescheidenen Verhältnissen, die sowieso schon an den Hochschulen untervertreten sind, würden definitiv entmutigt, sich an eine tertiäre Ausbildung zu wagen.

3. Eine wissenschaftliche Karriere, die mit einem Doktorat, schlecht bezahlten Assistenzstellen und einem verlängerten Studium einhergeht, würde dann nur noch für die wirklich gut betuchten realistisch, denn wer beschreitet diesen Weg schon, wenn nach dem Liz oder dem Master schon so viele Schulden vorhanden sind.

Das Fazit lautet: Stipendien abschaffen wäre absolut ungerecht, da dies die Chancengleichheit total in Frage stellen würde.

Wir Jungsozialisten gehen demgegenüber in eine andere Richtung. Wir möchten die bedarfsabhängigen Stipendienbeiträge ausbauen.

In der vorliegenden Motion geht es aber in erster Linie darum für einen Teil der Studierenden und Lernenden einen Anreiz zu schaffen, trotz höheren Löhnen ausserhalb des Wallis, dem Wallis treu zu bleiben. Dafür muss man die Stipendien nicht abschaffen, im Gegenteil. Unser Vorstoss kann als indirekte Erhöhung der Stipendien angesehen werden mit dem Zweck, dem Exodus ins Mittelland zu begegnen.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit und natürlich auch für Ihre Unterstützung.

Le président:

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Cette motion, toutefois, est combattue.

M. le député (suppl.) Emmanuel Troillet (PDCB):

Si maintenir sa population est un objectif politique important, de surcroît quand il s'agit d'une population bien formée, les moyens pour la retenir ou la faire revenir dans son canton d'origine n'en sont pas moins importants.

Une population ayant bénéficié d'une formation supérieure est un élément moteur à la constitution d'une société dynamique, tolérante et critique. Elle constitue une population qui participe aussi pour une part importante au budget des différentes collectivités publiques et permet également, élément non négligeable, à la collectivité de récolter les fruits de son investissement.

Le groupe DC du Bas-Valais combat la motion 3.138.

Comme l'atteste l'étude de 2004 de l'Observatoire de l'emploi sur l'exode des compétences des Valaisannes et des Valaisans, si le choix des personnes ayant bénéficié d'une formation supérieure est influencé directement par l'offre de postes de travail, y compris pour le conjoint, ce ne sont ni les rémunérations ni de quelconques avantages fiscaux qui incitent nos concitoyens à rester ou à partir du Valais. C'est plutôt l'imbrication d'éléments complexes, subjectifs et matériels, tels que le rapport à ses origines, la représentation que l'on se fait de son canton, les perspectives d'avenir dans son domaine d'activité, une activité professionnelle qui valorise la formation obtenue, les politiques publiques développées pour la création d'un environnement économique dynamique, les opportunités en termes de qualité de vie, de sociabilité et de formations offertes qui déterminent le choix du domicile des citoyennes et citoyens valaisans de formation supérieure.

En conclusion, l'enjeu n'est pas tant d'exonérer les étudiants valaisans qui ont pu bénéficier de l'aide de la collectivité dans leur cursus de formation que de créer un espace de vie économique dynamique permettant la création d'emplois à haute valeur ajoutée, ce à quoi le canton s'attelle déjà via la promotion économique, l'amélioration continue des conditions cadres et donc de la compétitivité du canton ainsi que du développement de la concertation entre les acteurs économiques.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Patrick Bérod (GRL):

Nombreux sont les Valaisans et les Valaisannes à devoir se rendre hors canton pour terminer leurs études. S'ils sont nombreux à revenir passer leurs week-ends dans leurs familles, ils sont beaucoup moins nombreux à revenir s'y installer et y travailler. Ce phénomène, appelé la fuite des cerveaux, préoccupe non seulement tous les acteurs de la vie économique, tous les députés du canton, mais aussi le Conseil d'Etat qui a mis sur pied de nombreux colloques, des conférences et même un programme spécifique appelé VS-Link.

Il est vrai que le canton du Valais brille à travers ses flamboyantes personnalités expatriées à Genève, Lausanne, Berne ou Zurich. Ils donnent du Valais une image positive jusqu'aux antipodes et font honneur à notre culture valaisanne d'Helsinki à Vancouver et même jusqu'au Japon.

A travers ces jeunes filles et ces jeunes gens, le Valais étincelle, en plus de ses 13 petites étoiles, de mille feux grâce à cette multitude d'étoiles réparties partout dans la galaxie de la finance, des sciences et de la gestion.

Mais, que faut-il donc pour leur donner l'envie de revenir s'établir dans leur pays d'origine? Que leur manque-t-il donc chez nous? Que pourraient-ils trouver en Valais qu'ils ne trouvent ailleurs?

Quelques billets de mille francs suffiront-ils à faire revenir chez nous ces fameux quelques cérébrés? Ce serait leur faire un sort peu enviable. Ce serait aussi limiter de facto leurs compétences reconnues partout dans le monde à quelques malheureux billets de mille francs.

C'est aussi une bien piètre reconnaissance de leurs efforts, de leur intelligence et de la large expérience qu'ils ont acquise loin de chez eux, mais aussi chez les réputés enseignants du Chablais, ai-je entendu aujourd'hui.

Assurément, c'est davantage des places de travail du niveau de leurs possibilités et de leurs compétences qui les séduiront, des positions enviées dans des multinationales trop peu nombreuses encore dans notre canton. Il leur faut des conditions de travail et de recherche motivantes que nous peinons à leur offrir, une carrière prometteuse, un futur correspondant à leurs attentes qu'un jour ils trouveront aussi en Valais.

J'en veux pour preuve le dernier salon des postes de travail organisé par VS-Link qui a dû être annulé faute de pourvoyeurs de jobs intéressants.

C'est sur ce point que nous devons nous battre: développer le tissu économique, pour leur proposer ce qu'ils cherchent et ce qu'ils méritent.

Leur jeter en pâture quelques billets de mille francs n'y changera rien et cela ne saurait suffire pour rendre le Valais plus attractif.

C'est pour toutes ces raisons que je vous suggère de refuser cette mesure dispendieuse et, de surcroît, inutile qui consisterait à effacer les ardoises des prêts de formation.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Nous allons voter.

Par 92 voix contre 19 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.138 du député (suppl.) Marc Kalbermatter.

Cette motion est ainsi classée.

10. MOTION
de la commission thématique EFCS, par son président Laurent Léger et
le député Freddy Philippoz, concernant la création d'une loi cantonale
sur le sport (14.02.2008) (3.140)

MOTION
der thematischen Kommission EBKS, durch den Präsidenten Laurent
Léger und Grossrat Freddy Philippoz, betreffend Erarbeitung eines
kantonales Sportgesetzes (14.02.2008) (3.140)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Laurent Léger (PDCB), président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Le but de cette motion n'est pas de demander la création d'une loi sur le sport pour embellir la république d'un texte législatif supplémentaire. Le but n'est non plus pas de créer une législation pour imposer des contraintes supplémentaires.

Non, le but de cette motion est de poser les jalons nécessaires à la mise sur pied d'une loi cantonale pour promouvoir le sport dans notre canton et de regrouper les moyens et les compétences nécessaires à cette promotion.

Dans le cadre de ses travaux, la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports a mis sur pied une sous-commission sport qui s'est penchée sur l'état des structures et des moyens du sport en Valais. Cette sous-commission a constaté, entre autres, qu'il y avait dans notre canton un fort tissu associatif sportif.

Mais, elle a aussi constaté qu'il y avait un certain flou au niveau cantonal. Il n'y a pas de base légale claire pour la promotion du sport. Il n'y a pas un interlocuteur cantonal qui a la possibilité, de par son cahier des charges, d'avoir une connaissance et les compétences nécessaires à traiter ou à coordonner tous les différents aspects que le domaine du sport peut engendrer.

Les compétences, tâches et moyens financiers, actuellement, sont répartis entre les différents départements.

Quelques exemples.

Aujourd'hui, des campagnes d'actions de promotion ou de prévention peuvent être lancées dans la même période sans qu'un calendrier de coordination puisse être à disposition. Des programmes d'encouragement au sport sont régulièrement engagés par la Confédération avec très peu de relais de la part du canton.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de personne de contact ou de coordinateur pour les besoins d'un organisateur de manifestations sportives, ce qui, pour un canton touristique comme le nôtre, est une faiblesse.

A ce jour, au niveau cantonal, il n'y a pas de vision claire concernant les réseaux locaux d'activités physiques et de sport alors que l'on sait que 60% des Valaisans sont insuffisamment actifs.

Le sport pour les apprentis était, selon la loi fédérale, obligatoire depuis plusieurs années. Il a fallu que la Confédération nous tape sur les doigts pour que des solutions soient proposées.

Nous voulons donc, par l'intermédiaire de cette motion, qu'une réflexion pour une politique du sport en Valais soit engagée. Un concept cantonal du sport doit être étudié. Lors de cette réflexion, nous pourrions, par exemple, penser à la création d'un office pour le sport. Le sport n'a pas seulement comme objectif la compétition ou le sport d'élite; le sport est un outil de promotion de la santé pour tous.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Chers collègues, de soutenir cette motion.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

En complément, je donne maintenant la parole au deuxième motionnaire, le député Freddy Philippoz.

M. le député Freddy Philippoz (PDCC):

Permettez-moi de développer quelque peu la phrase suivante extraite de la motion de la commission thématique: "Le sport est une base importante de la vie de notre société et devient un outil incontournable en termes de santé publique."

Suite à la mise en application de la loi fédérale sur le sport votée en 2000, l'Office fédéral du sport (OFSP) vient de publier, en avril, les résultats de la plus grande enquête jamais menée dans notre pays sur les activités sportives (plus de 11'000 personnes interrogées).

Résultats des principales analyses:

1. Il y a 8 ans, 36% de la population pratiquait 3 heures et plus de sport par semaine. Aujourd'hui, nous relevons 10% d'augmentation, ce qui signifie en chiffres absolus 200'000 personnes en plus. Malgré tout, une personne sur quatre continue à ne jamais faire de sport. La raison la plus fréquemment invoquée est le manque de temps.
2. Le walking connaît depuis 8 ans le plus grand engouement, plus de 11%. La randonnée occupe la deuxième place derrière le cyclisme/VTT.
3. Il existe aujourd'hui deux motivations très importantes pour pratiquer du sport: santé et plaisir.

4. Le comportement de la population en matière d'activités physiques change selon la région linguistique. Pour les personnes pratiquant 3 heures de sport hebdomadaires, nous trouvons 45% de personnes en Suisse alémanique, mais seulement 28% en Romandie. Il est intéressant de relever que la commune de Nendaz atteint le même pourcentage que la Suisse allemande suite au concept communal basé sur la politique du sport suisse.
5. Le sport jouit d'une bonne image auprès de la population; 98% des personnes interrogées estiment que le sport a une influence bénéfique sur le développement des enfants et des adolescents.

En Valais, une loi sur le sport devra créer une meilleure synergie et coordonner la politique du sport. L'objectif prioritaire du canton sera la promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique. Le surpoids est considéré comme une épidémie par l'OMS. Si nous ne réagissons pas rapidement, notre pays rattrapera les USA pour l'augmentation du nombre de personnes en surpoids. Quelques chiffres qui font réfléchir: nous trouvons en Suisse un adulte sur trois en surpoids, ce qui représente plus de 2 millions d'hommes et de femmes, et 30'000 nouvelles personnes s'ajoutent à ce nombre chaque année. Un enfant sur cinq est en surpoids, 60'000 enfants sont obèses et environ 250'000 en surpoids. Le nombre a quadruplé ces vingt dernières années. Les coûts du surpoids et des maladies chroniques qui lui sont liées sont estimés à 2,7 milliards de francs.

Pourquoi la création d'une loi cantonale sur le sport?

Le but est de coordonner et de fédérer les acteurs et les activités. Actuellement, tout est éparpillé dans les différents services, comme l'a relevé notre président. Nous devons obtenir un concept commun. L'objectif est d'intégrer les diverses dimensions en lien avec le sport, soit: économie, tourisme, santé, éducation, intégration sociale, estime de soi, lutte contre la sédentarisation, ainsi que leurs variations, soit: sport de compétition, sport actif, et il faut prévoir de développer avec les communes: sports et loisirs facultatifs – sports scolaires facultatifs, et les réseaux d'activités physiques et de sports.

Le but est d'inciter la population à bouger davantage, à vivre plus sainement et à ainsi jouir d'une meilleure qualité de vie.

Merci pour votre écoute et pour votre soutien.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Eh bien!, effectivement, le Parlement soutient sportivement cette motion puisqu'il n'y a pas de demande de parole.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

Entrée en matière et première lecture

11. LOI D'ADHESION à la convention intercantonale relative aux institutions sociales (modification)

Eintretensdebatte und erste Lesung

GESETZ ÜBER DEN BEITRITT zur interkantonalen Vereinbarung für soziale Einrichtungen (Änderung)

Présidente: Margrit Picon-Furrer / Berichterstatterin: Maria Oester-Ammann

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz (PDCC):

Le groupe PDCC a étudié avec toute l'attention requise le projet proposé et tient à relever ce qui suit:

Le but de cette convention est de régler la procédure de placement des personnes ayant des besoins spécifiques dans les institutions hors canton. Cet accord est nécessaire, car certaines institutions répondent à des besoins qui dépassent les frontières cantonales.

Le canton du Valais adhère à ce projet dans quatre catégories d'institutions, soit:

- les institutions à caractère résidentiel pour mineurs,
- les institutions pour personnes handicapées adultes,
- les institutions à caractère résidentiel de thérapie et réhabilitation dans le domaine de la dépendance,
- les écoles spécialisées scolarisant des élèves externes.

Vingt-cinq cantons et demi-cantons ainsi que la Principauté du Liechtenstein ont adhéré à cette convention.

C'est la mise en application de la RPT qui a nécessité des changements et permis la visibilité des placements. Il y a, actuellement, 120 adultes, 15 mineurs et 10 enfants placés à l'extérieur de notre canton.

Le groupe PDCC tient à rappeler que le coût de nos institutions est inférieur aux coûts pratiqués dans les autres cantons et que la priorité est toujours donnée aux demandes provenant des personnes domiciliées dans notre canton.

Le groupe PDCC, lors du vote sur la RPT, s'est engagé à soutenir les structures d'enseignement spécialisé, tout en ayant pris bonne note que l'intégration des enfants dans

l'école ordinaire est l'option fondamentale prise par notre canton. Nous relevons avec satisfaction la mise en place, durant l'année scolaire 2008/2009, de classes relais dans les deux parties de notre canton permettant d'accueillir de manière transitoire des élèves présentant des difficultés de comportement au cycle d'orientation.

Les incidences financières tant pour le canton que pour les communes sont une conséquence de la RPT et non pas de l'adaptation de cette convention. Nous tenons, cependant, à relever que la hausse des tarifs annoncée par les institutions hors canton dans le courant du premier trimestre 2008 ne permettra pas au budget prévu de couvrir les dépenses.

Le groupe PDCC tient également à relever qu'une décision devra être prise dans le courant 2008 concernant une inégalité de traitement au niveau de la compensation du renchérissement entre le personnel de La Castalie, qui bénéficie du statut de fonctionnaire, et le personnel des autres institutions.

Fort de ces considérations, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière et le projet proposé.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Der Beitritt zur abgeänderten IVSE ist für die SPO/Linke Allianz unbestritten.

Einzelne Aspekte sollen hier noch kurz angesprochen werden.

1. Die sozialen Einrichtungen für Erwachsene im Wallis sind soweit zufriedenstellend. Der Kanton Wallis hat mit all diesen Leistungsvereinbarungen abgeschlossen. Man sieht, dass das Departement Gesundheit, Sozialwesen und Energie seine Hausaufgaben gemacht hat. Anders sieht es bei den Einrichtungen für Kinder und Jugendliche aus. Das Departement Roch hat noch keine Vereinbarungen zustande gebracht. Die Verhandlungen wurden sistiert. Warum?

Das Wort Verhandlungen impliziert gegenseitiges Aufeinandereingehen. Bisher war eher eine einseitige Vorgabe durch Vertreter des DEKS die Regel. Nun stellt sich die Frage, liegt es an mangelndem sachspezifischen Sachverstand der beteiligten Staatsvertreter oder am mangelnden politischen Willen. Das Departement Roch ist aufgerufen mit diesen Institutionen zusammen zu sitzen und faire Lösungen zu suchen für beide Seiten.

2. Uns ist es wichtig, dass der Kanton bei der Validierung der Platzierungsgesuche das aktuelle Leistungsniveau mindestens beibehält. Die vorliegenden Mindestansätze sollten nicht zu Leistungsnivellierungen nach unten führen.

3. Wir nehmen befriedigt zur Kenntnis, dass dem Personal der betroffenen Institutionen analog dem Staatspersonal der überfällige Teuerungsausgleich von 2,5 Prozent gewährt werden soll.

Die SPO/Linke Allianz wird dementsprechend auch den Nachtragskredit unterstützen.

Und schliesslich noch eine Anmerkung zur Terminologie.

Ich wurde darauf hingewiesen, dass heute der Begriff "Invalide" nicht mehr zeitgemäss sei. Man würde heute von behinderten Menschen sprechen. Trotzdem findet sich in der Botschaft wie auch in der Vereinbarung noch vielmals der Begriff "Invalide" und eventuell könnte man in Zukunft mehr Rücksicht darauf nehmen.

In diesem Sinne ist die SPO/Linke Allianz für Eintreten.

Besten Dank.

M. le député (suppl.) Marc Schröter (GRL):

Le canton du Valais a adhéré à la convention intercantonale relative aux institutions sociales au 1^{er} janvier 2006. Cette convention règle le financement et le règlement de séjour de personnes ayant des besoins spécifiques dans les institutions hors de leur canton de domicile. Les cantons étant libres de choisir le nombre de domaines, le nôtre a opté pour les quatre catégories prévues dans la convention.

La modification de la loi est devenue nécessaire suite à l'entrée en vigueur de la RPT au 1^{er} janvier de cette année. En effet, la RPT entraîne la reprise par le canton des subventions AI anciennement à la charge de l'OFAS, la modification de la convention en elle-même n'ayant aucune incidence financière.

Le but de cette modification est aussi de maintenir le niveau de prestations actuel afin de ne pas défavoriser les institutions concernées ainsi que les 145 personnes de ce canton bénéficiant de cette convention intercantonale.

Enfin, le problème de la différence salariale entre, d'une part, le renchérissement pris en compte dans le budget 2008 et les mandats de prestations et, d'autre part, le renchérissement accordé par le Conseil d'Etat doit être résolu cette année afin de ne pas léser les employés de certaines institutions par rapport à d'autres.

Le Conseil d'Etat nous propose donc de régler ce problème à l'aide d'un crédit supplémentaire permettant de financer l'intégralité du renchérissement de 2,5%.

Ces modifications s'avérant nécessaires, le groupe GRL soutient donc ce projet de loi et vous invite à en faire de même.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer (CSPO):

Die interkantonale Vereinbarung für soziale Einrichtungen regelt die Zusammenarbeit zwischen den Kantonen und den Einrichtungen im Bereich der ausserkantonalen Unterbringung. Diese Vereinbarung ist notwendig, da das Wirkungsfeld gewisser Einrichtungen über die Kantonsgrenze hinausgeht. Der Kanton Wallis ist in allen vier Unterkategorien beigetreten. Aufgrund der NFA und des Rückzugs des Bundes aus der Finanzierung der Einrichtungen, muss der Kanton in die Bresche springen.

Die CSPO findet es als wichtig, dass die bedarfsgerechten Leistungen zugunsten der Behinderten beibehalten bzw. ausgebaut werden, so dass das gegenwärtige Leistungsniveau aufrecht erhalten bleibt.

Die CSPO ist für Eintreten und stimmt dem Gesetzesentwurf zu.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Roland Maire (PDCB):

Le groupe DC du Bas a examiné avec attention ce projet de loi.

Il rappelle que cette convention a pour but de régler la procédure et le financement des placements de personnes ayant des besoins spécifiques en matière de soins et d'encadrement dans les institutions appropriées en dehors de leur canton de domicile.

Par la loi du 10 février 2005, le Valais a adhéré à cette convention au 1^{er} janvier 2006 pour les quatre domaines ci-après:

- les institutions à caractère résidentiel pour mineurs,
- les institutions pour personnes handicapées adultes,
- les institutions à caractère résidentiel de thérapie et réhabilitation dans le domaine de la dépendance,
- les écoles spéciales scolarisant des élèves en externat.

Cette convention ayant été constituée avant la décision relative à la RPT, elle ne tient pas compte:

- du retrait de l'AI du financement de l'enseignement spécialisé et de l'aide aux personnes handicapées,
- de la législation subséquente avec la nouvelle loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides et de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité. Il convient donc de procéder aux modifications légales nécessaires.

Afin de prendre les mesures nécessaires pour maintenir et développer les prestations aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins, des mandats de prestations ont été signés avec toutes les institutions du domaine adultes fixant les modalités de financement pour l'année 2008. Ces mandats comportent des améliorations notables par rapport au système de financement appliqué auparavant par l'OFAS, notamment le versement de la subvention par acomptes mensuels le 20 de chaque mois. Grâce à cette simple mesure, les engagements à court terme des institutions ont pu être réduits, voire supprimés, d'où économie d'intérêts.

Un problème subsiste qui devra être réglé durant cette année, c'est celui de la différence salariale entre le renchérissement de 1,5% pris en compte dans le cadre du budget 2008 et des mandats de prestations, d'une part, et le renchérissement accordé par le Conseil d'Etat en janvier 2008 de 2,5%, d'autre part. Nous notons que le Conseil d'Etat souhaite régler cette distorsion en présentant un crédit supplémentaire au Grand Conseil permettant de financer l'intégralité du renchérissement.

Compte tenu qu'il s'agit d'une adaptation à une convention existante, le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière. Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):

Mit dem NFA, der am 1. Januar 2008 in Kraft getreten ist, sind neu die Kantone zuständig für die Finanzierung der Wohneinrichtungen und der Werkstätten. Die Übergangsbestimmungen verpflichten die Kantone für mindestens drei Jahre oder solange bis das kantonale Behindertenkonzept genehmigt ist, die bisherigen kollektiven Leistungen der IV zu gewährleisten.

Für diese Einrichtungen wird vom Bund den Kantonen Geld zur Verfügung gestellt, so dass keine Zusatzkosten für den Kanton entstehen sollten.

Die Anbieter von Leistungen können mit dem Kanton Leistungsverträge abschliessen und damit durchaus auch Vorteile zur heutigen Situation erzielen.

Es ist nun nötig, dass die interkantonale Zusammenarbeit rechtlich angepasst wird. Zahlreiche Walliser Einrichtungen sind gemäss der Liste auf www.ivs.ch der interkantonalen Vereinbarung für soziale Einrichtungen unterstellt.

Es macht Sinn, dass durch diese Vereinbarung eine behinderte Person in den Einrichtungen aufgenommen werden kann, wo sie gemäss ihren besonderen Fähigkeiten am besten gefördert, betreut und beschäftigt werden kann, egal in welchem Kanton diese Einrichtung steht.

Die CVPO nimmt auf zwei Ausführungen von Herrn Staatsrat Burgener wie folgt Stellung:

1. Der Lohnunterschied aufgrund einer unterschiedlichen Berücksichtigung der Teuerung 1,5 Prozent im Budget und 2,5 Prozent gemäss Staatsratsbeschluss, führen zu einer Ungleichbehandlung zwischen den Angestellten der privaten Einrichtungen gegenüber den Angestellten von La Castalie. Hier muss eine Lösung gefunden werden.

2. Das Pilotprojekt des DEKS für die Schaffung von Anschlussklassen für verhaltensauffällige OS Schüler, genannt "Timeout" soll unserer Ansicht nach weitergeführt werden.

Die CVPO steht diesem Gesetz positiv gegenüber und ist für Eintreten.

Ich hätte noch eine materielle Berichtigung für Herrn Kalbermatter: Die Bezeichnung heisst nicht "behinderte Menschen" sondern "Menschen mit einer Behinderung".

Danke schön.

M. le député Gérald Varone (PS/AdG):

Au vu de l'heure qui avance, je vais être très bref.

Le groupe PS/AdG a pris connaissance du texte concernant la convention intercantonale relative aux institutions sociales et, au vu du peu de marge de manœuvre possible, nous ne pouvons qu'encourager ces synergies et acceptons cette convention.

Le président:

Merci, Monsieur le député. Vous avez tenu vos promesses en étant effectivement très bref!

La discussion est close.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la commission ad hoc:

La convention intercantonale relative aux institutions sociales nécessite une modification suite à l'entrée en vigueur de la RPT.

Il s'agit ici d'une convention qui est déjà existante.

J'ajouterai donc seulement que la commission a pris note avec satisfaction de la volonté de M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener du maintien des conditions pour les personnes souffrant d'un handicap. Pour que cela soit bien compris, il ne doit pas y avoir une diminution des prestations suite à cette modification de convention.

Je vous remercie d'entrer en matière massivement.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

D'abord, je veux remercier tous les groupes politiques qui soutiennent ce projet de loi d'adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales.

Il a été dit dans cette salle que le canton du Valais a adhéré à cette convention déjà avec effet au 1^{er} janvier 2006 et que les adaptations qui sont proposées aujourd'hui sont la conséquence de l'entrée en vigueur des dispositions concernant la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Je ne veux pas entrer dans les détails parce que vous avez pu les lire dans le texte et dans le message.

Il y a deux ou trois points qui ont été soulevés et qui n'ont pas directement affaire avec ce projet, mais qui ressortent du rapport de la commission où nous avons thématiquement deux problématiques.

La première est celle du renchérissement. Effectivement, il est vrai que le Conseil d'Etat, seulement le 9 ou le 10 janvier de cette année, a pris la décision d'octroyer le plein renchérissement à la fonction publique, plus un rattrapage de 0,5%. Les employés et les fonctionnaires qui travaillent à La Castalie bénéficient également de cette décision. Nous avons pensé, M. le conseiller d'Etat Claude Roch et moi-même, pour les institutions qui, elles, ont en partie une échelle salariale liée à celle de l'Etat, de faire ainsi. Raison pour laquelle nous avons soumis au Gouvernement un crédit supplémentaire qui sera décidé, ici au Parlement, au mois de juin. Nous avons déjà discuté de ce projet avec la commission des finances.

En plus, il y a aussi lieu de constater, parce que vous savez que la Confédération s'est totalement retirée du financement des institutions pour personnes en situation de handicap, que, à ce moment-là, dans le canton du Valais, nous ne savions pas combien de Valaisannes et de Valaisans étaient dans des institutions hors canton, parce qu'une autorisation n'est pas toujours nécessaire si la personne est financée par l'AI dans le cadre d'une rente individuelle et, à l'époque, par l'OFAS. Il y avait donc passablement de personnes qui n'étaient pas connues, raison pour laquelle il faut venir avec une demande de crédit supplémentaire qui sera traitée au mois de juin.

En ce qui concerne le renchérissement, j'espère qu'on trouvera une solution par cette décision que nous allons prendre dans un mois dans cette salle.

Il est vrai, Madame la députée Marie-Noëlle Massy Mittaz, que les institutions dans notre canton travaillent à des prix qui sont un peu en dessous de ce que nous connaissons au niveau des prix dans d'autres cantons. Raison pour laquelle nous devons aujourd'hui aussi faire une analyse pour voir quel est le type de handicap des personnes qui se trouvent dans les institutions. Bien sûr, en toute grande partie, nous le connaissons. Il y a dans des institutions spécialisées, comme par exemple à Monthey à la Fondation pour les sourds et aveugles, seulement un Valaisan, les autres personnes viennent d'autres cantons. Il y a d'autres institutions très spécialisées dans lesquelles il est juste d'envoyer des Valaisannes et des Valaisans: dans le canton de Vaud, dans le canton de Berne ou ailleurs où il y a effectivement des institutions très pointues pour un type de handicap. Mais, nous devons voir si, par exemple, il y a le besoin de créer ou d'élargir la tâche d'une ou d'autres institutions pour avoir plus de personnes chez nous.

Herr Marc Kalbermatter hat darauf hingewiesen, dass wir das Leistungsniveau beibehalten sollten. Das wollen wir und das haben wir auch immer versprochen im Zeitpunkt vor der Abstimmung über den NFA und die Institutionen fahren mit den gleichen Budgets wie in den letzten Jahren. Das sieht auch das eidgenössische Gesetz vor. Die Teuerung werden wir anpassen. Zum Zeitpunkt als wir mit diesen Institutionen die Leistungsvereinbarungen abgeschlossen haben, konnte man noch nicht davon ausgehen, dass die Teuerung Ende Jahr zwei Prozent beträgt und mit der "rattrapage" von 0,5 Prozent wollen wir auch diesen Angestellten in den Institutionen, die von uns subventioniert werden, den gleichen Teuerungsausgleich ausbezahlen wie dem Staatspersonal und den Lehrerinnen und Lehrer.

Was die Terminologie anbelangt, Herr Kalbermatter, müssen Sie zur Kenntnis nehmen, dass das eine Terminologie ist, die vom eidgenössischen Gesetzgeber herkommt. Es ist das Bundesgesetz über die Institution zur Förderung der Eingliederung invalider Personen (IFEP). Wir können hier im Kanton nicht in kantonalen Botschaften eidgenössische Gesetze umtiteln. Aber es stimmt, ich bin mit Ihnen absolut einverstanden, dort fehlt es sicher auch auf eidgenössischer Ebene an der nötigen Sensibilität. Das müsste man auf eidgenössischer Ebene regeln. Aber wenn ein Gesetz so heisst, müssen wir es nennen wie der eidgenössische Gesetzgeber das gemacht hat. Vielleicht wäre das die Aufgabe von Herrn Staatsrat und Ständerat Fournier dort für die nötige Sensibilisierung im eidgenössischen Parlament zu schauen.

En ce qui concerne le député (suppl.) Marc Schröter, il a aussi parlé, pour le groupe radical-libéral, de la problématique du renchérissement. J'ai déjà donné une réponse à ce sujet.

Das Gleiche gilt für Frau Irmina Imesch-Studer für die CSPO, die auch darauf hinweist, dass es wichtig ist, dass wir gute Leistungen in diesem Bereich beibehalten werden. Ich denke, die behinderten Menschen in unserem Kanton gehören zu den schwächsten Gliedern der Kette unserer sozialen Gemeinschaft und wir müssen alles daran setzen, dass diese Kette nicht reisst und dass diese auch künftig gut funktioniert.

Monsieur le député (suppl.) Roland Maire, pour le groupe DC du Bas, vous avez aussi évoqué les avantages de l'adhésion à cette convention puisque nous étions déjà membre jusqu'à maintenant et il y a des modifications en partie techniques aussi liées à d'autres changements de législation au niveau fédéral.

Auch Herr Ruppen hat auf die Löhne hingewiesen, zu Recht. Effektiv erst am 10. Januar haben wir im Staatsrat beschlossen, die Teuerung voll auszugleichen und deshalb konnte man das nicht bereits schon vorher in Erwägung ziehen.

Je veux remercier tous les groupes qui soutiennent ce projet de loi d'adhésion à cette convention intercantonale. Il est important d'avoir cette collaboration entre les cantons au niveau suisse. C'est une collaboration qui, aujourd'hui déjà, fonctionne à satisfaction. J'espère qu'avec cette convention modifiée et adaptée aux exigences de la RPT, nous pourrons aussi, dans le futur, offrir de bonnes conditions à ces personnes en situation de handicap.

Je vous remercie en leur nom.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

L'entrée en matière n'est pas combattue; elle est ainsi réputée acceptée.

Nous pouvons sans autre procéder à la lecture de détail.

Comme nous n'avons pas de proposition d'amendement, nous allons nous éviter des prolongations inutiles.

Titre et considérants, adoptés.

I

Loi d'adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales du 10 février 2005

Article 1, adopté.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'adhésion n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

La modification de la loi d'adhésion à la convention intercantonale relative aux institutions sociales est adoptée par 99 voix et une abstention en première lecture.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer (PDCB), présidente de la commission ad hoc:

L'heure avance.

Aussi, dans le cadre de ce projet, je vous propose comme auparavant afin d'alléger la prochaine session qui s'annonce très nourrie de nous prononcer pour une seule lecture.

J'aimerais juste rappeler une petite modification grammaticale portée à l'article 1 et qui figure dans le rapport de la commission. Il en sera tenu compte.

Je remercie, dans ce cadre, M. le conseiller d'Etat, ses collaborateurs et bien sûr la commission pour le travail intensif, mais qui n'était pas très long, pour passer à travers cette modification de convention.

Je vous remercie pour votre acceptation.

Le président:

Merci, Madame la présidente de la commission.

Nous avons pris bonne note de cette petite modification rédactionnelle qui, effectivement, a déjà été enregistrée.

Nous allons donc voter sur la proposition de nous en tenir à une seule lecture.

La lecture unique est acceptée par 98 voix contre une.

Développements / Entwicklungen:

Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

12. INTERPELLATION

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant sans-papiers: pas en Valais! (12.02.2008) (2.122) (*en collaboration avec le DFIS*)

INTERPELLATION

der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend Sans-Papiers: nicht im Wallis! (12.02.2008) (2.122) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Deux choses. D'abord, le baromètre de la politique d'immigration, en l'occurrence de la politique d'asile, ce n'est pas tellement les statistiques de refus ou d'acceptation des décisions, mais c'est bien plutôt, surtout quand on parle de décisions de refus, en l'occurrence de refus d'asile, la statistique parmi les refus des décisions que nous sommes effectivement capables de mettre ensuite à exécution, c'est-à-dire dans quelle mesure nous sommes effectivement capables de renvoyer les demandeurs d'asile dont les demandes ont été définitivement rejetées.

Une des questions qui est sous-jacente à cette interpellation, c'est de savoir comment nous en sommes arrivés à une situation qui avait été évoquée en janvier de cette année par M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener qui avait annoncé une proposition qu'il avait faite au Conseil d'Etat d'accorder un permis B à 60 demandeurs d'asile déboutés et à leurs familles.

La deuxième question que posait cette proposition qui avait trait peut-être à la manière dont cette proposition avait été si ce n'est présentée du moins relatée par les médias, c'était de savoir, puisque l'on nous présentait cela comme une espèce de procédure en bloc, si, pour ces dossiers, on était déjà tellement dépassé qu'on en était réduit, comme les Vaudois avec leurs fameux 500 et quelques sans-papiers, à une démarche collective plutôt qu'à l'examen des dossiers individuels. Alors, est-ce que, sur ce point, on doit considérer qu'en tout cas pour cet ensemble de dossiers, on est déjà complètement dépassé ou bien si c'est la manière dont ces propositions ont été relatées par la presse et doivent être considérées comme un problème de communication.

Voilà en substance en tout cas l'esprit de cette interpellation et je me réjouis d'entendre les réponses qui y seront données.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Monsieur le député Jean-Luc Addor, dans l'interpellation que vous avez déposée au mois de février dernier, vous vous inquiétez du projet d'octroi du permis B pour 60 demandeurs et demandeuses d'asile déboutés et pour leurs familles. Vous estimez qu'en matière d'immigration, toute décision présentée comme une mesure collective plutôt que le résultat d'une appréciation individuelle comporte le risque de donner un signal de faiblesse et, par-là, d'encourager une immigration illégale. C'est un peu le contenu de l'interpellation, peut-être un peu abrégé.

Tout d'abord, il y a lieu de préciser que les dossiers de ces demandeurs d'asile sont en cours d'examen pour l'obtention d'un permis B. Ils répondent aux critères de l'article 14 alinéa 2 de la loi sur l'asile. Cette loi sur l'asile dit: "Sous réserve de l'approbation de l'office (fédéral des migrations), le canton peut octroyer une autorisation de séjour à toute personne qui lui a été attribuée conformément à la présente loi aux conditions suivantes:

- a) la personne concernée séjourne en Suisse depuis au moins cinq ans, à compter du dépôt de la demande d'asile;
- b) le lieu de séjour de la personne concernée a toujours été connu des autorités;
- c) il doit s'agir d'un cas de rigueur grave en raison de l'intégration poussée de la personne concernée."

En raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile au 1^{er} janvier 2008, et là M. Blocher n'est quand même pas innocent du changement de cette loi, qui transfère à la responsabilité des cantons tous les requérants d'asile déboutés, 216 personnes se trouvaient en début d'année dans cette situation.

Sur les 61 dossiers pris en considération, 37 proviennent d'Ethiopie, 16 d'autres pays africains et 8 de pays divers de l'Europe de l'Est ou de l'Asie.

Le nombre de dossiers qui doivent être traités peut laisser penser qu'il s'agit d'une admission collective, mais en réalité il ne s'agit que de l'effet de l'entrée en vigueur de la

nouvelle loi sur l'asile. Dans le futur, de nouveaux dossiers entreront dans cette catégorie, mais de manière étalée dans le temps. C'est parce que la nouvelle loi sur l'asile est entrée en vigueur, mais nous avons examiné effectivement cas par cas dans le détail pour voir si une autorisation était possible ou non.

Vous demandez aussi combien le séjour ainsi toléré jusqu'ici a coûté à l'Etat du Valais, respectivement à la Confédération. Jusqu'au 31 décembre 2007, soit jusqu'à la fin de l'année passée, toutes ces personnes étaient à charge de la Confédération. Dès le 1^{er} janvier 2008, elles ont passé à la charge du canton si elles ne sont pas indépendantes financièrement. Contrairement à ce que peut laisser entendre l'intervention, il n'y a pas du tout de perte de contrôle de la situation. Au contraire, depuis plus d'une année, des mesures préparatoires ont été prises pour assumer au mieux les effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile et également intégrer ces personnes qui n'ont pas la possibilité qu'elles rentrent chez elles. Je pense que c'est un devoir. Avec l'octroi de cette autorisation, on peut faciliter ce pas.

Dans le futur, on peut partir de l'idée qu'il n'y aura plus de transferts massifs de requérantes et de requérants de la Confédération vers les cantons. Le traitement des dossiers répondant aux critères de l'article 14 alinéa 2 de la loi sur l'asile sera effectué dans le courant normal de la gestion du domaine par le Service de l'état civil et des étrangers.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

J'ai une demande de parole de la députée Susanne Hugo-Lötscher.

Je suppose que c'est pour ouvrir le débat.

Alors, on va directement voter pour savoir si l'on ouvre le débat ou pas. En cas d'interpellation, nous avons toujours pratiqué comme cela. L'article 141 de notre règlement est très clair. Si tel est votre souhait, nous votons sur le fait d'ouvrir le débat.

Par 78 voix contre 11 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent d'ouvrir la discussion générale.

Ce qui veut dire que nous nous en tenons là pour le traitement de ce point 12 de l'ordre du jour.

13. INTERPELLATION
de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires
concernant le droit Tbc (12.02.2008) (2.123)
INTERPELLATION
von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend TBC Gebühr (12.02.2008) (2.123)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Im Rahmen des Vernehmlassungsverfahrens zur Vereinheitlichung des Zivil- und Strafprozessrechts haben wir festgestellt, dass die TBC Gebühr in das neue Recht übernommen werden soll. Deshalb erlauben wir uns die Frage nach dem Funktionieren dieses Fonds. Hinzu kommt, dass sich verschiedene regionale Vereine bereits aufgelöst haben.

Die Fragen sind klar gestellt und bedürfen keiner weiteren Erläuterung.

Je nach Antwort von Staatsrat Burgener wird sich zeigen, ob das Gesetz aufgehoben werden kann.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Danke Frau Grossrätin für diese schriftlich gestellten Fragen.

Effektiv gibt es seit 1950 – seit bald 60 Jahren – diese TBC Gebühr. Als Notarin aber auch als Gemeindepräsidentin kennen Sie das. Auf jeder amtlichen Urkunde wird ein Betrag für den kantonalen Fonds für Tuberkulosebekämpfung gebildet. Das war damals nötig um dieser Entwicklung entgegen zu treten. Das Gesundheitsgesetz aus dem Jahr 1996 sieht vor, dass die Sondergebühr für die Gesundheitsförderung und Prävention zu verwenden ist und inzwischen hat der Staatsrat den Namen auch geändert. Er heisst jetzt "kantonaler Fonds für Gesundheitsförderung und Verhütung von Krankheiten". Für die Finanzierung stehen jährlich etwa 1,1 Millionen Franken zur Verfügung. Davon wird die Hälfte für das Programm zur Früherkennung von Brustkrebs verwendet und zudem fliessen je rund 150'000 Franken in die Aidsprävention und auch in die Schulgesundheit. Der Restbetrag wird für diverse Präventionsprojekte, zum Beispiel im Bereich der Ernährung und auch der körperlichen Bewegung, verwendet. Das Vermögen des Fonds ist nicht riesig, es beträgt per 31.12.2007 1,8 Millionen Franken.

Im neuen Gesundheitsgesetz vom 14. Februar 2008 wird im Artikel 98 die Verwendung dieser Sondergebühr für Gesundheitsförderung und Prävention bekräftigt. Das Gesetz wird jetzt noch durch ein Referendum bekämpft. Nicht wegen dieser TBC Gebühr, sondern wegen dem Passivrauchen, wie Sie alle wissen, und die Abstimmung wird dann je nachdem ob das Referendum zustande kommen sollte – von dem ich im Moment mal ausgehe – gegen Ende September stattfinden können. Wir werden dann im Rahmen der Verordnung, die die Regierung erarbeiten wird, auch sagen was die Vollzugsmodalitäten, die Verwendung und auch die Kontrolle dieses Fonds für Gesundheitsförderung und Verhütung von Krankheiten ausgestaltet werden sollen. Ich denke, das wir im Bereich der Gesundheitsförderung – das wurde heute auch in einer Motion, die nicht bestritten wurde, im Zusammenhang mit Sport gesagt – eigentlich mehr machen müssten und die wenigen Mittel, die wir haben, sollte man uns unbedingt nicht wegnehmen, auch wenn es nur "1,1 Millionen Franken" pro Jahr sind. Das ist ein wichtiger Betrag um gute Gesundheitsförderungsprojekte zu finanzieren. Vielen Dank.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

Merci de votre engagement, de votre discipline.

Je vous souhaite un bon appétit et à demain matin à 9 heures.

La séance est levée à 12 h 45.

Séance du jeudi 8 mai 2008

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Recours en grâce
Begnadigungen
2. Naturalisations
Einbürgerungen
3. Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2007
Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2007
4. Rapport d'activité de la Commission cantonale de protection des données
Tätigkeitsbericht der Kantonalen Datenschutzkommission

Première lecture

5. Loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b)

Erste Lesung

Gesetz über die politischen Rechte (Abänderung von Art. 200 Abs. 2 lit. b)

Deuxième lecture

6. Loi sur les expropriations

Zweite Lesung

Enteignungsgesetz

Lecture

7. Décision concernant la fusion des communes municipales et bourgeoises de Gampel et de Bratsch

Lesung

Beschluss betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Bürgergemeinden Gampel und Bratsch

Développements / Entwicklungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

8. Motion des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG), Egide **AYMON** (PS/AdG), Véronique **MARET** (suppl.) (PS/AdG), Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) et cosignataires concernant: pour que la démocratie soit plus démocratique (08.11.2007) (1.192)
Motion der Grossräte Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.) (PS/AdG), Egide **AYMON** (PS/AdG), der Grossrätinnen Véronique **MARET** (Suppl.) (PS/AdG), Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend: für eine demokratischere Demokratie (08.11.2007) (1.192)
9. Motion des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG), Egide **AYMON** (PS/AdG), Véronique **MARET** (suppl.) (PS/AdG), Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) et cosignataires concernant un minimum de transparence lors des campagnes (12.02.2008) (1.209)
Motion der Grossräte Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.) (PS/AdG), Egide **AYMON** (PS/AdG), der Grossrätinnen Véronique **MARET** (Suppl.) (PS/AdG), Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend: ein Minimum an Transparenz bei Wahlkampagnen (12.02.2008) (1.209)
10. Postulat du député Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) et cosignataires concernant les e-factures: économiser des millions en 3 clics (12.02.2008) (1.208)
Postulat von Grossrat Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend E-Rechnungen: mit 3 Klicks Millionen sparen (12.02.2008) (1.208)
11. Postulat des députées Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO), Maria **OESTER-AMMANN** (CSPO) et cosignataires concernant: la relève se fait rare chez les pompiers valaisans (12.02.2008) (1.210)
Postulat der Grossrätinnen Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO), Maria **OESTER-AMMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend: den Walliser Feuerwehren fehlt der Nachwuchs (12.02.2008) (1.210)
12. Postulat du groupe GRL, par le député Alexis **TURIN**, concernant boire ou conduire: comment le savoir? (12.02.2008) (1.211)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Alexis **TURIN**, betreffend Alkohol am Steuer: Wie kann man wissen, ob man noch fahrtüchtig ist oder nicht? (12.02.2008) (1.211)
13. Postulat des députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.) et Laura **KRONIG** (suppl.) concernant: Stop à la fuite des cerveaux II - soutien au maintien du domicile fiscal en Valais pour les personnes séjournant à leur lieu de travail durant la semaine (13.02.2008) (1.212)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER** und Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG** betreffend: Stopp Braindrain II - Unterstützung zum Beibehalten des Steuerwohnsitzes im Wallis für Wochenaufenthalter (13.02.2008) (1.212)

14. Postulat du groupe GRL, par le député René **CONSTANTIN**, concernant les actes pédophiles commis par des ecclésiastiques / devoir de dénoncer ces méfaits à la justice civile (13.02.2008) (1.213)
 Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat René **CONSTANTIN**, betreffend Kindsmisbrauch durch pädophile Geistliche / Pflicht zur zivilrechtlichen Anzeige (13.02.2008) (1.213)
15. Motion de la commission des finances, par son président Philippe **DE PREUX** et son rapporteur Pascal **GAILLARD**, concernant le statut des fonctionnaires: modernisation (13.02.2008) (1.214)
 Motion der Finanzkommission, durch den Präsidenten Philippe **DE PREUX** und den Berichterstatter Pascal **GAILLARD**, betreffend Modernisierung des Dienstverhältnisses der Beamten (13.02.2008) (1.214)
16. Motion du groupe GRL, par le député Frédéric **MIVELAZ**, concernant les déductions des frais supplémentaires effectifs relatifs aux formations tertiaires (14.02.2008) (1.216)
 Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrat Frédéric **MIVELAZ**, betreffend Abzug der effektiven Mehrkosten im Zusammenhang mit tertiären Ausbildungsgängen (14.02.2008) (1.216)

Traitement / Behandlung: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

17. Postulat du député Jean-Marie **SCHMID** concernant les communes des régions de montagne et les espaces ruraux en Valais: comment leur développement sera-t-il soutenu à partir de 2008? (09.10.2007) (4.091)
 Postulat von Grossrat Jean-Marie **SCHMID** betreffend Berggebietsgemeinden und ländliche Räume im Wallis: Wie werden sie ab 2008 in ihrer Entwicklung gefördert? (09.10.2007) (4.091)

Développements / Entwicklungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

18. Interpellation de la députée Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) concernant l'utilisation d'antibiotiques dans la lutte contre le feu bactérien (12.02.2008) (4.108) (*en collaboration avec le DTEE*)
 Interpellation von Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) betreffend Antibiotika Einsatz bei Feuerbrand (12.02.2008) (4.108) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
19. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Alexandre **CAILLET**, concernant la vente aux étrangers: bilan et conséquences (12.02.2008) (4.109)
 Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Alexandre **CAILLET**, betreffend Verkauf an Ausländer: Bilanz und Konsequenzen (12.02.2008) (4.109)

20. Interpellation de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant la troisième voie en matière de construction de logements – l'habitat doit pouvoir se payer individuellement (12.02.2008) (4.110)
Interpellation von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend der dritte Weg im Wohnungsbau – Wohnen muss individuell bezahlbar sein (12.02.2008) (4.110)
21. Résolution du groupe GRL, par le député Christophe **PERRUCHOUD**, concernant lex Koller et aménagement du territoire (13.02.2008) (4.111)
Resolution der GRL-Fraktion, durch Grossrat Christophe **PERRUCHOUD**, betreffend Lex Koller und Raumplanung (13.02.2008) (4.111)
22. Motion du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) concernant la politique fiscale cantonale: exode dans les communes de montagne (14.02.2008) (4.112) (*en collaboration avec le DFIS*)
Motion von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) betreffend kantonale Steuerpolitik: Abwanderung Berggemeinden (14.02.2008) (4.112) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)

Le président:

Je vous invite à prendre place.

Je vous propose d'attaquer sans plus attendre notre ordre du jour.

Je vous vois avec des sourires lumineux qui laissent supposer que vous êtes effectivement prêts à aborder cet ordre du jour!

1. RECOURS EN GRÂCE BEGNADIGUNGEN

Commission de justice / Justizkommission

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), présidente de la sous-commission naturalisations, recours en grâce et surveillance des établissements pénitentiaires:

La commission de justice a examiné le cas présenté par le recourant et vous transmet ses conclusions par le biais du rapport détaillé que vous avez trouvé sur votre bureau ce matin.

Celui-ci étant particulièrement explicite, je me limiterai à souligner que la commission de justice a considéré comme graves les faits reprochés au recourant, tout en soulignant qu'il a déjà purgé une partie de sa peine. La commission de justice tient également à relever les lourdes répercussions subies par l'épouse et la fille du recourant.

Cependant, le fait que celui-ci n'ait pas produit l'extrait du casier judiciaire italien a laissé planer un doute sur sa probité.

En sachant qu'il sera libéré conditionnellement aux 2/3 de la peine, c'est-à-dire au mois de novembre, la commission de justice propose au Grand Conseil de refuser la grâce.

Merci de votre attention et bonne conscience.

Le président:

Merci, Madame la présidente.

J'invite les scrutateurs à faire leur travail de manière à ce que vous puissiez voter par écrit, comme le prévoit notre règlement.

(...)

Je vous donne les résultats du scrutin des recours en grâce.

Bulletins délivrés 130; bulletins rentrés 120; bulletins blancs 5; bulletin nul 0.

Grâce refusée par 87 voix contre 28.

2. NATURALISATIONS EINBÜRGERUNGEN

LISTE DES DEMANDES DE NATURALISATION

Commission de justice / Justizkommission

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), présidente de la sous-commission naturalisations, recours en grâce et surveillance des établissements pénitentiaires:

La commission de justice, par sa sous-commission naturalisations, recours en grâce et établissements pénitentiaires, a traité, conformément aux tâches constitutionnelles et légales qui lui sont dévolues, les demandes de naturalisation soumises par le Conseil d'Etat, soit 128 dossiers concernant 285 personnes.

La sous-commission, composée de huit membres, a siégé trois jours entiers et deux demi-journées en mars et avril pour examiner les dossiers et auditer les candidats.

Pour accélérer le processus et tenter de résorber le retard, notre sous-commission a réservé des dates supplémentaires d'auditions. Cependant, celles-ci n'ont pas pu être toutes utilisées faute de dossiers prêts. Le Service de l'état civil et des étrangers a, en effet, connu des difficultés de traitement en raison de l'absence durant quatre mois de M^{me} Christiane Allet, accidentée. M^{me} Françoise Gianadda, cheffe de service, a déclaré vouloir mettre en œuvre des moyens supplémentaires pour résorber le retard puisqu'il y a 1'354 dossiers déposés jusqu'au 31 décembre 2007 qui n'ont pas encore été traités.

Le rappel régulier des critères d'intégration définis dans la loi par les différentes instances du processus d'intégration, l'application stricte de ces critères par la sous-commission en particulier quant à la nécessité de s'exprimer dans une des deux langues du canton semblent porter leurs fruits. Ces critères clairement définis sont connus et répétés dans les différentes communautés.

La commission de justice rappelle que la nouvelle loi sur le droit de cité, à l'article 1, confère la compétence d'octroi à la commune. Il appartient donc aux communes d'établir un rapport sur l'intégration des requérants. Plusieurs communes ont déjà constitué une commission regroupant différents acteurs liés à la vie communale et en mesure de fournir des informations précises (commission d'intégration ou de naturalisation) qui semble fonctionner à satisfaction. Nous espérons que toutes les communes prendront conscience de leurs responsabilités dans le processus d'intégration et mettront sur pied une telle structure.

Notre sous-commission a eu le plaisir de rencontrer des personnes d'un bon niveau socio-culturel, parfois même très bon. Souvent, les enfants d'émigrés effectuent des études supérieures et disposent de solides connaissances linguistiques grâce à leur ascendance (3, 4, 5 langues parfois). Ces jeunes formés en Suisse déclarent se sentir étrangers dans leur pays d'origine. Ils représentent un potentiel bienvenu dans notre canton.

Cependant, parmi les candidats à la naturalisation, quatre personnes (un homme et trois femmes) ne possédaient pas les connaissances linguistiques nécessaires. Ces personnes ont été sensibilisées à l'importance de la maîtrise de la langue pour une intégration réussie et elles se sont engagées à suivre des cours. Elles seront reconvoquées au minimum dans une année. Ces quatre personnes ne figurent pas sur la liste en votre possession.

Les membres de la sous-commission, que je remercie pour leur grande disponibilité et leur collaboration collégiale, ont apprécié le contact avec des personnes en provenance d'horizons différents, souvent émues d'arriver enfin au terme d'un long parcours administratif.

La commission de justice unanime, réunie en plenum le 22 avril 2008, vous propose d'accorder la naturalisation aux candidats présentés sur la liste en votre possession: liste qui débute par la lettre A comme notre collègue Addor, que nous n'avons pas eu, malheureusement, le plaisir d'auditer puisque les confédérés ne sont pas reçus par la sous-commission!

L'assermentation de ces nouveaux citoyens est prévue, à Viège, le 21 mai.

Je saisis l'occasion pour réitérer mes remerciements à mes collègues de la commission pour leur collaboration, à tous les collègues de la commission de justice, à M^{me} Françoise Gianadda et à son équipe pour leur grande disponibilité.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Antoine Carraux (UDC/SVP):

J'aimerais profiter de ce débat pour mettre en évidence quelques éléments que les Valaisans, je crois, doivent connaître en particulier avant de voter, le 1^{er} juin, sur notre initiative pour des naturalisations démocratiques.

Tout d'abord, les Valaisans doivent savoir que, depuis des années, la Suisse en général mène une politique de naturalisation extrêmement large, pour ne pas dire laxiste. Ainsi, depuis 1991, avec environ 5'000 naturalisations...

(Brouhaha dans la salle)

Le président:

Monsieur le député (suppl.) Antoine Carraux, je suis obligé de rester en tout cas dans le sujet.

Donc, que vous fassiez une phrase d'introduction, passe encore, mais je vous invite à venir rapidement sur le sujet!

M. le député (suppl.) Antoine Carraux (UDC/SVP):

J'y viens!

C'est une explication.

...les naturalisations sur une courbe presque exponentielle, il atteint presque 50'000 en 2007; 50'000, c'est aussi approximativement le nombre de nouveaux immigrants durant cette même année 2007. Du fait, l'augmentation massive du nombre des naturalisations atteint 450'000 depuis 1991. Ce qui fait de la Suisse la championne d'Europe en matière de naturalisations.

En 2007, en Valais, nous avons enregistré 586 naturalisations ordinaires. Si l'on ne considère que les 247...

Le président:

Monsieur le député-suppléant, je m'excuse, j'ai parlé d'une phrase d'introduction, pas d'un exposé!

M. le député (suppl.) Antoine Carraux (UDC/SVP):

Bon, ma foi, si on ne veut pas m'entendre, alors...

Le président:

Ecoutez, nous traitons des naturalisations effectives. Des demandes nous sont soumises, nous devons les aborder telles quelles. Nous ne devons pas faire toute l'histoire des naturalisations dans le pays.

Vous devez nous comprendre!

Si vous avez une conclusion à apporter ou une phrase précise qui s'adapte à la circonstance, c'est en ordre, mais nous ne pouvons pas entendre des exposés d'ordre général!

J'ai une autre demande de parole. J'imagine que c'est pour le même objet, mais je dis d'ores et déjà que je serai strict si ça dépasse justement ce cadre. Elle émane du député Edmond Perruchoud.

Je ne peux pas vous refuser cette parole, Monsieur le député, mais je vous invite vraiment à être dans le sujet!

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

L'on peut diverger, mais il est un peu fâcheux que l'on n'accepte pas d'un jeune député, un de nos collègues, qu'il pose le décor de manière générale.

Je n'allongerai pas!

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je redonne la parole à la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), présidente de la sous-commission naturalisations, recours en grâce et établissements pénitentiaires:

Simplement pour rappeler à notre collègue, le député (suppl.) Antoine Carraux, que traiter les gens de pratiquer une politique laxiste, je pense que le Service des étrangers appréciera.

Je tiens à souligner le travail sérieux et rigoureux qui est effectué par ce service, le filtre exercé par l'Office fédéral des migrations qui délivre l'autorisation fédérale et puis le travail rigoureux également réalisé par la commission de justice.

Je vous remercie.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Je vous invite donc à voter sur ces demandes de naturalisation puisqu'il n'y a pas de propositions distinctes de celles de la commission.

Ces demandes de naturalisation sont acceptées par 108 voix, sans opposition et sans abstention.

Vous avez ainsi suivi les propositions présentées par la commission de justice.

Ce point 2 est ainsi traité.

3. Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2007 Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2007

Rapport de la commission de justice

Commission de justice / Justizkommission

*Président: Charles-André Bagnoud / Berichterstatterin: Graziella Walker Salzmann -
Rapporteur: Michel Rothen*

Discussion générale:

M^{me} la députée Sonia Métrailler (GRL):

Le groupe radical-libéral s'est penché avec attention sur le rapport sur l'administration de la justice et sur celui de la commission de justice, et souhaite relever quelques points importants.

D'une manière générale, et on tient à le souligner, la justice valaisanne fonctionne bien et on ne peut que s'en réjouir. Si les années précédentes, notre attention avait été principalement retenue par les divergences entre le Tribunal cantonal et le juge d'instruction cantonal, cette année, nous voulons mettre l'accent sur les changements intervenus ou à venir au sein du domaine judiciaire.

2007 a vu l'entrée en vigueur ou la modification de plusieurs lois qui ont impliqué divers changements au sein de la justice valaisanne. Le rythme des changements n'ira pas en ralentissant puisque des éléments importants, voire fondamentaux, sont en préparation, liés notamment aux réformes du droit judiciaire fédéral et au nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Il s'agit effectivement de changements importants qui doivent être réfléchis et coordonnés. Or, au vu des divergences qui règnent aujourd'hui entre la vision du département et celle du Tribunal cantonal, la tâche paraît à ce stade encore très importante et la route à suivre pour atteindre les buts doit encore être, si je puis me permettre, défrichée à la machette.

Quel est le rôle des tribunaux? Est-il juste de transférer toujours plus de tâches qui, par le passé, étaient entièrement traitées sous l'angle administratif au domaine judiciaire? Le groupe radical-libéral ne souhaite pas, à ce stade, apporter des réponses définitives à ces questions, mais il est, par contre, pleinement conscient que ce sont des questions essentielles et que des options claires devront être prises rapidement pour que les réformes qui interviendront d'ici à 2010 puissent être menées à bien.

Quelles que soient les options prises, il faudra être conséquent, notamment en matière d'effectif. Mais, pour cela, les réalités budgétaires et les options organisationnelles doivent être clairement connues au moment du choix pour que les options politiques choisies soient assumées sans hésitation par la suite.

Mais, à ce stade, une fois encore, l'issue paraît difficile à appréhender pour nous, parlementaires non juristes, quand on constate, par exemple, comme le mentionne le rapport de la commission de justice, que les augmentations des unités juridiques divergent de 2,7 à 78,6 selon l'appréciation des uns ou des autres.

Nous ne sommes pas encore dans l'urgence, mais un débat politique clair sur les modes de gestion et les moyens que nous voulons allouer doit intervenir rapidement.

Autre sujet préoccupant relevé dans le rapport de la commission de justice, mais pour autant pas nouveau: le nombre de dossiers de naturalisation en suspens. Plus de 1'350 dossiers déposés avant la fin 2007 n'ont fait l'objet d'aucun traitement au moment de la rédaction du rapport. Sans vouloir revenir sur le détail du problème, nous pouvons simplement préciser, une fois encore, qu'évoquer le manque d'effectif ne nous paraît pas suffisant. Nous souhaitons rappeler que, dans ce domaine, des réformes organisationnelles sont attendues au sein du service, réformes auxquelles on peut adjoindre sans difficulté le qualificatif d'urgentes. Pour rappel, la commission de gestion, dans son rapport de septembre dernier, demandait que des propositions allant dans ce sens soient fournies avant la fin 2007.

Pour conclure, nous souhaitons remercier l'ensemble des acteurs de la justice valaisanne pour le travail accompli et leur assurer que le groupe radical-libéral est conscient de l'importance des choix politiques à prendre dans les prochains mois et s'attellera à la tâche avec toute la rigueur nécessaire. Je vous remercie.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Die CVPO hat die Jahresberichte über die Rechtspflege 2007 aufmerksam geprüft. Im Grossen und Ganzen kann festgehalten werden, dass die Walliser Rechtspflege gut funktioniert. Die Qualität und das Image sind gut.

Die CVPO stellt fest, dass sich die Justizbehörden weiterhin eher sträuben gegen die Einführung von Leistungsverträgen, wie sie in der übrigen Staatsverwaltung abgeschlossen werden. Die Messbarkeit in der Rechtsprechung wird in Frage gestellt. Dies mag ein Stückweit auch zutreffen. Andererseits sind wir der Auffassung, dass sich auch die Justiz an einer Benchmark messen lassen muss. Wir sind auch überzeugt, dass in dieser Frage eine Lösung gefunden werden kann, die auch den Bedürfnissen des zuständigen Departements und der Justiz entgegenkommt.

Die Vereinheitlichung der Zivil- und Strafprozessordnung und das neue Kindes- und Erwachsenenschutzrecht klopfen eigentlich immer hörbarer an unsere Tür. Man hat aber fast den Eindruck, als wolle man die personal- und damit kostenmässig sehr grossen Konsequenzen eigentlich nicht so recht wahrhaben. Man will die heisse Kartoffel noch nicht so recht in die Hand nehmen.

Die CVPO nimmt die Berichte über die Rechtspflege in diesem Sinne zustimmend zur Kenntnis. Ich danke Ihnen.

M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise les rapports sur l'administration de la justice et de la commission de justice pour l'exercice 2007, et relève ce qui suit:

En ce qui concerne le Tribunal cantonal, l'année 2007 a été marquée par l'entrée en vigueur de nouvelles lois. Il faut un temps d'adaptation. Globalement, les tribunaux sont sous-dotés en personnel. Il est, dès lors, nécessaire d'avoir une augmentation des ressources en unités juridiques.

On peut constater une augmentation des dossiers en suspens. Le groupe DC du Bas-Valais soutient la commission de justice quant à sa demande de fin 2007 que les dossiers en général soient liquidés plus rapidement.

A noter une augmentation des dossiers auprès du Tribunal des assurances (environ 40% de plus qu'en 2006). Une réponse précise nous manque concernant cette hausse, qui n'est certainement pas due uniquement aux cas AI.

Par contre, pour les tribunaux de district, il y a une baisse des nouveaux dossiers.

En ce qui concerne l'Office du juge d'application des peines, la dotation en personnel devra être augmentée. Actuellement, il y a des transferts internes, mais, avec l'unification de la procédure civile et pénale qui entrera en vigueur en janvier 2010, la charge de travail sera beaucoup plus importante.

Tribunal des mineurs

Globalement, il y a une légère baisse des dénonciations en 2007, mais il faut être conscient que les dossiers sont de plus en plus lourds et complexes, donc ils prennent plus de temps. Les juges doivent souvent se déplacer pour voir des jeunes qui viennent de l'extérieur

du canton. L'attribution des postes de juges et greffiers va permettre une meilleure répartition des juges des mineurs en Valais (un dans chaque région). De plus, l'attribution de 1,5 poste d'assistant social va permettre à chaque juge d'avoir son assistant social. Un plus pour le Tribunal des mineurs.

Rapport du juge d'instruction cantonal

Le travail reste lourd et important. Envahi par des petites affaires qui prennent du temps. Il est important de prendre conscience qu'une augmentation des postes de travail est primordiale pour répondre à la procédure pénale unifiée qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010. La justice a besoin de notre soutien pour accomplir ses tâches. Un dossier peut être vite résolu et un autre prendre des mois.

Rapport du Ministère public

Volume d'activités stable en 2007. Pas d'ennuis majeurs et le Ministère public se prépare au changement de la procédure. Comme la commission de justice, le groupe DC du Bas-Valais soutient le Ministère public dans sa demande de connaître, pour le printemps 2009, la future organisation et les personnes qui y travailleront.

Rapports des commissions juridictionnelles:

Rapport de la Commission paritaire cantonale des relations Eglises-Etat

Une circulaire d'information sur la loi réglant ces rapports a été envoyée aux paroisses et aux communes. Rien de particulier à signaler.

Rapport de la Commission cantonale de conciliation en matière de bail à loyer

La commission qui fonctionne en tant qu'autorité de conciliation n'est pas très favorable à l'avant-projet de loi cantonale qui prévoit la création d'un tribunal civil social auquel la commission serait rattachée.

Rapport de la Commission cantonale de protection des données

Sera traité au point suivant de l'ordre du jour.

Rapport de la Commission cantonale en matière fiscale

Le travail est resté stable. Par contre, la commission rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2007, le Tribunal fédéral est la seule voie de recours en matière de droit public; ce n'est plus le Tribunal cantonal.

Rapport d'activité du Tribunal du travail

Rien à signaler, les cas sont stables.

Rapport de la sous-commission naturalisations, recours en grâce et exécution des peines

Naturalisations en 2007: 40 citoyens confédérés, 604 candidats étrangers, 18 personnes refusées étant donné leur non-maîtrise de la langue, soit le français, soit l'allemand. La majorité des demandes émane de la Serbie Monténégro (247 demandes).

Au 31 décembre 2007, 114 dossiers sont encore au bénéfice de la bourgeoisie (selon l'ancien système); 1'354 requêtes ont été déposées avant le 31 décembre 2007 (pas encore traitées). Avec le nouveau droit de cité, les demandes sont en nette augmentation.

Recours en grâce

Deux demandes en 2007: une rejetée, une acceptée avec la grâce totale et immédiate.

Etablissements pénitentiaires

M. Georges Seewer a succédé à M. Christian Varone à la direction des établissements pénitentiaires. Dans l'ensemble, l'encadrement est insuffisant. Un infirmier en psychiatrie aurait dû être engagé, mais cette proposition est en attente, car le RSV, entre autres, projette de mettre en place une unité médicale pénitentiaire. Un montant de 100'000 francs a été mis au budget 2008 dans ce sens. Suite au postulat accepté par le Grand Conseil en septembre 2007, le poste d'assistant social n'a pas encore été accordé. La situation est critique et le groupe DC du Bas-Valais comme la commission de justice soulignent l'impérative nécessité de pourvoir ce poste.

Prison des Iles: Le système de sécurité technique doit être remplacé (2,6 millions).

Crêtelongue: La sous-commission relève la vétusté des locaux, en particulier le bâtiment cellulaire qui date de 1931.

Pramont maison d'éducation au travail: Avec le nouveau droit pénal des mineurs, une phase d'adaptation et de formation du personnel est nécessaire. La dotation de 6,5 postes supplémentaires a abouti; ce qui va permettre à cette institution de remplir sa mission.

Conclusion

La restructuration pour s'adapter aux nouvelles exigences prévues en 2010 va prendre du temps et de l'énergie. L'activité des autorités judiciaires devra être évaluée par des tableaux chiffrés ou sur la base de contrats de prestations.

Le groupe DC du Bas-Valais remercie les autorités judiciaires, les membres des services concernés et la commission de justice pour l'ensemble du travail accompli.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je fais une petite interruption pour saluer à la tribune les élèves de la classe de sixième primaire de Saxon qui sont accompagnés par M^{me} Susanne Fink Canossa, leur enseignante.

Je vous adresse le salut le plus cordial du Grand Conseil, en souhaitant que vous trouverez, Chers jeunes, de l'intérêt, de la curiosité même à découvrir les objets de politique cantonale que nous traitons ici. Peut-être y verrez-vous des raisons de vous préparer à votre vie civique future pour façonner ce pays à votre image, selon les principes démocratiques qui nous sont chers.

Bienvenue!

(Applaudissements)

M. le député Freddy Philippoz (PDCC):

Le groupe DC du Centre a étudié avec attention et intérêt le rapport sur l'administration de la justice.

Nous relevons avec satisfaction que seulement 2% des recours (35 sur 1'777) ont été approuvés par le Tribunal fédéral, ce qui démontre la qualité du travail du Tribunal cantonal. Par contre, ce dernier a très clairement souligné que la prise en charge de nouvelles tâches sera impossible tant que les ressources nécessaires ne seront pas mises à la disposition de la justice. Le nombre de dossiers en suspens depuis plus d'un an est passé de 114 à 132 à la fin 2007.

L'augmentation des effectifs pour le Tribunal des mineurs donne la possibilité à chaque juge de disposer de son propre assistant social et d'étudier ainsi les dossiers toujours plus lourds et complexes à traiter.

Le juge d'instruction cantonal illustre ses propos pour qualifier la charge de travail des offices régionaux en les comparant au Rhône et à ses affluents. Les institutions du Haut-Valais, avec moins de dossiers, accomplissent à satisfaction leurs missions. Par contre, le volume de travail pose des problèmes aux juges des offices du Centre et du Bas. Nous relevons la très bonne collaboration avec l'Office central du Ministère public qui a repris 41 dossiers des offices régionaux.

Le groupe PDCC a longuement réfléchi aux problèmes posés par l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2010, du nouveau code de procédure pénale suisse unifié. Le Ministère public aimerait connaître, au printemps 2009 au plus tard, la future organisation et les personnes chargées de la faire fonctionner. A-t-on déjà prévu au budget 2009 les incidences financières découlant du nombre de personnes à engager? On parle d'une vingtaine de postes. Le groupe PDCC rappelle l'amendement au budget 2008 déposé par la commission de justice en session de décembre et qui a obtenu l'aval du Parlement pour 6,5 postes supplémentaires pour la Maison d'éducation au travail de Pramont. On aurait engagé uniquement 5 personnes. De plus, le traitement de la demande d'augmenter les unités juridiques au sein des tribunaux valaisans a révélé qu'il existait des divergences d'opinions entre le département et le Tribunal cantonal. Le Conseil d'Etat aimerait travailler sur la base de contrats de prestations, ce qui ne convient pas au tribunal. Les tiraillements entre les services de l'administration et de la justice ne doivent pas faire naître de retards organisationnels dans ce dossier.

Le groupe PDCC relève les faits suivants:

Pour les établissements pénitentiaires, un infirmier en psychiatrie a été prévu au budget 2008 (prestation voulue et fournie par le RSV), mais n'a pas été engagé. La commission de justice souligne les risques liés à ce manque. Doit-on attendre d'avoir des pendus pour réagir? De même, un poste d'assistant social, accepté par le Grand Conseil en septembre 2007, n'a pas été accordé. La situation s'avère critique et la commission de justice signifie l'impérative nécessité de pourvoir ce poste.

Quels seront les besoins qui découleront de la nouvelle organisation judiciaire par rapport aux mesures de protection de l'enfant et de l'adulte?

Pour les naturalisations, tout a été dit par mes préopinants.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Der Bericht über die Rechtspflege 2007 widerspiegelt das Bild einer gut funktionierenden Walliser Justiz. Allen Mitarbeitenden in der Justiz spreche ich im Namen der CSPO unseren Dank aus.

Trotzdem möchte ich auf einige Punkte hinweisen:

- Die Frage der personellen Ressourcen ist nach wie vor pendent und die Ansichten gehen auseinander.

- Die Anzahl neuer Fälle hat gesamthaft zugenommen, wobei die Ursachen zum Teil unklar sind.

- Die Spannungen zwischen Departement und Kantonsgericht betreffend der Leistungserfassung belasten deren Verhältnis.

- Die Behandlungsdauer der Dossiers von 12 Monaten beim Kantonsgericht wird nicht in allen Abteilungen erreicht. Das Kantonsgericht ist sich diesem Punkt bewusst.

- Die Auswirkungen verschiedener Gesetzesnovellen sind noch nicht abzusehen, trotzdem kann festgestellt werden, dass die Justiz mit den ihr zur Verfügung gestellten Ressourcen gut arbeitet.

- Ernüchtert muss festgestellt werden, dass die Taktlosigkeit in unserer Gesellschaft immer mehr zunimmt.

- Auffallend ist zudem, dass sämtliche involvierten Institutionen Befürchtungen und Besorgnisse betreffend der Vereinheitlichung des Zivil- und Strafprozessrechts mit dem neuen Kindes- und Vormundschaftsrechts äusserten, und zwar betreffend Zeitplan und neuer Organisation, zumal die in die Vernehmlassung geschickten Modelle grosse Skepsis auslösten.

- Aus dem Bericht geht nicht hervor wie der Rückstand bei den Einbürgerungsdossiers, Stand 31.12.2007 von 1'354 Gesuchen, abgebaut werden soll. Dieser Rückstand ist rechtsstaatlich problematisch.

- Die Arbeitserziehungsanstalt Pramont steht auch Oberwalliser Jugendlichen offen. Die Erfüllung des Erziehungsauftrags setzt jedoch voraus, dass das Personal auch der zweiten Amtssprache mächtig ist, andernfalls wird eine Betreuung illusorisch. Der Staatsrat wird ersucht, diesem Punkt vermehrt Rechnung zu tragen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Année après année, les mêmes constats apparaissent dans les différents rapports sur l'administration de la justice: manque de temps pour étudier avec tout le sérieux nécessaire les dossiers traités, retards parfois importants dans les jugements et surcharge de travail.

La nouvelle législation sur le Tribunal fédéral et la loi d'application cantonale du code pénal suisse, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2007, ont exigé des tribunaux un travail supplémentaire sans ressources humaines additionnelles. Les transferts internes n'ont pas permis les synergies souhaitables et les retards sont toujours conséquents.

La loi modifiant le droit judiciaire exige aussi une dotation en personnel supplémentaire. Nous espérons que les postes de greffiers récemment mis au concours permettront aux tribunaux de travailler dans des conditions plus acceptables.

Le groupe PS/AdG espère que, dans un avenir proche, les tribunaux pourront disposer d'un personnel suffisant et d'une nouvelle organisation pour être à même d'appliquer le modèle de procédure pénale unifiée qui doit entrer en vigueur, je vous le rappelle, le 1^{er} janvier 2010.

Pour terminer, notre groupe tient à remercier tout le personnel de la justice valaisanne pour le sérieux de leur engagement et pour le travail accompli. Nous espérons que, à l'avenir, les différents tribunaux auront des effectifs suffisants pour permettre à la justice d'être rendue dans des délais acceptables et que les nombreuses nouvelles dispositions adoptées par le Grand Conseil pourront être mises en vigueur, car il est quand même important que la justice ait les moyens de respecter la loi. Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous avons entendu les porte-parole de six groupes.

La discussion est close.

M. le député Charles-André Bagnoud (PDCC), président de la commission de justice:

Comme vous avez pu le constater, les membres de la commission de justice n'ont pas voulu revenir systématiquement sur les problèmes récurrents qui, chaque année, étaient relevés ici au Grand Conseil par différents collègues.

Ils ont, au contraire, tenu à relever que notre canton a la chance de pouvoir compter, si l'on tient compte des moyens mis à disposition d'une justice qui, comme ceci a été relevé par la plupart des groupes, fonctionne bien, d'une justice de qualité à tous les niveaux – je tiens là également à relever la qualité des juges de première instance; on ne le dit pas suffisamment – sur une justice dont la qualité des décisions est reconnue au plus haut niveau, celui de notre Tribunal fédéral, une justice de proximité qui donne, et il faut aussi le relever, à l'exception de quelques cas isolés, pour ne pas dire quelques cas égarés qu'on retrouve épisodiquement dans la presse de boulevard, une justice donc qui inspire confiance et respect, et qui donne satisfaction à notre population, ce qui est l'essentiel.

Nous avons voulu, au contraire, nous tourner vers l'avenir et rendre attentifs les membres du Gouvernement – mais je suis persuadé qu'ils le sont déjà – et surtout les membres de ce Parlement aux changements qui nous attendent dès le 1^{er} janvier 2010, des changements pour lesquels notre canton devra être prêt. Il s'agit, vous le savez, de la modification de l'organisation judiciaire sur le plan pénal et des procédures pénales et civiles. Cela signifie pour ces aspects-là qu'il faudra engager entre 15 et 20 nouvelles unités juristes supplémentaires. Donc, il faudra les "débaucher" – je mets le mot entre guillemets – et les engager dès le 1^{er} janvier 2010. Il faudra réorganiser totalement le fonctionnement de la justice

pénale. Cela veut dire le regroupement de l'instruction pénale et du Ministère public, ce qui implique pour eux de réorganiser leurs locaux, leur administration, de réorganiser leur mode de travail et de fonctionnement. C'est un travail important qui se prépare actuellement à ce niveau-là. Pour nous, cela implique un travail législatif que nous devons effectuer dans ce Parlement dès la fin de cette année et, à cet effet, voter également les budgets en conséquence.

Tout cela sans parler des mesures qui seront prises dans un autre cadre: celui de la modification du droit de la protection des enfants et des adultes, ce que l'on appelle aujourd'hui les activités des chambres pupillaires. Là aussi, selon les options qui seront prises par notre canton, les conséquences pourront être importantes.

Merci donc à tous les députés pour l'attention apportée au rapport de notre commission. Nous avons pris bonne note des remarques qui ont été émises dans ce Parlement, notamment des difficultés évidentes qui sont relevées quant à la manière de quantifier le travail de la justice et de l'évaluer.

J'aimerais terminer en remerciant les représentants du corps judiciaire, des milieux pénitentiaires et de l'Etat du Valais pour leur disponibilité, remercier également les membres de la commission de justice pour leur assiduité et pour l'excellent état d'esprit qui y règne. Merci enfin à notre secrétaire ad hoc, M. Claude Bumann, pour la qualité de son travail et surtout pour l'apport de son expérience.

Je terminerai en disant que bonne justice soit rendue en Valais.

Merci pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Peut-être une prise de parole de la part d'un représentant du Gouvernement et chef du département concerné pour apporter quelques précisions et vous donner déjà quelques informations d'avance sur ce qui va finalement aboutir sur la table du Parlement d'ici peu.

Première remarque par rapport aux tentions qui se sont révélées ces derniers mois entre le Tribunal cantonal et le département en ce qui concerne la possibilité de conduire aussi la justice avec des mandats de prestations. Il faut savoir que le souci du département au moment où l'on va procéder à une réforme très importante, qui va aussi être gourmande en personnel, c'est de pouvoir faire en sorte que l'on puisse comparer les charges de travail et les répartir, après comparaison, d'une façon équitable et équilibrée sur l'ensemble du territoire du canton. Vous le savez, on l'a vu dans le rapport, il y a une disparité de charge de travail dans les différentes régions du canton, tout simplement parce que le nombre des causes n'est pas le même et, par conséquent, la répartition du travail actuellement pourrait être améliorée. Pour l'améliorer, il faut avoir des points de comparaison qui peuvent d'ailleurs non seulement être utilisés à l'intérieur du canton, mais aussi par rapport à un benchmarking, comme l'a justement relevé le député Beat Abgottspon, au niveau intercantonal, voire avec la Confédération puisque ces unités de mesure sont actuellement en réflexion, voire parfois en application dans d'autres cantons ou au niveau fédéral. Le canton du Valais ne voulait pas non plus passer à côté de cette volonté de démontrer l'économicité et l'efficacité du travail de la justice. C'est là que, finalement, on a des conceptions un peu différentes, mais enfin on a eu des réunions, et charge maintenant au Tribunal cantonal de nous faire des propositions, n'est-ce pas, Monsieur le président de la commission de justice, qui a d'ailleurs assisté à ces discussions.

En ce qui concerne maintenant les importantes réformes qui nous attendent, alors est-ce que les montants pour le personnel sont déjà prévus au budget 2009, Monsieur le député Freddy Philippoz? Pas encore puisque le budget 2009 n'est encore pas sur pied; il est en phase d'élaboration. Mais ce qu'il est important de savoir, c'est que la réforme qui va arriver sur vos tables, Mesdames et Messieurs les députés, c'est une réforme qui touche six lois, qui va toucher plus de 1'000 articles, et vous verrez déjà l'épaisseur du message (entre 50 et 60 pages) et vous vous apercevrez qu'il s'agit vraiment d'une grande réforme en profondeur.

Alors bien sûr, dans le cadre de la consultation, on a entendu les groupes s'exprimer et dire les soucis soit des juges de première instance, soit du Tribunal cantonal sur les variantes retenues par le département. Le département n'a pas voulu faire l'économie de réflexions et a soumis plusieurs variantes, en montrant la préférence, c'est vrai, à la variante du département. C'est une préférence qui va, je dirai, dans la direction d'une voie suisse alors que le retour de cette consultation a démontré que la voie valaisanne demeurerait quand même la préférence de tous et de chacun. C'est la raison pour laquelle le texte qui sera proposé finalement au Parlement va largement tenir compte des résultats de la consultation – ce qui est tout à fait logique.

Mais toujours est-il que ce message important avec les 1'000 articles modifiés arrivera sur la table des députés à la fin de l'été – début de l'automne. On ne peut pas le faire avant. Pourquoi? Pour la simple et bonne raison que certains textes ne sont pas encore arrêtés par les Chambres fédérales. Vous savez qu'il y a une demande au niveau fédéral pour une entrée en vigueur différée non pas au 1^{er} janvier 2010, mais 2011. Pour l'instant, le sort de cette demande n'est pas connu. Nous partons du principe qu'il faudra le mettre en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Mais, vous voyez que l'on ne peut pas aller plus vite que la musique, sinon on n'est pas rapide, on est dans la précipitation. Compte tenu de l'importance de cette réforme, le département tient à ce que le travail se fasse sérieusement, mais sereinement aussi devant le Parlement.

Voilà les quelques remarques et surtout les quelques informations que je tenais à vous donner en ce qui concerne ce rapport et surtout ce qui va arriver dans le pipe-line en ce qui concerne les modifications législatives.

Merci beaucoup de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Ce point 3 est ainsi traité.

4. Rapport d'activité de la Commission cantonale de protection des données Tätigkeitsbericht der Kantonalen Datenschutzkommission

Le président:

Nous avons un rapport écrit. Il n'est pas prévu d'y apporter beaucoup d'autres commentaires, si ce n'est quand même que nous ouvrons évidemment la discussion.

Discussion générale:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Beim Datenschutz im Kanton Wallis scheint einiges im Argen zu sein, wenn man dem Bericht der Kommission folgt. Denn das kantonale Gesetz bezweckt, jedermann den Schutz seiner Rechte und Freiheitsrechte, insbesondere den Schutz des Rechts auf ein Privatleben, bei der Bearbeitung seiner Personendaten durch öffentliche Organe zu gewährleisten.

Der heute im Wallis praktizierte Datenschutz wird den neuen Anforderungen, die Schengen mit sich bringt, bei weitem nicht gerecht und die neuen Aufgaben können mit den jetzigen personellen Ressourcen nicht mehr bewältigt werden (so die Ausführungen der Kommission).

Im vergangenen Jahr widmete sich die Kommission der Erarbeitung des Vorentwurfs des Gesetzes über die Information der Öffentlichkeit, den Datenschutz und die Archivierung. Wenig entzückt hat die Kommission von den staatsrätlichen Ausführungen Kenntnis genommen. Auch hier macht sich die Tendenz bemerkbar, dass jedes neue Gesetz, auch wenn es neue Aufgaben bringt, nichts kosten darf.

Geschätzte Damen und Herren, Datenschutz kostet! Wollen wir einen Alibidatenschutz oder bedeutet uns der Schutz unserer Rechte und Freiheitsrechte etwas und sind wir bereit, die erforderlichen Ressourcen zu sprechen? Bei der Beratung des neuen Gesetzes werden wir Gelegenheit haben, Farbe zu bekennen. Ernüchtert stellt die CSPO fest, dass das zentrale Register der öffentlich-rechtlichen Datensammlungen im Kanton nicht nachgeführt wird und diese Praxis dem Datenschutzgesetz widerspricht.

Schliesslich begrüsst es die CSPO, dass sich die Datenschutzkommission 2008 schwerpunktmässig mit der Erarbeitung von Datenschutzdirektiven für die sozialmedizinischen Zentren des Wallis widmen will.

Aus dem Bericht geht ebenfalls eine umfangreiche Beratungstätigkeit hervor. Dies ist erfreulich und zeigt den Stellenwert des Datenschutzes einerseits und andererseits auch die Notwendigkeit für weitere Ressourcen.

Die CSPO dankt den Mitgliedern der Datenschutzkommission für ihre geleistete Arbeit. Danke.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Les années se suivent et se ressemblent: une matière importante, variée, à la fois technique et juridique, mais toujours complexe, des enjeux cruciaux bien que peu visibles, des garde-fous à ériger parfois avant de bien savoir où va passer le chemin, des bombes à mèche très lentes à désamorcer dans des domaines très variés et, pour y faire face, en tout et pour tous cinq miliciens et miliciennes qui font un travail remarquable, mais de qui on ne peut décemment pas exiger la lune.

Le groupe DC du Bas-Valais, vous l'aurez compris, salue une nouvelle fois le travail effectué par les membres de la commission cantonale de protection des données et leur renouvelle sa confiance.

Nous espérons, l'année passée, que le prochain rapport de la commission marque une rupture et que la future et très attendue loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage allait mettre à jour les conditions dans lesquelles la surveillance de la protection des données s'exerce dans notre canton. La balle est donc désormais dans notre camp. Nous garderons à l'esprit le principe déjà énoncé ici même: soit on fait et on s'en donne les moyens, soit on ne fait pas mais on ne promet pas non plus de le faire.

Le rapport de la commission fait état du bulletin d'arrivée électronique et de la carte d'hôte électronique soumis par Valais Tourisme. Tant la deuxième commission traitant de la loi sur le tourisme que notre groupe seront attentifs à ce dossier et proposerons, le cas échéant, les dispositions légales permettant de clarifier la situation.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Seit Jahren – seit Jahren macht die SPO/Linke Allianz darauf aufmerksam, dass die heutige Form der Datenschutzkommission den zunehmenden Anforderungen der heutigen Datenhandhabung nicht mehr genügt.

Das liegt nicht an der Besetzung der Kommission, sondern an der Form, der Arbeitsweise, den Mitteln und der Zeit, die diese Kommission zur Verfügung hat.

Deshalb freuten wir uns letztes Jahr über die Annahme unserer Motion für eine Professionalisierung des Datenschutzes auf kantonaler Ebene.

Wir haben zudem darauf hingewiesen, dass die Professionalisierung noch vor Beginn der nächsten Legislatur umgesetzt werden sollte. Doch noch immer warten wir hier im Parlament auf die Umsetzung des Informationsgesetzes. Die entsprechende Motion wurde im 2001 angenommen wie auch die Professionalisierung des Datenschutzes.

Nicht nur Schengen/Dublin, sondern auch zunehmend die Videoüberwachungen, die Videoveröffentlichungen (zum Beispiel im Internet), allerlei Datenbanken (zum Beispiel im sozialen Bereich), im Gesundheitswesen, die Erfassung von elektronischen Daten und die weltweite Vernetzung gefährden zunehmend das Recht auf Schutz von persönlichen Daten.

Wenn nun auch die Datenschutzkommission selber erwähnt, dass der heute im Wallis praktizierte Datenschutz den heutigen gesetzlichen Anforderungen nicht genügt und zukünftigen Anforderungen bei weitem nicht gerecht wird, ja dann, werte Herren Staatsräte, sollte das Tempo zugunsten der Professionalisierung des Datenschutzes dringend erhöht werden.

Die besorgten Bürgerinnen und Bürger werden es Ihnen danken.

La discussion est close.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung und Staatsratspräsident:

Ich habe die Freude und die Ehre nächstens das Informationsgesetz – das Sie angesprochen haben – hier im Ratsaal vertreten zu dürfen. Es ist vorgesehen für Juni... also ich nehme das an. Das Büro muss noch den Beschluss fassen, aber die Arbeiten in der Kommission sind abgeschlossen, ihre Anliegen wurden in diesem Gesetz aufgenommen. Namentlich sieht das Gesetz vor, dass ein Datenschutzbeauftragter eingeführt wird, gleichzeitig wird die Kommission beibehalten, also eine "commission de surveillance", eine Überwachungskommission – Punkt 1.

Punkt 2 betrifft die Transparenzregeln, also die Schaffung der Transparenz. Auch der Aspekt der Videoüberwachung, d.h. die gesetzliche Grundlage dafür wird in diesem Gesetz vorgesehen. Also das Tempo, das Sie hier verlangt haben, ist fast ein Tempo mit dem man in eine Radarfalle reinlaufen könnte. Im Juni werden Sie darüber beschliessen können. Sie werden die Gelegenheit haben in erster Lesung dieses Gesetz zu verabschieden. Damit sind auch die Fragen der CSPO von Frau Graziella Walker Salzmann beantwortet. Wir werden also nicht nur eine Anpassung an die Schengen Gesetzgebung vornehmen, sondern eben auch einen Datenschutzbeauftragten vorsehen.

Aux questions et éléments soulevés par le député Jean-Albert Ferrez, il a été répondu en allemand et, comme je sais qu'il comprend l'allemand, je ne vais pas le répéter en français.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Ce point 4 est ainsi traité.

Première lecture

**5. LOI SUR LES DROITS POLITIQUES
(modification de l'art. 200 al. 2 lit. b)**

Erste Lesung

**GESETZ ÜBER DIE POLITISCHEN RECHTE
(Abänderung von Art. 200 Abs. 2 lit. b)**

*Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen
Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand*

Titre et considérant, adoptés.

I Loi sur les droits politiques du 13 mai 2004 (LcDP)

Article 200 alinéa 2 litera b

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide:

Proposition du groupe PDCC par le député Jacques Melly (pas développée):

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Franz Ruppen (durch Grossrat (Suppl.) Stefan Willa):

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Thomas Lehner (nicht entwickelt):

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (nicht entwickelt):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 200 alinéa 2 litera b:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 200, Absatz 2

Fünf gleich lautende Abänderungsvorschläge sind dazu eingegangen, nämlich durch

- die PDCB durch Grossrat Nicolas Voide,
- die PDCC durch Grossrat Jacques Melly,
- die UDC/SVP durch Grossrat Franz Ruppen,

- die CVPO durch Grossrat Thomas Lehner und
- die CSPO durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder.

Alle Anträge sind gleich lautend. Sie wollen den zweiten Montag durch den ersten Dienstag ersetzen.

Die Kommission hat diese Vorschläge abgelehnt, macht einen neuen Vorschlag und zwar: Dienstag belassen, aber 18.00 Uhr durch 12.00 mittags ersetzen.

Die Begründung: Die Hinterlegung der Listen um 12.00 Uhr statt um 18.00 Uhr ermöglicht den Gemeinden – vor allem grossen Gemeinden – für die sehr knapp bemessene Frist bis zur Wahl am 2. November 2008 vom Präsidenten, Vizepräsidenten und Generalrat etwas Luft zu schaffen. So können die Listen bereits am Dienstagnachmittag gedruckt und verpackt werden. Der Massenversand in grossen Gemeinden kann mehrere Tausende oder sogar mehrere Zehntausende Couverts beinhalten und nur so ist es auch garantiert, dass dieser Massenversand spätestens am Freitag oder Samstag bei den Stimmbürgern eintrifft. So kann die 15-tägige obligatorische Frist bis zu den Wahlen am 2. November eingehalten werden.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Notre proposition visait un double objectif:

1. de permettre aux partis réunis en assemblée de disposer d'au moins une soirée, entre le moment de l'élection au conseil communal et le moment du dépôt des listes pour la présidence et la vice-présidence, pour pouvoir préparer justement le dépôt de ces listes et
2. de permettre aussi dans le futur la concordance des dates d'élection des présidents et vice-présidents des communes et puis le conseil général.

Nous constatons donc que la nouvelle proposition de la commission remplit aussi ces deux objectifs.

Nous retirons donc notre proposition au profit de celle nouvelle de la commission.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP):

Mit unserem Antrag verlangen wir, dass die Frist zur Hinterlegung der Kandidaturen für das Gemeinde- und Bürgerpräsidium auf den ersten Dienstag nach den Gemeinderatswahlen festgesetzt werden soll.

Es bleibt so den Parteien und Kandidaten genügend Zeit, um betreffend Präsidentenwahlen einen Entscheid zu treffen.

Da die Kommission einen Antrag in diese Richtung, in unserem Sinne, gemacht hat, ziehen wir unseren Antrag zugunsten des Kommissionsvorschlags zurück.

Danke.

La discussion est close.

Le président:

Je n'ai pas d'autres demandes de parole, mais, en principe, on dit: "qui ne dit rien consent", ce qui me fait penser que les autres propositions qui ont été faites devant la commission et qui n'ont pas trouvé grâce ne sont pas défendues ici parce que, finalement, la nouvelle proposition arrêtée par la commission convient à tout le monde.

J'en déduis donc que c'est ce texte qui peut être retenu sans que l'on ait besoin de le soumettre au vote puisqu'il n'y a, finalement, personne qui défend un avis contraire.

Cette modification est ainsi acceptée sans autre.

I (art. 200, alinéa 2, litera b), adopté.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Alexis Turin (GRL):

Juste quelques mots pour vous dire que le but du groupe radical-libéral n'était pas, comme j'ai pu l'entendre hier de la part de notre collègue Lehner, d'acculer le Grand Conseil dans ses derniers retranchements, ni, comme vous l'avez dit hier, Monsieur le conseiller d'Etat, de permettre des intrigues, ce qui ne contribue pas à donner une bonne image de la politique et ce que doit être la politique dans les villages. Simplement, on voulait répondre aux préoccupations des présidents de section des partis politiques dans les communes qui disaient que ce n'est pas possible de faire tout ce travail dans la nuit.

Alors, avec cette solution, on reporte d'un jour. Cela permet de tenir l'assemblée le lundi soir. Je crois que c'est une bonne solution. Il faut voir qu'il n'y a pas seulement le problème de la présidence; il y a aussi le problème de la vice-présidence suivant les configurations des élections.

Finalement, cette solution va amener quand même un peu plus de sérénité. Mais, je pense qu'il faudra quand même se repencher sur l'ensemble de la loi et des délais pour avoir encore plus de sérénité dans cette procédure. Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Die Intervention von Kollega Alexis Turin veranlasst mich gleichwohl noch zu einem ganz kurzen Schlusskommentar.

"Der Berg hat eine Maus geboren." Wenn ich jetzt sehe, dass wir diese Frist der Hinterlegung der Listen von Montagabend 18.00 Uhr auf Dienstagmittag verlegen, dann frage ich mich was die ganze Übung hier soll, insbesondere auch darum, weil sich diese Übung tatsächlich im Rahmen der Illegalität bewegt. Ich danke Ihnen.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

C'est aussi la remarque de mon collègue Beat Abgottspon qui me donne envie quand même de répondre en disant que "si la montagne a accouché d'une souris", cette souris est importante, quand nous devons prendre des décisions importantes, notamment personnelles, pour se présenter ou non à la présidence d'une commune. Il est bien que les personnes concernées puissent avoir un minimum de délai de réflexion et que les groupes concernés aient ce délai de réflexion.

Je remercie personnellement les députés et j'insiste sur le fait que puisque le groupe PS/AdG était à l'origine, avec le groupe radical-libéral et avec les présidents de groupe DC, de cette proposition, sur le fait que l'on ait quand même pu dans cette Assemblée accepter une procédure que je rappelle exceptionnelle et qui ne doit pas se renouveler régulièrement vu que c'était important et que c'était une demande de personnes du terrain, de personnes qui sont en train de préparer les élections communales.

Cette réponse est satisfaisante, je pense, pour l'ensemble. Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP):

Da unserem Abänderungsantrag weitgehend entsprochen wurde, haben die Parteien und die Kandidaten genügend Zeit für einen Entscheid betreffend Präsidentenwahlen, ohne dass das ganze Wahlprozedere unnötig verlängert wird. Deshalb stimmt die SVP-Fraktion dem Abänderungsentwurf zum Gesetz über die politischen Rechte zu. Ich danke Ihnen.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Ich habe gestern erwähnt, dass es sich um eine Feuerwehrrübung handelt und dass Feuerwehrrübungen allseits befriedigende Resultate bringen ist wohl kaum der Fall.

Die Kommission hat darum gestern nochmals über die Sache diskutiert. Wir waren sogar einen Moment der Meinung, die ganze Sache nochmals zurückzuweisen. Aber auf der anderen Seite hat man jetzt einen Abänderungsantrag – wirklich einen kleinen Abänderungsantrag – des Gesetzes angenommen. Das ist sicher nicht das Ende dieser Übung, aber für den Moment, glaube ich, muss man jetzt die Erfahrungen sammeln, die auch die Änderung des politischen Gesetzes, das wir im letzten Jahr verabschiedet haben, bringt und schauen was noch geändert werden muss im Hinblick auf die kommenden Wahlen.

Ich bin überzeugt, dass dann der Grosse Rat in der neuen Legislatur reglementkonform diese Problematik nochmals behandeln wird.

Aber für den Moment danke ich, dass alle mit diesem kleinen Vorschlag, den die Kommission jetzt gemacht hat (auch aus organisatorischen Gründen), einverstanden sind und ich danke für die Annahme dieser Gesetzesänderung.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, j'aimerais remercier la commission, son rapporteur et les membres de la commission pour le travail qui a été fait même parfois dans l'urgence hier.

Si, ma foi, la montagne accouche d'une souris, est-ce que c'est une grosse souris ou une petite souris? Je ne sais pas. Tout ce que je sais, c'est qu'on ne peut pas la laisser toute seule, cette souris..., avec la nouvelle ordonnance sur la protection des animaux!

Alors, je vous propose de voter unanimement pour ces 18 heures de plus données aux partis dans le cadre du choix de leurs candidatures de président et de vice-président de commune. Merci beaucoup.

La loi sur les droits politiques (modification de l'art. 200 al. 2 lit. b) est adoptée par 107 voix contre 15 en première lecture, telle que ressortie des délibérations.

Le président:

On me signale que, formellement, je crois que c'est presque compris comme cela par tout le monde, la décision que nous venons de prendre n'a de sens que s'il n'y a pas une deuxième lecture. Cela n'a pas été demandé expressément ici, mais je crois quand même que, pour la bonne forme, je vous demande de voter là-dessus de manière à ce qu'il n'y ait pas de remise en question.

La lecture unique est acceptée par 111 voix et 8 abstentions.

Vous avez ainsi accepté que l'on s'en tienne à ce texte de manière définitive.

Deuxième lecture

6. LOI SUR LES EXPROPRIATIONS

Zweite Lesung

ENTEIGNUNGSGESETZ

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE

Président: Christophe Perruchoud / Berichterstatter: Sascha Jäger (Suppl.)

Le président:

Le député Marcel Mangisch, vice-président de la commission, fonctionne comme rapporteur ad interim.

Titre et considérant, adoptés.

Articles 1 à 11, adoptés.

Article 12

Proposition du groupe PDCC par le député Antoine Maytain (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Vizepräsident und Berichterstatter ad interim:

Artikel 12, Absatz 1

Zum Artikel 12, Absatz 1 gibt es einen **Abänderungsantrag der PDCC** durch Grossrat Antoine Maytain. Es handelt sich um eine Abänderung rein redaktioneller Art. Im deutschen Text haben wir keine Änderung.

Die Kommission hat diesen Vorschlag einstimmig angenommen.

Le président:

Cette proposition est acceptée par la commission.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

Je considère donc que le plenum l'accepte également.

Article 12, adopté avec la proposition du groupe PDCC à l'alinéa 1 (texte français).

Articles 13 à 75, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Antoine Maytain (PDCC):

Heureusement pour l'équité nationale et le bon droit suisse, mais malheureusement pour le bon peuple valaisan fait en majorité de propriétaires, la jurisprudence du Tribunal fédéral nous impose la suppression de cette manne supplémentaire que représentaient ces fameuses et appréciées fractions d'illégalité.

Soyons tout de même positifs, car le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui à acceptation apporte des éléments complémentaires indispensables à notre bonne vieille loi de 1887. Cette nouvelle loi, à essence fédérale et complétée par de nombreuses jurisprudences cantonales, nous apparaît donc tout à fait opérationnelle.

Deux soucis interpellent toutefois notre groupe.

En phase une et en relation à la grande nouveauté que sera l'expropriation matérielle, notre espoir est que son application ne va pas déboucher sur une surcharge de travail pour les études d'avocats, mais plutôt sur le bon droit reconnu et justifié quant à une prise de décision sur le non-classement ou le déclassement d'un objet.

Et en phase deux et pour anticiper une bonne partie de ces inévitables situations délicates à venir, eh bien!, l'expérience et le vécu des experts désignés doivent être reconnus et ce avec une rémunération honnête et réactualisée en fonction de la difficulté du dossier et non pas seulement au nombre d'affaires traitées, comme avancé dans le message du Conseil d'Etat.

A l'issue des premiers débats et en rapport à ce projet de loi, notre groupe en avait accepté son contenu. Les discussions issues de la deuxième lecture avec l'acceptation de notre amendement n'ont fait que conforter notre position.

De ce fait, nous en attendons sa rapide mise en application.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL), président de la deuxième commission:

Juste deux mots à l'issue de ces travaux pour remercier le Conseil d'Etat, M^e Fragnière et ses collaborateurs ainsi que notre vice-président rapporteur et tous les membres de la commission.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Sans vouloir allonger, j'aimerais faire tout de même une déclaration que je dois au député (suppl.) Pierre-Jean Darbellay concernant notamment la portée d'un contrat d'expropriation. Ce contrat d'expropriation bien sûr ne lie que les parties au contrat et la personne qui refuse de rentrer dans ce contrat, eh bien!, finalement, son expropriation devra faire l'objet d'une commission d'experts ordinaire. Donc, la déclaration formelle est faite maintenant.

J'aimerais remercier le président de la commission parlementaire, le rapporteur et tous les membres de la commission ainsi que le chef de service à la tribune pour l'excellent travail.

Je souhaite que cette loi ait une pérennité aussi importante que celle qu'on vient de modifier.

Je peux déjà vous dire que l'entrée en vigueur certainement sera décidée par le Conseil d'Etat pour le 1^{er} janvier 2009.

Merci beaucoup de votre appui et de votre attention.

La loi sur les expropriations est adoptée par 117 voix en deuxième lecture dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

Lecture

7. DECISION
concernant la fusion des communes municipales et bourgeoisiales de
Gampel et de Bratsch

Lesung

BESCHLUSS
betreffend den Zusammenschluss der Einwohner- und Burgergemeinden
Gampel und Bratsch

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 11, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

Par deux fois M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier a annoncé que le temps de l'extrême générosité en matière de fusions de communes arrivait bientôt à son terme. En effet, que ce soit lors de la session de mars ou lors du débat d'entrée en matière d'hier, il a répété que, à l'avenir, la manne étatique serait bien moins grande.

Le groupe radical-libéral prend acte de ces affirmations et se réjouit puisque celles-ci vont exactement dans le sens de la ligne donnée par notre parti en matière de fusions de communes.

Nous nous réjouissons des explications qui seront certainement fournies tout à l'heure par rapport à nos questions.

Nous acceptons donc bien entendu ce projet. Merci.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Ich sehe, dass im Saal grosse Einigkeit herrscht und darum will ich nur zwei Bemerkungen machen.

Ich empfehle Ihnen die Annahme dieses Beschlusses einerseits und der Kommission will ich danken, Staatsrat, Rapporteur, Kommissionsmitgliedern, Herrn Fragnière und seinen Mitarbeitern für die Unterstützung.

Der neuen Gemeinde Gampel-Bratsch wünsche ich alles Gute für die Zukunft.

Danke schön.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, quelques réponses à la députée Laetitia Massy, réponses qui, en partie, ont déjà été données hier, notamment à la question: combien de communes se trouvent-elles aujourd'hui en situation financière périlleuse? Il y a une seule commune, après vérification une nouvelle fois, qui correspond aux trois critères d'assainissement actuellement en vigueur dans la loi.

Le nom de cette commune (c'est la deuxième question)? C'est la commune de Saas Balen.

Enfin, vous posez une question en ce qui concerne la commune de Salins, dont l'assainissement avait été conditionné à un rapprochement avec la commune de Sion, laquelle s'est d'ailleurs récemment prononcée contre le mariage; quelle est la position actuelle du Conseil d'Etat? D'abord, il faut savoir que la commune de Sion ne s'est pas prononcée contre le mariage. La commune de Sion a renvoyé la réponse à cette question à la prochaine législature notamment en demandant des éclaircissements en ce qui concerne la gestion du territoire de la commune de Salins et les risques que comporte ce territoire. Donc, nous avons encore bon espoir que cette fusion puisse se faire. Il faut savoir que la commune de Salins elle-même – c'est vrai que c'était une condition d'assainissement – a pris des mesures, a été conséquente. Elle a demandé à sa population de bien vouloir se prononcer sur un projet de fusion. Dans ce vote consultatif, la population a donné son large accord à cette fusion. Donc, la commune a elle-même rempli le mandat qu'on lui avait donné.

Dernière question: Comment la nouvelle politique en matière de fusions de communes est-elle concrètement préparée? Il faut d'abord savoir que si l'on veut avoir une politique de fusion encore plus volontariste que ce que l'on fait, c'est-à-dire où l'on va forcer les fusions de communes, il faut pour cela modifier la loi. Actuellement, pour forcer une fusion de communes, il n'y a que l'article 135 de la loi sur les communes qui permet d'imposer une fusion, mais il faut d'abord que la commune ou les communes concernées aient un projet de fusion, qu'une de ces communes, en votation, refuse ce projet de fusion et que cette commune en particulier soit dans une situation financière qui ne laisse pas espérer une amélioration à moyen et long termes, soit qu'elle n'a pas les moyens de renouveler ses autorités communales ou soit encore qu'elle mette en danger l'ensemble du projet de toute une région de par sa situation géographique et que son non mettrait en danger l'ensemble du projet de fusion.

On n'a, pour l'instant, eu qu'une commune qui a réalisé ces conditions-là, c'est la commune d'Ausserbinn que vous connaissez bien.

Si l'on veut avoir une politique beaucoup plus volontariste, le Parlement peut très bien proposer une modification légale qui fixerait, par exemple, un nombre de communes maximal dans le canton ou alors un nombre d'habitants par commune minimal. C'est de la compétence du Parlement; ce n'est pas de la compétence du Gouvernement. Le Gouvernement a toujours appliqué la politique voulue par le Parlement, je le répète ici, qui est une politique de fusion volontaire où les habitants, les citoyens se prononcent dès la base. La chose se construit de bas en haut et pas de haut en bas. Ma foi, c'est la volonté exprimée par le Parlement et c'est la politique menée par le Gouvernement, quand même avec un certain succès quand on voit le nombre de fusions qui se sont réalisées ces quatre dernières années.

J'aimerais dire ici que si, effectivement, les fonds à disposition des fusions vont certainement dans le sens d'une diminution, ce n'est pas qu'on va modifier expressément cette manière de faire, mais c'est surtout le résultat de la nouvelle péréquation financière qui sera basée sur d'autres principes que les principes retenus aujourd'hui et qui fait l'objet actuellement d'un projet pilote extrêmement important, interdépartemental et qui devrait voir le jour impérativement avec une entrée en vigueur pour le 1^{er} janvier 2011. Tels sont le timing et le calendrier arrêtés par le Conseil d'Etat.

J'en viens maintenant au projet de fusion qui nous est présenté aujourd'hui pour vous remercier, dans ce vote final que j'espère aussi élogieux et éloquent que le dernier que l'on a eu tout à l'heure sur la loi sur les expropriations, pour souligner tout le mérite de ces populations et des autorités de ces deux communes qui ont pris leur destin en main et qui méritent ainsi qu'on leur donne une chance pour un futur meilleur.

Merci beaucoup de votre attention et de votre appui.

Ainsi décidé par 108 voix contre 4 en séance du Grand Conseil, à Sion, le 8 mai 2008.

Le président:

Je n'ai pas voulu vous influencer en vous annonçant que les autorités de ces communes sont à la tribune.

Ich begrüsse auf der Tribüne die Mitglieder der Gemeinderäte der beiden fusionierten Gemeinden Gampel und Bratsch und gratuliere ihnen für die grosse Arbeit im Hinblick auf die Fusion.

Ich wünsche der neuen Gemeinde und ihrer Bevölkerung viel Erfolg in der Zukunft. Ich gebe nun das Wort an unseren Kollegen und Gemeindepräsidenten von Gampel, Herrn Konrad Martig.

Hr. Grossrat Konrad Martig (CVPO):

Gestatten Sie mir als direkt Betroffener, im Namen der neuen Gemeinde Gampel-Bratsch ein Wort des Dankes an Sie zu richten.

Es gibt verschiedene Gründe warum sich Gemeinden entscheiden zu fusionieren. Leider ist meistens die finanzielle Situation, in der sich eine oder mehrere Gemeinden befinden, der Grund oder zumindest der Auslöser für eine Fusion. Die Finanzen einer Gemeinde mögen wohl kurzfristig gesehen ein wichtiger Grund für eine Fusion sein, langfristig spielen sie aber nur eine untergeordnete Rolle. Effizienteres arbeiten, politisches Gewicht in einem grösseren Gemeindeverbund sowie die Möglichkeit Aufgaben gemeinsam zu bewältigen, sind langfristig gesehen die Hauptgründe, welche für eine Fusion sprechen. Dies gestattet uns in Zukunft besser auf die erhöhten Anforderungen und Ansprüche der Bevölkerung einzugehen und damit die Attraktivität einer Gemeinde zu erhöhen.

Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, haben mit ihrer Zustimmung für die Sanierung von Bratsch und die Fusion der beiden Einwohner- und Bürgergemeinden von Gampel und Bratsch, die Grundlage für eine gemeinsame Zukunft geschaffen. Dafür möchten wir uns bei Ihnen recht herzlich bedanken.

Es ist mir bewusst, dass einige (oder auch mehrere) von euch lieber Grossfusionen beschliessen möchten. Es ist für mich auch klar, dass die Vorteile einer Fusion, wenn diese mehrere Gemeinden betreffen, grösser sind. Denken wir aber auch daran, dass die Bevölkerung der Fusion zustimmen muss und dass ohne diese Zustimmung auch die grössten Vorteile nicht genutzt werden können. So gesehen kann der berühmte Weg der kleinen Schritte schneller zum Ziel führen als Grossfusionen.

Einen speziellen Dank möchte ich Herrn Staatsrat Jean-René Fournier und seinen Mitarbeitern aussprechen, welche uns in den letzten zwei Jahren begleitet und sich für unsere Anliegen eingesetzt haben.

Besten Dank.

Le président:

Danke, Herr Grossrat und Gemeindepräsident.

Je vous propose de saluer comme il se doit toutes ces autorités à la tribune.

(Applaudissements)

Je souhaite bon vent aux communes de Gampel et de Bratsch réunies.

Je vous propose de poursuivre notre ordre du jour avec les développements du DFIS.

Je profite encore pour saluer également à la tribune les assistantes dentaires de deuxième année.

Comme je l'ai dit tout à l'heure aux élèves de Saxon, je vous adresse le salut le plus cordial du Grand Conseil en vous souhaitant que vous trouverez de l'intérêt, de la curiosité à découvrir les objets de politique que nous traitons ici.

Peut-être y verrez-vous des raisons de vous préparer à votre vie civique future pour façonner ce pays à votre image selon les principes démocratiques qui nous sont chers.

Développements / Entwicklungen:
**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Department für
Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

8. MOTION

**des députés Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG), Egide Aymon (PS/AdG),
Véronique Maret (suppl.) (PS/AdG), Marcelle Monnet-Terrettaz
(PS/AdG) et cosignataires concernant: pour que la démocratie soit plus
démocratique (08.11.2007) (1.192)**

MOTION

**der Grossräte Gaël Bourgeois (Suppl.) (PS/AdG), Egide Aymon
(PS/AdG), der Grossrätinnen Véronique Maret (Suppl.) (PS/AdG),
Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden
betreffend: für eine demokratischere Demokratie (08.11.2007) (1.192)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

9. MOTION

**des députés Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG), Egide Aymon (PS/AdG),
Véronique Maret (suppl.) (PS/AdG), Marcelle Monnet-Terrettaz
(PS/AdG) et cosignataires concernant un minimum de transparence lors
des campagnes (12.02.2008) (1.209)**

MOTION

**der Grossräte Gaël Bourgeois (Suppl.) (PS/AdG), Egide Aymon
(PS/AdG), der Grossrätinnen Véronique Maret (Suppl.) (PS/AdG),
Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden
betreffend: ein Minimum an Transparenz bei Wahlkampagnen
(12.02.2008) (1.209)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je lie ces deux motions pour le développement, mais elles feront évidemment l'objet de votes distincts au besoin.

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):

Merci, tout d'abord, d'avoir accepté le développement unique de ces deux motions, ce qui nous permettra de gagner en efficacité et en temps.

La transparence, c'est l'énergie vitale de la démocratie. Elle est le premier avantage et la nécessité même de cette démocratie.

Ici, en plenum, les séances, comme l'a souligné par trois fois ce matin M. le président, sont publiques. Elles sont retransmises à la télévision. Elles sont retransmises sur Internet. C'est donc l'exemple même de la transparence dans la démocratie. Le Parlement cantonal, comme toutes les instances, prône cette transparence.

Dans un souci d'efficacité, d'efficacité, le groupe PS/AdG se soucie lui aussi de la transparence lors des campagnes électorales. En effet, ces dernières années, les campagnes électorales ont vu leurs coûts augmenter de manière exponentielle. Nous aimerions, soucieux de ce problème, pouvoir contrôler ce phénomène.

Dans cet esprit, le groupe PS/AdG vous propose deux motions: une première relativement contraignante qui va loin, il faut oser les termes, il faudra oser la voter également, et une seconde qui demande une approche minimaliste, disons, de cette transparence-là.

Commençons donc par la plus contraignante des deux. Alors, contraignante, me direz-vous, oui, mais est-elle applicable? Je prendrai l'exemple de démocraties bien connues, à commencer par les Etats-Unis d'Amérique où les sommes engagées sont largement supérieures aux nôtres. On dépense pour des élections primaires les 300 millions de dollars à l'heure actuelle. Eh bien!, aucun problème d'application là-bas, les sommes sont connues, les donateurs sont connus, les entreprises qui participent sont connues. Tout est public et publié sur Internet.

Autre exemple: la France qui va encore plus loin avec un financement public des partis, la France où, lors d'une campagne présidentielle, chaque euro ou chaque centime d'euro dépensé est à la disposition du public, des médias, à disposition de tout le monde par souci évident de transparence.

Alors, cette motion, que demande-t-elle, que concerne-t-elle? Elle concerne, dans un premier temps, l'origine des sommes distribuées: qui donne de l'argent aux partis, d'où proviennent les fonds qui seront utilisés lors des campagnes? Elle concerne également, dans un deuxième temps, les sommes dépensées, la totalité de ces sommes, la manière dont ces sommes sont dépensées. Et puis évidemment, qui est concerné? Eh bien!, évidemment tout le monde. C'est la motion la plus contraignante. Il s'agit aussi bien des partis, des candidats, des mouvements qui participent aux élections. Tout le monde est concerné. Les comptabilités devraient être publiques pour tout le monde sur simple demande, quel que soit le citoyen qui l'exige.

Evidemment, cette motion ne s'arrête pas là, elle va encore un peu plus loin et demande encore le plafonnement des frais de campagne. Effectivement là aussi, c'est un système relativement simple à appliquer. Il y a des critères à mettre en place, notamment la taille des communes, le type d'élection et ce genre de chose.

Voilà donc pour la première motion, la plus contraignante des deux.

La seconde motion est beaucoup plus simple et beaucoup plus soft évidemment, elle demande uniquement que la somme totale dépensée lors d'une campagne électorale soit rendue publique. Cela permet de garder à la fois une confidentialité sur l'origine des dons et sur la manière dont c'est dépensé. Il n'y aurait donc pas de problème vis-à-vis d'entreprises ou de privés qui ne souhaiteraient pas s'afficher publiquement et politiquement, éviter d'avoir une étiquette partisane. La manière dont les sommes seraient utilisées, elle aussi, serait gardée secrète, confidentielle. Il n'y aurait donc pas d'espionnage, j'allais dire industriel, mais d'espionnage partisan pour savoir qui utilise de quelle manière cet argent et qui fait campagne de quelle manière. Il s'agit donc uniquement d'une transparence minimale pour que chacun puisse connaître les sommes générales dépensées lors des campagnes électorales.

Je vous recommande donc évidemment, dans un esprit démocratique, d'accepter ces deux motions.

Si, toutefois, vous deviez en refuser une, refusez la maximale, mais acceptez au moins cet esprit minimal! Merci beaucoup.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.), surtout d'avoir fait cette dernière recommandation qui laisse plus de latitude aux uns et aux autres parce que, en l'occurrence, il y a effectivement en tout cas déjà trois demandes d'intervention pour combattre l'une ou l'autre de ces motions.

M. le député Jérôme Buttet (PDCB):

Monsieur le président du Grand Conseil, c'est avec une certaine émotion que, vraisemblablement pour la dernière fois, je m'adresse à vous sous ce titre. En effet, ayant fait mes premiers pas dans cette salle à un âge qui était déjà le double de celui que vous aviez vous-même lorsque vous y êtes entré, je n'ai que peu d'espoir d'y être encore lorsque les tournus, quels qu'ils soient, vous amèneront, pour la seconde fois, à la présidence de cette Assemblée! Au nom des membres du même groupe de district que vous, j'en profite pour vous féliciter et vous remercier pour la façon dont vous menez nos débats alliant rigueur et détente.

Cher Georges, Messieurs les conseillers d'Etat, Chers collègues, vouloir plus de transparence, voilà un vœu que nous partageons tous. Mais décréter vouloir plus de transparence dans ce domaine comme dans d'autres exige une réflexion préalable portant sur les moyens à engager pour atteindre le but escompté et sur le rapport entre les moyens à engager et le bénéfice réel de la démarche.

Pour que les comptabilités des campagnes prévues disponibles pour tout un chacun représentent quelque chose de réel et de comparable, il est nécessaire d'édicter des règles standardisées concernant ce qu'elles doivent comporter, pour la comparaison, d'une part, et pour juger si elles sont contenues en deçà du plafonnement légal voulu, d'autre part.

Il s'agira de s'assurer que toutes les dépenses déclarées le soient à leurs coûts effectifs par la vérification des quittances et justificatifs qui devront les accompagner. Il s'agira aussi de s'assurer, au moyen de pointages systématiques effectués par des observateurs stratégiquement

placés, que toutes les dépenses réellement engagées soient effectivement déclarées. Que figurent donc dans les comptabilités déposées, non seulement les frais de toutes les publications parues dans la presse, de tous les imprimés distribués, mais aussi tous les frais des invitations adressées beaucoup plus discrètement à une catégorie spécifique de citoyens.

Par voie d'ordonnance ou de règlement, il faudra aussi statuer sur la façon d'estimer et de justifier l'excédent, par rapport à une période non électorale, de dons occasionnels, de billets de tombola, de cartes de loto, de tournées offertes et même des offrandes laissées lors des ensevelissements, pour lesquels il sera difficile d'exiger une quittance...

Il s'agira aussi de faire preuve de rigueur pour ne pas cumuler les montants que les candidats déclareront avoir versés à titre de participation à la campagne de leur parti et ces mêmes montants investis ensuite par le parti pour ses candidats.

Il est donc évident que le contrôle et la mise à disposition des citoyens de comptabilités correctes nécessiteront des ressources humaines non négligeables en postes fixes ou auxiliaires, ressources que, de par les règles que nous avons nous-mêmes établies pour contenir les comptes de l'Etat, nous sommes souvent réticents à accorder pour des cas jugés pourtant d'importance au moins égale dans le domaine, par exemple, de la sécurité publique ou du judiciaire.

Conscients aussi que ces comptabilités ne pourraient être déposées avant que toutes les factures de fournisseurs ne soient parvenues aux partis ou aux candidats, il n'est pas inutile de se demander quel sera encore l'intérêt du citoyen, deux mois après l'élection, de connaître, par exemple, enfin précisément combien le candidat du même parti que les motionnaires a investi de plus pour sa campagne au Conseil des Etats que celui devant lequel il s'est retiré après le premier tour.

Et comment sanctionnerons-nous si nous apprenons qu'un parti ou un candidat a dépassé le plafonnement légal instauré? Annulation générale de l'élection? Déclaration de non-élection du candidat ou de tous les candidats du parti fautif? Montant compensatoire à verser aux partis ayant moins investi?

Au risque de voir accuser le parti majoritaire de protectionnisme et d'opposition réflexe à tout ce qui perturbe l'ordre établi, le groupe DC du Bas a décidé démocratiquement de s'opposer à cette motion impraticable, irréaliste et peu utile. Il s'agit donc de la première motion, la plus contraignante. Merci pour votre attention et votre soutien.

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

Monsieur le président du Grand Conseil, Messieurs les conseillers d'Etat, Camarades, forces du progrès, l'œil de Moscou est-il encore parmi nous? Rien ne doit échapper à sa vigilance. Eh oui!, glasnost quand tu nous tiens!

Je n'ai rien à cacher et les partis non plus, mais cette transparence et surtout au niveau demandé, cela devient presque ridicule.

Il va de soi que j'interviens ici concernant cette motion ainsi que contre la motion 1.208 traitant d'un sujet similaire.

Sur le fond que l'on traite de la comptabilité des partis, des campagnes, des candidats ou de celle des futurs élus, il n'y a pas de différence sur le fond.

Je me demande bien pourquoi l'on veut transformer les politiciens valaisans en comptables et en épiciers. De plus, a-t-on demandé aux préfets s'ils désiraient être associés au Service des contributions et devenir des archivistes cantonaux? N'oublions pas que ce texte va concerner environ deux mille concitoyens et concitoyennes. Est-il vraiment important de connaître les coûts de campagne d'un candidat à un conseil général? Nous en doutons.

Restons stoïques face à ces demandes. Il sera difficile de tenir une comptabilité annuelle seulement pour satisfaire à ce souci de transparence. Chaque élu le sait, une campagne commence le lendemain de son élection.

Soyons sérieux, Chers collègues, comment comptez-vous résoudre le problème comptable suivant tiré d'un cas réel: Un grand, voire très grand politicien valaisan averti décide d'offrir, durant sa campagne, des spaghettis (généreuse idée, n'est-ce pas?). Pris au piège et trouvant l'idée astucieuse, un autre candidat s'empresse alors d'offrir de la sauce tomate afin de rendre plus digeste l'opération de séduction.

Question 1: imputation des frais de campagne sous quelle rubrique?

- a) en espèces
- b) en nature.

Question 2: qui prend l'addition?

- a) le maître queue
- b) l'apprenti saucier.

Cruel dilemme, n'est-ce pas, et je passe sur la facture des cafés offerts par un généreux donateur!

N'oubliez pas de thésauriser tous vos tickets même si vous ne savez pas s'il faut les imputer dans la rubrique des reçus ou des offerts.

Pas facile, Chers collègues, mais si vous avez trouvé ce problème indigeste, soyez bonne pâte et refusez ces deux motions. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

J'ai pris note que vous vous opposiez aux deux motions: la motion 1.192 et l'autre, je précise quand même que c'est la motion 1.209 et non pas la 1.208 comme vous l'avez dit par lapsus. J'imagine que ce sont des choses qui arrivent en politique..., mais c'était surtout pour rassurer le député Beat Abgottspon qui a froncé le sourcil au moment du 1.208!

Voilà, on s'est bien compris.

Il y a d'autres opposants encore.

M. le député Grégoire Dussex (PDCC):

Parfois, on parle de fausse bonne idée; ici, dans le cas précis, c'est plutôt une mauvaise idée, et plutôt deux fois qu'une. En effet, le groupe PDCC s'oppose avec détermination aux deux motions, soit la 1.192 et la 1.209.

Par souci d'économies non pas d'argent, mais de temps, je ne prendrai qu'une seule fois la parole pour combattre ces deux textes.

A trop vouloir tout réglementer, contrôler, fichier, certifier, plafonner, les motionnaires s'engagent sur une pente dangereuse et risquent de mettre en péril certaines libertés individuelles.

Comment contrôler l'origine des fonds et leur utilisation, et aussi comment faire la part des choses entre un don, une cotisation, une contribution personnelle, le travail du bénévolat, les aides en nature et le chapeau après chaque soirée électorale? Nous sommes en Valais, Mesdames et Messieurs, notre canton n'est pas Zurich, ni "Sarkoland", ni "Obamaville". Les montants restent relativement raisonnables, malgré une nette progression pour les élections fédérales. Essayons d'être efficaces et évitons l'engagement de personnes, à charge de l'Etat donc du citoyen, pour contrôler tous les partis et candidats aux élections fédérales, cantonales et communales.

Liberté à un candidat de mettre ses propres moyens pour une campagne électorale: en plafonnant ses moyens, on plafonne aussi ses ambitions.

Mesdames et Messieurs, le système actuel fonctionne correctement avec une transparence qui, si elle n'est pas totale, a le grand mérite d'être proportionnelle aux enjeux de notre pays et où la presse se fait l'écho, lors de chaque campagne électorale, des montants prévus par les différents candidats et partis.

C'est bien là aussi que réside le problème: devra-t-on contrôler les dépenses d'un candidat, d'un vice-juge, d'un conseil communal ou d'un parti, l'un n'étant pas forcément lié à l'autre?

De nos jours, il est difficile d'intéresser les gens à la chose publique. Les partis éprouvent des difficultés à trouver des candidates et des candidats et à étoffer leur budget. Alors, évitons-leur d'autres problèmes et contraintes.

Et si, malgré tout, les motionnaires, notamment ceux de ma commune, restent sur leur faim, je les invite bien volontiers à consulter les maigres comptes du PDC d'Ayent.

En conclusion, le groupe PDCC vous demande de refuser ces deux motions et vous remercie d'avance de votre soutien.

Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP):

Was soll bitte schön an unserer Demokratie undemokratisch sein? Die Frage wie jede Partei ihren Wahlkampf finanziert und wie viele Mittel sie dafür einsetzt, muss doch jede Partei für sich entscheiden. Vielleicht möchten die Motionäre der PS/AdG mit den vorgelegten zwei Motionen von den anderen Parteien etwas abkupfern, um ihren eigenen Wahlkampf besser gestalten zu können. Doch jede Partei ist für die fliessenden Gelder selbst verantwortlich und diese gehen sonst niemanden etwas an. Erstens würde dies einen unnötigen bürokratischen Mehraufwand bedeuten, jedes kleinste "Wahltournee" zu registrieren und offen zu legen und zweitens wäre dies vermutlich auch gar nicht durchsetz- und kontrollierbar. Ich glaube nicht einmal alt Ständeratskandidat Peter Jossen könnte heute angeben wohin sein ganzes Geld geflossen ist.

Deshalb möchte ich diese Motion und auch die Motion 1.209 bekämpfen, weil sie absolut unnötig ist und die Arbeit der Parteien behindert. Ich danke.

M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise la motion 1.209 du groupe PS/AdG concernant un minimum de transparence lors des campagnes.

Deux interrogations, une réflexion.

Rendre publique la somme globale dépensée par chaque parti, que comprendre? Par exemple, le PDCVr, le PDC section locale ou le parti des jeunes DC, un seul parti ou trois? Dans l'ensemble, les partis ont tous des statuts et les questions financières sont réglées par ceux-ci et, selon votre motion, nous devrions aller à l'encontre de ceux-ci.

Pourquoi rendre publique la somme globale dépensée par chaque candidat lors des élections communales et cantonales, entre les membres des conseils communaux, ceux du conseil général, les juges, vice-juges, les députées et les députés, soit 1'530 personnes, et pas pour les campagnes nationales?

Si je reçois un carton de bouteilles en période électorale, le montant devra être déclaré et je devrai alors demander son prix au généreux donateur.

Donc, le groupe DC du Bas-Valais, pour plus de transparence, vous propose de classer, à ce stade, cette motion.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

J'ai encore une demande de parole du député (suppl.) Gaël Bourgeois.

Je pense que c'est pour une correction matérielle.

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):

Il s'agit d'un peu plus que d'une correction matérielle.

Tout d'abord, pour le député Aldo Resenterra, je suis heureux d'apprendre aujourd'hui que l'œil de Moscou plane sur Paris, Washington, Berlin, que Angela Merkel, Nicolas Sarkozy et qui sait peut-être Barack Obama, Hillary Clinton ou John McCain sont des représentants dignes et heureux de l'œil de Moscou. Très heureux d'apprendre donc que des pays aussi grands et aussi complexes que la France, les Etats-Unis et l'Allemagne peuvent appliquer des systèmes que nous, peuple valaisan de 200'000 habitants, ne pouvons pas appliquer. Très intéressant aussi!

Ma foi, quand on a la volonté de rendre quelque chose compliqué, nécessairement c'est beaucoup plus facile que de le défendre et d'essayer de l'expliquer.

Monsieur le député Grégoire Dussex, comment pouvez-vous dire que les montants dépensés sont raisonnables à partir du moment où ils ne sont pas connus de la population? Comment expliquez-vous que les montants dépensés sont tout à fait corrects, qu'ils n'atteignent pas des sommes maximales alors que personne ne les connaît réellement?

Enfin, pour le député (suppl.) Stefan Willa concernant M. Peter Jossen, je tiens à relever ici que l'ancien conseiller national Jossen a donné la somme totale de sa campagne. Il l'a largement expliquée dans les médias et répond donc ainsi à la motion la plus soft que nous avons déposée. Quant à l'origine de ses fonds, il l'aurait fait avec grand plaisir si la première motion était acceptée.

Enfin, pour le député Jean-Daniel Bruchez, je tiens à rappeler qu'une motion n'a pas à régler tous les détails de l'application d'une idée. Cette motion a uniquement pour vocation de donner le sens dans lequel nous voulons nous diriger. Libre ensuite, pour ne pas dire obligation faite à la commission en charge de rédiger ce projet de loi de définir les détails, de définir qu'est-ce qui rentre ou non dans le cadre d'une campagne électorale, de déterminer des durées éventuelles de campagne, et si le carton, la tournée ou les ensevelissements, pour le premier intervenant, doivent entrer dans le décompte de campagne.

N'oublions pas qu'il s'agit d'une idée et que, évidemment, elle doit être approfondie en commission. C'est un travail qui ne peut pas être fait au niveau de la motion.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Puisque vous étiez dans une correction matérielle, j'ai entendu que vous parliez de 200'000 habitants en Valais. Nous sommes évidemment beaucoup plus nombreux: nous sommes près de 300'000... et j'espère que vous n'avez retranché ni le Haut-Valais ni le Chablais!

Voilà, nous sommes maintenant sur le point de voter par rapport à ces motions. Nous allons le faire de manière successive.

Par 92 voix contre 21, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.192 du député (suppl.) Gaël Bourgeois.

Par 79 voix contre 17, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.209 du député (suppl.) Gaël Bourgeois.

(...)

Pardon, ah!, alors on va accepter la contre-épreuve parce qu'il y a effectivement un problème..., on va donc refaire le vote, je crois que c'est plus juste.

Par 92 voix contre 23, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.209 du député (suppl.) Gaël Bourgeois.

C'est clair que si vous changez d'avis en cours de route!

Ces deux motions sont ainsi classées.

**10. POSTULAT
du député Beat Abgottspon (CVPO) et cosignataires concernant les e-
factures: économiser des millions en 3 clics (12.02.2008) (1.208)**

**POSTULAT
von Grossrat Beat Abgottspon (CVPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend E-Rechnungen: mit 3 Klicks Millionen sparen (12.02.2008)
(1.208)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**11. POSTULAT
des députées Graziella Walker Salzmann (CSPO), Maria Oester-
Ammann (CSPO) et cosignataires concernant: la relève se fait rare chez
les pompiers valaisans (12.02.2008) (1.210)**

**POSTULAT
der Grossrätinnen Graziella Walker Salzmann (CSPO), Maria Oester-
Ammann (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend: den Walliser
Feuerwehren fehlt der Nachwuchs (12.02.2008) (1.210)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Das Postulat ist klar formuliert. Ich erlaube mir noch zwei, drei Bemerkungen.

Die Ausgangslage ist klar – es fehlt der Nachwuchs. Und diese Problematik wird sich in der Feuerwehr trotz Fusionsbestrebungen noch verschärfen, wenn die geburtenschwachen Jahrgänge das Dienstpflichtalter erreichen.

Wir vertreten deshalb die Ansicht, dass die einschränkenden Zulassungsbestimmungen im Reglement, welches die Ausführungsbestimmungen zum Schutz gegen Feuer und Naturelemente festlegt, gelockert und den gesellschaftlichen Rahmenbedingungen angepasst werden. Wir denken etwa an die Erhöhung der Altersgrenze.

Wir sind überzeugt, dass das Problem damit entschärft werden könnte. Dies verlangt jedoch ein Abrücken von den bisherigen Überzeugungen, aber auch guten Willen aller

involvierten Stellen. Die Anpassung an die gesellschaftlichen Rahmenbedingungen kann ohne Rücksicht auf die Anpassung des Konzepts betreffend die Feuerwehr und den Zivilschutz im Wallis, diejenigen Vorschläge, welche jetzt zur Harmonisierung in die Vernehmlassung geschickt wurden. Mit einer Anpassung der Zulassungsbedingungen wird im übrigen die Attraktivität der Feuerwehr erhöht.

Ich danke für die Unterstützung unseres Postulats.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin.

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat n'est donc pas combattu et il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

12. POSTULAT
du groupe GRL, par le député Alexis Turin, concernant boire ou
conduire: comment le savoir? (12.02.2008) (1.211)
POSTULAT
der GRL-Fraktion, durch Grossrat Alexis Turin, betreffend Alkohol am
Steuer: Wie kann man wissen, ob man noch fahrtüchtig ist oder nicht?
(12.02.2008) (1.211)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Alexis Turin (GRL):

Boire ou conduire: comment le savoir, et non pas comment choisir? La nuance est de taille, pour nous les deux étant compatibles, bien sûr dans certaines limites.

Ce sont certainement des questions que bon nombre d'entre nous ont déjà eu l'occasion de se poser.

Notre postulat ne vise pas à déresponsabiliser les conducteurs. En effet, nous partons de l'idée que celui ou celle qui estime ne pas être en mesure de conduire après avoir bu de l'alcool n'a pas besoin que quelqu'un ou qu'un quelconque instrument le lui dise. Non, notre préoccupation concerne celles et ceux qui, tout en ayant consommé de l'alcool, estiment être capables de conduire. Or, il n'est pas rare qu'un conducteur persuadé de bonne foi de respecter les maxima légaux en matière d'alcoolémie se retrouve finalement pris à l'amende pour dire à son insu.

Pour éviter à ces conducteurs toute mauvaise surprise – et l'on sait qu'en matière de retrait de permis, le tarif s'est considérablement durci –, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier quels moyens pourraient être mis à la disposition de ces conducteurs.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat est combattu.

M. le député Michel Rothen (PDCC):

Le groupe DC du Centre a lu avec un certain étonnement la teneur du postulat déposé par le député Alexis Turin proposant au Conseil d'Etat d'étudier les moyens qui pourraient être mis à disposition des automobilistes pour un contrôle volontaire du taux d'alcoolémie avant de prendre le volant.

A nos yeux, il y a un moyen très simple et très efficace d'éviter les conséquences fâcheuses d'un retrait de permis lié à cette cause: c'est la maîtrise de soi. Boire ou conduire, il faut tout simplement choisir. C'est le conseil que l'on aime d'ailleurs donner aux jeunes chauffeurs qui semblent vouloir l'appliquer plus facilement que leurs aînés.

Plutôt que d'entamer l'exploration trouble des pistes proposées par ce postulat, nous préférons ici rappeler les valeurs essentielles et limpides de la responsabilité individuelle, du bon sens et du comportement adulte.

Comment, en effet, certifier l'étalonnage d'appareils qu'utiliseraient des particuliers à des moments qui seraient encore contestables? Comment laisser repartir le chauffeur contrôlé positif et volontaire arrivé en voiture au poste de police? Quels artifices inventer pour vous confirmer que vous avez bel et bien pris l'apéro?

Pour les raisons ici évoquées, le groupe DC du Centre vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, de renoncer à cette étude en rejetant ce postulat.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Drogen sind nicht gesund. Unsere Drogenpolitik kennt legale Drogen und illegale Drogen. Bier, Wein und Schnaps sind legale Drogen. Cannabis, Hanf und Koks sind illegale Drogen. Für legale und illegale Drogen gilt: Wer Mass hält, hat vielleicht eine Chance.

Die CVP Unterwallis ist für Nulltoleranz. Für Alkohol gilt bislang: Wer fährt, trinkt nicht und wer trinkt, fährt nicht. Und für Koks gilt neu: Wer kokst fährt nicht, und wenn gefilmt wird, wird nicht gekokst.

Die Radikalen waren einst für mehr Freiheit und weniger Staat. Heute sind sie für staatliche Alkoholmessgeräte und weniger Verantwortung. So ändern sich die Zeiten und die politischen Ansichten.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, morgen feiern wir den Empfang des Grossratspräsidenten. Und wir wählen die 2. Vizepräsidentin. Die spannende Frage, die sich heute stellt: Gewinnen die Roten oder gewinnen die Blauen?

Eines bleibt sich bei einem roten oder blauen Sieg gleich: ein Aperero wird den anderen jagen. Und ein Ballon wird dem nächsten folgen. Einen kleinen Unterschied mag es geben: Wenn die Blauen gewinnen, werden einige zu später Stunde ein bisschen mehr blau sein als andere.

In jedem Fall gilt aber, wer sich morgen beim Aperó-Parcours nicht strikte an Orangensaft und andere Fruchtsäfte hält, lässt sich zu später Stunde heim chauffieren.

Für diese einfache Erkenntnis braucht es keine staatlichen Alkoholmessgeräte.

Wir bekämpfen das Postulat des blauen Grossrats Alexis Turin. Danke.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Quand vous parlez du bleu, je ne sais pas si tout le monde fait la même interprétation... parce qu'il y en a qui l'ont perdu pour moins que ça!

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):

Nous partageons bien évidemment les préoccupations du député Alexis Turin.

Libre et responsable, tel est le comportement de tout citoyen.

De plus, notre police cantonale n'est-elle pas déjà surchargée et lui imposer une nouvelle tâche, n'est-ce pas exagéré?

En cas d'alcoolémie avérée, quelle sera la position de la police? Retiendra-t-elle l'individu ou le dénoncera-t-elle auprès du juge?

Pour toutes ces bonnes raisons, nous demandons à l'Assemblée de repousser ce postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je vois l'auteur du postulat, le député Alexis Turin, qui redemande la parole.

J'imagine qu'il a des corrections matérielles à apporter.

M. le député Alexis Turin (GRL):

Le député Michel Rothen ne m'a pas bien écouté, je crois, parce que l'on ne parle pas d'enlever la responsabilité individuelle. C'est justement pour ceux qui veulent savoir si vraiment, ils se sentent tout à fait capables de conduire, mais après le jugement de l'éthylomètre peut être très fâcheux pour eux. C'est pour défendre des gens responsables puisque j'ai dit que ce n'est pas pour ceux qui ne se sentent pas en état de conduire, pour les protéger. Ceux-là, bien sûr, prennent la décision de ne pas conduire.

Pour le député German Eyer, je ne vois pas où l'on met plus d'Etat.

Il y a un problème concret, c'est que si l'on veut éviter de faire un excès de vitesse, eh bien!, c'est simple: on regarde son tachygraphe et on voit si on est en dessus ou en dessous. Si

on veut savoir si on est en excès d'alcool, c'est vrai qu'il y a un moyen de dire: celui qui boit ne conduit pas. Seulement, je dois vous avouer que je fais aussi partie de ces gens qui consomment de l'alcool et puis qui prennent le volant sans nécessairement être amendables pour cela.

Alors, moi, j'aimerais quand même que l'on puisse donner la possibilité au Conseil d'Etat de nous fournir quelques pistes. Est-ce que cela est possible? Si le Conseil d'Etat dit qu'il n'y a pas de pistes possibles, à ce moment-là, je pense que ce postulat, il faudra le laisser tomber.

Mais, c'est un peu dommage de ne pas laisser l'occasion au Conseil d'Etat de dire s'il y a des pistes possibles pour les conducteurs responsables dans ce canton. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je crois qu'il faut faire attention avec les expressions que vous utilisez parce que vous allez partir en piste... et là ça me fait un peu de souci..., mais je n'exclus pas que le chef du département a peut-être une réponse immédiate...

Il ne semble pas que ce soit le cas.

Donc, nous devons voter sans savoir sur quelle piste nous engager!

Par 69 voix contre 30 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.211 du député Alexis Turin.

Ce postulat est donc classé.

13. POSTULAT

**des députés Marc Kalbermatter (suppl.) et Laura Kronig (suppl.)
concernant: Stop à la fuite des cerveaux II - soutien au maintien du
domicile fiscal en Valais pour les personnes séjournant à leur lieu de
travail durant la semaine (13.02.2008) (1.212)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter und Grossrätin (Suppl.) Laura
Kronig betreffend: Stopp Braindrain II - Unterstützung zum Beibehalten
des Steuerwohnsitzes im Wallis für Wochenaufenthalter (13.02.2008)
(1.212)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Ce postulat est combattu.

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Selbstverständlich möchte ich das Postulat nicht bekämpfen.

Im Namen der Unterzeichneten möchte ich noch ein paar Ergänzungen anbringen zu dem eigentlich schon klaren Votum.

Einerseits ist es nachvollziehbar, dass jede Gemeinde die ansässigen Personen besteuern will. Aber die so genannten Wochenaufenthalter zur Verlegung des steuerlichen Wohnsitzes zu zwingen, ist für die Betroffenen eine schmerzhaft Praxis.

In den wenigsten Fällen wollen Gemeinden anderen Gemeinden Einnahmen vorenthalten. Und jeder soll dort Steuern zahlen, wo er lebt.

Doch just die Frage, wo sich der Lebensmittelpunkt einer Person befindet, ist umstritten. Vor allem in den grösseren Städten, wo Tausende von so genannten Wochenaufenthalter leben. Davon soll es in der ganzen Schweiz etwa 100'000 geben. Ein Wochenaufenthalter lebt beispielsweise in Martigny, arbeitet in Zürich, wo er während der Woche wohnt. Üblicherweise muss er seine Steuern in der Heimatgemeinde bezahlen. Dabei kann er die Kosten für das auswärtige Zimmer, eine Hauptmahlzeit pro Tag und die Wochenendfahrten zwischen Wohn- und Arbeitsort in Abzug bringen. Das macht schnell einmal 10 – 15'000 Franken pro Jahr aus – abgesehen vom niedrigeren Steuerfuss, den manch eine Gemeinde hat.

Immer mehr Städte unterstellen nun Wochenaufenthaltern, sie unterhielten in der Ferne nur ein Scheindomizil und müssten fortan ihren Obolus bei ihnen abliefern – wodurch die Steuerabzüge in der Heimatgemeinde entfallen. Dabei berufen sie sich auf ein Bundesgerichtsurteil aus dem Jahr 1998, wonach sich der Lebensmittelpunkt eines Wochenaufhalters ohne enge Familienbildung am Arbeitsort befinde.

Um die Entvölkerung ganzer Berggemeinden abzufedern, hat zum Beispiel der Kanton Graubünden ein interkommunales Abkommen getroffen: Das Erwerbseinkommen kommt je zur Hälfte der Wohn- und der Arbeitsgemeinde zu.

Das Prinzip der Steuerteilung gibt es allerdings auch in der übrigen Schweiz. Nur wird es ausschliesslich bei Kaderleuten angewendet. Leitende Angestellte mit Wochenaufhalterstatus, denen eine "strategische Führungsfunktion" zukommt, bleiben nämlich vor langwierigen Abklärungen verschont.

Mit diesem Postulat fordern wir den Staatsrat auf, Lösungsmöglichkeiten für alle Wochenaufenthalter zu suchen. Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Comme je l'avais dit, ce postulat est combattu.

M. le député (suppl.) Christophe Claivaz (GRL):

Le groupe radical-libéral s'oppose au postulat des députés (suppl.) Marc Kalbermatter et Laura Kronig pour plusieurs raisons.

Nous avons, tout d'abord, des doutes quant aux possibilités en main de l'Etat du Valais pour faire pression sur les autres cantons afin qu'ils incitent leurs administrations communales à ne pas demander aux personnes logeant et travaillant sur leur territoire durant la semaine un dépôt des papiers, respectivement un transfert du domicile fiscal afin que ces personnes puissent "rembourser" – entre guillemets – leur dette de formation vis-à-vis du canton du Valais. Une telle demande, c'est faire fi de l'autonomie communale et du pouvoir souverain des cantons sur leur territoire. C'est également un jeu qui pourrait s'avérer dangereux à l'heure où notre canton fait le forcing pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur sol valaisan avec comme conséquence une migration non négligeable de forces extérieures au canton qui viennent chez nous pour y travailler et souvent y loger aussi durant la semaine tout en quittant le Valais pour le week-end et, accessoirement, pour le paiement de leurs impôts. Crierions-nous au scandale si nos communes initiaient ces démarches pour inciter ces travailleurs à établir leur domicile fiscal sur le lieu où non seulement ils travaillent mais aussi où ils jouissent de toutes les infrastructures de leur commune d'accueil?

A l'heure où l'on parle de mondialisation, d'ouverture du marché du travail, le lien sentimental de l'appartenance à une communauté ne suffit pas pour les collectivités qui doivent payer les infrastructures utilisées par un nombre important de travailleurs séjournant sur le territoire communal durant la semaine.

De plus, les demandes formulées dans ce postulat ne sont pas en adéquation avec le libellé de l'énoncé. Ce n'est pas la fuite des cerveaux que l'on veut combattre, la personne travaillant à l'extérieur du canton dans le contexte présenté, mais uniquement celle des capitaux pour l'Etat du Valais et nos collectivités communales, et cela est un autre problème.

Si l'on revient à la problématique de la fuite des cerveaux, nous estimons que ce n'est pas en créant toute une panoplie assouplissant la fiscalité des personnes concernées que l'on va la résoudre, mais plutôt en poursuivant l'effort de promotion économique initié par l'Etat du Valais pour attirer des entreprises, créer des richesses et des places de travail. C'est ainsi que nous permettrons aux Valaisannes et aux Valaisans diplômés hors canton et qui le désirent de trouver un emploi correspondant à leur formation dans notre canton, dans leur canton.

Même si le caractère du postulat ne présente pas les contraintes d'une motion, évitons les autogoals et respectons l'autonomie communale en classant cette demande au stade du développement.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Nous allons donc voter.

Par 73 voix contre 22 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.212 du député (suppl.) Marc Kalbermatter.

Ce postulat est ainsi classé.

14. POSTULAT
du groupe GRL, par le député René Constantin, concernant les actes
pédophiles commis par des ecclésiastiques / devoir de dénoncer ces
méfais à la justice civile (13.02.2008) (1.213)

POSTULAT
der GRL-Fraktion, durch Grossrat René Constantin, betreffend
Kindsmisbrauch durch pädophile Geistliche / Pflicht zur zivilrechtlichen
Anzeige (13.02.2008) (1.213)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député René Constantin (GRL):

La démarche s'avère délicate, c'est le moins que l'on puisse dire. Le fait de traiter d'un sujet qui fut tabou jusqu'au samedi 9 février dernier comporte de réels dangers comme celui de soulever le courroux de certains ecclésiastiques ou catholiques pratiquants vis-à-vis d'un groupe politique qui a décidé de lever une partie du voile qui repose sur ces sombres affaires.

Mais avant tout, posons-nous la question suivante: parler de ces affaires, est-ce nuire à l'Eglise?

La réponse est non. Bien plus dangereux ou dévastateur serait le fait d'adopter la loi du silence ou la volonté de minimiser, cacher même des faits établis, des crimes – n'ayons pas peur des mots – qui ont conduit certaines victimes à crier, soudain, leur désarroi, leur colère aussi face à l'omerta qui a malheureusement prévalu trop longtemps dans ce milieu.

Deuxième question: Etait-ce nécessaire de déposer un postulat invitant le Conseil d'Etat à mener une réflexion sur la nécessité ou non de modifier le code pénal avec comme aboutissement le devoir de signaler à la justice civile tout acte pédophile? Cela en sachant que la grande, l'immense majorité des prêtres et autres gens d'Eglise fonctionnent de manière saine et enrichissante pour nous tous?

La réponse est oui. Même s'il ne devait, au total, n'y avoir qu'une dizaine de victimes, même s'il n'y en avait que cinq ou trois, ces personnes, qui ont connu l'humiliation, la souffrance ou même le rejet, ne méritent pas d'être des laissés-pour-compte, victimes une première fois d'abuseurs, puis victimes une deuxième fois du non-traitement de ces délits.

Troisième question: La démarche radicale-libérale peut-elle être comparée au fait "d'ouvrir un parapluie après l'orage", comme l'a signalé le vicaire épiscopal sur les ondes de Rhône FM la semaine dernière? A l'écoute de ce dernier, il n'y aurait ainsi aucune mesure supplémentaire à prendre tant les dispositions actuelles sont suffisantes.

Permettez-nous d'en douter! Le groupe d'experts nommés au sein de l'Evêché a-t-il les cartes en main pour traiter de manière professionnelle les cas éventuels de pédophilie? Au niveau de la prévention, on peut être d'accord, mais pour ce qui concerne le traitement de ces affaires, soit les enquêtes préliminaires ou l'instruction du dossier, c'est assurément non.

Pour celles et ceux qui douteraient de nos affirmations, permettez-moi de revenir sur les interviews des responsables de l'Evêché ainsi que sur le témoignage d'une victime parus dans les NF des 25 janvier et 9 février derniers. Le vendredi 25 janvier dernier, dans une interview, le vicaire épiscopal affirme ceci, je cite: "Depuis que je suis à l'Evêché, soit depuis 1995, nous n'avons pas eu de cas de pédophilie."

Ces propos, qui se voulaient rassurants, vont, paradoxalement, amener une victime à réagir dix jours plus tard. Cette dernière nous dit ceci: "Lorsque j'ai lu les propos de M. X, affirmant ne pas avoir eu de cas d'abus depuis 1995, je me suis dit qu'il était temps de crever l'abcès." La victime, marquée au fer rouge, attendra dix ans pour relater les faits dans une lettre écrite à l'Evêque le 21 avril 1996... Monseigneur Brunner demande à plusieurs reprises une entrevue avec la victime, mais celle-ci ne se sent pas le courage d'affronter l'Evêque qui, entre-temps, rencontrera le prêtre abuseur. Les faits reprochés s'avèrent, hélas!, exacts: "Il n'y a aucune ambiguïté là-dessus", écrit-il dans l'article. D'ailleurs, l'Evêque le dit expressément: "L'annonce de ce cas douloureux et grave m'est parvenue quelques mois seulement après le début de mon ministère."

Nanti des aveux de la victime, aveux confirmés par un autre prêtre ayant joué le rôle d'intermédiaire, puis par le prêtre abuseur lui-même, quelle fut, dès lors, la procédure mise en place pour traiter ce cas?

Aucune, hélas! Aucune!

Ni au travers de l'application du droit canonique. Pourtant, Monseigneur affirme, dans une deuxième interview, ceci: "De plus, si j'ai une certitude suffisante qu'il y a eu abus sexuels, le code de droit canonique m'oblige à agir." Dans notre cas, la certitude existait pourtant!

Ni au niveau de la justice civile, ensuite.

Je cite toujours: "Je suis arrivé à la conclusion qu'une rencontre avec la victime était nécessaire pour examiner les faits d'une manière plus approfondie, pour l'inviter éventuellement à aviser le juge civil." Mais, juste après – et c'est là que le bât blesse –, Monseigneur affirme encore: "Je comprends qu'une victime d'actes pédophiles ne puisse assumer une rencontre personnelle avec moi."

Exiger une rencontre avant d'entreprendre une démarche..., tout en reconnaissant pouvoir comprendre qu'une victime ne puisse faire ce pas, c'est malheureusement avouer implicitement une non-volonté d'agir en la matière.

Et c'est là, Mesdames et Messieurs, que notre postulat a tout son sens. Rien n'a été entrepris dans cette affaire. Erreur, il y a eue au niveau de la procédure utilisée. Il faut corriger le tir sans pour autant faire le procès des autorités en place.

A la lumière de l'exemple précité, nous demandons donc au Conseil d'Etat de mener la réflexion qui s'impose quant au devoir de signaler à la justice civile, la seule habilitée, à nos yeux, à traiter de manière professionnelle les actes de pédophilie qui sont établis et connus de l'autorité ecclésiastique.

Mesdames et Messieurs, nous avons besoin d'une Eglise forte, à laquelle on peut se référer en tout temps, frapper à sa porte, être accueilli, entendu, aidé aussi. Pour retrouver cette force qui était la sienne auparavant, il faut agir dans le sens évoqué par le Curé Amherdt qui affirmait, en date du 25 janvier, que "l'Eglise a tout à gagner à être transparente".

Etre transparent ne signifie pas devoir jeter en pâture aux médias les cas éventuels de pédophilie. Nul ne demande pareil déballage d'ailleurs. Etre transparent signifie ne point cacher l'ignominie, mais faire en sorte que cette dernière soit traitée comme il se doit par les professionnels de la justice.

Merci de bien vouloir soutenir ce postulat.

Le président:

Merci, Monsieur le député. Ce postulat est toutefois combattu.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP combat ce postulat.

Mais d'emblée, afin d'écartier toute ambiguïté, nous entendons affirmer nos convictions. En marquant toute son empathie aux victimes innocentes, le groupe dénonce avec la plus grande fermeté toute déviance sexuelle, notamment les actes de pédophilie commis par quiconque, y compris par des membres du clergé. Avec véhémence, il demande que les coupables, tous les coupables, soient poursuivis et punis avec la rigueur inhérente au droit répressif.

Mais lorsqu'une intervention, comme le présent postulat, porte atteinte à la personnalité, à la dignité d'un nombre non négligeable de personnes exerçant dans la société un rôle important, une telle intervention n'a pas sa place et doit être prohibée.

Je dirai, en substance, l'on tente de pratiquer la curée des curés.

En prenant connaissance de votre postulat, on pouvait y voir un anti-cléricalisme frontal digne du Sonderbund. Sachez, Mesdames et Messieurs les radicaux-libéraux, que, dans notre canton, la république est laïque, mais le Valais est chrétien, et ce depuis 313 lorsque l'Empereur Constantin promulgua l'Edit de Milan en décrétant la religion catholique religion de l'empire.

Nous avons écarté cette perception en empruntant, avant que le Grand Conseil ne soit saisi, le 13 février 2008, à 9 h 20, la voie de la presse (Nouvelliste du 31 janvier 2008, page 20), en portant la charge contre le prétendu obscurantisme de l'Eglise. Vous ne faites pas dans la dentelle, admettez-le! A cet égard, nous avons cru déceler un vil populisme, mais nous vous accordons le bénéfice du doute que vous n'avez sans doute pas imaginé la rudesse, pour ne pas dire l'ignominie de l'attaque. Le journaliste, en paraphrasant votre proposition par les termes "rien que ça", ne s'est pas trompé, ni le critique politique Pascal Décaillet, dont la fibre radicale est notoire, qui a intitulé un éditorial "Feu libre sur l'Eglise catholique".

Vous créez la suspicion sur le clergé dans son ensemble. Vous jetez ainsi le discrédit de manière éhontée, sans discernement, y compris sur la très grande majorité des hommes d'Eglise qui exercent leur ministère de manière irréprochable et de haute qualité pour quelques, au demeurant, rares, fort rares brebis galeuses. Vous procédez à une généralisation injuste et parfaitement infondée. Des brebis galeuses, il y en a dans toutes les couches de la population, dans toutes les professions, sans doute chez les juristes, chez les disciples d'Hippocrate et également chez les enseignants comme la presse l'a relaté récemment.

Vous tirez sur une mouche avec un canon!

Votre postulat est déplacé.

Votre postulat est difficilement compréhensible. Il est abstrus, touffu et diffus; il va dans toutes les directions. Mais, je n'y reviendrai pas.

Votre postulat est mal structuré. Vous dites tout, le contraire et tout à la fois.

La voie choisie est inadéquate. Le lieu choisi est inadéquat.

Vous agressez, bien que vous vous en défendiez, l'Eglise alors que, d'un autre côté, vous semblez solliciter sa collaboration.

Vous envisagez une résolution. Si vous voulez faire une résolution, faites une résolution et non pas un vœu de résolution.

Vous demandez de changer le droit pénal. Depuis 1942, le code pénal suisse de 1937 est de niveau fédéral. Pour changer une loi fédérale, il faut prendre la bonne voie. Vous disposez encore, Mesdames et Messieurs les radicaux, encore d'un représentant aux Chambres fédérales. Même si on le sait très occupé pour vendre les produits M-Budget, il pourra, s'il le juge opportun, déposer une intervention à ce niveau-là.

Mais, mieux, Mesdames et Messieurs, le système actuel est parfaitement satisfaisant. Il ne faut pas créer deux couches supplémentaires alors que ce système existe. Il y a, tout d'abord, l'article 187 du code pénal qui sanctionne celui qui aura commis un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans: il sera puni de réclusion. Effectivement, il ne s'agit pas d'un délit, mais d'un crime. Cela est extrêmement grave. Et puis l'article 188 dit effectivement: "Celui qui, en profitant de rapports d'éducation (cela vaut aussi pour les enseignants), de confiance ou de travail ou de liens de dépendance (c'est le cas de l'ecclésiastique qui s'occupe de ses servants de messe), sera puni d'emprisonnement." C'est au niveau fédéral en ce qui concerne le droit matériel.

En ce qui concerne la procédure, le code de procédure valaisan, délibérément, impose (art. 43) à toute autorité, à tout fonctionnaire, à tout agent de la force publique du canton ou de la commune l'obligation de dénoncer au juge d'instruction pénale toute infraction se poursuivant d'office. C'est délibérément que l'on a limité pour éviter que l'on fasse de la délation.

Et puis souvenez-vous, et on a trop tendance à l'oublier, que l'article 305 du code pénal peut punir celui qui aura soustrait une personne à une poursuite pénale à l'emprisonnement.

Les dispositions existantes sont largement suffisantes en l'état.

Nous aimerions...

Le président:

Je vous interromps, Monsieur le député Edmond Perruchoud.

Je vous invite à abréger. Nous sommes dans un cadre d'intervention qui ne doit pas dépasser les 5 minutes, et vous l'avez déjà largement dépassé!

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Comme chef de groupe, je crois penser que j'ai 15 minutes!

Le président:

Ah!, non, non, nous ne sommes pas en entrée en matière sur un projet de loi!

Alors, désolé!

Arrivez directement à la conclusion, ce sera parfait.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Si vous ne voulez pas me donner un temps mort, je vais raccourcir mon propos.

Je crois penser que, Mesdames et Messieurs les radicaux, vous avez voulu faire un coup. Admettez que vous vous êtes trompés!

Le système existe. Il s'agit d'avoir l'efficacité du droit. Mais, ce problème ne se pose pas seulement pour la pédophilie. L'efficacité du droit se pose dans tous les domaines.

Et puis, les causes profondes, c'est peut-être au niveau de la société quelque peu en perte de vitesse, en perte de repères moraux.

Voilà, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la raison pour laquelle le groupe UDC/SVP s'oppose à ce postulat, en disant notre empathie aux victimes, car, elles, elles méritent notre considération et que les prêtres qui déniaient doivent être sévèrement punis.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je redonne la parole à l'intervenant initial, le député René Constantin, pour une correction matérielle.

M. le député René Constantin (GRL):

Je vais faire très court parce que l'on n'est pas ici pour monopoliser la parole.

On nous attaque de populisme; je le regrette amèrement parce que je suis prêt à témoigner, j'ai suffisamment d'exemples parlants que ce soit au niveau de la vie personnelle pour dire qu'il n'y a jamais eu volonté, il n'y aura jamais volonté d'attaquer l'Eglise.

Par contre, Monsieur le député Edmond Perruchoud, vous êtes un malhonnête, et je pèse bien mes mots. Vous êtes un malhonnête vis-à-vis de notre parti en parlant d'anticléricalisme primaire. Le Sonderbund, c'est bien loin. Nous sommes ici maintenant en 2008. Donc, vous êtes un malhonnête vis-à-vis de notre parti. Vous êtes un malhonnête vis-à-vis de notre élu aux Chambres fédérales. Vous avez émis un jugement de valeur en parlant de M-Budget. J'estime que lorsque l'on doit émettre des jugements de valeur sur des personnes qui ne sont même pas ici dans cette salle, ce n'est pas digne d'un parlementaire.

Ensuite, nous n'avons pas fait de coup. Juste envie que les victimes soient reconnues en tant que telles et qu'elles puissent avoir un minimum d'égards.

Dernier point. Vous n'avez pas le droit non plus de vous arroger le titre de "chef de groupe" parce qu'un titre de chef de groupe, ça se mérite.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous n'avons pas d'autres demandes de parole.

Nous allons voter... Monsieur le député Edmond Perruchoud, je ne sais pas si vous voulez reprendre la parole pour uniquement préciser que vous n'êtes pas chef de groupe... parce que cela nous le savons déjà...

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Monsieur le président, je suis remplaçant du chef de groupe. Le chef de groupe étant absent, je fonctionne comme chef de groupe.

Lorsque l'on dit que le reproche de populisme est vil, le fait de saisir la presse avant de saisir le Parlement devra être apprécié par la population, par ce plenum et par les gens qui nous observent.

En ce qui concerne le qualificatif de malhonnête, je crois penser que le député Constantin, flatté du fait que je citais l'autre Constantin, par rapport à l'Empereur Constantin, a omis d'entendre et de comprendre que j'avais dit: nous avons écarté cette perception.

J'ai dit.

Le président:

Bien, merci, Monsieur le député.

Nous allons donc voter.

Par 83 voix contre 25 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.213 du député René Constantin.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

15. MOTION

de la commission des finances, par son président Philippe de Preux et son rapporteur Pascal Gaillard, concernant le statut des fonctionnaires: modernisation (13.02.2008) (1.214)

MOTION

der Finanzkommission, durch den Präsidenten Philippe de Preux und den Berichterstatter Pascal Gaillard, betreffend Modernisierung des Dienstverhältnisses der Beamten (13.02.2008) (1.214)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Cette motion a été déposée afin d'astreindre le Conseil d'Etat à entamer sans délai la révision complète de la loi fixant le statut des fonctionnaires conformément à la volonté de ce Parlement, exprimée en décembre dernier lors de l'examen des mandats de prestations en fixant au Service du personnel la mesure prioritaire ad1.

Les mutations rapides que subissent l'économie et la société exigent que l'Etat soit également disposé à se réformer, en particulier dans le domaine de la gestion de son personnel.

L'efficacité du secteur public valaisan, en comparaison intercantonale, n'est plus à démontrer. Le canton du Valais est parmi les premiers de classe et nos citoyens peuvent être globalement satisfaits des prestations des employés d'Etat.

Il n'en demeure pas moins que notre Administration doit être capable, grâce à des structures flexibles, de s'orienter vers une gestion du personnel moderne et dynamique adaptée au besoin permanent de changements.

L'Etat doit absolument affronter ce défi en matière de politique du personnel, car s'il entend maintenir ou, mieux, développer son attractivité en tant qu'employeur, il se doit de se doter de structures lui permettant d'être attractif et compétitif sur un marché de l'emploi toujours plus sélectif, complexe et concurrentiel.

La souplesse invoquée veut, entre autres, augmenter la capacité d'actions afin de réagir rapidement face à l'évolution de l'environnement global dans lequel l'Etat évolue ainsi qu'aux demandes provenant de tous les utilisateurs des services du canton, des citoyens, mais également d'autres partenaires, tels que les entreprises ou les communes.

La réforme demandée n'a absolument rien de révolutionnaire puisque tant la Confédération – avec le soutien des associations du personnel fédéral – que plusieurs cantons et communes suisses et valaisannes ont déjà modernisé leur droit du personnel.

J'invite ainsi le Parlement à soutenir cette motion qui tendra à faciliter l'application de méthodes économiques de travail, à provoquer un changement culturel, à responsabiliser les employés d'Etat face à leur développement professionnel et personnel, et à promouvoir le savoir et l'innovation.

Merci de votre attention et de votre soutien à cette motion.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

Cette motion est toutefois combattue.

M. le député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG):

La motion 1.214 qui nous est proposée a de quoi nous laisser perplexes. En effet, elle demande de réviser le statut des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais en proposant comme unique piste l'idée de la révision, il est vrai accompagnée aussi de l'idée de la modernisation que l'on retrouve dans le libellé, une notion abstraite et peu claire.

Malgré les explications amenées par notre collègue présentement, formellement on doit admettre que la motion ne propose que le changement. Mais le changement pour aller où? Quelle est la finalité souhaitée par les motionnaires? Que désirent-ils réellement? Impossible de le lire à travers la motion proposée.

Si, comme l'a justement relevé le député (suppl.) Gaël Bourgeois, les détails d'une motion sont réglés lors du travail de commission, les motionnaires auraient dû indiquer clairement les axes de réforme souhaités.

Quoi qu'il en soit, nous laissons le soin au Conseil d'Etat de lire à travers les lignes de cette motion et donc d'y répondre avec toute la latitude que lui laisse le texte.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Donc, nous allons voter.

Par 89 voix contre 21 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.214 du député Philippe de Preux.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

16. MOTION

du groupe GRL, par le député Frédéric Mivelaz, concernant les déductions des frais supplémentaires effectifs relatifs aux formations tertiaires (14.02.2008) (1.216)

MOTION

der GRL-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Mivelaz, betreffend Abzug der effektiven Mehrkosten im Zusammenhang mit tertiären Ausbildungsgängen (14.02.2008) (1.216)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Frédéric Mivelaz (GRL):

Ce que nous demandons, c'est une aide complémentaire aux bourses et aux prêts, une aide qui a l'avantage de toucher toutes les personnes concernées par le problème du financement des études.

Il y a, dans ce canton, de nombreuses familles qui ne touchent ni bourses ni prêts et qui ont plusieurs enfants suivant simultanément des études tertiaires. Et pour les familles qui touchent une bourse ou un prêt, je crois que cette petite aide supplémentaire serait aussi la bienvenue. Celle-ci aurait également l'avantage de régler enfin le problème de l'imposition des bourses et des prêts.

Il me semble juste que si les parents investissent dans la formation de la jeunesse, cet investissement soit, en partie, déductible d'impôts.

Merci de soutenir cette motion et merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Cette motion n'est pas combattue; elle est donc transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

Traitement / Behandlung:

Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

17. POSTULAT

du député Jean-Marie Schmid concernant les communes des régions de montagne et les espaces ruraux en Valais: comment leur développement sera-t-il soutenu à partir de 2008? (09.10.2007) (4.091)

POSTULAT

von Grossrat Jean-Marie Schmid betreffend Berggebietsgemeinden und ländliche Räume im Wallis: Wie werden sie ab 2008 in ihrer Entwicklung gefördert? (09.10.2007) (4.091)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Nous avons la réponse écrite du Conseil d'Etat sur nos tables.

Ce postulat est accepté dans le sens de cette réponse, donc sous réserve de l'adaptation des délais mentionnés puisque c'est en relation directe avec le projet de loi sur la politique régionale qui sera soumis très prochainement au Grand Conseil.

Il n'y a pas d'autres réactions.

Je vois l'auteur du postulat, le député Jean-Marie Schmid, qui se dit satisfait de cette réponse. Nous pouvons ainsi sans autre poursuivre.

**Développements / Entwicklungen:
Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft
und Raumentwicklung (DVR)**

18. INTERPELLATION

**de la députée Susanne Hugo-Lötscher (SPO) concernant l'utilisation
d'antibiotiques dans la lutte contre le feu bactérien (12.02.2008) (4.108)
(en collaboration avec le DTEE)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) betreffend Antibiotika
Einsatz bei Feuerbrand (12.02.2008) (4.108) (in Zusammenarbeit mit dem
DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole. Je crois que c'est assez explicite.

On peut sans autre se tourner vers le chef du département.

*Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und
Raumentwicklung und Staatsratspräsident:*

Ich kann Ihnen folgende Antwort auf Ihre Anfrage geben. Der Staatsrat teilt die Bedenken, die Sie vorgebracht haben in Bezug auf mögliche Gefahren beim Antibiotika Einsatz in den Obstanlagen. Es muss präzisiert werden, dass der Einsatz dieser Produkte vom Bundesamt für Landwirtschaft ausschliesslich für das Jahr 2008 bewilligt wurde. Unser Kanton wird davon in keiner Weise betroffen. Bis zum heutigen Zeitpunkt wurde nämlich in den Walliser Obstanlagen kein einziger Fall von Feuerbrand registriert. Dazu trägt vor allem unser trockenes Klima bei, aber auch die Vielzahl der seit dem Jahr 1981 getroffenen Präventivmassnahmen. Drei gezählte Herde in den Jahren 2002 und 2007 betrafen ausschliesslich Zierpflanzen und wurden umgehend eliminiert. Das Wallis ist also bis heute nicht vom Feuerbrand betroffen und würde damit die Auflagen für einen Antibiotikaeinsatz derzeit auf alle Fälle nicht erfüllen.

Nun als Antwort auf Ihre konkreten Fragen.

Wie gedenkt der Staatsrat den möglichen Einsatz von Antibiotika auf Walliser Obstfeldern zu regeln und zu kontrollieren?

Die bereits heute sehr strengen Auflagen des Bundesamts für den Einsatz dieser Produkte, könnten aufgrund der Kampagne 2008 und der daraus resultierenden Ergebnisse in den anderen Kantonen noch erhöht werden. Gegebenenfalls könnten diese also auch von unserem Kanton übernommen werden. Aber das ist eine hypothetische Fragestellung.

Wie und wie umfangreich wird die Information der Öffentlichkeit, insbesondere auch der Imkerkreise diesbezüglich sein? Also hier wieder eine hypothetische Frage.

Selbstverständlich würden wir als das zuständige Departement auch für Landwirtschaft, die Betroffenen laufend über den neuesten Stand zur Entwicklung des Feuerbrands informieren und über notwendige Präventivmassnahmen mittels der vorhandenen Kommunikationsmöglichkeiten, phytosanitarische Mitteilung, Infobulletin, Internet oder andere Massnahmen rechtzeitig informieren.

In Zusammenarbeit mit dem kantonalen Bieneninspektor wäre aber auch eine Information der Bienenzüchter vorgesehen.

Wie soll verhindert werden, dass Walliser Honig verunreinigt wird? Wie bereits erwähnt wird dieses Jahr im Wallis so wie sich die Situation jetzt darstellt kein Antibiotikaeinsatz vorgenommen. Dies hoffen wir auch für die Folgejahre.

Auf Bundesebene sind die zu treffenden Schutzmassnahmen für die Bienen und der Ablauf der Kontrolle bei möglichen Rückständen in Honig noch in Diskussion und ein Monitoring bereits veranlasst. Das würden wir dann auch entsprechend rechtzeitig bekannt geben.

Welche alternativen und präventiven Massnahmen gegen Feuerbrand schlägt der Staatsrat vor? Wir können darauf hinweisen, dass wir bereits mehrere Massnahmen getroffen haben, dass diese auch sehr vielfältig sind wie namentlich ein Verbot für Wirtspflanzen beim Bau der Autobahn, das vorbeugende Ausreissen von sensiblen Wirtspflanzen in der Talebene und wegen der Gefahr des Feuerbrands ein totales Verbot für Zierpflanzen auf Staatsgut, die Ausbildung der Fachkräfte, regelmässige Information und weitere derartige Massnahmen. Sollte der Feuerbrand in den Obstanlagen trotz allem auftreten, würde der Kanton in erster Linie andere Sofortmassnahmen bevorzugen, wie zum Beispiel das Ausreissen, Einsatz von Tonerde, Kupfer oder Bakterien usw. Wir würden nur subsidiär auf diese Massnahme des Antibiotikaeinsatzes zurückgreifen.

Wir sind der Überzeugung, dass diese anderen Produkte zwar weniger effizient sind, aber wir würden präventiv mit diesen Produkten arbeiten, weil wir auch der Überzeugung sind, dass derartige Produkte weniger schädlich für die Gesundheit sind.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je crois que l'auteure de l'interpellation est satisfaite de la réponse.

19. INTERPELLATION
du groupe UDC/SVP, par le député Alexandre Caillet, concernant la
vente aux étrangers: bilan et conséquences (12.02.2008) (4.109)
INTERPELLATION
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Alexandre Caillet, betreffend
Verkauf an Ausländer: Bilanz und Konsequenzen (12.02.2008) (4.109)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Ici aussi, je pense que nous pouvons passer directement, avec l'accord de l'auteur de l'interpellation, à la réponse du chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Le groupe UDC/SVP, par le député Alexandre Caillet, soutient que l'application du nouveau règlement sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger du 21 novembre 2007 soulève des difficultés pratiques importantes, que la question se pose de savoir si ces nouvelles mesures n'ont pas créé plus d'insécurité encore que celle qui régnait jusqu'ici et que ces mesures ne résolvent pas le problème des actes en suspens.

Cette discussion sera reprise lors du traitement de la résolution du groupe GRL demandant de retrouver une solution au niveau de la Confédération.

Cependant, je vais toutefois profiter pour vous rappeler le contexte.

En date du 21 novembre 2007, le Conseil d'Etat a entériné un changement des principes et du système d'attribution des unités de contingents pour la vente de logements de vacances par des personnes à l'étranger. Le Gouvernement veut, d'une part, empêcher l'augmentation de la liste d'attente des actes en suspens et, d'autre part, réduire leur nombre. Il entend favoriser les projets qui créent des lits marchands et ceux réalisés dans les communes qui ont la volonté de maîtriser le développement des résidences secondaires. Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 23 novembre 2007.

Cela étant, le groupe UDC/SVP, par le député Alexandre Caillet, pose au Conseil d'Etat les questions suivantes:

Le moratoire ordonné en décembre 2006 a-t-il atteint les objectifs recherchés, en particulier la baisse du nombre des actes en suspens et, sinon, pour quels motifs?

Il est nécessaire de rappeler que l'objectif du moratoire était, prioritairement, de mettre un frein à la stipulation d'actes de vente afin d'empêcher l'augmentation des actes en suspens et l'insécurité juridique ainsi engendrée. En d'autres termes, il s'agissait de stopper l'hémorragie, de rétablir le respect du cadre légal et de maintenir le capital de base de notre tourisme, à savoir l'attractivité et l'unicité de nos paysages. Cette mesure a été appliquée uniquement dans 7 communes ayant un délai d'attente supérieur à 3 ans. Le moratoire n'a jamais été une fin en soi, ni une solution à long terme. Instituée sur mandat du Conseil d'Etat par les directives de la Commission cantonale d'application de la LFAIE, cette mesure était donc obligatoirement limitée dans le temps, à savoir à la durée de validité des directives, soit jusqu'au 31 décembre 2007. A ce jour, on peut constater que le moratoire a globalement atteint les objectifs visés. Il a, en effet, permis, d'une part, de freiner – seulement de freiner – l'augmentation des demandes de contingents pour de nouvelles résidences secondaires qui auraient, selon notre estimation, probablement atteint le nombre de 2'000 actes en suspens à

fin 2007. Et, d'autre part, deuxième objectif: encourager les communes à prendre des mesures. Ces objectifs s'inscrivent d'ailleurs dans la ligne de la politique menée par le Conseil d'Etat, à savoir favoriser une meilleure occupation des lits dans les différentes formes d'hébergement concernés et créant une plus-value supérieure, et reconnaître les efforts entrepris par les communes ayant engagé des mesures correctrices dans ce domaine. De plus, en tout état de cause, le moratoire a soulevé une claire prise de conscience des acteurs et des communes concernées dans tout le canton par la problématique des résidences secondaires.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer un bilan exhaustif et représentatif, on peut déjà aboutir à la constatation suivante: 22 dossiers avec déclaration d'intention ont été déposés depuis le 23 novembre 2007. Les demandes déposées concernaient uniquement des nouvelles constructions, aucun dossier concernant des reventes. On peut, dès lors, constater une nette diminution des demandes.

A l'heure actuelle, on compte environ 1'390 actes en suspens. La diminution va se faire à la fin de cette année parce que le contingent supplémentaire que l'on reçoit des autres cantons sera utilisé exclusivement pour réduire le nombre des actes en suspens.

Dans la situation juridique actuelle, quel délai faudra-t-il pour régulariser la situation en ce qui concerne les actes en suspens?

C'est, en effet, la question clé! L'alternative d'une solution que nous avons préconisée pour réduire les actes en suspens était de bloquer tout le canton. Mais nous avons choisi un système mixte qui laisse toutefois à la construction, aux investisseurs et aux intéressés, la possibilité de compter sur des unités de contingents pour continuer la vente. Un système mixte parce que la deuxième partie, on veut l'utiliser pour réduire la liste d'attente. Alors, vous donner aujourd'hui un chiffre exact concernant le délai de réduction, c'est quelque chose qui n'est pas possible. Cela dépendra aussi du fait de combien de projets d'intérêt cantonal, nous pourrions accepter cette année. Cela dépend aussi d'autres éléments. C'est clair que, là, on a dû faire un choix pour dire que, finalement, on ne peut pas bloquer tout le canton d'un coup parce que si l'on voulait réduire tous ces actes en suspens d'un seul coup, même là on aurait quelques années pour réduire. On a aussi fait le calcul de dire que, finalement, il faut à un certain moment, quand la conjoncture baisse, profiter de cette baisse de la conjoncture pour réduire la liste d'attente. Il est clair qu'il y a cette question de l'insécurité, mais le modèle que nous avons prôné et que nous avons mis en avant, le mérite de ce modèle, c'est que la liste d'attente ne progresse plus. Je crois que c'est le but et l'objectif premier.

Il est clair qu'après, en acceptant la résolution du député Christophe Perruchoud et du groupe GRL, si on pouvait éliminer ces actes en suspens d'un coup par une intervention à Berne, ça serait la meilleure des solutions, mais cette solution demande encore beaucoup d'énergie pour convaincre les autorités fédérales.

Dans ce sens, j'ai déjà anticipé aussi la réponse à la question 5. Je reviendrai sur cette question plus spécifiquement quand on traitera la résolution du groupe GRL.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je crois que la réponse donne satisfaction, dans la mesure du possible bien sûr, à l'auteur de l'interpellation.

20. INTERPELLATION
de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires
concernant la troisième voie en matière de construction de logements –
l’habitat doit pouvoir se payer individuellement (12.02.2008) (4.110)

INTERPELLATION
von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend der dritte Weg im Wohnungsbau -
Wohnen muss individuell bezahlbar sein (12.02.2008) (4.110)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je crois qu'ici aussi, on peut passer directement à la réponse du chef du département.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung und Staatsratspräsident:

Die Abgeordnete Graziella Walker Salzmann und Mitunterzeichnete beziehen sich auf die Hilfe für Wohnbaugenossenschaften und fragen nach der Situation im Kanton Wallis.

Insbesondere wird nach der Anzahl der Wohnbaugenossenschaften und der Form der finanziellen Hilfe des Kantons Wallis nachgefragt, aber auch nach dem Willen des Staatsrats, weitere Massnahmen zur Unterstützung finanzschwacher Haushalte für günstigen Wohnraum zu ergreifen.

Nach Kenntnisstand der zuständigen Dienststelle, also nach den Informationen, die mir die zuständige Dienststelle übermittelt hat, gibt es im Kanton Wallis nur sehr wenige Wohnbaugenossenschaften. Bis zum heutigen Tage gab es ganze fünf Wohnbaugenossenschaften, die sich an die Dienststelle für Wirtschaftsentwicklung gewandt haben. Man kann demnach festhalten, dass im Wallis das Interesse an solchen Institutionen nicht gross ist und in diesem Sinne auch eine minimale Nachfrage besteht.

Der Staatsrat des Kantons Wallis ist aber gewillt, schwächere Haushalte in ihrem Bestreben nach Wohnraum weiterhin zu unterstützen und hat im Entwurf zum kantonalen Gesetz zur Regionalpolitik, die Unterstützung beim Bau und der Renovation von Wohnungen im Berggebiet und à fonds perdu Hilfen vorgesehen. Eine wichtige Änderung: Wir möchten die Wohnbauhilfe auf jene Gemeinden konzentrieren, die im Berggebiet sind und weniger auf die regionalen Zentren im Talgrund, die aufgrund ihrer Sogwirkung bereits heute entsprechend attraktiv sind. Wir möchten diese Attraktivität nicht noch zusätzlich erhöhen. Wir möchten in unserer Politik, die darauf ausgerichtet ist, eine dezentrale Besiedlung im Kantonsgebiet aufrecht zu erhalten, unsere Mittel der Wohnbauförderung auf jene Gemeinden konzentrieren, die eben eher im Berggebiet liegen. Das betrifft auch à fonds perdu Hilfen, die weiterhin vorgesehen sind.

Diese Unterstützung ist laut dem Entwurf des kantonalen Ausführungsgesetzes bezüglich der neuen Regionalpolitik des Bundes sowohl für öffentlich-rechtliche als auch für privat-rechtliche natürliche und juristische Personen möglich. Die vorgesehenen und ergriffenen Massnahmen seitens des Kantons werden unabhängig von den Massnahmen angewendet, die vom Bund oder von den Gemeinden ergriffen werden.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Réponse qui donne satisfaction à l'auteur de l'interpellation.

21. RESOLUTION
du groupe GRL, par le député Christophe Perruchoud, concernant lex
Koller et aménagement du territoire (13.02.2008) (4.111)
RESOLUTION
der GRL-Fraktion, durch Grossrat Christophe Perruchoud, betreffend
Lex Koller und Raumplanung (13.02.2008) (4.111)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Je ne vous ferai pas l'affront de reprendre tous les points énoncés dans cette résolution, mais permettez-moi tout de même quelques précisions.

Le but du groupe radical-libéral est de régler une fois pour toutes les cas en attente dans notre canton. Cette situation est insoutenable pour les quelque 1'400 futurs propriétaires qui attendent leurs biens.

Le fait qu'une certaine pratique des années passées laissait entrevoir quelques mois pour que l'achat d'un bien immobilier par un étranger soit effectif et que ce délai soit aujourd'hui pratiquement décuplé donne de notre canton touristique une image tronquée.

Je vous l'avais dit lors de notre première résolution développée en décembre 2005: notre canton est victime de son succès, et c'est vrai.

J'avais également annoncé, après le délai demandé par le Conseil d'Etat, que nous suivrions de près ce dossier afin qu'il avance.

Il est donc temps aujourd'hui, après les décisions prises par le Gouvernement en la matière, d'avancer et de régler ce qui doit l'être.

Dès lors, Chers collègues, je vous invite à soutenir notre résolution avant que nos hôtes vacanciers ne s'en aillent vers d'autres contrées, lassés par une procédure à rallonge.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Je peux vous rassurer, Monsieur le député, il n'y a pas un jour dans mon activité professionnelle où je n'ai pas une pensée pour la lex Koller et pour la difficulté dans laquelle on se trouve.

Il est clair qu'il fallait prendre des mesures. Nous les avons prises. Cela a pris un certain moment pour les prendre. Et, à certains moments, j'ai aussi déjà contribué à trouver des solutions dans ce domaine.

Mais, il est vrai et vous avez raison de continuer cette discussion dans le sens de trouver, si on peut la trouver, avec Berne, avec le Conseil fédéral pour légaliser cette situation, par une décision du Gouvernement fédéral pour "assainir" – entre guillemets – cette situation difficile. Cela serait pour nous en tout cas très important.

Dans ce sens, la résolution, en tant que telle, pour nous, va dans la bonne direction. Elle nous donnerait, par votre appui et par le vote du Parlement, le soutien pour négocier cette question avec Berne.

Cependant, ce qui n'est pas possible pour nous, et ici on vous suggère de transformer l'élément de passer par une initiative cantonale, soit de ne pas passer par une initiative cantonale parce qu'alors ce sera le Parlement fédéral qui va traiter cette question. Tout d'abord, cela va prendre du temps, une défense aussi devant les commissions, et je ne suis pas certain que le Parlement soit favorable à régler cette problématique qui pourrait être considérée comme une problématique valaisanne, et qu'il ne serait pas possible de créer une majorité du Parlement autour d'une initiative cantonale pour régler cette problématique.

Alors, ce que **le Gouvernement vous suggère, c'est** d'accepter cette résolution, de la voter. Cela nous donnera le soutien pour négocier cette problématique ou pour trouver une solution à Berne, mais **de ne pas passer par la voie très formelle d'une initiative cantonale** qui nous amènerait à devoir défendre cette solution ou cette initiative devant le Parlement parce que, là, les risques sont importants d'avoir une décision négative et cela nous avancerait encore moins.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Contrairement à 2005, le Conseil d'Etat ne demande pas, cette fois, le retrait de cette résolution, mais simplement une modification qui lui donnerait toutes les chances d'obtenir un signal positif à Berne.

En finalité, le Conseil d'Etat, le groupe radical-libéral et, j'espère, nous tous parlementaires, ce que nous voulons, c'est vraiment régler cette situation.

Dès lors, simplement la chose que je souhaite, c'est que d'ici à la fin de la législature, le Gouvernement nous tienne assez régulièrement informés de l'évolution parce que c'est un élément qui a une très très grande importance.

Dans ce sens, **on peut accepter la proposition du Gouvernement** et voter cette résolution. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je vous demande d'être attentifs pour que l'on s'entende bien sur la portée du vote que nous allons faire, dans le sens que nous avons sous les yeux un texte de résolution qui, je pense, peut être soumis tel quel, mais avec une petite restriction que je vous propose, c'est-à-dire qu'**à l'avant-dernier paragraphe**: "Par le biais de cette résolution basée sur l'article 124 LOCRP et ayant le caractère d'une initiative cantonale...", **il faudrait retrancher en quelque sorte ces deux lignes pour qu'il n'y ait plus la mention de l'initiative cantonale.** Finalement, cette résolution aurait plutôt la portée de ce que l'on prévoit à travers l'article 113 de la LOCRP où il est dit que "la résolution est une requête visant à ce que le Grand Conseil exprime son opinion sur des événements importants." Les choses sont claires. Le Conseil d'Etat peut, ensuite, se prévaloir de la position du Parlement pour ses interventions et ça n'a pas d'autre portée devant le Parlement fédéral. On est bien d'accord!

Alors, sous cette forme, je sou mets au vote cette résolution.

Par 107 voix contre 6 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 4.111 du député Christophe Perruchoud.

Cette résolution est ainsi en main du Conseil d'Etat pour y donner bonne suite.

22. MOTION

du député Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) concernant la politique fiscale cantonale: exode dans les communes de montagne (14.02.2008) (4.112) (en collaboration avec le DFIS)

MOTION

von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) betreffend kantonale Steuerpolitik: Abwanderung Berggemeinden (14.02.2008) (4.112) (in Zusammenarbeit mit dem DFIS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Cette motion n'est pas combattue.

M. le député Claude-Alain Schmidhalter souhaite la développer bien sûr!

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):

Ich nehme nicht an, dass ich aus Absicht immer am Schluss komme, aber ich hoffe, der Letzte wird dann der Erste sein.

Es geht um die hohe Steuerbelastung in den Berggemeinden. Dies ist ein grosses Problem, um so mehr wenn die Talgemeinden sogar die Steuern senken möchten, was natürlich verlockend ist.

Auf den ersten Blick bin ich auch dafür weniger Steuern zu bezahlen, aber dann darf dies nicht gegen die Berggemeinden gerichtet sein. Ich habe folgende Frage:

Wieso soll ich in einer Berggemeinde wohnen und leben, wieso soll ich nicht abwandern?

Die Antwort ist ganz einfach: weil es dort schön ist.

Was spricht aber dagegen in einer Berggemeinde zu wohnen?

Il n'y a pas d'école primaire. Il n'y plus de magasin. Les écoles supérieures ou la possibilité de formation pour les enfants et les adultes doit se faire dans les villes. Pas de possibilité ou peu de possibilités culturelles, sportives ou récréatives. Les postes de travail n'y sont principalement pas là-haut. Certains sont presque forcés d'exercer un mandat politique et quittent les villages. Les coûts de construction sont plus élevés. Et, finalement, on paie encore plus d'impôts.

Ich bin mir bewusst, dass die Lösung nicht einfach ist. Aber wir müssen diese Knacknuss knacken. Wenn wir dies nicht machen, dann lassen wir die Gemeinden mit Absicht ins offside laufen.

Ich danke für die Unterstützung, die Aufmerksamkeit et bon appétit.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Cette motion n'est pas combattue; elle est donc transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

Nous sommes arrivés à la fin de nos travaux.

Il me reste à vous remercier pour votre discipline, pour votre diligence puisque nous avons pu terminer nos travaux avant midi.

Je vous souhaite un bon appétit et une bonne rentrée.

A demain bien sûr pour une journée importante!

La séance est levée à 11 h 55.

Séance du vendredi 9 mai 2008

8 h 15: Messe du Saint-Esprit

9 h 20: Ouverture de la séance

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ordre du jour:

1. Election du président du Grand ConseilWahl des Präsidenten des Grossen Rates
2. Election du premier vice-président du Grand ConseilWahl des ersten Vizepräsidenten des Grossen Rates
3. Election du deuxième vice-président du Grand ConseilWahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates
4. Election de la présidente du Tribunal cantonalWahl der Präsidentin des Kantonsgerichts
5. Election du vice-président du Tribunal cantonalWahl des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts
6. **Heure des questions / FragestundeUrgence / Dringlichkeit**
7. Interpellation urgente du groupe GRL, par le député Alexis **TURIN**, concernant les vacances des fonctionnaires: le Conseil d'Etat est-il compétent pour fixer leur durée? (07.05.2008) (1.229)Dringliche Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat Alexis **TURIN**, betreffend Ferien der Beamten: Ist es Sache des Staatsrates, die Dauer festzulegen? (07.05.2008) (1.229)

Le président:

Monsieur le président du Conseil d'Etat,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés,

Mesdames et Messieurs les responsables du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Mesdames et Messieurs qui êtes à la tribune – nombreux!

Mesdames et Messieurs qui êtes devant vos écrans de télévision ou sur Internet,

J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette dernière journée de la session de mai, journée d'élections, journée de fête, journée qui compte pour le Valais politique et pour la population, notamment celle de la commune de Grimisuat qui nous recevra aujourd'hui.

Nous avons un ordre du jour que nous avons souhaité point trop chargé pour permettre justement de profiter du reste de la journée, mais nous allons bien sûr le traiter comme il se doit.

Je vous invite à commencer par le point 1.

1. Election du président du Grand Conseil Wahl des Präsidenten des Grossen Rates

Le président sortant:

Je ne doute pas qu'il y a un candidat!

Je donne la parole au député Jacques Melly pour nous l'annoncer.

M. le député Jacques Melly, président du groupe PDCC:

Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le président sortant, Cher Georges, de vous adresser nos remerciements et nos félicitations pour une grande année présidentielle, une de plus devrais-je dire, menée de main de maître avec expérience et sérénité, mais aussi avec humour et sensibilité.

Monsieur le grand baillif, le groupe DC du Centre vous remercie de votre engagement et vous souhaite bonne chance dans vos futures activités.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, après l'avoir successivement présenté à la deuxième vice-présidence, puis à la première vice-présidence, j'ai le grand honneur et la fierté de vous soumettre officiellement aujourd'hui la candidature du député **Paul-André Roux** à la **présidence** du Grand Conseil valaisan.

S'il n'est pas vraiment utile de présenter aujourd'hui notre champion tout juste sorti d'une brillante campagne au Conseil national, je ne résiste cependant pas au plaisir de retracer brièvement sa carrière et les grandes étapes de sa vie.

Paul-André est né le 20 avril 1960 à Grimisuat; il a donc 48 ans. Il est marié à la charmante Francine et il est le papa de Yonn et de Florina.

Actif en politique dès l'âge de 20 ans dans la section locale de son parti, il oriente sa carrière vers le pouvoir législatif et accède tout d'abord à la suppléance, puis, dès 2001, à la députation. Il a l'estime et le respect de son groupe politique où son avis devient très rapidement prépondérant. Ses nombreuses interventions au plenum sont judicieuses et il gagne ainsi la confiance du Parlement qui lui confiera la présidence de nombreuses commissions ou groupes de travail, particulièrement dans les thèmes où ce spécialiste de l'économie peut faire valoir ses larges compétences.

Compétences, le mot est lâché et c'est celui qui colle le mieux au personnage et qui transparait à l'évidence lorsque l'on évoque sa carrière professionnelle et le succès du cabinet fiscal et financier que dirige en ville de Sion ce diplômé fédéral en expertise fiscale. En outre, il serait fastidieux d'énumérer ici les nombreux engagements à titre d'expert, de conseiller ou de formateur de Paul-André. En chef d'entreprise responsable, ce grand travailleur les assume avec bonheur et enthousiasme, et laisse ainsi entrevoir sa capacité permanente à se mettre au service des autres, l'une des caractéristiques de sa riche personnalité.

Engagement, disponibilité, efficacité, après deux années passées au Bureau du Grand Conseil, nous pouvons affirmer que Paul-André a pleinement justifié la confiance que, avec nous, vous lui avez accordée.

Avec facilité, il a franchi les étapes qui l'amènent, ce matin, aux portes de la présidence. Il sait l'importance, dans toute l'acception du terme, de l'engagement qui l'attend, lui et toute sa famille, et saura pleinement l'assumer dans le respect du citoyen et dans le respect des valeurs de sa formation politique.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, l'an passé, à pareille époque, je vous disais que la première vice-présidence était l'étape naturelle avant l'accession à la charge de grand baillif, mais naturelle pour qui aurait l'étoffe d'un chef et le respect de ses pairs. Paul-André a démontré, si besoin était, qu'il était l'homme de la situation. Son expérience du Parlement, son efficacité naturelle et son esprit d'ouverture lui permettront de prendre la mesure des importantes responsabilités de la fonction qui l'attend.

Le groupe DC du Centre, avec sa famille et ses amis, est fier de vous présenter Paul-André Roux à la présidence du Parlement. Il vous demande de soutenir avec lui cette candidature et d'élire brillamment Paul-André.

Merci de votre attention, merci de votre soutien et bonne journée.

Le président sortant:

Merci, Monsieur le député.

Je constate qu'il n'y a pas d'autres propositions.

J'invite donc les scrutateurs à faire leur travail en distribuant les bulletins de vote.

(...)

Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues,

Je vous invite à un peu d'attention. Maintenant que les scrutateurs ont fait leur travail, il s'agit au bureau électoral de dépouiller le scrutin, duquel sortira un nouveau président. Il est d'usage que le sortant émette quelques réflexions sur l'année écoulée. Je vais donc me rendre au pupitre de rapporteur avant de rejoindre, ensuite, mon siège de député.

(...)

Dernière session, dernier jour, dernier discours, dernières cartouches, ai-je entendu à plusieurs reprises ces temps-ci. Dernier moment pour réparer ce que l'on aurait omis ou pour tenter de réclamer encore une indulgence..., mais ce dernier doute, qui m'effleure, est vite levé.

Oui, que mon successeur Paul-André Roux se rassure, il est tout à fait raisonnable de déposer sa couronne, apparemment sans épines, et de retirer ce vêtement présidentiel qui me paraissait fait sur mesure. Oui assurément, c'est la sagesse même et c'est ce qui fait la grandeur de la fonction: au moment précis où le président du Grand Conseil boucle son année de grâce et prend la mesure complète de la tâche passionnante qu'il a pu exercer, l'heure est déjà d'y mettre un terme.

Das ist gut so, denn die Walliserinnen und Walliser wollen nicht, dass der Präsident an seinem Sessel klebt und seine Macht über eine längere Zeit ausübt.

Wie meine Vorgänger ziehe auch ich daraus die demütigende Lektion, dass man angesichts der Grösse dieses Amtes nur während kurzer Zeit und mit bester Kraft der Bevölkerung, den Institutionen und dem Land dienen kann und dann den Stab dankbar weitergibt.

Comme l'ont fait les 123 autres présidents qui m'ont précédé depuis la fin du XIX^e siècle, attestant par-là combien toute marque de prestige liée à un tel titre est relative, pour ne pas dire éphémère, attestant par-là aussi que les trois quarts exactement de ces présidents (je les ai comptés!) ont œuvré avant même que je ne vienne fouler cette noble enceinte et attestant par-là combien même aussi la durée de mon propre mandat parlementaire (31 ans) paraît presque dérisoire... face à l'histoire de ces 124 ans de vie parlementaire valaisanne!

Ce qui n'est pas relatif pour le bon fonctionnement du Parlement, c'est la qualité de son organisation et de son personnel. Je tiens ici à rendre un vibrant hommage au Service parlementaire qui accomplit des prestations remarquables dans une ambiance de travail exemplaire. Grand merci à son chef Claude Bumann, un véritable expert en la matière, et à son adjointe Fernande Melly-Fux, une femme merveilleuse, qui tire de tout problème une solution, mais aussi à Nicolas, Daniel, William, Helen, Claudia, Françoise, Laura et Désirée qui forment cette équipe de choc. J'associe à ces remerciements les responsables de la traduction, de la technique, sans oublier les serviteurs de nos transmissions télévisées, via les productions de Canal 9, notre TV à vocation cantonale.

Ich habe diesen bedingungslosen Teamgeist ganz besonders auch in der Zusammenarbeit mit meinen beiden Vizepräsidenten Paul-André Roux und Gilbert Loretan erfahren. Das Einvernehmen innerhalb des Präsidiums war immer ungetrübt und ich kann mich an keine einzige Reiberei erinnern. Eure Hilfe war mir sehr wertvoll und ich bin überzeugt, dass ihr das Amt als Präsidenten des Grossen Rates mit Erfolg ausüben werdet.

Ensemble, nous avons fourni au Bureau du Grand Conseil un cadre de travail idéal qui a permis d'être parfaitement à jour avec l'ensemble de la matière à traiter, mais aussi d'aller à la rencontre des instituts de recherche ou d'établissements à caractère socio-éducatif lors de nos séances décentralisées. Et de fournir à nos huit chefs de groupe une table de négociations suffisamment consensuelle pour que l'on en vienne même trop tardivement peut-être à parler des revendications à prévoir pour le poste de deuxième vice-président du Grand Conseil. Avec une telle force de frappe, nos relations avec le Conseil d'Etat n'ont pas connu de difficulté.

Il faut avouer que trouver la bonne cohabitation avec un autre Val d'Illien, le président du Gouvernement, jusqu'à ces derniers jours, Jean-Jacques Rey-Bellet, fut le fruit naturel de ce que nous appelons chez nous, dans notre belle vallée verte en été et blanche en hiver (surtout les versants nord), une planification parfaitement réussie. Merci à Jean-Jacques Rey-Bellet d'avoir fait ainsi ensemble la démonstration, en anciens vieux célibataires que nous fûmes, que, au sein d'un couple, dans le respect mutuel et la loyauté, les intérêts de chacun sont bien gardés. C'est ce qu'a bien compris également votre successeur depuis huit jours à la présidence du Conseil d'Etat, M. Jean-Michel Cina, qui n'a pas eu besoin de recourir à un quelconque moratoire pour éviter tout effet non désirable à cette vie commune à peine consommée.

Mais le plus dur, me direz-vous, le plus dur reste de faire face ici, au grand jour, lors de nos séances de plenum, aux dignes représentants du peuple que vous êtes. Je me suis efforcé d'appliquer les règles incontournables en la matière: rigueur, ponctualité, respect du règlement et des limites du temps de parole – vous ne m'en voudrez pas. Mais, j'espère avoir laissé la place suffisante pour quelques sourires, traits d'esprit ou moments de respiration. Je ne cache pas que j'ai eu un plaisir grandissant à vous retrouver de mois en mois et à suivre vos joutes oratoires. J'ai eu à cœur de garantir le maximum d'objectivité dans le déroulement des opérations et je ne suis pas mécontent d'avoir dû, lors d'un vote personnel appelé à vous départager, prendre parti une fois pour une motion radicale et une fois pour une motion socialiste. J'ai ainsi pu traduire dans les faits un principe sacro-saint qui m'est cher: le respect des minorités.

Parmi mes préoccupations et dans la foulée de mes prédécesseurs Marcel Mangisch et Albert Bétrisey, l'amélioration du fonctionnement du Grand Conseil et de son image a eu la première place.

J'avais eu l'occasion de présider la commission ad hoc, en l'occurrence composée des membres du Bureau, qui a établi l'avant-projet de la LOCRP (loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs), ainsi que l'avant-projet de règlement du Grand Conseil. Je suis heureux de voir l'influence de ces travaux dans tout ce qui a trait à la transparence de nos activités, à l'accès des données utiles, à la transmission rapide de l'information, à la mise en valeur de nos archives et, de manière générale, à la place accordée dans nos médias, aussi bien d'un côté que de l'autre de la Raspille, à la vie parlementaire.

J'y vois un fondement de l'intérêt civique et du poids démocratique de nos populations. C'est important pour le citoyen, qui, sur le plan géographique ou linguistique, se sent un peu à l'écart, d'être réellement partie prenante. C'est important, par exemple, pour le Chablais un peu délaissé par le passé, mais nous avons ressenti cette année à quel point la sensibilité du Haut-Valais devait être préservée.

Marke Wallis – oder Marke Valais/Wallis –, Zweisprachigkeit, Rheumaklinik, kantonales Fernsehen, Gemeindefusionen, Fortführung der Autobahn oder Auswirkungen der NEAT: diese Fragen sind nicht nur für das Oberwallis, sondern für den ganzen Kanton und deshalb auch für den kantonalen Zusammenhalt von zentraler Bedeutung.

Vue avec un peu de recul et je dirai même de l'extérieur du canton, cette année présidentielle m'a valu des rencontres exceptionnelles: celle de sept conseillers fédéraux en exercice, c'est-à-dire quasiment tous puisque vous le savez, pendant cette année, nous avons connu huit conseillers fédéraux, et celle, toute privilégiée, de notre président de la Confédération Pascal Couchepin que j'ai eu le plaisir d'accueillir à Viège au nom de la population valaisanne, mais aussi celle de 120 députés du canton de Berne, par exemple, reçus ici à Sion ou de Zinedine Zidane à Saillon, ou d'éminentes personnalités lors de la visite du Bureau du Grand Conseil que nous avons effectuée fin février à Paris auprès du Sénat et de l'Ambassade de Suisse.

Cette riche expérience, Mesdames et Messieurs les députés, je vous la dois à vous en premier lieu, mais je sais que c'est Dieu qui m'a prêté la force et la santé surtout d'être par moments sur plusieurs fronts, à courir par monts et par vaux, et jusque dans le beau canton de Vaud d'ailleurs quand il s'agissait de poursuivre mes activités professionnelles en faveur du développement régional du Chablais ou de garder le contact avec ma famille élargie, du côté de mon épouse, jusqu'au pied du Jura. Cette énergie un peu folle, je l'ai puisée dans l'action stimulante et carrément tonique, mais aussi dans le soutien de mes proches. Je tiens ici à leur exprimer ma très vive reconnaissance. Ils ont compté dans ma vie de tous les jours: ce sont mes collègues du conseil municipal de Champéry, mes collaborateurs aussi bien au sein de cette administration communale qu'auprès de Chablais Région, cet organisme de développement dont j'assume le secrétariat général, mais ce sont aussi mes concitoyens, administrés, contribuables et électeurs même de Champéry qui ont réussi à faire comme s'il était normal par simple ubiquité d'être un peu partout en Valais et malgré tout présent dans mon village chaque fois qu'il le fallait. Ils ont beaucoup compté sur le plan politique, ce sont mes collègues du PDC du Bas-Valais et du district de Monthey en particulier. Mais ils furent vraiment essentiels sur le plan de ma vie privée et familiale: c'est l'hommage que j'exprime ici, après 52 semaines de manquements et d'absences de ma part, à mon épouse Anouk et à mes trois garçons Xavier, Guillaume et Antoine, que j'ai hâte de retrouver.

Merci à vous tous de m'avoir donné à vivre une année pleine d'actions et d'émotions.

Merci de me redonner désormais du temps (du temps, c'est précieux) et juste ce qu'il faut de liberté (c'est encore plus précieux la liberté) pour être soi-même à la fois dans le rêve aussi bien que dans l'action.

Merci de votre attention.

(Applaudissements nourris)

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'essaie de reprendre mes esprits pour arriver à la communication que vous attendez tous: les résultats de l'élection à la présidence du Grand Conseil.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	126
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	4
Bulletins valables	120
Majorité absolue	61

M. le député **Paul-André Roux** est élu **président du Grand Conseil** avec 120 voix.

(Précédé d'une huissière, M. le député Paul-André Roux, nouveau président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)

M. le député Paul-André Roux (PDCC), nouveau président du Grand Conseil:

Monsieur le déjà ancien président du Grand Conseil, Cher Georges,

Monsieur le président du Gouvernement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés et Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs,

Mesdames et Messieurs et Chère famille à la tribune,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Mesdames et Messieurs les responsables de la traduction, de la technique et du Service parlementaire,

Sehr geehrte Damen und Herren,

Si vous aimez les grandes émotions, inutile de participer à "Ushuaia" ou à "la recherche de la nouvelle star", c'est très facile, devenez président du Grand Conseil, émotions assurées...

Mesdames et Messieurs, en démocratie, un homme seul ne peut rien sans une majorité. En politique, un homme seul n'est rien sans le soutien d'une majorité. C'est la raison pour laquelle je vous dois tout, à vous, Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues, et c'est à vous que vont d'abord mes remerciements pour votre soutien massif ainsi que pour votre très grande confiance. Soyez assurés, je me porte garant d'être votre digne ambassadeur tout au long de cette année auprès de la population valaisanne. Le grand baillif, qui dans notre système démocratique devient le premier citoyen du canton, a comme mission de représenter le Parlement auprès des citoyens de notre canton; mission que j'accomplirai comme un serviteur fidèle de nos institutions et surtout par amour pour notre beau pays, le Valais-Wallis.

Ja, das Valais-Wallis; wir formen ein Ganzes, wir beide respektieren die Minderheiten, ob es sprachlich, politisch, sozial oder kulturell ist.

In diesem Sinne möchte ich mich herzlich bei meinen Freunden aus dem Oberwallis bedanken, die einen Mann unterstützt haben, der nicht zweisprachig ist, der aber stets ein Ohr für die Anliegen der Minderheiten in diesem Kanton haben wird. Das ist doch das Wichtigste, oder nicht, meine lieben Freunde aus dem Oberwallis?

Et maintenant, c'est à vous, Chers amis démocrates-chrétiens, qui m'avez plébiscité à cette fonction que vont mes chaleureux remerciements et plus particulièrement à mon groupe démocrate-chrétien du Centre et à son chef Jacques Melly pour son soutien inconditionnel et surtout son amitié. Merci.

Deux années de purgatoire à la vice-présidence avant d'atteindre le but: la présidence. On a toujours dit que le sens de l'écoute était une grande qualité chez un politicien, mais alors là, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas une qualité, mais un véritable chemin de croix que de ne rien dire pendant deux ans! Malgré tout, ce purgatoire a été allégé par une excellente entente au sein de la Présidence et du Bureau du Grand Conseil. Je tiens à remercier la Présidence et notamment Georges Mariétan et Gilbert Loretan ainsi que le Bureau, tout en espérant pouvoir compter sur une saine collaboration durant cette dernière année de législature.

Dernière année de législature, année d'élections, année riche en émotions politiques. Je m'attends, Mesdames et Messieurs, Chers collègues députés, à une année plus combative, plus agressive et moins consensuelle au sein de notre Parlement. Je peux d'ores et déjà vous dire que je ne tolérerai aucun dérapage verbal de votre part. La règle numéro un dans notre Parlement, c'est le respect de chacune et de chacun, quelles que soient ses idées, ses positions. Si vous m'avez élu si brillamment, c'est sans doute que même si je ne partage pas les idées de certains, voire même si souvent j'en suis bien éloigné, j'ai toujours respecté les différences et chaque individu. Donc, je vous le rappelle, règle numéro un: le respect.

Il est d'usage de dédier son année présidentielle à une cause qui tient à cœur. Pour ma part, je place cette année présidentielle sous le signe du renforcement des rapports entre politique et jeunesse. Je souhaite, par des actions concrètes, faire découvrir aux jeunes de notre canton le fonctionnement de nos institutions et les amener à se rapprocher du monde politique. Je vais également privilégier les rencontres avec la jeunesse valaisanne au travers de représentations dans les différentes manifestations sportives et culturelles. Je souhaite dire aux jeunes valaisans que nous avons besoin de leur engagement politique. La société civile a besoin d'eux, car elle représente l'avenir de notre canton.

Cette élection représente une première. En effet, c'est la première fois qu'un enfant de Grimisuat accède à cette haute fonction. Raison pour laquelle toute la commune est vraisemblablement fière de cet événement. Eh bien!, ma fierté et mon bonheur aujourd'hui, je les dédie à ma commune et à ses habitants. C'est un jour de fête, mais la fête ne peut être réussie sans la participation des "Blecks" qui, j'espère, seront nombreux à venir partager ce moment historique pour notre commune. Je profite pour remercier mon grand frère Eric, président de la commune de Grimisuat, ainsi que la vice-présidente, M^{me} Géraldine Marchand, également présidente du comité d'organisation de cette journée, ainsi que tout le conseil communal de Grimisuat pour leur soutien.

Pour conclure, j'aimerais adresser un petit mot à ma famille ici présente au balcon. Tout d'abord, merci, merci à ma maman qui, à 87 ans, se soucie encore de son petit dernier comme à sa naissance, et puis à mon épouse Francine et à mes deux enfants Yonn et Florina. J'aimerais leur dire ceci: nous sommes des politiciens de milice, nous devons partager notre temps entre vous, la famille, l'activité professionnelle et la politique et, souvent, il est vrai, nous sacrifions le temps passé en famille. C'est pourquoi je tiens à remercier ma femme et mes deux enfants de leur patience et les assurer de ma profonde affection et de mon amour. Merci Francine. Merci Yonn. Merci Florina.

Voilà, Mesdames et Messieurs, c'est une belle journée qui débute pour moi et pour toute la commune de Grimisuat. Je me réjouis de vous accueillir tout à l'heure dans ma commune pour faire la fête, pour partager de grands moments de convivialité et d'amitié.

Merci pour votre écoute et excellente journée.

(Applaudissements nourris.)

Monsieur le président du Gouvernement, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues, lorsqu'un nouveau président, dans quelque domaine que ce soit, prend sa fonction, il est habituel qu'il veuille imprimer son style et procéder à des changements rapides pour marquer la différence avec ses prédécesseurs.

Pour ma part, je vais effectuer un acte très symbolique et totalement nouveau, voire inattendu.

Il s'agit du changement de cloche!

En effet, en Valais, il n'est pas concevable d'avoir des cloches différentes que celles que l'on trouve attachées au cou de nos reines.

Durant mon année présidentielle, c'est une véritable sonnette de chez nous qui mettra l'ordre nécessaire dans ce Parlement!

(M. le président fait retentir la sonnette sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée!)

Et, attention, vous savez qui porte ce genre de sonnette et de quoi elles sont capables!

2. Election du premier vice-président du Grand Conseil Wahl des ersten Vizepräsidenten des Grossen Rates

Le président:

Nous procédons à l'élection du premier vice-président du Grand Conseil.

J'invite donc les personnes à s'annoncer.

Je passe la parole au président du groupe des "jaunes" du Haut-Valais.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Im Namen der CSPO-Fraktion gratuliere ich Paul-André Roux recht herzlich zur glänzenden Wahl. Wir freuen uns auf eine gute und angenehme Zusammenarbeit. Wie für den Pfarrer von Grimisuat war auch für uns die Wahl von Paul-André Roux sicher. Ich gratuliere und danke bestens für die Einladung zum heutigen Fest.

Im Namen der CSPO-Fraktion danke ich auch Georges Mariétan für die gute präsidiale Arbeit. Wir danken ihm für die angenehme Zusammenarbeit und wir wünschen ihm alles Gute.

Vor einem Jahr haben wir Ihnen mit Stolz und Überzeugung unseren CSPO-Kandidaten für die Wahl des 2. Vizepräsidenten des Grossen Rates vorgeschlagen. Mit seiner Arbeit und seinem Engagement hatte er sich den Grundstein zu dieser Kandidatur selbst gelegt. Heute nach einem Jahr können wir feststellen, dass er ihr und unser Vertrauen in ihn vollumfänglich gerechtfertigt hat. Er hat seine Pflichten als 2. Vizepräsident umsichtig, besonnen und mit viel Engagement wahrgenommen.

Heute wie vor einem Jahr haben wir ein lachendes und ein weinendes Auge. Einerseits fehlt uns hier ein Mitglied in der Fraktion und ein Stuhl ist immer leer. Andererseits ist die Freude gross, wenn unser Kollege ein Treppchen höher steigt in der Präsidentschaft. Als Fraktion mit fünfzehn Mitgliedern erheben wir hierzu einen legitimen Anspruch.

Für sein berufliches und politisches Engagement als Gemeindepräsident von Varen, als Präsident der Region Leuk und als Mitglied unserer Fraktion findet er bei seiner Frau Brigitte und bei seiner Tochter den Rückhalt, den es für die politischen Ämter braucht.

Wir schlagen Ihnen hiermit **Gilbert Loretan als 1. Vizepräsidenten des Grossen Rates** vor und hoffen auf Ihre Unterstützung.

Ich danke.

Le président:

Comme **il n'y a aucune autre candidature**, je demande aux scrutateurs d'effectuer leur travail.

Pendant le dépouillement, je vais me permettre de rendre hommage à notre président sortant, M. le député Georges Mariétan.

Je lui demande de me rejoindre.

Monsieur le président Georges Mariétan,

Monsieur le président du Gouvernement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues,

C'est une tâche particulièrement agréable que celle de rendre hommage au président sortant, M. Georges Mariétan.

Cher Georges, il y a certains qui ont trouvé cette année présidentielle extrêmement longue. Je pense là à ta femme et à tes enfants. Par contre, je suis persuadé, et tu l'as d'ailleurs

confirmé, que, pour toi, cette année présidentielle a passé à une vitesse vertigineuse. Même lors de la dernière séance de Bureau à Châteauneuf, tu nous a confié avec la larme à l'œil ta nostalgie de voir se terminer ta présidence. Il est certain que d'être le premier citoyen du canton comporte une fierté légitime qu'on souhaiterait conserver plus longtemps. Mais voilà, notre système démocratique ne permet pas aux hommes de s'accrocher au pouvoir, et c'est très bien ainsi..., en tout cas aujourd'hui pour moi.

Cher Georges, pendant deux ans, j'ai eu l'occasion de te côtoyer au sein de la Présidence et tu me permettras de donner mon sentiment quant à ta personnalité comme président du Parlement. Tu possèdes de nombreuses qualités, mais j'en conserve deux qui, pour moi, émergent devant toutes les autres.

Tout d'abord, je dois le reconnaître, tu as le don de décriper les situations les plus difficiles en relativisant les problèmes avec un humour typiquement chablaisien. Cela a permis, à plusieurs occasions, de dédramatiser les situations et de détendre l'atmosphère avec tes bons mots. En qualité de vice-président et donc d'apprenti, j'ai bien retenu la leçon et j'essaierai de la mettre en pratique.

L'autre qualité chez toi, c'est évidemment ta longue expérience de la politique valaisanne. Cette expérience, tu as su la mettre au service de la population de notre canton et nous t'en remercions. Ta grande expérience est tout à fait exceptionnelle, car elle s'accompagne d'un enthousiasme jamais diminué. C'est vraiment là ton trait de caractère le plus marquant: une longue expérience avec toujours beaucoup d'enthousiasme. Ce sont les valeurs qui font les grands hommes politiques et toi, Georges, tu les as et tu en fais partie.

Ainsi, au nom du Parlement de la république et canton du Valais, j'ai l'insigne honneur de te remettre un présent, témoignage de notre reconnaissance pour le travail accompli au service de la population valaisanne.

Cher Georges, je ne sais pas si ta retraite est proche, mais il y a une chose dont je suis sûr: c'est que quoi qu'il arrive, tu auras marqué de ton empreinte l'histoire de notre beau Valais.

Merci, Monsieur le président Georges Mariétan! Merci Georges! Merci Cher ami!

(Applaudissements nourris)

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	128
Bulletins blancs	6
Bulletins nuls	8
Bulletins valables	114
Majorité absolue	58

M. le député **Gilbert Loretan** est élu **premier vice-président du Grand Conseil** avec 114 voix.

(Précédé d'une huissière, M. le député Gilbert Loretan, nouveau premier vice-président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)

M. le député Gilbert Loretan, nouveau premier vice-président du Grand Conseil:

Monsieur le nouveau président du Grand Conseil, Cher Paul-André,

Sehr geehrte Herren Staatsräte,

Mesdames et Messieurs les députés,

Werte Kolleginnen und Kollegen,

Chers amis,

C'est avec une certaine émotion, mais également avec un brin de fierté que je m'adresse à vous.

Merci pour la confiance que vous m'accordez.

Tout d'abord, j'aimerais féliciter le nouveau président du Grand Conseil, M. le député Paul-André Roux, pour sa brillante élection et je me réjouis de collaborer avec lui pour l'année qui suit.

En premier lieu, j'aimerais adresser un sentiment de reconnaissance à toute ma famille, à mon épouse Brigitte et à ma fille Céline. Je pense aussi à mes parents, présents dans cette salle, ainsi qu'à mes frères et belles-sœurs et à toute ma famille, car, dans l'exercice d'une fonction publique, il est essentiel de pouvoir compter sur l'appui de sa famille.

Das Wort "danke", meine sehr verehrten Kolleginnen und Kollegen, hat im menschlichen Leben eine ganz zentrale Bedeutung. Für mich gibt es eigentlich nichts Schöneres als Ihnen aus vollem Herzen danke zu sagen. Wenn man Dank sagt, dann geht dem in der Regel voraus, dass man etwas Positives erhalten oder erfahren durfte. Danke in vieler Hinsicht zu sagen, ist wie ich meine, am jetzigen Zeitpunkt eine Selbstverständlichkeit.

Ich möchte mich ganz herzlich bei Ihnen bedanken für das entgegengebrachte Vertrauen. Ich werde alles daran setzen, dieses Amt mit Gewissen und Begeisterung auszuüben. Diese Herausforderung nehme ich gerne an und freue mich auf meine neue Aufgabe.

Danken möchte ich deshalb auch meiner Fraktion unter der Leitung von Thomas Brunner für die einstimmige Nomination und besonders jedoch möchte ich Ihnen, werte Kolleginnen und Kollegen, ganz herzlich danken für das geschenkte Vertrauen.

Den Einwohnern meiner Heimatgemeinde Varen, deren Gemeinderat ich seit zwölf Jahren präsidiere sowie der Bevölkerung des Bezirks Leuk danke ich herzlich. Sie haben mich bei den jeweiligen Wahlen unterstützt und es ermöglicht, dass ich diese politische Erfahrung überhaupt erleben kann.

Dank Ihnen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ist heute der zweite Schritt in Richtung Präsidium des Grossen Rates gemacht und dafür bin ich Ihnen dankbar.

Erlauben Sie mir, dass ich meinem Nachbarn aus dem Grand-Cru Dorf Salgesch und ehemaligen Amtskollegen Jean-Michel Cina zur Wahl zum neuen Staatsratspräsidenten gratuliere und ihm für das Präsidiatsjahr viel Erfolg wünsche. Es ist für die Region Leuk eine Ehre, den amtierenden Staatsratspräsidenten in ihrer Mitte zu wissen und darauf sind wir stolz.

Dem scheidenden Grossratspräsidenten Georges Mariétan danke ich für seinen Einsatz im vergangenen Jahr bestens, dies vor allem auch im Hinblick auf die angenehme Zusammenarbeit im Präsidium. Für die Zukunft wünsche ich ihm privat wie auch beruflich alles Gute, gute Gesundheit und weiterhin viel Freude und Befriedigung in seinen politischen Ämtern.

Diesen Dank richte ich selbstverständlich auch an die Mitglieder des Büros für das gute Einvernehmen und die sachlichen Auseinandersetzungen während den verschiedenen Sitzungen.

Encore un très grand merci à vous toutes et à vous tous pour la grande confiance que vous me témoignez en ce jour.

Je peux vous assurer que je vais m'engager avec un grand enthousiasme dans cette nouvelle tâche.

Merci pour votre attention et bonne fête!

(Applaudissements nourris.)

Le président:

Monsieur le premier vice-président, je vous félicite pour votre élection et vous invite à prendre place à ma gauche, la place qui est la vôtre.

Avoir un premier vice-président haut-valaisan est un atout pour moi et je suis très heureux de partager cette présidence durant cette dernière année avec toi, Mon cher Gilbert.

Merci.

3. Election du deuxième vice-président du Grand Conseil Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates

Le président:

Est-ce qu'il y a des candidatures annoncées?

J'en vois une, deux...

M. le député René Constantin, président du groupe GRL:

Permettez au groupe radical-libéral, en guise de préambule, d'adresser à celui qui quitte le perchoir, Georges Mariétan, un petit clin d'œil amical. Merci sincère pour ta manière d'être, Mister George. Tu es, tu demeureras un véritable gentleman. Ce fut un plaisir de te côtoyer, notamment au sein du Bureau, avec comme cerise sur le gâteau ton humour hors du commun qui engendre la convivialité, la bonne humeur et la franche camaraderie.

Permettez aussi aux radicaux-libéraux de féliciter chaleureusement les deux premiers élus du jour.

Paulan, nous le savons tous, tu possèdes la personnalité et les compétences voulues pour mener à bien ton mandat. Il sera à la hauteur de nos espérances.

Les scores obtenus par vous deux, Gilbert – à qui vont aussi nos félicitations – et Paul-André, témoignent de la confiance qui vous est octroyée par la quasi-totalité de vos collègues.

Plein succès à vous deux pour la conduite de ce Parlement durant cette dernière année de législature!

Chez les radicaux-libéraux, Mesdames et Messieurs, nous avons compris suffisamment tôt que l'on ne pouvait déverser son fiel sur les adversaires politiques, jouer la carte de l'opposition systématique et quémander simultanément leurs voix pour obtenir, par exemple, une vice-présidence du Grand Conseil. L'octroi d'un tel poste ne peut être le fruit d'une simple formule mathématique. L'octroi d'un tel poste se mérite aussi au travers d'une manière d'être.

C'est dans cet esprit de respect mutuel que le groupe radical-libéral vous présente aujourd'hui la candidature de **Jean-François Copt**.

L'Entremontant, on le sait, est un compétiteur né qui ne craint ni l'effort ni l'adversité. Rappelez-vous Guy Genoud face au Nouvelliste d'André Luisier. Voyez le match programmé Tornay, Voide ou Darbellay. Bref!, au pied du Catogne, on entre dans l'arène sans peur de perdre et avec conviction.

Natif d'Orsières, marié et papa de deux filles, notre champion en a sous la semelle. Sportif accompli, compétiteur né, il a usé ses spatules sur les pentes neigeuses aux noms célèbres, tel le Lauberhorn ou la Streiff, comme membre aussi de l'équipe suisse de ski, puis, avec ses crampons, au sein du FC Orsières qui militait en deuxième ligue.

Propriétaire d'une boucherie sur la place orseraine, il sue sang et eau dès potron-minet dans son échoppe, offrant sa bonhomie naturelle et vendant ses produits carnés à sa fidèle clientèle.

Une saine collaboration familiale lui offre suffisamment de disponibilité pour accomplir ses mandats politiques, tantôt dans le sein du conseil, dans lequel il siège depuis 11 ans, tantôt au sein du Parlement où sa voix posée et réfléchie est écoutée depuis 7 ans.

S'il sourit continuellement à la vie, c'est grâce à la chance d'être né sous une bonne étoile, mais aussi grâce à Dominique, son épouse, avec qui il partage son quotidien et ses nombreux hobbies.

Même si les titres acquis de champion suisse junior de slalom et combiné peuvent le laisser supposer, Jean-François n'est pas un adepte des "tantôt à gauche, tantôt à droite" dans son parcours d'homme politique. Chez lui, c'est droit devant, le tout dans le respect de l'être humain, quel qu'il soit.

Au-delà du sérieux manifesté face à la tâche apparaît l'homme dans toute sa simplicité et sa loyauté. Jean-François, c'est de l'authentique, du solide, de la fiabilité.

Alors que certains se complaisent dans la confrontation ou la provocation pure, lui recherche avant tout le bon argument, démontre du bon sens et de l'entregent.

Simple, discret, prônant la tolérance, Jean-François n'a rien d'un guerrier, je vous l'accorde, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il craigne l'adversité.

Pour preuve, le combat auquel il est confronté aujourd'hui. Un combat à la loyale, naturellement, comment pourrait-il en être autrement avec Jean-François?

Mesdames et Messieurs, le perchoir du Grand Conseil n'est pas un acquis qui tombe dans l'escarcelle au fil des ans. Un perchoir se mérite, comme expliqué précédemment. Jean-François le mérite. Soyez convaincus qu'il saura être à la hauteur du mandat qui l'attend, si vous lui attribuez votre confiance et vos suffrages dans quelques instants.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le député Gérald Varone, porte-parole du groupe PS/AdG:

Monsieur le nouveau président du Grand Conseil, Monsieur le nouveau premier vice-président du Grand Conseil, auxquels nous adressons nos sincères félicitations pour leurs brillantes élections.

Nos remerciements vont également à l'ancien président pour l'année écoulée riche en satisfactions.

Le groupe PS/AdG a l'avantage de vous présenter sa candidate au poste de **deuxième vice-président du Grand Conseil** en la personne de M^{me} la députée **Marcelle Monnet-Terrettaz**. Dans un monde d'hommes, cette femme, mère de deux enfants, a su concilier vie professionnelle, familiale et politique, ce qui atteste sa grande capacité d'adaptation et de travail.

Conseillère communale à Riddes, cheffe du groupe PS/AdG du Grand Conseil et membre de la commission des finances, Marcelle sait défendre ses idées et connaît bien ses dossiers. Même en cas de désaccord sur certains sujets, elle sait écouter les autres et faire preuve de compréhension. Si nécessaire, elle a déjà prouvé sa compétence à chercher des solutions de consensus. Et si certains lui reprochent quelques prises de position, je vous rappelle tout de même que nous faisons de la politique dans cette salle; on ne peut donc lui reprocher d'avoir des idées et de les défendre.

Au vu de ce qui précède, les qualités humaines et politiques de Marcelle ne sont plus à démontrer. Alors, osons élire à ce poste la quatrième deuxième vice-présidente de l'histoire du Grand Conseil valaisan.

De plus, cette élection revêt une importance particulière pour notre groupe. En effet, nous n'avons plus été représenté à une deuxième vice-présidence depuis 1997 alors que nos rangs comprennent tout de même 21 députés sur 130. En toute logique et selon un tournus respectueux de la proportionnalité des forces politiques, nous pourrions revendiquer ce siège tous les 7 ans. Or, voilà 11 ans que nous attendons.

Enfin, dans ce combat entre minoritaires, nous relevons que ni le groupe PS/AdG ni le groupe GRL ne pourront, seuls, faire pencher la balance. Aujourd'hui, le parti majoritaire décidera qui des deux minoritaires accédera à la deuxième vice-présidence. J'en appelle à son bon sens et à son fair-play politique afin de rétablir une certaine justice démocratique en élisant notre candidate.

Par avance, le groupe PS/AdG vous remercie de soutenir le respect de la pluralité politique de notre canton en élisant Marcelle Monnet-Terrettaz au poste de deuxième vice-présidente du Grand Conseil.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous avons deux candidatures.

Aucune autre proposition.

Je rappelle que, selon notre règlement, si des voix devaient être attribuées à d'autres candidats dont les noms ne se trouvent pas sur l'écran, ces voix seraient considérées comme nulles.

Les scrutateurs sont prêts. Merci.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	129
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	125
Majorité absolue	63

M. le député **Jean-François Copt** est élu **deuxième vice-président du Grand Conseil** avec 72 voix.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz obtient 53 voix.

(Précédé d'une huissière, M. le député Jean-François Copt, nouveau deuxième vice-président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)

Le président:

Avant de passer la parole au nouveau deuxième vice-président, j'ai le plaisir de donner la parole à M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, que je félicite et remercie d'ores et déjà pour son fair-play.

(Les membres des groupes PS/AdG et SPO, portant une rose, entourent l'oratrice et lui offriront un grand bouquet ainsi formé à la fin de son allocution.)

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Monsieur le nouveau président du Grand Conseil,

Monsieur le nouveau vice-président,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs,

Je tiens, en premier, à féliciter chaleureusement Jean-François Copt pour son élection. Je lui souhaite beaucoup de satisfactions dans ses nouvelles fonctions durant les trois prochaines années.

Toutes mes félicitations aussi au premier vice-président et au nouveau président du Grand Conseil pour leurs brillantes élections.

En 2009, cela fera 8 ans que je siége dans ces travées. J'aurai eu le plaisir de côtoyer 8 grands baillifs: une femme, deux radicaux, trois Haut-Valaisans, quatre PDC romands. Cette liste à la Prévert démontre que les groupes PDC et radical et la minorité linguistique accèdent à la présidence selon un tournus bien rodé même si, officiellement, il n'existe pas. Trois PDC, un radical, puis on recommence en alternant les régions.

Les socialistes et l'alliance de gauche ne sont pas intégrés dans ce tournus malgré le fait que nos groupes totalisent 21 députés et que nous sommes représentés au Gouvernement par un conseiller d'Etat.

Gandhi disait: "La démocratie devrait assurer au plus faible les mêmes opportunités qu'au plus fort." Vous en conviendrez, cette manière d'exclure la gauche du tournus présidentiel n'apporte pas la meilleure preuve du souci de la droite de respecter véritablement les minorités de ce Parlement et d'ainsi démontrer leur respect de la pluralité d'opinions de la population valaisanne qui a élu les parlementaires de l'alliance de gauche.

Nous espérons qu'à l'avenir, la droite réussira à additionner plus loin que trois plus un et qu'une représentation proportionnelle à la présidence de tous les groupes puisse se faire.

Les radicaux qui réclament, pour l'accession à la présidence, la proportionnalité pour leur groupe, la refusent à l'alliance de gauche. Comprenne qui pourra cette nouvelle philosophie qui exige la justice pour soi, mais la refuse pour les autres.

Pour terminer, je voudrais remercier toutes les personnes qui m'ont accordé leur confiance et je tiens à dire toute ma reconnaissance à mon groupe pour son soutien inconditionnel.

Je vous souhaite à tous et à toutes une belle fête et un meilleur appétit que votre soif de justice et d'équité qui semble, elle, bien vite rassasiée!

Merci.

(Applaudissements nourris)

Le président:

Chère Marcelle,

C'est dans la défaite qu'on reconnaît les grands hommes, je devrais plutôt dire les grandes femmes! Je suis persuadé que tu fais partie de celles-là. Merci.

Je passe maintenant la parole à notre nouveau deuxième vice-président.

M. le député Jean-François Copt (GRL), nouveau deuxième vice-président du Grand Conseil:

"A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire", cette citation célèbre tirée du Cid de Corneille, je la reprends volontiers à mon compte aujourd'hui tant cette élection a fait l'objet de discussions, de spéculations et de palabres.

Messieurs les nouveau et ancien présidents du Grand Conseil,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs du Service parlementaire et de la traduction simultanée,

Chères et Chers collègues députés,

J'aimerais, en préambule, rendre un vibrant hommage à M^{me} Monnet-Terrettaz ou plus précisément à Marcelle pour le climat serein et convivial dans lequel s'est déroulée entre nous cette "campagne" – entre guillemets. Jamais la tension n'a été palpable, ni les propos outranciers ou déplacés.

Merci Marcelle et bon vent pour tes défis à venir!

Sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte,

Danke vielmals für ihre Unterstützung und ihr Vertrauen. Ich weiss, ich bin nicht mehr so gut in der deutschen Sprache, aber es ist nie zu spät um zu lernen. In zwei Jahren werde ich schon viel besser sein.

Noch einmal, danke schön.

Merci à vous, Chères et Chers collègues, de tous bords qui m'avez apporté votre soutien et témoigné votre confiance.

Merci au groupe radical-libéral pour votre solidarité à mon égard et ici permettez que je rende un hommage particulier à mes collègues Aldo et Willy, évincés à mon profit lors des primaires en mars dernier. Ils ont su, par leur fair-play et leur dignité, faire preuve d'une attitude exemplaire dans une situation pourtant tout de même difficile à accepter et à gérer. Je tenais à leur dire toute ma reconnaissance.

J'aimerais également associer à ces remerciements la population d'Orsières et du district d'Entremont pour leur appui chaque fois largement renouvelé, au conseil municipal, à son président et à son administration représentée ici par notre nouveau secrétaire, notre collègue député (suppl.) Joachim Rausis, à ma famille, ma mère, mes sœurs, mon épouse et mes filles. Une pensée plus particulière pour mon père trop tôt disparu ainsi que pour mon oncle et parrain Aloys, ancien président du Grand Conseil, décédé il y a exactement trois mois. Je salue d'ailleurs mes oncles et tantes et mes proches présents aujourd'hui à la tribune.

Je profite également d'adresser un clin d'œil par l'intermédiaire de Canal 9 aux élèves d'Orsières et à leurs enseignants qui profitent de cette élection pour un petit cours de civisme.

A notre nouveau grand baillif, j'aimerais bien évidemment le féliciter et le remercier pour son aimable invitation de tout à l'heure, mais aussi l'encourager à continuer à travailler dans l'esprit constructif et collégial que j'ai toujours connu depuis mon entrée au Parlement.

Bon vent Paulan et sache que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour t'apporter mon soutien lors de cette année présidentielle. Excellente et fructueuse année!

Mes félicitations également, pour sa brillante élection, à Gilbert, notre premier vice-président. Je serai heureux et fier de travailler à ses côtés et j'en profiterai pour parfaire sérieusement mon allemand.

Un remerciement tout spécial à Georges Mariétan, notre valeureux président sortant, qui a su, par son expérience et sa personnalité, affronter avec succès et rigueur, et humour suivant les circonstances, toutes les situations. Il m'a même été donné de constater à mon avantage que, lors d'un certain vote décisif, notre grand baillif avait su prendre la bonne décision!

Merci, grand Georges et meilleurs vœux pour tes projets futurs!

Pour terminer, permettez au tout nouveau deuxième vice-président de ce Grand Conseil de formuler un premier vœu. Cela a déjà été dit, écrit, entendu tout au long de la semaine et encore ce matin lors du débat d'introduction. La controverse qui a prévalu en 2007 et en 2008 concernant l'élection à la deuxième vice-présidence de ce Grand Conseil ne devrait plus se reproduire. Pour cela, j'incite les présidents de groupe à organiser, au début de chaque législature, une table ronde ayant pour objectif de confirmer ou d'infirmer le tournus établi pour cette deuxième vice-présidence et cela en fonction de la nouvelle répartition des forces des groupes représentés au Parlement, car le vendredi de la session de mai doit rester exclusivement réservé à la fête dédiée au président et non pas être terni par des querelles qui ne peuvent que nuire à la sérénité et à la collégialité dudit Parlement.

Merci par avance d'écouter cette première supplique et bonne journée à tous!

(Applaudissements nourris)

Le président:

Monsieur le nouveau deuxième vice-président, vous avez emporté cette élection de haute lutte et avec beaucoup de respect pour votre adversaire. Je vous en félicite.

Je me réjouis de vous accueillir au sein de la Présidence et de partager cette dernière année de législature avec une personne d'expérience, mais également pleine de bon sens et de modération.

Bienvenue au perchoir!

Elections de la présidente et du vice-président du Tribunal cantonal Wahl der Präsidentin und Wahl des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts

Le président:

Je vous donne lecture de la lettre que le Tribunal cantonal nous a adressée.

Le Tribunal cantonal nous fait les propositions suivantes, pour la période allant du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009, soit la candidature de M^{me} la juge cantonale **Eve-Marie Dayer-Schmid** à la **présidence** et celle de M. le juge **Jacques Berthouzoz** pour la **vice-présidence**.

Ainsi, nous allons procéder à deux votes successifs, tout d'abord pour la présidence et ensuite pour la vice-présidence.

Au terme de ces élections, nous demanderons aux deux élus de venir nous rejoindre ici dans la salle.

Je prie les scrutateurs de se mettre au travail.

4. Election de la présidente du Tribunal cantonal Wahl der Präsidentin des Kantonsgerichts

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	127
Bulletins blancs	14
Bulletin nul	1
Bulletins valables	112
Majorité absolue	57

M^{me} la juge cantonale **Eve-Marie Dayer-Schmid** est élue **présidente du Tribunal cantonal** avec 112 voix.

5. Election du vice-président du Tribunal cantonal Wahl des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	113
Bulletins blancs	12
Bulletin nul	1
Bulletins valables	100
Majorité absolue	51

M. le juge cantonal **Jacques Berthouzoz** est élu **vice-président du Tribunal cantonal** avec 100 voix.

(Précédés d'une huissière, M^{me} la juge cantonale Eve-Marie Dayer-Schmid, présidente du Tribunal cantonal, et M. le juge cantonal Jacques Berthouzoz, vice-président du Tribunal cantonal, font leur entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)

Le président:

Madame la présidente du Tribunal cantonal,

Monsieur le vice-président du Tribunal cantonal,

Avec votre élection, la présidence des trois pouvoirs politiques de notre république est constituée. La terre peut enfin recommencer à tourner rond!

Je tiens à vous féliciter pour votre brillante élection.

Au nom du Parlement ainsi que de toute la population valaisanne, je vous remercie pour votre engagement pour la justice.

Bravo, félicitations et merci!

6. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Frage 2

von Grossrat Beat Abgottspon (CVPO) betreffend Halt der Cisalpino-Züge im Vollknotenbahnhof Visp

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Monsieur le nouveau président du Grand Conseil, en espérant que vous n'utiliserez pas la nouvelle cloche que vous avez inaugurée à propos de la longueur de mes interventions, c'est volontiers que je réponds à la question 2 du député Beat Abgottspon.

Je crois qu'il est d'abord utile de préciser que les nouveaux trains Cisalpino de la troisième génération à hautes performances sont à l'essai sur le réseau suisse et seront mis progressivement en exploitation commerciale dès le prochain horaire qui, comme vous le savez, démarre au mois de décembre 2008. Ces trains, il est important de le signaler, sont exploités selon les règles du marché par la société Cisalpino constituée à 50% d'actions des CFF et 50% des chemins de fer italiens FS. Afin d'assurer la compétitivité internationale du Lötschberg-Simplon entre Bâle, respectivement Genève, et Milan, ces trains, qui relieront à terme 11 fois par jour et par direction la Suisse occidentale au nœud de Milan, avec en principe 6 paires de trains de Bâle à Milan et 5 paires de Genève à Milan, ne pourront pas s'arrêter dans toutes les gares, aussi bien en Suisse qu'en Italie.

Le prolongement du deuxième train InterRegio de Sion à Brigue, qui a été introduit en décembre 2007, assume déjà aujourd'hui et assumera à l'avenir la fonction de collecteur-distributeur en correspondance du nœud de Viège-Brigue pour les gares entre Genève et Brigue dans lesquelles le Cisalpino ne fera pas d'arrêt.

Le canton s'est engagé et continuera à s'engager pour obtenir l'arrêt systématique de tous les Cisalpino sur le nœud de Viège-Brigue en correspondance avec les InterRegio nationaux et les trains régionaux. Compte tenu de la proximité des gares de Viège et de Brigue, il n'est, cependant, pas possible d'assurer l'arrêt systématique de l'ensemble des trains Cisalpino dans chacune des deux gares qui ont, ensemble, une fonction de nœud complet pour l'agglomération Viège-Brigue-Naters et leur bassin versant.

Nous sommes dans l'attente de la décision de Cisalpino SA, car il faut savoir que ce n'est pas nous qui fixons ces arrêts.

Il semble probable qu'un certain nombre de trains entre Milan et Genève auront plutôt l'arrêt à Brigue en correspondance avec les InterRegio nationaux, avec les trains régionaux dont ceux du MGB ainsi qu'avec les bus régionaux.

Frage 3

von Grossrat Markus Truffer (CVPO) betreffend: Zuerst die Biene, dann der Mensch!

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Vous vous posez peut-être la question de savoir pourquoi je réponds à une question d'abeilles; quelle mouche m'a piqué? Eh bien!, ce n'est pas parce que les abeilles transportent le pollen et que je suis en charge du Département des transports, mais c'est parce que l'Office vétérinaire cantonal a été réuni avec le Laboratoire cantonal qui relève de mon département.

Au cours des cinq dernières années, des pertes hivernales importantes de colonies d'abeilles ont mis les apiculteurs et apicultrices suisses, mais aussi dans d'autres pays, devant une situation très préoccupante.

Pour prendre des mesures adéquates, il faut d'abord avoir une bonne compréhension des facteurs qui sont à l'origine de ces pertes. Or, ces facteurs sont, pour l'instant en tout cas, encore peu clairs. Les chercheurs – j'ai eu l'occasion de m'exprimer ici – en ont énuméré toute une série, en particulier les agents pathogènes comme le varroa, les virus et les bactéries, mais aussi les pesticides.

Une chose qui est certaine, c'est qu'il est indispensable que tous les apiculteurs effectuent un traitement d'hiver contre les varroas puisque leur rôle clé ne fait aucun doute.

Au Centre de recherche apicole de Liebefeld, des essais sur le rôle des virus ont déjà démarré dans le cadre d'un travail de thèse financé par l'Office vétérinaire fédéral. Par ailleurs, ce centre de Liebefeld lance des essais sur le rôle des bactéries dans la mortalité des abeilles.

Au niveau cantonal, mon Office vétérinaire s'est attaché à répertorier les ruchers et à les cartographier afin de pouvoir gérer au mieux les annonces d'épizootie. Les inspecteurs des ruchers sont formés annuellement aux nouveautés dans le domaine des maladies et ils participent régulièrement aux réunions des sections.

Monsieur le député, vous posez la question de l'indemnisation des pertes. L'indemnisation des pertes peut être envisagée par l'Office vétérinaire, mais seulement dans le cadre légal qui est prévu par la Confédération, à savoir suite à un diagnostic d'une maladie mentionnée dans la liste des épizooties, telle que par exemple la loque américaine ou européenne, mais lorsque les causes ne sont pas diagnostiquées, ce n'est pas possible.

Pour le surplus, seules des actions de promotion d'encouragement de l'apiculture pourraient être initiées au niveau du budget de mon collègue en charge du Service de l'agriculture.

Mesdames et Messieurs, le changement de statut de l'abeille en insecte de rente permettra d'améliorer la formation des apiculteurs et la gestion des informations relatives aux colonies valaisannes. L'apiculture pourra ainsi mieux s'organiser face aux pressions des agents pathogènes.

Je vous remercie de votre attention.

Question 6

du groupe GRL, par le député Jacques-Roland Coudray, concernant la route cantonale Ardon – Sion: prévenir avant de guérir?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Après les trains et les abeilles, voici enfin arrivée l'heure de la route, en cette année que l'on appelait année des hannetons, année des élections, année goudron!

Eh bien!, Mesdames et Messieurs les députés, les temps changent puisque, vous le savez, nous avons un programme de réfection du réseau qui s'appelle STRADA.

Cette année, seules des remises en état ponctuelles et urgentes, ainsi que des travaux légers d'entretien seront exécutés sur cette route afin de maintenir les conditions les plus normales possible de circulation. En effet, une réfection complète du revêtement de la route cantonale entre Ardon et Sion est prévue dès 2009 par étapes et à partir d'Ardon. Ce calendrier des travaux a été planifié afin de pouvoir procéder (*coup de sonnette!*)... ah!, merci beaucoup! Donc, ce calendrier a été planifié de manière à pouvoir procéder simultanément aux assainissements nécessités par l'application de l'ordonnance pour la protection contre le bruit – qui n'a d'ailleurs rien à voir avec la cloche de tout à l'heure! Cette étude a été lancée en 2007.

Pour le tronçon à la hauteur d'Ardon, les premières mesures d'assainissement phonique qui incluent la réfection du revêtement vont prochainement être mises à l'enquête ainsi que la demande d'allègement. En outre, le projet d'assainissement phonique du tronçon Pont-de-la-Morge – Sion, gare CFF, a déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête ce printemps.

Monsieur le député, vous voyez que les travaux avancent, mais ils prendront encore l'année 2009.

Question 7

du député Didier Cachat (GRL) concernant AOMC et la St-Marc

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'aimerais, tout d'abord, adresser un vibrant merci au député Didier Cachat de tous les efforts qu'il fait pour faire passer mes plaisanteries à la postérité! En effet, j'avais remarqué que A O M C possédait les mêmes lettres que Marc, dont nous fêtons la fête le jour de l'inauguration du centième anniversaire de l'AOMC et qu'il n'y manquait que la lettre O, la lettre d'Ollon qui était remplacée par la lettre R, raccourci.

Pour ceux qui n'ont rien compris à cela, pas de problème, je vais vous l'expliquer le plus rapidement possible tout à l'heure.

Pour le reste, je suis évidemment à votre disposition pendant cette longue journée de fête, au cours de laquelle on peut discuter de choses plus ou moins importantes.

Mais une chose qui est importante, Monsieur le député: vous avez raison, il est souhaitable que les liaisons entre Monthey et Aigle puissent être plus performantes qu'actuellement. La suppression du passage par Ollon a été examinée en 2005/2006, mais elle présenterait l'inconvénient de priver la ligne AOMC d'une part importante de sa clientèle. Le conseil d'administration des Transports publics du Chablais a rendu, à ce sujet, un rapport à la région OIDC.

Dans mon intervention du 25 avril 2008 lors du centième anniversaire de l'AOMC, j'ai déclaré qu'il ne faut pas choisir l'élimination comme solution finale, mais travailler ensemble à une solution satisfaisante pour tous.

J'aimerais dire pour les députés qui ne sauraient pas où se trouve Ollon que ce Ollon-là est une commune située sur sol vaudois et que la ligne AOMC est une ligne intercantonale, pour laquelle, forcément, il faut l'accord des deux cantons.

Mesdames et Messieurs les députés, il faut, par conséquent, poursuivre l'amélioration de la qualité des performances de l'AOMC qui est un axe structurant de l'agglomération Aigle-Monthey, mais cela sans exclure la commune d'Ollon qui fait partie de l'agglomération et qui présente un trafic d'apport non négligeable pour l'AOMC. La région OIDC est en charge de cette question dans le cadre de son projet d'agglomération. Nous l'accompagnons dans cette démarche.

Question 4

**de la députée Marie-Madeleine Bonvin (PS/AdG) concernant la rougeole:
quelles mesures?**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

De ma part aussi, des félicitations pour ces brillantes élections au perchoir.

Cette question est importante, car la rougeole est une des maladies les plus contagieuses que l'on connaisse. Presque tous les enfants non immunisés la contractent en cas d'exposition au virus. Les complications liées à la rougeole sont fréquentes. Il y a un cas sur six où il y a des complications. Les plus graves sont les pneumonies et les encéphalites qui peuvent laisser des séquelles neurologiques graves.

Durant les 18 derniers mois, la Suisse a enregistré la plus importante épidémie de rougeole observée depuis l'introduction, en 1999, de la déclaration obligatoire de cette maladie.

De novembre 2006 à fin avril 2008, 2'625 cas ont été déclarés contre, en moyenne, 50 cas pour les années précédentes, à l'exception de l'année 2003.

Cette situation est déplorable et s'explique aussi, il faut le dire, par les campagnes des milieux anti-vaccins.

Sur l'ensemble de l'épidémie, 27% des patients avaient de 5 à 9 ans et 23% de 10 à 14 ans, alors que 18% des patients avaient 20 ans et plus.

Parmi les patients pour lesquels le statut vaccinal est connu, 94% n'étaient pas vaccinés.

L'Office fédéral de la santé publique recommande à la population suisse, aux visiteurs étrangers qui viennent pour l'Euro ou pour d'autres manifestations en Suisse, aux personnes qui ne sont pas vaccinées et qui n'ont pas eu la rougeole, de se protéger au moyen de deux doses d'un vaccins ROR (rougeole-oreillons-rubéole). Un rattrapage est possible en tout temps.

Il est recommandé en Suisse à toute personne née après 1963 de faire ce vaccin.

Pour les visiteurs étrangers, une dose au moins du vaccin contre la rougeole est recommandée avant leur départ pour la Suisse.

A noter que les recommandations de vaccination contre la rougeole sont identiques pour l'ensemble des pays européens.

S'agissant de notre canton – ici, je peux vous dire que la situation est assez bonne –, seuls deux cas ont été détectés depuis le début de l'épidémie en novembre 2006. Ce faible nombre s'explique par l'efficacité du travail de prévention effectué par la santé scolaire qui effectue le rattrapage vaccinal de la rougeole en première primaire et également en deuxième du CO. Le pourcentage de la population valaisanne vaccinée contre la rougeole est très bon parce qu'il atteint un taux de 92,9%. Le Valais est l'un des cantons où ce taux est le plus élevé grâce au programme mis en place.

La population valaisanne a été informée de l'importance de la vaccination par les médias et aussi par les médecins traitants. Il n'est pas prévu de campagne spécifique en Valais étant donné le faible nombre de cas et la bonne couverture vaccinale. En revanche, le programme de rattrapage dans le cadre de la santé scolaire se poursuit normalement. De plus, les médecins de notre canton se tiennent à disposition de leurs patientes et de leurs patients pour effectuer un éventuel rattrapage.

Frage 5

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Thomas Brunner, betreffend: Warum müssen Walliser PatientInnen eine Muttersprache verlernen?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Die Frage der Zweisprachigkeit in den Walliser Spitälern wurde verschiedentlich in diesem Saal schon aufgegriffen. Es stimmt, dass wir für einen Aufenthalt in den zentralisierten Disziplinen im Spital in Sitten mit dem Gesundheitsnetz dafür sorgen, dass

mehr Fachpersonen – auch in der Pflege – der deutschen Sprache mächtig sind. Die Chefarztinnen und Chefarzte sind meistens Deutsche oder auch Deutschschweizerinnen und Deutschschweizer. Die haben kein Problem mit der Sprache.

Wie mir seitens der CSPO-Fraktion aber auch gesagt wurde, ist die Situation die, dass eine Oberwalliser Frau in einem Oberwalliser Spital war und nach zwei Wochen plötzlich begann hochdeutsch zu reden. Gut, man kann sagen, dass ist die "formation continue", aber wir müssen natürlich schauen, dass wir auch im Oberwallis möglichst viele Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner haben. Das benötigt auch – und dort in Zusammenarbeit mit dem Departement Roch –, dass wir in unseren Schulen in Visp und in der Fachhochschule eben auch genügend Auszubildende haben und auch einheimische Pflegefachleute in unseren Spitälern haben. Die Bemühungen gehen in die Richtung und ich danke für die Frage.

Question 8

du député Jean-Albert Ferrez (PDCB) concernant la stratégie du Gouvernement pour le projet de Nant de Drance

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je vous remercie pour cette question. Il s'agit d'un objet très très important pour notre canton, non seulement pour le secteur énergétique, mais également pour toute l'économie valaisanne.

Le 19 janvier 2006 déjà, le Service des forces hydrauliques transmettait à la Division forces hydrauliques des barrages de l'Office fédéral de l'énergie les éléments principaux à prendre en compte dans la future concession fédérale pour la sauvegarde des intérêts communaux et cantonaux concernés par le projet. Au premier rang de ceux-ci était cité le droit de participation de l'Etat de 10% sur les forces communales.

Sur la base du rapport du département, le Conseil d'Etat a décidé, le 7 février 2007, il y a donc plus d'une année, de notifier par lettre à la société Atel la revendication d'une participation de l'Etat par le biais des Forces Motrices Valaisannes (FMV) dans la future société exploitant l'aménagement projeté Nant de Drance.

Depuis lors, le département et ses représentants ont eu plusieurs contacts avec des représentants des deux sociétés à la base du projet, soit la société Atel et les CFF, qui se sont montrés favorables à une participation des FMV dans la future société Nant de Drance dès sa création.

Il y a bien sûr un enjeu énergétique parce que la production liée à la pure force hydraulique de Nant de Drance est d'environ 12 GWh par an. Dans le pompage-turbinage de cette centrale de 600 MW de puissance, la production d'énergie de super pointe est d'environ 1'500 GWh par année. Mais il faut aussi, parce qu'il faut avoir de l'énergie pour pomper l'eau d'un lac à l'autre, 1'800 GWh d'énergie de pompage. Les partenaires doivent fournir cette énergie de pompage avant de bénéficier de l'énergie de super pointe.

Maintenant, l'enjeu financier. Vous avez vu dans les médias que les investisseurs Atel et CFF annoncent un projet qui atteint presque le milliard de francs. Cela veut dire que chaque participation du canton du Valais par le biais des FMV, chaque pour-cent représente 10 millions de francs. Si c'est 5%, cela ferait 50 millions; si c'est 8%, cela ferait 80 millions.

La décision de principe de construire l'aménagement a été formellement prise par Atel et les CFF.

Il est clair que le Gouvernement valaisan salue la décision pour cet investissement important et une participation du canton, comme je l'ai déjà dit, est admise.

La participation de l'Etat devra prochainement être réglée parce que la loi cantonale, qui nous donne cette possibilité de participation, dit aussi que l'on entre dans la société d'exploitation avec un pourcentage sur le capital-actions. C'est pourquoi, dans le cadre d'un groupe de travail, nous allons analyser avec les Forces Motrices Valaisannes, avec l'Administration cantonale des finances et bien sûr avec le Département de l'énergie, comment et avec quel montant nous voulons participer à cet investissement important.

Selon le Conseil d'Etat – nous en avons encore discuté ce matin –, une prise de participation par le canton constitue une opportunité et en même temps aussi une grande chance pour notre canton, pour les FMV et pour toute l'économie cantonale. Merci.

Question 1

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant l'aéroport de Sion : l'ARAS mise à l'écart par qui?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, mes remerciements chaleureux à l'ancien grand baillif Georges Mariétan non seulement pour son excellente année présidentielle, mais aussi pour toutes les années qu'il a données finalement au service de la vie parlementaire du canton du Valais.

Mes félicitations bien sûr aux élus du jour et, en tête, au nouveau grand baillif pour son excellente élection. Bonne chance à cette équipe pour le bien du canton et de sa population.

Je vais maintenant répondre à la question d'un déjà presque ancien député, mais tout jeune valaisan parmi nous, le député Jean-Luc Addor qui s'inquiète, au nom de l'ARAS, de la position de l'ARAS dans le cadre de ces négociations. Je pense que votre question, Monsieur le député, s'appuie sur la lettre que le président de l'ARAS a récemment adressée à M. Samuel Schmid. Dans cette lettre, ce président disait son souci de voir son association écartée du processus de négociations actuelles.

Il faut savoir que le groupe de travail canton-Confédération, qui traite justement de la problématique du bruit des avions militaires sur le site de l'aérodrome de Sion et dans lequel est pleinement intégrée l'ARAS, n'a pas été dissout, il existe toujours, mais il a tout simplement décidé de suspendre ses travaux à la demande d'ailleurs du Département fédéral de la défense, en décembre 2007, étant donné que, du côté de la Confédération, du fonctionnaire de la Confédération, on estimait que les exigences posées par le canton et par la

commune étaient telles que les solutions ne pouvaient plus être trouvées dans ce groupe de travail, mais devaient être trouvées dans le cadre d'une rencontre au niveau politique. C'est ce qui a été fait le 3 mars 2008 puisque, en compagnie de mon collègue Jean-Michel Cina, mais également du président de la ville de Sion, nous avons été reçus par le conseiller fédéral Samuel Schmid qui, lui, était entouré du chef de l'armée et du chef des forces aériennes. Bien sûr, vous le savez, la presse en a relaté quelques extraits, nos discussions ont été vives, parfois assez dures, mais toujours est-il que, par-devant nous, le conseiller fédéral Samuel Schmid a demandé aux forces aériennes d'examiner toutes les revendications émises par le canton et la commune et d'essayer d'y donner suite ou en tout cas une réponse dans les meilleurs délais, ces délais étant le début de l'été. C'est la raison pour laquelle nous sommes toujours dans l'attente des réponses et des propositions que va nous faire l'armée, en l'occurrence les forces aériennes.

Ensuite, nous examinerons la validité ou la bienfaisance de ces propositions, mais l'ARAS – je tiens à le dire ici – a été et restera le partenaire du canton, de la commune, mais aussi de la Confédération dans le cadre de ces négociations.

Question 9

du député Jean-Albert Ferrez (PDCB) concernant le calendrier pour la révision des valeurs cadastrales

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

A trois reprises, vous avez, Mesdames et Messieurs les membres du Parlement valaisan, débattu de la révision générale des taxes cadastrales: en 2000, en 2003 et en 2005. Après deux refus d'adapter les valeurs fiscales, le Grand Conseil a accepté, en 2005, dans son décret, de supprimer les abattements sur les valeurs fiscales des immeubles, à l'exception de celles pour les immeubles agricoles.

En ce qui concerne une révision générale des taxes cadastrales, il a fixé, à son article 240 de la loi fiscale, qu'en cas de révision générale des taxes cadastrales, les déductions forfaitaires et les barèmes d'impôts cantonaux et communaux sur la fortune et impôt foncier doivent être adaptés afin que cette opération soit neutre sur le plan fiscal. C'est déjà le premier principe: une opération neutre.

Depuis l'acceptation de ce décret, le Conseil d'Etat a chargé la Commission cantonale des taxes cadastrales d'élaborer un avant-projet d'ordonnance sur les valeurs fiscales immobilières. Mon département a demandé à cette commission de dresser un inventaire des récentes modifications des valeurs fiscales dans les cantons romands et de faire une comparaison avec les autres nouveaux critères d'estimation des valeurs immobilières.

A ce jour, ces travaux ne sont pas encore terminés et ils demandent, comme vous pouvez bien l'imaginer, encore un peu de temps.

Pour le surplus, il faut tout de même se poser la question de l'opportunité d'une révision immédiate des valeurs fiscales immobilières, et que cette opportunité, finalement, doit être discutée en raison de divers éléments. J'en cite quelques-uns:

- tout d'abord, l'augmentation pour les collectivités publiques des impôts sur la fortune et foncier à la suite de la récente adaptation des valeurs fiscales, des excellents comptes 2006/2007 et des bonnes perspectives pour 2008;
- le fait qu'une révision générale des taxes cadastrales conduirait certainement à une augmentation des impôts pour les propriétaires d'immeubles alors que les détenteurs de fortunes mobilières verraient leur impôt baisser;
- le coût de cette révision est estimé entre 2 millions et 3 millions de francs.

S'il y a une grande différence entre les valeurs vénales actuelles et les valeurs fiscales immobilières selon le type, selon la localisation et selon l'ancienneté, cela est dû au fait que les valeurs fiscales immobilières sont les valeurs vénales des années 1973 et 1974. Notons à ce sujet que, selon un avis de droit donné en 1992, le principe de l'égalité de traitement et de la conformité de notre loi fiscale à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes est respecté.

Voici la réponse, un peu technique j'en conviens, mais vous voyez que, effectivement, l'exercice est en cours pour essayer d'améliorer aussi l'équité de traitement à l'intérieur du canton, sans effet sur la charge fiscale des citoyens, mais que cela demande encore du temps.

Frage 10

der SPO-Fraktion, durch Grossrat German Eyer und Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher, betreffend Einführung Vaterschaftsurlaub

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Cette question porte sur l'introduction du congé paternité dans le canton.

Au cours de ces dernières années, l'Etat du Valais a pris différentes mesures en faveur de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, notamment les mesures suivantes: tout d'abord l'introduction de l'horaire annuel, ensuite l'introduction du télétravail, l'encouragement du travail à temps partiel, le possibilité de prendre des congés non payés, les prestations octroyées lors de la maternité et d'adoption et, tout récemment, l'amélioration du congé paternité.

Au 1^{er} janvier 2007, le congé paternité a passé de deux à cinq jours pour les collaborateurs de l'Etat du Valais, ce qui représente tout de même une amélioration de 150%. En adoptant un congé paternité de cinq jours, le canton du Valais a ainsi fait office de pionnier au niveau de tous les cantons romands.

Le statut des fonctionnaires est actuellement en cours de révision et une augmentation ou une reconsidération du nombre de jours de congé paternité sera analysée de manière approfondie dans ce cadre-là.

J'aimerais tout simplement encore rassurer le député German Eyer. Si nous sommes actuellement, les Valaisans, les plus avancés, les plus progressistes en ce qui concerne le congé paternité de Suisse romande, ce congé ne s'applique pas aux membres du Gouvernement, malheureusement et, qui plus est, sans valeur rétroactive, donc je n'ai aucune chance de pouvoir jouir de ces cinq jours supplémentaires de congé. Merci.

URGENCE / DRINGLICHKEIT

7. INTERPELLATION URGENTE

**du groupe GRL, par le député Alexis Turin, concernant les vacances des fonctionnaires: le Conseil d'Etat est-il compétent pour fixer leur durée?
(07.05.2008) (1.229)**

DRINGLICHE INTERPELLATION

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Alexis Turin, betreffend Ferien der Beamten: Ist es Sache des Staatsrates, die Dauer festzulegen?
(07.05.2008) (1.229)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Alexis Turin (GRL):

Tout d'abord, je profite de cette occasion pour féliciter les heureux élus de cette journée et leur souhaiter bon vent.

Je ne peux pas m'empêcher de me tourner vers notre ancien président du Grand Conseil. En effet, on pourrait croire que l'intervention du groupe radical-libéral de ce matin a été menée de concert avec M. Georges Mariétan. Pourquoi? Si on se rappelle les mots qu'il a eus lors de la séance introductive de cette session, notre ancien président Georges Mariétan a dit qu'il fallait rester attentif dans cette période de vaches grasses, surtout de la part du Parlement, de continuer à bien faire notre travail, c'est-à-dire de faire de bonnes lois et aussi quand même de contrôler l'activité du Conseil d'Etat.

En cette journée de fête du premier pouvoir dans la république, c'est-à-dire du Parlement, et tout spécialement de la fête du premier citoyen que vous êtes, Monsieur le député Paul-André Roux, désormais, vous aurez compris l'esprit et le sens de notre question qui concerne la durée des vacances pour les fonctionnaires.

Nous (chaque parlementaire) avons reçu une information du Service du personnel disant que le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter le droit aux vacances des fonctionnaires en leur accordant quatre jours supplémentaires.

Notre question est toute simple: Dès lors que l'article 24 de la loi sur le statut des fonctionnaires prescrit que seul le Grand Conseil est compétent pour fixer la durée des vacances, pourquoi n'avons-nous pas été consultés?

Merci de votre réponse.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Une information a été diffusée, c'est vrai, à l'ensemble du personnel de l'Etat du Valais et en même temps aussi à la députation par le Service de l'information au sujet des mesures d'accompagnement prises par le Conseil d'Etat le 23 avril 2008. Les décisions prises concernent une augmentation du nombre de jours de congé ainsi qu'une augmentation du tarif relatif au service de piquet.

Quelles sont les bases légales?

La décision du 23 avril 2008 est basée sur deux articles de lois. Je les cite. Tout d'abord, la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006, article 35, qui précise ceci: "Le Conseil d'Etat arrête, dans les limites du budget, les mesures d'accompagnement rendues nécessaires par l'augmentation de l'âge de la retraite en regard des spécificités de chaque fonction." Ensuite, la loi fixant le traitement des fonctionnaires et des employés de l'Etat du Valais du 12 novembre 1982, article 29 alinéa 3, qui définit: "Le Conseil d'Etat peut accorder aux fonctionnaires jusqu'à quatre jours chômés supplémentaires. Cette mesure peut être assortie d'incidences salariales."

Sur la base de ces deux articles, le Conseil d'Etat était donc tout à fait compétent pour prendre les décisions en question.

Tout d'abord, nous tenons à préciser que les mesures d'accompagnement concernent les rapports de travail entre l'Etat du Valais et ses collaborateurs, c'est-à-dire le statut des fonctionnaires, ainsi que les conditions de travail de son personnel.

Dans un souci de faciliter la compréhension des mesures adoptées par le Conseil d'Etat, l'information transmise à l'ensemble du personnel de l'Etat a mentionné une augmentation des jours de vacances plutôt que des jours chômés (en allemand: arbeitsfreier Tag).

Même s'il y a une différence au niveau de la terminologie utilisée, que l'on parle de jours chômés ou de jours de vacances, le résultat dans la réalité sera strictement le même puisque les collaborateurs de l'Etat du Valais et tout particulièrement les personnes proches de la retraite bénéficieront en 2008 et en 2009 de ces journées qui seront prévues dans le plan de travail, comme nous le faisons pour les jours chômés. Comme nous le faisons chaque année, nous arrêtons le plan de travail de l'Administration.

Par ailleurs, au niveau de la gestion administrative, dans un souci d'économies, il était plus aisé de traiter ces jours supplémentaires comme des vacances afin d'éviter des développements informatiques qui auraient généré des coûts supplémentaires.

Il est également nécessaire de rappeler que ces jours de congé supplémentaires ont été octroyés par le Conseil d'Etat dans l'attente d'intégrer ces propositions dans la révision du statut des fonctionnaires qui est actuellement en cours et dont les modifications des bases légales sont de la compétence du Grand Conseil. Donc, on reviendra devant le Parlement avec ces propositions.

Cela dit, si on fait un benchmarking entre les administrations cantonales de Suisse romande, mais aussi avec l'ancienneté et ce qui se passe dans les grandes entreprises privées, on s'apercevra qu'avec les mesures proposées par le Conseil d'Etat, on ne rattrape encore pas l'écart qui existe dans la réalité en ce qui concerne ces congés, notamment avec les années de service.

L'augmentation de ces jours de congé a été octroyée à l'ensemble du personnel de l'Etat du Valais, car l'ensemble des assurés de la CPPEV a participé activement à l'assainissement de la caisse de pension avant l'entrée en vigueur de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance.

Je rappelle quand même les efforts qui ont été demandés à la fonction publique:

- l'augmentation du taux de cotisation,
- l'augmentation du taux de coordination,
- le financement du pont AVS par les employeurs et les assurés,
- la facturation aux employeurs et aux assurés des coûts liés aux promotions de carrière et
- sortie de la prime de performance du traitement assuré, donc la prime de performance ne fait plus partie du traitement assuré.

Alors, voilà, nous sommes dans une période transitoire. Nous pouvons user des compétences que la loi donne au Conseil d'Etat en fixant chaque année le calendrier, les horaires et les plans de travail.

Nous avons pris une décision qui porte sur plusieurs années en estimant qu'elle devra être intégrée dans la révision de la loi, qui ne saurait tarder.

Merci pour votre compréhension et pour votre écoute.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je redonne la parole à l'auteur de l'interpellation urgente.

M. le député Alexis Turin (GRL):

Oui, Monsieur le président, puisqu'on a le droit de dire si on est satisfait de la réponse.

Nous sommes qu'à moitié satisfaits.

Par rapport aux articles que vous citez, l'article 35 de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance, on ne peut pas parler de mesures d'accompagnement quand cela touche tout le personnel.

En plus, cet article-là dit qu'il faut que ces améliorations soient apportées dans les limites du budget. On ne sait pas combien cela coûte et puis je n'ai pas le souvenir que l'on ait voté un budget pour ces augmentations, surtout que cette décision a lieu avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

Ensuite, vous faites référence à une autre loi: l'article 29 alinéa 3 de la loi sur le traitement des fonctionnaires, là encore, c'est un peu mon côté juriste qui parle, je ne vois pas ce que les vacances ont à faire avec des jours chômés.

Mais, bon, j'ai pris bonne note que vous voulez quand même finalement rendre la prérogative qui appartient au Grand Conseil, c'est lui qui est compétent pour discuter de la durée des vacances et non pas vous, Monsieur le conseiller d'Etat, et, dans cette optique, nous attendons avec impatience la révision de la loi sur le traitement des fonctionnaires.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je redonne la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Oui, d'abord une rectification matérielle. Je confirme que c'est toute la fonction publique qui fait les efforts d'assainissement de la caisse parce que l'on a demandé aussi aux jeunes fonctionnaires qui commencent leur travail maintenant d'avoir des taux de cotisation plus élevés, etc. Il est donc tout à fait logique, par rapport aussi à l'équité entre les générations, que l'assainissement de cette caisse qui profite finalement aux générations qui ont bien servi l'Etat, finalement, cet assainissement repose sur plusieurs générations et non pas uniquement sur une certaine catégorie de fonctionnaires.

C'est la raison pour laquelle nous avons pris ces mesures.

C'est vrai que le nombre de jours de congé augmente avec l'âge, donc avec la proximité de la retraite.

Deuxièmement, on peut ergoter sur les termes: si on ne prend pas une décision qui porte sur les jours de vacances et puisque la compétence est laissée au Conseil d'Etat dans la loi d'accorder des jours chômés supplémentaires, eh bien!, on passera par le plan de travail, mais ce n'est pas très "fair" vis-à-vis du Parlement; autant dire clairement: voilà dans quelle direction nous allons.

Ensuite, le coût pour l'ensemble de la fonction publique, donc employés d'Etat fonctionnaires, c'est 750'000 à 800'000 francs. Vous voyez que ce n'est pas un coût absolument exagéré. Ce sont les coûts qui sont définis actuellement. C'est vrai qu'on les traitera dans le cadre du budget 2009 notamment.

Merci beaucoup de votre compréhension.

Le président:

Avant de clore définitivement cette matinée, je souhaite passer la parole à notre président du Gouvernement qui souhaite nous adresser quelques mots.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire, et président du Gouvernement:

Au nom du Gouvernement valaisan, j'ai le plaisir et le privilège d'adresser nos sincères félicitations au nouveau grand baillif pour sa brillante élection. J'aurai l'occasion de m'exprimer à Grimisuat pour lui adresser le message de soutien du Gouvernement valaisan.

Ich möchte gleichzeitig auch namens der Walliser Regierung dem neuen 1. Vizepräsidenten recht herzlich gratulieren zu seiner Wahl. Mein lieber Gilbert, wir haben nicht nur gemeinsam das Präsidentenamt, Du in Varen und ich in Salgesch, ausgeübt. Wir haben sogar selber und gemeinsam die Schulbank gedrückt in Siders, die Orientierungsschule. Und was unsere politischen Karrieren betrifft, ist es eigentlich gut gelaufen. Unsere politischen Karrieren haben sich nie gekreuzt. Das hat es uns ermöglicht, gemeinsam und parallel vorwärts zu schreiten. Gratulation zu Deiner Wahl.

Je veux profiter aussi de féliciter Jean-François Copt pour son élection.

Je profite de remercier les deux candidats pour leur fair-play et pour avoir mené une campagne qui était très fair-play.

Je profite, et ceci est la tâche la plus agréable, mais j'aimerais quand même m'adresser, au nom du Gouvernement valaisan, à notre ancien grand baillif. Aujourd'hui, nous avons un ancien footballeur qui est à la tête du Gouvernement valaisan et nous avons pu, en la personne de Georges Mariétan, tout au long de l'année 2007/2008, apprécier la fougue et même la hardiesse d'un ancien hockeyeur émérite. L'arène du Parlement ressembla parfois à quelques chaudrons surchauffés et du haut de ton perchoir, Georges, tu as su sonner les tiers-temps, remettre au pas et même parfois tu osas un de tes petits sourires ineffables, dont on dit qu'ils te sont aussi particuliers qu'inimitables.

Alors, merci pour tout, merci pour tout cela et nous te souhaitons tout de bon pour la suite de ta carrière politique qui continuera même après 32 ans et on est persuadé, parce que tu es encore si jeune, que tu auras encore un avenir politique.

Merci pour tout, au nom aussi du Gouvernement valaisan et, maintenant, place à la fête!

Le président:

Merci beaucoup, Monsieur le chef du Gouvernement.

Avant de clore officiellement cette session, je souhaite passer la parole au major de table de cette journée qui va nous donner quelques instructions.

Il s'agit de l'ancien président de la commune de Grimisuat et néanmoins mon beau-frère François Mathys.

M. François Mathys, major de table:

Oyé, oyé, haute et noble Assemblée!

Ich heisse François Mathys wie gesagt und bin der Ehemann der einzigen Schwester von Paul-André Roux, dem neuen Präsidenten.

J'ai charge de vous rappeler le déroulement de cette journée.

Dans l'immédiat, vous êtes invités à vous rendre à la place des Remparts, en passant par la rue de la soif..., non la rue de Conthey. S'il vous plaît, ne faites pas toutes les terrasses parce qu'on arriverait en retard pour le repas! Un apéritif offert conjointement par la ville de Sion et la commune de Grimisuat vous sera servi immédiatement après cette assemblée.

Pour la suite du programme, vous avez tous, j'espère, avec vous votre petit badge qui résume le déroulement de la journée.

Je donne les points essentiels.

A 13 heures, départ des bus de la place de La Planta en direction de Grimisuat.

A 13 h 45, sur la place du village, devant l'église..., à côté des bistrotts si vous préférez, la partie officielle avec les interventions de différentes personnalités, dont la présidente du comité d'organisation et vice-présidente de la commune, M^{me} Géraldine Marchand.

A 14 h 45, merci d'être précis et à l'heure, départ du cortège. Mesdames et Messieurs les députés, sur votre petite carte, il est indiqué le numéro du groupe, soit le groupe n° 2 pour la députation du Grand Conseil, de même qu'il est indiqué une lettre pour le table où vous serez accueillis sous le chapiteau.

A 15 h 15, début du banquet, animation..., je vous laisse découvrir la suite.

Toute la population de Grimisuat s'est mise en quatre pour vous accueillir et vous souhaite de passer, en sa compagnie, une merveilleuse journée!

Le président:

Merci à François Mathys, merci à mon cher beau-frère.

Et, dorénavant, nous allons clore officiellement nos sessions à la valaisanne, avec la sonnette!

La session ordinaire de mai 2008 est officiellement close à 11 h 20.

LOI
sur les droits politiques (première lecture)

GESETZ
über die politischen Rechte (erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille
Kommission für Institutionen und Familienfragen

<p>Article 200 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide</i></p> <p>b) pour le président et le vice-président, le mardi qui suit l'élection du conseil communal à 18 heures au plus tard;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 200 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Nicolas Voide</i></p> <p>b) für die Präsidenten- und Vizepräsidentenwahlen: am Dienstag, der auf die Gemeinderats- bzw. Burgerratswahlen folgt, spätestens um 18 Uhr;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>Article 200 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Jacques Melly</i></p> <p>b) pour le président et le vice-président, le premier mardi qui suit l'élection du conseil communal à 18 heures au plus tard;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 200 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jacques Melly</i></p> <p>b) für die Präsidenten- und Vizepräsidentenwahlen: am ersten Dienstag, der auf die Gemeinderats- bzw. Burgerratswahlen folgt, spätestens um 18 Uhr;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 200 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Franz Ruppen</i></p> <p>b) pour le président et le vice-président, le premier mardi qui suit l'élection du conseil communal à 18 heures au plus tard;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 200 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Franz Ruppen</i></p> <p>b) für die Präsidenten- und Vizepräsidentenwahlen: am ersten Dienstag, der auf die Gemeinderats- bzw. Burgerratswahlen folgt, spätestens um 18 Uhr;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 200 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Thomas Lehner</i></p> <p>b) pour le président et le vice-président, le premier mardi qui suit l'élection du conseil communal à 18 heures au plus tard;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 200 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Thomas Lehner</i></p> <p>b) für die Präsidenten- und Vizepräsidentenwahlen: am ersten Dienstag, der auf die Gemeinderats- bzw. Burgerratswahlen folgt, spätestens um 18 Uhr;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 200 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par le député (suppl.) Philipp Schnyder</i></p> <p>b) pour le président et le vice-président, le mardi qui suit l'élection du conseil communal à 18 heures au plus tard;</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 200 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder</i></p> <p>b) für die Präsidenten- und Vizepräsidentenwahlen: am Dienstag, der auf die Gemeinderats- bzw. Burgerratswahlen folgt, spätestens um 18 Uhr;</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

Article 200 alinéa 2**Nouvelle proposition de la commission:**

b) pour le président et le vice-président, le **mardi** qui suit l'élection du conseil communal à **12 heures** au plus tard;

Artikel 200 Absatz 2**Neuer Vorschlag der Kommission:**

b) für die Präsidenten- und Vizepräsidentenwahlen: am **Dienstag**, der auf die Gemeinderats- bzw. Burgerratswahlen folgt, spätestens um **12 Uhr**;

LOI
sur les expropriations (deuxième lecture)

ENTEIGNUNGSGESETZ
(zweite Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Président de la commission: *Christophe Perruchoud*
Rapporteur: *Sascha Jäger*

Article 12 alinéa 1	Artikel 12 Absatz 1
<p><u><i>Proposition du groupe PDCC, par le député Antoine Maytain</i></u></p> <p>L'expropriant peut-être tenu de fournir une réparation un dédommagement en nature...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p><u><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Antoine Maytain</i></u></p> <p>Keine Änderung im deutschen Text.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>